

SOMMAIRE

A. RAPPORT DE PRESENTATION	12
tableau 1 : Données administratives.....	13
tableau 2 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	19
tableau 3 : Données abiotiques générales	26
tableau 4 : Données biotiques	29
tableau 5 : Ecosystèmes.....	31
tableau 6 : Habitats naturels d'intérêt communautaire	36
tableau 7 : Espèces d'intérêt communautaire (directive 92/43 annexes 2, 4, 5).....	43
tableau 8 : Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire	45
B. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : Enjeux / Objectifs	51
tableau 9 : Menaces pesant sur les habitats d'intérêt communautaire	52
Enjeux / objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines	57
tableau 10 : Enjeux / objectifs liés aux habitats forestiers	57
tableau 11 : Enjeux / objectifs liés aux habitats ouverts.....	60
tableau 12 : Enjeux / objectifs liés aux habitats aquatiques	62
tableau 13 : Enjeux / Objectifs Transversaux.....	64
tableau 14 : Récapitulatif des objectifs de conservation	69
C. PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION.....	70
tableau 15 : Actions.....	71
D. CAHIER DES CHARGES APPLICABLES AUX CONTRATS	77
E. MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION	118
tableau 16 : Evaluation des Actions.....	119
tableau 17 : Evaluation de l'état de conservation des habitats naturels	124
tableau 18 : Evaluation de l'état de conservation des espèces	127
F. FORMULAIRE DE CHARTE NATURA 2000 « VALLEE DE LA LANTERNE »	129
1. GENERALITES.....	130
2. PRESENTATION DU SITE NATURA 2000 DE LA VALLEE DE LA LANTERNE	131
3. ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE GESTION	132
BIBLIOGRAPHIE	136
ANNEXES	138

GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA BIODIVERSITE



Vallée de la Lanterne « FR4301344 - FR 4312015 »

Document d'objectifs

Décembre 2008



DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR 4301344 - FR 4312015 « VALLEE DE LA LANTERNE »

Maître d'ouvrage

MEEDDAT - Direction Régionale de l'Environnement de Franche-Comté
Suivi de la démarche : Luc TERRAZ

Opérateur Natura 2000

Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs (EPTB Saône et Doubs).

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Benoit DROUX

Contribution / Synthèse / Relecture : Mme HAGEMANN, Nicolas TERREL, Marjorie GIRARDOT, Gildas REYTER

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats ouverts (Printemps, été 2008) : Mosaique Environnement,
Cartographie des habitats forestiers (2007 - 2008) : Office National des Forêts Agence Nord Franche-Comté,

Crédits photographiques (couverture)

Olivier CATRIN et Benoit DROUX (EPTB Saône et Doubs)

Référence à utiliser

DROUX.B et al. (2008) - *Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 4301344 et FR 4312015 « Vallée de la Lanterne*. DIREN Franche-Comté, Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs, 262 pages.

REMERCIEMENTS

Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000 Abelcourt Adelans-et-le-Val-de-Bithaine Aillevillers-et-Lyaumont Ailloncourt Ainvelle Anjeux Bassigney Baudoncourt Betoncourt-Saint-Pancras Betoncourt-lès-Brotte Bouligny Bourguignon-lès-Conflans Breuches Breuchotte Breurey-lès-Faverney Briaucourt Brotte-lès-Luxeuil La Bruyère La Chapelle-lès-Luxeuil Citers Conflans-sur-Lanterne Corbenay Cubry-lès-Faverney Cuve Dambenoît-lès-Colombe Dampierre-lès-Conflans Dampvalley-Saint-Pancras Esboz-Brest Faverney	Fleurey-lès-Saint-Loup Fontaine-lès-Luxeuil Fontenois-la-Ville Fougerolles Francalmont Francheville Froideconche Hautevelle Jasney Lantenot Linexert Luxeuil-les-Bains Magnivray Magnoncourt Menoux Mersuay Meurcourt Ormoiche La Pisseure Plainemont Quers Raddon-et-Chapendu Rignovelle Saint-Bresson Saint-Loup-sur-Semouse Saint-Sauveur Saint-Valbert Sainte-Marie-en-Chaux La Vaivre Velorcey La Villedieu-en-Fontenette Villers-lès-Luxeuil Visoncourt Ehuns Equevilley	Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs Les membres des communautés de communes Ainsi que l'ensemble du personnel des communautés de communes de : Val de Semouse Pays de Luxeuil Belle Source Franches Communes Pays de Saulx Saône Jolie Agir Ensemble Mille Etangs Messieurs les Conseillers généraux des cantons de Saint-Loup-sur-Semouse Luxeuil-Les-Bains Amance Port-sur-Saône Vauvillers Saulx Saint-Sauveur Faucogney Lure CG 70 Mme Levrey M. Paul M. Paulien M. Berdys	EPTB Saône et Doubs Mme Horent M. Terrel M. Catrin M. Coupuy Parc Naturel Régional Mlle Ferrer M. Schwoehrer Préfecture DDAF/DDEA Mme Girardot M. Lavocat M. Reyter DDE Mme Amet M. Vivet DIREN Mme Lemaire Mme Vergon-Trivaudey M. Carteron M. Le Jean M. Roy M. Terraz ONEMA M. Ory ONF M. Macaire Mme Giraud M. Wilmsmeier CBNFC M. Bailly	CRPF M. Chanteranne Action 70 Mme Riondel Destination 70 M. Lacroix Fédération de Pêche M. Laurent M. Pardon Fédération des Chasseurs Mme Verguet M. Roche M. Martin Chambre d'Agriculture Mme Petizon M. Boulrier M. Ciron Syndicat départemental de la propriété rurale de Haute-Saône M. Grosmaire UNICEM Bourgogne Franche-Comté M. Chavanne	CREN de Franche-Comté M. Collin LPO M. Weidmann M. Menetrey M. Legay OPIE M. Mora COFOR 70 M. Favret ADEPAM M. Barth CPEPESC M. Roué Ainsi que l'ensemble des personnes ayant contribué à la réalisation de ce document d'objectifs
--	---	--	---	--	--

AVANT-PROPOS

NATURA 2000 VALLEE DE LA LANTERNE

Une priorité : la préservation de la qualité des milieux alluviaux

Le site de la Lanterne, affluents et quelques forêts environnantes, a été désigné comme site Natura 2000 par arrêté ministériel du 6 avril 2006. Sur près de 24 000 ha, dont 14 000 ha de forêts, sont réparties 64 communes de Haute-Saône entre la Lanterne et ses deux principaux affluents, le Breuchin et la Semouse. Ces lieux, d'habitats d'eau douce, de formations herbacées naturelles et semi-naturelles, de forêts, abritent une faune riche et diversifiée, qui les désigne d'intérêt communautaire au titre des directives CEE respectives, dites « habitats faune flore » et « oiseaux ».

Le Comité de Pilotage du site, mis en place le 13 mars 2007 par Monsieur le Préfet, s'est aussitôt mis à l'élaboration de propositions et à la rédaction d'un Document d'Objectifs, sous l'égide de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs, comme structure opératrice de la démarche. Ainsi, ce sont notamment quatre commissions thématiques, « milieux ouverts, agriculture », « milieux boisés, forêts », « tourisme, chasse, pêche » et « urbanisme, gestion des risques » qui ont travaillé de manière assidue et concertée, composées d'élus locaux, de représentants des compagnies consulaires, associations, usagers et personnes qualifiées, ainsi que des représentants des services de l'Etat et des établissements publics.

Le Document d'Objectifs qui finalise trois étapes de réflexion : diagnostic, enjeux et objectifs, et enfin, plan d'action, fait état de manière exhaustive, de la richesse de notre patrimoine naturel et faunistique. Une fois approuvé par Monsieur le Préfet, ce document permettra d'aboutir sur des contrats et une Charte Natura 2000, destinés à « promouvoir une gestion adaptée au maintien des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales ».

Et quand bien même le « cuivré des marais » ou l'« écrevisse à pied blanc » pourraient sembler de faible intérêt aux yeux d'un non initié, leur présence témoigne sans conteste de la préservation de la qualité des milieux dans lesquels ils évoluent. Cette qualité, menacée aujourd'hui par l'homme lui-même et les diverses inventions scientifiques, qui appelle à méditer, aujourd'hui, plus qu'hier, cette citation de RABELAIS : « science sans conscience, n'est que ruine de l'âme »...

Forts de notre prise de conscience, gageons que les programmes, projets, documents d'urbanisme à venir, intégreront au mieux la biodiversité de notre « Vallée », et grand merci à tous ceux qui ont participé à ce « DOCOB », en particulier Benoît DROUX, chargé de mission EPTB Saône et Doubs, aux « spécialistes » de la nature et aux financeurs de cette étude, Etat, Europe. Un dernier mot sous forme de regret : l'excellente qualité, la richesse et la convivialité des débats. Dommage que, là aussi, il y ait une fin !

Marie-Odile HAGEMANN
Présidente du Comité de Pilotage



SOMMAIRE

A. RAPPORT DE PRESENTATION	12
tableau 1 : Données administratives.....	13
tableau 2 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	19
tableau 3 : Données abiotiques générales	26
tableau 4 : Données biotiques	29
tableau 5 : Ecosystèmes.....	31
tableau 6 : Habitats naturels d'intérêt communautaire	36
tableau 7 : Espèces d'intérêt communautaire (directive 92/43 annexes 2, 4, 5).....	43
tableau 8 : Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire	45
B. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : Enjeux / Objectifs	51
tableau 9 : Menaces pesant sur les habitats d'intérêt communautaire	52
Enjeux / objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines	57
tableau 10 : Enjeux / objectifs liés aux habitats forestiers	57
tableau 11 : Enjeux / objectifs liés aux habitats ouverts.....	60
tableau 12 : Enjeux / objectifs liés aux habitats aquatiques	62
tableau 13 : Enjeux / Objectifs Transversaux.....	64
tableau 14 : Récapitulatif des objectifs de conservation	69
C. PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION.....	70
tableau 15 : Actions.....	71
D. CAHIER DES CHARGES APPLICABLES AUX CONTRATS	77
E. MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION	118
tableau 16 : Evaluation des Actions.....	119
tableau 17 : Evaluation de l'état de conservation des habitats naturels	124
tableau 18 : Evaluation de l'état de conservation des espèces	127
F. FORMULAIRE DE CHARTE NATURA 2000 « VALLEE DE LA LANTERNE »	129
1. GENERALITES.....	130
2. PRESENTATION DU SITE NATURA 2000 DE LA VALLEE DE LA LANTERNE	131
3. ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE GESTION	132
BIBLIOGRAPHIE	136
ANNEXES	138

Introduction : présentation générale du réseau Natura 2000

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites naturels désignés par chacun des pays en application de 2 directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des Oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de périmètres légèrement différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bohn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement supportable par la nature fondé sur une synergie entre l'environnement, le social et l'économie.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474 sites** (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- **4 830 sites** (ZPS) au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant historique pour la mise en place du réseau Natura 2000 en Europe. Elles ont permis de recenser et de transmettre des sites qui correspondent aux enjeux relatifs aux habitats naturels, de flore, de faune afin de répondre de manière concrète aux enjeux de ce grand réseau écologique européen qu'incarne Natura 2000.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha (+ 697 002 ha de domaine marin) (chiffres MEDAD, juin 2007) :

- **1334 sites** (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- **371 sites** (ZPS) au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

Natura 2000 en Franche-Comté

Le réseau franc-comtois de sites Natura 2000 comprend **71 sites qui couvrent 250 971 ha, soit 15,39 % du territoire régional** :

- 50 sites (pSIC et SIC) au titre de la directive habitats. Ils couvrent 14,16 % de la surface de la région, soit 230 818 ha,
- 21 sites (ZPS) au titre de la directive oiseaux. Ils couvrent 12,84 % de la surface de la région, soit 209 414 ha.

FICHE D'IDENTITE DU SITE « VALLEE DE LA LANTERNE »

Nom officiel du site Natura 2000 : Vallée de la Lanterne

Désigné au titre de la Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 : oui (Numéro officiel du site Natura 2000 : FR4312015)

Désigné au titre de la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 : oui (Numéro officiel du site Natura 2000 : FR4301344)

Localisation du site Natura 2000 : Franche-Comté

Localisation du site Natura 2000 : Haute-Saône

Superficie du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne 79/409/CEE : 23 880 ha

Superficie du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne 92/43/CEE : 23 880 ha

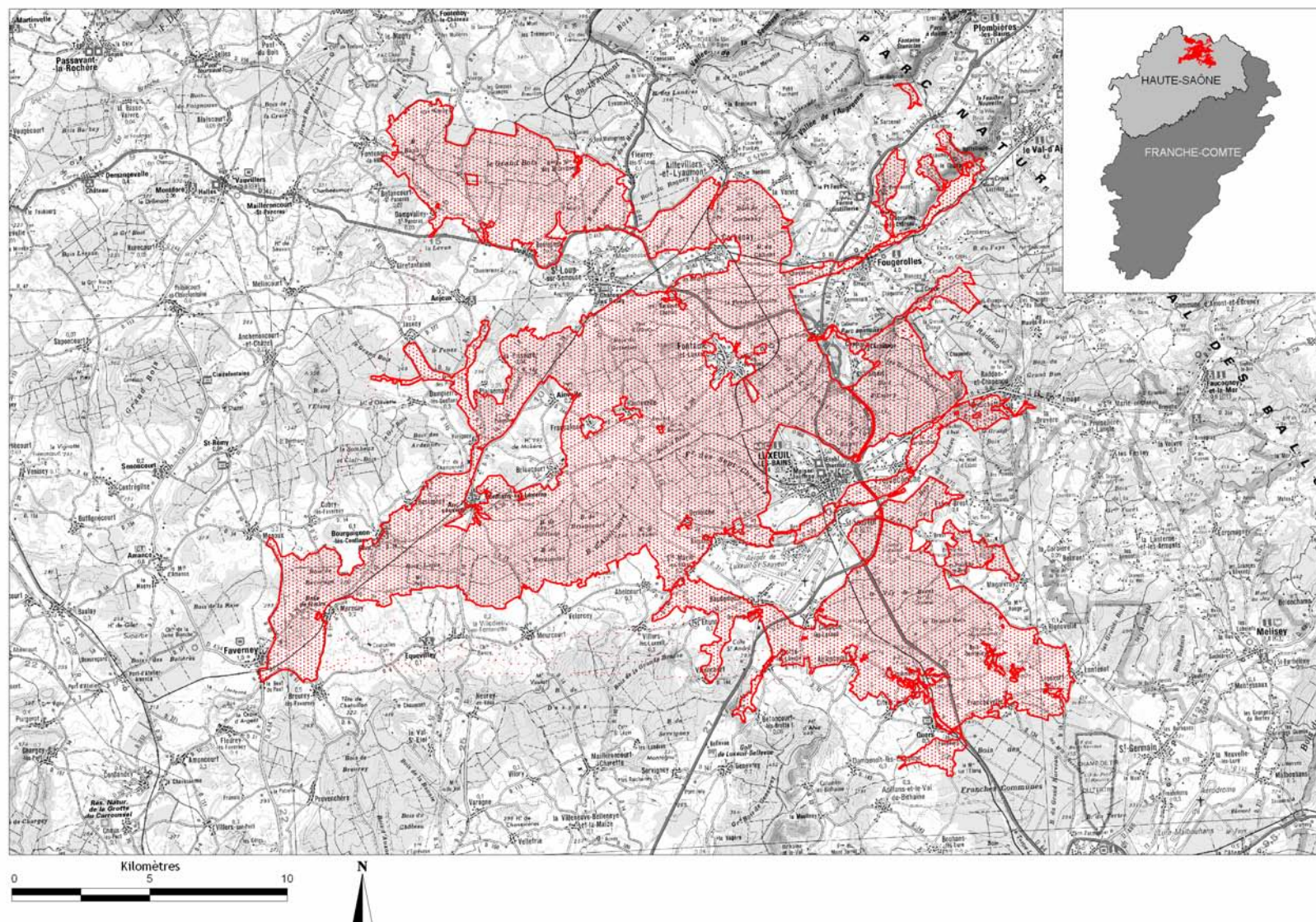
Opérateur du site Natura 2000 : Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs

Prestataires techniques : Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche-Comté, bureau d'étude Mosaïque Environnement, Chambre d'agriculture.

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 : Marie-Odile HAGEMANN (Maire de la commune de Fontaine-lès-Luxeuil)

Commissions de travail : « Milieux ouverts et agriculture », « Forêts, espaces boisés », « Urbanisme, gestion des risques », « Tourisme, loisirs, chasse, pêche ».

CARTE DU SITE



MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 :

➤ au titre des collectivités territoriales et de leurs groupements :

M. le Président du Conseil Régional

M. le Président du Conseil Général

M. le Président de l'Etablissement Territorial du Bassin Saône&Doubs

M. le Président du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

MM. les Présidents des communautés de communes de :

- Agir ensemble
- les Belles Sources
- les Mille Etangs
- le Pays de Saulx
- le Val de Semouse
- les Franches Communes
- le Pays de Luxeuil
- la Saône Jolie

ou leurs représentants

Mme et M. les maires de :

- Abelcourt
- Adolans-et-le-Val-de-Bithaine
- Aillevillers-et-Lyaumont
- Ailloncourt
- Ainvelle
- Baudoncourt
- Bourguignon-lès-Conflans
- Breuches
- Breuchotte
- Breurey-lès-Faverney
- Briaucourt
- Brotte-lès-Luxeuil
- Citers
- Corbenay
- Cubry-lès-Faverney
- Dambenoît-lès-Colombe

- Ehuns
- Equevilley
- Esboz-Brest
- Faverney
- Fleurey-lès-Saint-Loup
- Fontaine-lès-Luxeuil
- Fougerolles
- Francalmont
- Froideconche
- Hautevelle
- La Bruyère
- La Chapelle-lès-Luxeuil
- La Vaivre
- La Villedieu-en-Fontenette
- Lantenot
- Linexert
- Luxeuil-les-Bains
- Magnivray
- Magnoncourt
- Menoux
- Mersuay
- Meurcourt
- Ormoiche
- Quers
- Raddon-et-Chapendu
- Rignovelle
- Sainte-Marie-en-Chaux
- Saint-Bresson
- Saint-Loup-sur-Semouse
- Saint-Sauveur
- Saint-Valbert
- Velorcey
- Villers-lès-Luxeuil
- Visoncourt.

ou leurs représentants

➤ **au titre des compagnies consulaires, associations, usagers et personnes qualifiées :**

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Saône
M. le Président de l'UNICEM
Mme la Présidente du Centre Régional de la Propriété Forestière
M. le Président du Syndicat Départemental des Propriétaires Forestiers
M. le Président d'Espace Naturel Comtois
M. le Président de Destination 70
M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Saône
M. le Président de la Confédération Paysanne de Haute-Saône
M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
M. le Président des Jeunes Agriculteurs
M. le Président de Haute-Saône Terre de projet
M. le Président de la Coordination Rurale
M. le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
M. le Président de la Fédération de Haute-Saône des Chasseurs
M. le Président de la Fédération Haute-Saône Nature Environnement
M. le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux Franche-Comté
M. le Président de la "Commission de Protection des Eaux"

M. le Président de l'Association pour la Défense de l'Environnement de Fougerolles
M. le Président de l'association "Canoë kayak Conflans Port"
ou leurs représentants.

➤ **au titre des services de l'Etat et des établissements publics :**

M. le Directeur Régional de l'Environnement
M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
M. le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports
M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
M. le Directeur Départemental de l'Equipeement
Mme la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
M. le chef du service départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
M. le Chef de la Garderie Interdépartementale de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
M. le Directeur de l'agence de Vesoul de l'Office National des Forêts
M. le Directeur de l'agence Nord Franche-Comté de l'Office National de la Forêt
ou leurs représentants.

A. RAPPORT DE PRESENTATION

TABLEAU 1 : DONNEES ADMINISTRATIVES

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Régions	1 région	Franche-Comté Le site Natura 2000 « Vallée de la Lanterne » représente 1,47 % de la superficie de la région de Franche-comté.	Le réseau Natura 2000 de Franche-Comté a été complété en avril 2006. Il compte 71 sites qui couvrent 250 971 ha, ce qui représente 15.39 % du territoire franc-comtois : 50 sites ont été classés au titre de la DHFF et 21 au titre de la DO.	DIREN FC
Départements	1 département	Haute-Saône Le site Natura 2000 « Vallée de la Lanterne » représente 4,45 % de la superficie du département de la Haute-Saône.	La Haute-Saône compte 9 sites Natura 2000, ce qui représente 12,1 % de son territoire : 4 sites relèvent de la DHFF et de la DO, 4 sites relèvent exclusivement de la DHFF et 1 site relève exclusivement de la DO.	DIREN FC
Communes	9 cantons 8 communautés de communes 64 communes 35 % du territoire des communes (en moyenne) concerné par le site Natura 2000 « Vallée de la Lanterne »	Bourguignon-lès-Conflans, Velorcey, Breurey-lès-Faverney (Hors communauté de communes) CC « Val de Semouse » : 33,9 % du site Natura 2000, Aillevillers-et-Lyaumont, Ainvelle, Briaucourt, Corbenay, Fleurey-lès-Saint-Loup, Fontaine-lès-Luxeuil, Fougerolles, Francalmont, Hautevelle, La Vaivre, Magnoncourt, Saint-Loup-sur-Semouse CC « Pays de Luxeuil » : 24,8 % du site Baudoncourt, Breuches, Breuchotte, Brotte-lès-Luxeuil, Esboz-Brest, Froideconche, La Chapelle-lès-Luxeuil, Luxeuil-les-Bains, Magnivray, Ormoiche, Saint-Sauveur, Saint-Valbert CC « Belles Sources » : 16,6 % du site Anjeux, Bassigney, Betoncourt-Saint-Pancras, Bouligney, Conflans-sur-Lanterne, Cuve, Dampierre-lès-Conflans, Dampvalley-Saint-Pancras, Fontenois-la-Ville, Jasney, La Pisseure, Plainemont CC « Franches Communes » : 12,6 % du site Adelans-et-le-Val-de-Bithaine, Ailloncourt, Citers, Dambenoît-lès-Colombe, Franchevelle, Lantenot, Linexert, Quers, Rignovelle CC « Pays de Saulx » : 5,1 % du site	La CC « Val de Semouse » dispose d'une compétence relative à la préservation et la gestion des milieux naturels. La CC « Pays de Luxeuil » a des compétences en faveur de la protection et la mise en valeur de l'environnement mais principalement axées sur la ressource en eau. La CC des « Mille étangs » possède des compétences en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement dont une visant à l'aménagement et à la valorisation du milieu naturel (études paysagères : base nature, étang intercommunal, Natura 2000)	DIREN FC

		La Villedieu-en-Fontenette, Meurcourt, Villers-lès-Luxeuil, Abelcourt, Sainte-Marie-en-Chaux, Ehuns, Visoncourt, Betoncourt-lès-Brotte CC « Saône Jolie » : 4,2 % du site Cubry-lès-Faverney, Menoux, Faverney, Mersuay CC « Agir Ensemble » : 1,9 % du site Equevilley CC « Mille étangs » : 0,9 % du site Saint-Bresson, Raddon-et-Chapendu, La Bruyère		
Habitants	Le contour du site évitant les centres bourgs, peu d'habitants sont concernés directement par le site. (< à 1000)	les 64 communes du site regroupent 40 500 habitants. (INSEE 99)	La population dans les communes concernées par le site est essentiellement rurale avec des zones urbanisées (Saint-Loup-sur-Semouse, Luxeuil-les-Bains). La tendance démographique est plutôt à la baisse. Densité d'habitants du site : 4 hab/km² (bourg exclu) Densité des communes du site : 59 hab/km²	INSEE 99
Pays		2 pays représentés Le pays des Vosges Saônoise est représenté par 48 communes, 15 communes font parties du pays de Vesoul - Val de Saône		DDAF 70
Politiques territoriales	1 contrat de rivière	- Contrat de rivière Lanterne, signé le 28 novembre 2008 Situé sur les départements de la Haute-Saône et des Vosges, il s'étend sur 1 045 km² et concerne 110 communes. Il est porté par l'EPTB Saône et Doubs.	Programme d'actions visant la réalisation d'objectifs de gestion et de restauration des milieux aquatiques. Le site Natura 2000 « Vallée de la Lanterne » est totalement compris dans le périmètre du contrat de rivière Lanterne (Bassin versant de la Lanterne). L'intérêt du chevauchement de ces démarches réside dans le fait qu'il permet d'avoir une approche globale de tous les milieux naturels (milieux aquatiques, milieux forestiers, milieux agricoles). Les contacts étroits entre les structures porteuses favorisent la mutualisation et la valorisation des résultats d'études dans chacune des démarches. Enfin, la superposition du contrat de rivière et de Natura 2000 permet de diversifier les sources de financement mobilisables.	CR Lanterne
	Autres site Natura 2000 contigues à celui de la Vallée de la Lanterne	pSIC FR 4301344 / ZPS FR 4312015, Vallée de la Lanterne : Haute-Saône, 64 communes, 23 880 ha. EPTB Saône et Doubs	Le Nord de la Haute-Saône compte 4 sites Natura 2000, 2 désignés au titre des deux directives (DHFF 92/43/CE, DO 79/409/CEE) et 2 exclusivement au titre de la DHFF.	DIREN FC

		SIC FR 4301346 Plateau des 1000 étangs Haute-Saône, 26 communes, 18 700 ha. PNRBV SIC FR 4301345 Réseau de cavités (6) à Rhinolophes de la région de Vesoul, Haute-Saône, 5 communes, 13 ha.	de la forêt, en majorité communale, est très importante. Le site du plateau des mille étangs se distingue par la présence abondante d'étangs (1033) mais aussi par sa forte superficie forestière et ses zones humides (tourbière, vallée, tête de bassin) Enfin le dernier site est dédié à la protection des chiroptères.	
	1 SDAGE	SDAGE des eaux du bassin Rhône-Méditerranée-Corse (1996)	Orientations fondamentales du SDAGE : - restaurer ou préserver les milieux aquatiques remarquables, - restaurer d'urgence les milieux particulièrement dégradés, - renforcer la gestion locale et concertée	AE RMC
Parcs naturels régionaux	1 PNR	Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges 5 communes concernées : Fougerolles, La Bruyère, Saint-Bresson, Saint-Valbert, Raddon-et-Chapendu.	Le périmètre du site Natura 2000 se superpose au Nord-Est sur le contour du PNR sur une surface de 1070 ha ce qui représente 4,5 % du site.	PNR BV
APB	1 APB Arrêté préfectoral de protection de biotope de l'écrevisse à pattes blanches et de la truite fario	14 communes du site sont concernées par l'APB dont 11 le sont pour la Lanterne ou un de ses affluents.	Protection des cours d'eau dans le but de maintenir et de favoriser les populations d'écrevisses à pattes blanches et de truites fario. Cette protection passe par une réglementation des activités pouvant porter atteinte au milieu.	DIREN FC
Sites inscrits	1 site inscrit dans le site 2 sites inscrits à proximité du site	Site de l'ermitage de Saint-Valbert, <i>Parc et thermes de Luxeuil-les-Bains,</i> <i>Ensemble urbain de Luxeuil-les-Bains.</i>		
Monuments classés, inscrits et petit patrimoine	13 monuments inscrits, 36 monuments classés.	Sur les 64 communes du site Natura 2000 49 monuments sont inscrits ou classés (Abbayes, églises, châteaux, pont, maisons, croix, grotte ...). Adelans-et-le-Val-de-Bithaine : 1 monument inscrit Anjeux : 1 monument inscrit Bouligney : 1 monument inscrit Bourguignon-lès-Conflans : 2 monuments inscrits Breuches-lès-Luxeuil : 1 monument inscrit Conflans-sur-Lanterne : 3 monuments inscrits Dampierre-lès-Conflans : 1 monument inscrit Equevilley : 1 monument inscrit Faverney : 2 monuments classés et 6 inscrits Fougerolles : 1 monument classé et 2 inscrits Luxeuil-les-Bains : 8 monuments classés et 13 inscrits Mersuay : 1 monument inscrit Quers : 1 monument inscrit Saint-Loup-sur-Semouse : 1 monument classé	L'immeuble classé ne peut-être détruit ou déplacé, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, si l'autorité compétente n'y a donné son consentement (Préfet de région) (Loi du 31/12/1913, art.9) L'inscription entraîne l'obligation de ne procéder à aucune modification de l'immeuble inscrit sans avoir, quatre mois auparavant, avisé le préfet de région de leur intention et d'indiquer les travaux qu'ils se proposent d'effectuer (Loi du 31/12/1913, art.2) De plus, toute construction, déboisement ou transformation projetée dans le champ de visibilité de ce monument (périmètre de 500 m) doit obtenir l'accord préalable de l'architecte des bâtiments de France (Loi du 31/12/1913 et du 25/12/1943 art.1 et art.13bis et 13ter).	DRAC FC

		Saint-Valbert : 1 monument classé et 1 inscrit Villers-lès-Luxeuil : 1 monument inscrit		
Autres zonages connus (ZNIEFF, zones humides, zones importantes pour les oiseaux, aire de protection de captage ...)	16 ZNIEFF de type 1 Surface totale : % du site Natura 2000			Communes
	Vallon du ruisseau des prés 12,73 ha	Fougerolles		DIREN FC, 2003
	Les pierres de rouge et vallons au nord de Fougerolles-le-Château 259,53 ha	Fougerolles		DIREN FC, 2004
	Vallée du Roge 139,65 ha	Fontaine-lès-Luxeuil, Fougerolles, Froideconche, Raddon-et-Chapendu, Saint-Bresson, Saint-Valbert		DIREN FC, 2003
	La grande Gabiotte 66,42 ha	Fontaine-lès-Luxeuil		DIREN FC, 2003
	Etang du Beuchot 24,99 ha	Fontaine-lès-Luxeuil, Hautevelle		DIREN FC, 2003
	Marais de Visoncourt 63,44 ha	Baudoncourt, Éhuns, Visoncourt		DIREN FC, 2003
	Vallée de la Lanterne entre Baudoncourt et La Chapelle-les-Luxeuil 137,59 ha	Baudoncourt, Brotte-lès-Luxeuil, La Chapelle-lès-Luxeuil		DIREN FC, 2003
	Carpières d'Ailloncourt 31,74 ha	Ailloncourt, Citers		DIREN FC, 2003
	Grand étang 16,15 ha	Ailloncourt		DIREN FC, 2003
	Etang de La Noie-le-Sec 16,15 ha	Citers		DIREN FC, 2000
	Etang Deroy 5,24 ha	Citers		DIREN FC, 2003
	Etang Prévot 17,01 ha	Citers		DIREN FC, 2003
	Etang du petit Courby 3,72 ha	Citers		DIREN FC, 2003
	Etang Neuf 4,33 ha	Ailloncourt		DIREN FC, 2003
	Etang de Vautier 5,7 ha	Citers		DIREN FC, 2003
	Etang de la Maisonnnette 30,29 ha	Citers, Franchevelle, Rignovelle		DIREN FC, 2002
	1 ZNIEFF de type 2 Vallée de la Lanterne et du	46 communes concernées dont 29 concernés par le site : Ailloncourt, Bassigney, Baudoncourt, Bourguignon-lès-Conflans, Breuches, Breuchotte,		DIREN FC, 1996

	Breuchin - Centre Est 7 783,93 ha	Breurey-lès-Faverney, Briaucourt, Citers, Conflans-sur-Lanterne, Ehuns, Equevilley, Faverney, Francalmont, Francheville, Froideconche, La Bruyère, La Chapelle-lès-Luxeuil, Lantenot, Linexert, Luxeuil-les-Bains, Mersuay, Ormoiche, Quers, Raddon-et-Chapendu, Saint-Sauveur, Sainte-Marie-en-Chaux, Velorcey, Villers-lès-Luxeuil		
Réserves de pêche	6 AAPPMA (Linéaire total de réserve de pêche sur les 6 AAPPMA concernant le site)	Réserves quinquennales : - La Lanterne (AAPPMA de Favernay) : 650 m de réserve Réserves Temporaires : - Les pêcheurs de la Semouse (AAPPMA d'Aillevillers et Corbenay) : 1 760 m de réserve - Association de pêche de Conflans-sur-Lanterne (AAPPMA de Conflans-sur-Lanterne) : 1 000 m de réserve - Association du Breuchin et de la Haute-Lanterne (AAPPMA de Faucogney, Lantenot et Luxeuil-les-Bains) : 9250 m de réserve - La Combeauté (AAPPMA de Fougerolles) : environ 2 000 m de réserve - La Gaule Lupéenne (AAPPMA de Saint-Loup-sur-Semouse) : 855 m en réserve		Communes, ONEMA, ONCFS
Réserves de chasse	10% du territoire des ACCA en réserve	64 ACCA (ou AICA)	10 % du territoire des ACCA doit obligatoirement être classés en réserve de chasse	Communes, ONEMA, ONCFS

Cartes

- Carte n° 1 : Découpage administratif
- Carte n° 2 : Inventaires et APB

SYNTHESE

Le site Natura 2000 de la « Vallée de la Lanterne » est situé en Franche-Comté, région qui possède un réseau important de 71 sites. En effet 15,39 % du territoire de la région sont intégrés au réseau Natura 2000, pourcentage supérieur à la moyenne nationale (qui est de 12.4 %). Quant au département de la Haute-Saône, il est concerné par 9 sites Natura 2000 occupant 12,1 % de son territoire.

D'une superficie de 23 880 ha, le site « Vallée de la Lanterne » concerne 64 communes regroupées en 8 communautés de communes : Val de Semouse, Pays de Luxeuil, Belles Sources, Franches Communes, Pays de Saulx, Saône Jolie, Agir Ensemble et Milles Etangs. 5 Communes du site ont ratifié la charte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Situé entre la vallée alluviale de la Lanterne et celle de son affluent principal le Breuchin, le site renferme une mosaïque de forêts riveraines, de bois marécageux, de prairies inondables et de tourbières. En effet les milieux humides jouent un rôle écologique important au sein du site en particulier en ce qui concerne la régulation et l'épuration des eaux, le maintien des berges mais aussi l'alimentation et l'accueil de nombreuses espèces animales et végétales.

L'inventaire (ZNIEFF) Zone Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique montre l'enjeu de ces zones humides sur le site.

- 16 ZNIEFF de type 1 : en majorité mises en place sur des étangs ou des vallées alluviales, elles occupent une surface de 835 ha.

- 1 ZNIEFF de type 2 « Vallée de la Lanterne et du Breuchin - Centre Est » qui concerne 29 communes du site et s'étend sur une surface de 7 784 ha.

Les politiques territoriales mises en place sont intimement liées aux milieux aquatiques. Le site est inscrit dans le périmètre du SDAGE des eaux du bassin Rhône Méditerranée Corse mais aussi dans celui du contrat de rivière Lanterne.

TABLEAU 2 : DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	Code FSD des activités (Cf. liste en annexe)	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Agriculture	100 : mise en culture 101 : modification des pratiques culturales 102 : fauche/coupe 110 : épandage de pesticides 120 : fertilisation 130 : irrigation 140 : pâturage 141 : abandon de systèmes pastoraux 150 : remembrement 151 : élimination des haies et boqueteaux	5 Régions agricoles : - La Vôge - Hautes-Vosges - Région vosgienne - Région sous-vosgienne - Région des plateaux Surface agricole : 8 075 ha	Agriculture céréalière : les cultures céréalières sont essentiellement situées à l'aval de la Lanterne. Les surfaces ont tendance à augmenter. Elevage : principalement bovins, en amont les exploitations sont orientées vers la production laitière alors qu'en aval on trouve des productions mixtes.	DDAF
Sylviculture	160 : gestion forestière 161 : plantation forestière 162 : artificialisation des peuplements 163 : replantation forestière 164 : éclaircissage 165 : élimination des sous-étages 166 : élimination des arbres morts ou déperissants 954 : envahissement d'une espèce 976 : dégâts de gibier	Surface forestière : 15 401 ha Forte proportion de forêts communales, la forêt est source de revenus importants pour les communes (environ 120 €/ha/an)	Aucun schéma directeur de desserte forestière sur le site. 5 scieries (4 feuillus et 1 résineux) Beaucoup d'entreprises concernées par le milieu forestier (artisans, ébénistes, menuisiers, entreprises de travaux forestiers ...)	URACOFOR, CRPF, ONF, IFN
		11 950 ha de forêts relevant du régime forestier 1 forêt domaniale : forêt domaniale de Luxeuil-les-Bains (1 246 ha)	Essences objectif : Chêne et hêtre en majorité Traitement sylvicole : conversion et transformation en futaie régulière	
		64 forêts communales dont 42 certifiées PEFC Forêts privées : 3 263 ha soit 21,2 % de la surface forestière du site	6 PSG pour 425 ha (13 % de la surface des forêts privées forestières) Forêt privée morcelée, surface < 25 ha d'un seul tenant (non concernée par un PSG) : 2 838 ha Essences objectif (pour les PSG) : Majoritairement feuillues (Hêtre et/ou chêne) Traitement sylvicole : futaie régulière avec tendance à l'irrégularisation	

Urbanisation	401 : zones urbanisées, habitat humain 403 : habitat dispersé 502 : route, autoroute 503 : voie ferrée, T.G.V 511 : ligne électrique 850 : modification du fonctionnement hydrographique 870 : endigage, remblais, plages artificielles	1 PLU communautaire, 5 PLU validés et 1 en cours d'élaboration. 3 cartes communales validées et 3 en cours d'élaboration, 15 POS, RNU pour les autres communes.	Le PLU communautaire concerne les 12 communes appartenant à la communauté de communes du val de Semouse, PLU validés à Breurey-lès-Faverney, Faverney, Froideconche, Luxeuil-les-Bains et Saint-Sauveur. PLU en cours d'élaboration à Brotte-lès-Luxeuil. Cartes communales validées sur Baudoncourt, Bouligney et Citers, Cartes communales en cours d'élaboration sur Breuchotte, La Bruyère et Menoux. POS sur Abelcourt, Adelans-et-le-Val-de-Bithaine, Ailloncourt, Conflans-sur-Lanterne, Cuve, Dampierre-lès-Conflans, Ehuns, Equevilley, Francheville, Linexert, Quers, Raddon-et-Chapendu, Saint-Valbert, Velorcey et Villers-lès-Luxeuil.	DDE 70
		47 communes où un PPR naturel est prescrit 11 communes où un PPR naturel est approuvé	10 communes appartenant à la CCVS possèdent un PPRI approuvé : - Aillevillers-et-Lyaumont - Ainvelle - Briaucourt - Corbenay - Fontaine-lès-Luxeuil - Fougères - Francalmont - Hauteville - Magnoncourt - Saint-Loup-sur-Semouse 1 commune ayant sur son territoire un PPRI mais ne concernant pas le bassin de la Lanterne : Adelans-et-le-Val-de-Bithaine	
		40 communes concernées par le zonage sismique	37 communes se trouvent dans une zone de sismicité classée en 1A 3 Communes sont concernées par une zone de sismicité classée en 1B	
Chasse	230 : chasse 240 : prélèvement sur la faune 243 : piégeage, empoisonnement, braconnage	7 UGC (Sanglier) : - l'ermite - les franchises communes - les milles étangs - le pays d'Amance - les sept chevaux - la vallée du Breuchin - la Vôge	L'arrêté préfectoral du 22 juin 2005 a approuvé le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) qui entraîne un découpage du territoire en Unités de Gestion Cynégétique (UGC)	DDAF 70, Fédération de chasse 70

		1 UGC Cerf Communes du site dont l'ACCA ou l'AICA est adhérente à L'UGC « CERF » : Aillevillers-et-Lyaumont, Fleurey-lès-Saint-Loup, Saint-Loup-Sur-Semouse, Fontaine-lès-Luxeuil, Bouligney, Cuve, Dampvalley-Saint-Pancras, Betoncourt-Saint-Pancras, Fontenois-la-ville.		
Pêche	200 : pêche, pisciculture, aquaculture 220 : pêche de loisir	6 AAPPMA contenant 2628 adhérents (en 2007) : - Les pêcheurs de la Semouse (AAPPMA d'Aillevillers et Corbenay) - Association de pêche de Conflans-sur-Lanterne (AAPPMA de Conflans-sur-Lanterne) - Association du Haut-Lanterne (AAPPMA de Fauconney, Lantenot et Luxeuil-les-Bains) - La Lanterne (AAPPMA de Favernay) - La Combeauté (AAPPMA de Fougerolles) - La Gaule Lupéenne (AAPPMA de Saint-Loup-sur-Semouse) 1 société de pêche privée à Saint Bresson	Espèces principales : truite fario, chabot, ombre commun, vairon, brochet. Les cours d'eau du site sont classés en 1 ^{ère} catégorie piscicole (la majorité) ou 2 ^e catégorie. Dates d'ouverture 1 ^{er} catégorie : du 8/03 au 21/09 2 ^{ème} catégorie : du 1/01 au 31/12 sauf pour ; Brochet - Sandre du 1/01 au 27/01 et du 10/05 au 31/12 Truite fario du 08/03 au 21/09 Grenouilles vertes et rousses : du 17/05 au 21/09 Ecrevisses pattes blanches : du 26 au 28/07	Fédération de pêche 70, CR Lanterne
Tourisme et loisirs (sur les communes du site)	250 : prélèvements sur la flore 501 : sentier, chemin, piste cyclable 600 : équipement sportifs et de loisirs 620 : sports et loisirs de nature 621 : sports nautiques 622 : randonnée, équitation et véhicules non motorisés 623 : véhicules motorisés 624 : escalade, varappe, spéléologie	1 station de cure thermique 1 camping 2 villages équipés de bornes camping-car 3 musées 1 base de canoë	Les orientations thérapeutiques de la station thermale de Luxeuil-les-Bains sont : - la gynécologie - la phlébologie - la rhumatologie Camping municipal de Luxeuil-les-Bains On trouve des bornes camping-car à Saint-Loup-sur-Semouse et à Luxeuil-les-Bains. - Musée de la Tour des Echevins à Luxeuil-les-Bains, ouvert d'avril à octobre - Musée du Combattant de Haute-Saône à Luxeuil-les-Bains, ouvert le mercredi et le samedi. - Ecomusée du Pays de la Cerise à Fougerolles (ouvert toute l'année). A Conflans-sur-Lanterne un bras de la Lanterne est aménagé pour la pratique du canoë-kayak. Club de Canoë-kayak Conflans-Port : Location de juillet à septembre	Destination 70, Office du tourisme

		1 base de loisirs	Une base de loisirs a été aménagée à Breurey-lès-Faverney à l'endroit d'une ancienne gravière. Zone des martins-pêcheurs (plan d'eau, plage de sable, jeux, buvette) Ouvert et surveillé de juin à fin août, tous les jours	
		Location de quads	Rando-Quad des Cerises à Fougerolles	
		2 centres équestres	Club équestre de Paddington à Champagny Centre équestre à Luxeuil-les-Bains	
		1 schéma départemental des itinéraires cyclables	20 itinéraires proposés, empruntant principalement le réseau de routes départementales. 1 seul concerne le site, le n° 11. Il est situé dans la région de Luxeuil-les-Bains.	CG 70
		1 chemin de grande randonnée de pays, châteaux et villages de Haute-Saône	GR qui relie le plateau des 1000 étangs à la Saône en passant par Luxeuil-les-Bains	Destination 70, Office du tourisme, ADEF
		6 chemins de petites randonnées balisés	Fougerolles : - Sentier de découverte des pierres de roûge (1.5 km) Fougerolles - Circuit de l'écomusée du pays de la cerise Fougerolles - Circuit des monts Durand aux pierres de Roûge Fougerolles - Circuit patrimonial de Fougerolles-le-Château au petit moulin Luxeuil-les-Bains : - Sentier des Gaulois, lac et forêt des 7 chevaux Saint-Bresson : - Sentier Vallée du Raddon et ses ressources (8 km)	
		7 parcours VTT balisés	- Circuits des fontaines (9 km - niveau vert) Départ Luxeuil - balisage n°20 - Circuit du moulin Courbette (22 km - niveau : bleu) Départ Luxeuil - balisage n°15 - Circuit des 7 communes (26 km - niveau : bleu) Départ Saint Sauveur - balisage n°46 - Entre Rôge et Combeauté (22 km - niveau bleu) Départ de Fougerolles - balisage n°7 - La Vallée de l'Augronne (25 km - niveau : bleu) Départ de Fougerolles - balisage n°7 - Circuit des Vaubourgs (21 km - niveau : vert)	Comité de cyclisme 70

			- Circuit du Mondahin (21 km - niveau : bleu) Départ de Saint Bresson - balisage n° 43					
		2 parcs animaliers - parc animalier de l'ONF, Le Banney, à Luxeuil-les-Bains, (Parc avec sangliers et cerfs sikas)	- parc animalier de Fougerolles-Saint-Valbert. Le parc accueille une trentaine d'animaux sur une superficie de 60 ha. Chevreuils, chamois, cerfs élaphe, cerfs sikas bouquetins, peuvent y être observés.					Destination 70, Office du tourisme, ONF
		Fêtes et festivals	<u>Juillet :</u> - Fête des cerises (Fougerolles) - Rencontres colombaniennes européennes (Luxeuil-les-Bains) - Festival « pluralies » (Luxeuil-les-Bains) - Fête du bois (Raddon-et-Chappendu) <u>Août :</u> - Rendez-vous au bord de l'eau (Luxeuil-les-Bains) <u>Septembre :</u> - L'art dans la rue (Luxeuil-les-Bains) - Foire aux beignets de cerises (Fougerolles) - Festivités renaissance (Luxeuil-les-Bains) - Slalom des 2 ponts (Saint-Loup-sur-Semouse) <u>Octobre :</u> - Foire agricole des Vosges Saônoise (Saint Bresson) - Semaine du goût (Fougerolles)					Destination 70, Office du tourisme
Carrières	300 : extraction de granul 301 : carrières	5 en activité 1 Schéma départemental des carrières de Haute Saône	Communes	Sociétés	Volumes (t/an)	Date d'autorisation	Date d'échéance	DRIRE FC
			Mersuay	LAURENT	50 000	1995	2010	
			Mersuay/ Breurey-lès-Faverney	ORSA granulats	200 000	1994	2015	
			Baudoncourt / Breuches	A.C.L	100 000	1997	2012	
			Saint-Sauveur	FERRAT- CHOLLET	120 000	2007	2033	
			Saint-Loup-sur-Semouse	ORSA granulats	200 000	1995	2008	

Industrie	411 : usine 419 : autres zones industrielles/commerciales	Les communes concernées par le site comptent 58 entreprises industrielles	Les activités dominantes sur les communes du site sont l'exploitation et la transformation du bois, la métallurgie et le travail des métaux, ainsi que les activités agroalimentaires. 1 installation classée : GRANDES DISTILLERIES PEUREUX Régime SEVESO : Seuil bas	
-----------	--	---	--	--

Cartes

- Carte n° 3 : Agriculture
- Carte n° 4 : Propriété forestière
- Carte n° 5 : Tourisme

SYNTHESE

Le site de la Lanterne est caractérisé par une superficie forestière importante. En occupant 62 % de la surface du site, la forêt structure le paysage et influe sur les activités économiques. En effet, 37 entreprises de travaux forestiers, 6 scieries, 32 entreprises de menuiseries d'ameublement et 4 entreprises de constructions bois sont répertoriées sur le site. D'autre part, les forêts majoritairement communales, représentent une source de revenu non négligeable pour les communes. Il faut aussi noter la présence de la forêt domaniale de Luxeuil-les-Bains, dont 1 246 ha sont compris dans le site. Le reste de la superficie forestière, soit 3 263 ha, appartient à des propriétaires privés. Ces forêts privées sont souvent de petite superficie et seules 6 d'entre elles disposent d'un Plan Simple de Gestion (PSG). Pour ce qui est des traitements sylvicoles, tant en forêt privée que soumise, la futaie régulière est bien présente mais les pratiques tendent à évoluer et la conversion en futaie irrégulière est en cours.

L'activité agricole sur le site est principalement orientée vers l'élevage bovin. En amont du site, la production de lait est majoritaire alors qu'en aval la production laitière s'accompagne de production de viande. On trouve également des élevages ovins et caprins mais aussi de volailles. Les productions végétales sont surtout localisées en aval du site et se caractérisent par la culture de fruitiers et l'horticulture.

Suite aux remembrements et à l'apparition de pratiques telles que les cultures fourragères, l'agriculture a évolué sur le site lors des cinquante dernières années. Cela a entraîné l'augmentation des cheptels mais aussi la diminution des prairies permanentes au profit des prairies temporaires et des cultures.

Les activités cynégétiques sont encadrées par l'arrêté préfectoral du 22 juin 2005 qui a approuvé le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC). Ceci a abouti au découpage du territoire en 7 Unités de Gestion Cynégétique (UGC). La tendance est principalement à la chasse aux gros gibiers en battue (sanglier, chevreuil), avec aussi des chasses individuelles (gibier d'eau, bécasse des bois, lièvre, ...). Une seule UGC est concernée par le cerf.

Les activités halieutiques sont bien présentes sur le site. La gestion piscicole des cours d'eau, au niveau local, revient essentiellement aux AAPPMA. Le site est concerné par 6 d'entre elles, toutes en réciprocité, ce qui est intéressant du point de vue du tourisme de pêche. Elles comptent actuellement 2 623 adhérents. Une seule société de pêche privée est présente à Saint-Bresson. Les cours d'eau, en amont du site, sont majoritairement classés en première catégorie piscicole ce qui les rend attractifs pour la pêche de la truite fario et de l'ombre commun. En aval, les cours d'eau sont principalement classés en deuxième catégorie. Sur les étangs, principalement localisés à l'est du site, la pisciculture a pratiquement disparu au profit de la pêche de loisir.

Les offres pour le tourisme et les loisirs sont multiples. Elles vont du centre thermal de Luxeuil-les-Bains à la location de canoës à Conflans-sur-Lanterne. Sur le site, les sports de pleine nature ainsi que l'écotourisme tendent à se développer comme le prouve la présence de multiples parcours de randonnées et VTT ainsi que la présence d'un écomusée de la cerise à Fougerolles.

Trente cinq communes du site possèdent un document d'urbanisme mais 12 d'entre elles sont concernées par le PLU communautaire de la communauté de communes du Val de Semouse. Quarante sept communes sont concernées par un Plan de Prévention des Risques Inondations (prescrit ou approuvé).

TABLEAU 3 : DONNEES ABIOTIQUES GENERALES

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Climat	1 aire biogéographique 1 type de climat	Aire biogéographique continentale Climat : Continental à tendance océanique Données météorologiques moyennes : - Température moyenne : 9,9 °C - Mois le plus chaud : Juillet (avec 18.1 °C) - Mois le plus froid : Janvier (avec 0.7 °C) - Pluviométrie : 1096 mm/an Station de référence : Luxeuil-les-Bains	Météo France
Géologie	3 grands compartiments géologiques <u>Formations quaternaires</u> : Surtout présentes dans les différentes vallées, ces formations sont affleurantes sur 13 971 ha soit 58,5% du site. <u>Formations secondaires</u> : Elles sont réparties sur l'ensemble du site et affleurent sur 9619,8 ha soit 40,3% du site. <u>Socle cristallin</u> : Il est affleurant à l'Est du bassin sur 121 ha soit 0,5% de la superficie du site.	<u>Les formations quaternaires</u> sont représentées par les alluvions de fonds de vallées déposées par les cours d'eau du bassin versant et par les dépôts morainiques remontant aux glaciations du Würm et du Riss. <u>Les formations secondaires</u> sont représentatives de plusieurs périodes : - Jurassique moyen (dogger) majoritairement représenté par des roches calcaires. - Jurassique inférieur (lias) avec des calcaires du sinémurien - Le Lias et le Trias est une série correspondant à la dépression méridionale des Vosges et forme une transition entre le massif vosgien et les plateaux haut-saônois. <u>Le socle cristallin</u> est majoritairement formé de schistes et de granites	SIG, carte géologique, BRGM
Hydrographie	5 rivières : la Lanterne et 4 de ses affluents, le Breuchin, la Combeauté, l'Augronne et la Semouse. Plus de 425 km de cours d'eau permanents et temporaires.	Le réseau hydrographique s'écoule globalement de l'Est vers l'Ouest. La Lanterne, cours d'eau majeur du site, possède un bassin versant d'une superficie de 1045 km ² s'étendant majoritairement sur le département de la Haute-Saône mais aussi des Vosges. Elle prend sa source au Sud-Est du site alors que ses principaux affluents (Semouse, Breuchin) naissent dans le département des Vosges. Elle gagne, à son extrémité, la vallée de la Saône et se jette dans cette dernière à hauteur de Conflandey. Dans la région de Luxeuil-les-Bains les étangs sont fréquents.	SIG, CR Lanterne
Hydrologie		<u>Régime de type pluvial océanique</u> avec des nuances nivales ce qui se traduit par des hautes eaux en hiver et des basses eaux en fin d'été. Pentes moyenne des cours d'eau : Lanterne : 3,8 ‰ Semouse : 8,5 ‰ Breuchin : 10,8 ‰	CR Lanterne

		Augronne : 12 ‰ Combeauté : 12,6 ‰ Les débits spécifiques, qui permettent de caractériser l'alimentation en eau des cours d'eau, sont plus élevés sur le Breuchin et la Combeauté. Cela est dû à une différence lithologique et géologique mais aussi au fait qu'ils naissent dans les Vosges où les précipitations sont plus importantes.	
Qualité de la ressource en eau	Qualité physico-chimique : moyenne Qualité hydrobiologique : bonne	Concernant la qualité physico-chimique, l'ensemble des altérations mesurées sur l'amont du Bassin versant sont en conformité avec l'objectif de bon état. Seule l'altération matières organiques et oxydables (MOOX) et ponctuellement l'altération particules en suspension (PAES) déclassent le bilan. Pour l'aval du bassin, la qualité physico-chimique est moyenne et cela en particulier sur le Planey où plusieurs altérations ne sont pas conformes aux objectifs. Concernant la qualité hydrobiologique, seul le bassin versant du Planey a des IBGN faibles (< à 10).	CR Lanterne
Pédologie	« donnée non disponible »	« donnée non disponible »	
Topographie	Altitude minimum : 215 Altitude maximum : 503	Etage collinéen Le Nord-Est du site (collines sous-vosgiennes) est caractérisé par une topographie marquée. Les versants sont d'expositions diverses et creusés de petits talwegs. Le Sud-Est du site (plaine de la Lanterne) se distingue par une microtopographie et des pentes peu fréquentes et faibles. Dans les vallées alluviales, la topographie de bas de versant est caractéristique des lits majeurs des cours d'eau avec la présence de terrasses (dénivellement de 2 à 3 lors du passage des alluvions anciennes aux alluvions récentes).	SIG, ONF
Région IFN	4 Régions IFN : - Voge - Collines et plateaux non calcaires - Collines sous vosgiennes sud - Plaines et vallées	La région forestière est une unité naturelle aux caractéristiques de sol et de climat suffisamment homogènes pour abriter des types de forêts comparables.	SIG, DDAF

Cartes

- Carte n° 6 : Géologie
- Carte n° 7 : Réseau hydrographique

SYNTHESE

Le climat qui règne sur le site est continental à influence océanique. La continentalité est principalement due à la proximité du massif vosgien et l'influence océanique vient de l'ouest. Cela se traduit par des hivers rigoureux souvent accompagnés de neige, des printemps courts et des étés chauds. Les précipitations sont abondantes, supérieures à 1 500 mm / an et réparties régulièrement sur l'année. Elles augmentent lorsque l'on se rapproche de l'est du site. L'ensoleillement peut-être qualifié de moyen et les brouillards sont fréquents durant l'automne et l'hiver.

Le site est principalement composé de la vallée alluviale de la Lanterne et de celle de son affluent principal, le Breuchin. Il se caractérise par un réseau hydrographique développé appartenant exclusivement au bassin versant de la Lanterne. La Lanterne prend sa source au sud-est du site et le Breuchin est issu du massif des Vosges. La Semouse, l'Augronne, le Planey, la Combeauté et la Rôge, sont aussi des éléments structurants du site. La qualité physico-chimique du site est moyenne à bonne, et la principale altération provient des Matière Organiques et Oxydables. Le Planey et la Lanterne en avals sont les cours d'eau les plus touchés par les dégradations physico-chimiques. Pour ce qui est des critères hydrobiologiques, le Planey présente les indices les plus faibles ce qui montre une qualité biologique faible.

Trois grands ensembles peuvent être différenciés afin de caractériser la géologie, la topographie et l'hydrographie :

- Les collines sous vosgiennes, au nord-est du site, présentent des roches mères acides de type grès. En effet les principales formations affleurantes appartiennent au secondaire et plus particulièrement aux formations gréseuses du Trias (grès intermédiaire, grès à Voltzia, grès coquilliers). Il est aussi possible de rencontrer des éboulis du quaternaire et de manière limitée des alluvions (fond de vallon). La topographie est marquée et se distingue par la présence de versants d'expositions diverses, creusés de petits talwegs. Les caractéristiques hydrographiques de la zone sont liées à la présence de petits cours d'eau intraforestiers sur les versants avec une pente relativement forte s'atténuant en bas de versant. Les banquettes de part et d'autre du cours d'eau sont restreintes du fait de la présence de talwegs bien marqués et des fonds peu plats.
- La plaine de la Lanterne, le sud-est du site et la petite Gabiotte (région de Luxeuil-les-Bains) sont caractérisées par la présence d'alluvions anciens et de lehm (limons éoliens anciens lessivés) ce qui donne naissance à des sols limoneux à limono-argileux. La microtopographie est importante et la pente y est faible. Le nombre d'étangs est important, la densité des cours d'eau ainsi que des fossés d'alimentation des étangs est élevée. La nappe est proche de la surface et les sols sont soumis à la variation de la nappe ce qui entraîne des phénomènes d'hydromorphie importants et par conséquent la présence de pseudogley.
- Les vallées alluviales de la Lanterne, de la Semouse et de la Combeauté possèdent un substrat géologique composé essentiellement d'alluvions récentes, d'alluvions anciennes mais aussi de lehm, notamment dans le secteur de Mersuay et d'Equevilley. La topographie est caractéristique des lits majeurs des cours d'eau avec des pentes faibles, la présence de terrasses alluviales et de zone de bas de versant. Les cours d'eau sont parfois assez importants avec la présence de plusieurs bras ou d'anciens canaux. La nappe est permanente, proche de la surface et circulante. Sur les terrasses surélevées par rapport au lit mineur, comme c'est le cas à Mersuay ou Equevilley (alluvions anciennes), le drainage est faible et le lessivage des limons peut provoquer l'apparition d'un plancher plus imperméable, d'où un phénomène d'hydromorphie. Pour les terrasses composées d'alluvions récentes (plus proches du lit majeur) il est possible de trouver des sols riches où s'expriment des chénaies pédonculée à primevère.

TABLEAU 4 : DONNEES BIOTIQUES

Données biotiques générales	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Habitats naturels	190 habitats	35 HIC dont 6 prioritaires (DHFF) 47 habitats d'intérêt régional	ONF, Mosaïque environnement
Flore	27 espèces	5 espèces protégées au niveau national 20 espèces protégées au niveau régional 3 espèces d'IC	CBNFC, ONF, Mosaïque environnement
Faune	Insectes : 114 espèces (odonates et rhopalocères) Reptiles : <i>données non disponibles</i> Chiroptères : 3 espèces (<i>données partielles</i>) Amphibiens : 2 espèces (<i>données partielles</i>) Poissons : 3 espèces Crustacés : 1 espèce Oiseaux : 32 espèces	10 espèces d'IC (DHFF) 22 espèces d'oiseaux d'IC (DO)	CBNFC, LPO, CPEPESC, DIREN, Mosaïque environnement, ONF
Faune chassée	15 espèces	7 espèces susceptibles d'être classées nuisibles 2 espèces soumises à plan de chasse 1 espèce soumise à plan de gestion	DDAF, arrêtés
Faune pêchée	20 espèces	3 espèces d'IC (DHFF)	CR Lanterne, CSP, arrêtés

IC = Intérêt Communautaire

HIC = Habitat d'Intérêt Communautaire

DHFF = Directive Habitats Faune Flore

DO = Directive Oiseaux

Cartes

- Carte n° 8 : Amphibiens patrimoniaux
- Carte n° 7 : Flore patrimoniale
- Carte n° 9 : Avifaune patrimoniale

SYNTHESE

L'intérêt du site Natura 2000 « Vallée de la Lanterne » est lié à l'omniprésence de milieux humides mais aussi à sa forte superficie forestière. Cette variété de milieux s'accompagne d'une grande diversité d'espèces animales et végétales à forte valeur patrimoniale :

3 espèces végétales d'intérêt communautaire dont une connue seulement sur la Lanterne en Franche-Comté,
3 espèces de poissons d'intérêt communautaire,
1 espèce de crustacés d'intérêt communautaire, l'écrevisse à pattes blanches, faisant aussi l'objet d'un arrêté préfectoral de biotope,
2 espèces d'amphibiens d'intérêt communautaire,
3 espèces d'insectes d'intérêt communautaire.

Concernant les oiseaux, 32 espèces d'intérêt patrimonial sont recensées sur le site dont 22 au titre de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux.

Environ 200 habitats naturels ou semi-naturels ont été inventoriés lors de la cartographie. Trente et un sont d'intérêts communautaire et 6 prioritaires (DHFF). Ces derniers sont tous liés à l'eau sachant qu'il s'agit soit de forêts alluviales, soit de tourbières.

On dénombre sur le site 15 espèces chassables, dont 2 soumises à un plan de chasse (chevreuil et cerf) et 20 espèces pêchables dont les plus recherchées sont la truite et l'ombre dans les cours d'eau de première catégorie piscicole et le brochet en seconde catégorie.

TABLEAU 5 : ECOSYSTEMES

Ecosystèmes (en lien avec les grands milieux décrits dans le FSD)	Surface ou linéaire	Etat sommaire de l'écosystème (favorable, moyen, mauvais)	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces identifiées ou estimées en lien avec les activités humaines (liste non exhaustive)	Origine des données/ Structures ressources
Forêts	15 401 ha	Bon état,	91E0* : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> 9110 : Hêtraie - chênaies du <i>Luzulo fagetum</i> 9130 : Hêtraies de l'<i>Asperulo fagetum</i> 9160 : Chênaies pédonculées ou chênaie charmaie subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i> 9190 : Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	Trichomanès remarquable, dicrane vert, Bondrée apivore, Gélinothe des bois, Gobemouche à collier, Martin-pêcheur, Milan noir, Milan royal, Pic cendré, Pic mar, Pic noir, Sonneur à ventre jaune et autres espèces d'amphibiens	161 : plantation forestière 162 : artificialisation des peuplements 163 : replantation forestière (essences allochtones ou non adaptées) 165 : élimination des sous-étages 166 : élimination des arbres morts ou déperissants 167 : déboisement	ONF, CBNFC, LPO
Milieux rupestres	donnée non disponible	sans objet	donnée non disponible	Rapaces nocturnes Trichomanès remarquables	710 : dérangement 720 : piétinement, surfréquentation	Mosaïque Environnement, LPO
Grottes et cavités	donnée non disponible	sans objet	donnée non disponible	Chiroptères	710 : dérangement	
Prairies de fauche et pâturages	3 710 ha	Etat moyen,	6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (<i>Festuco-brometalia</i>) 6410 : Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caerulea</i>), 6430 : Mégaphorbiaies	Bondrée apivore, Busard cendré, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Butor étoilé, Cigogne blanche, Grande aigrette, Marouette ponctuée, Milan royal, Pie-grièche écorcheur, Râle des genêts,	100 : mise en culture 101 : modification des pratiques culturales 110 : épandage de pesticides 120 : fertilisation 140 : pâturage 141 : abandon de systèmes pastoraux 150 : Remembrement 151 : élimination des haies et boqueteaux	Mosaïque Environnement, LPO, Cahiers d'habitats

			hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin, 6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>).		810 : drainage	
Haies	<i>donnée non disponible</i>	<i>sans objet</i>	<i>donnée non disponible</i>	Pie-grièche écorcheur, Chiroptères	110 : épandage de pesticides 150 : Remembrement 151 : élimination des haies et boqueteaux	LPO, Cahier d'habitats
Rivières	425 km	<i>état moyen,</i>	3260 : Rivières des étages planitaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculus fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i> , 3270 : Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri p.p.</i> et du <i>Bidentia p.p.</i> 91E0* : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	Agrion de mercure, cuivré des marais, ... Blageon, chabot, lamproie de Planer, écrevisse à pieds blancs, Moule perlière (présence à confirmer) Bihoreau gris, Blongios nain, Busard des roseaux, Grande aigrette, Martin pêcheur, Milan noir, Chiroptères, Sonneur à ventre jaune et autres espèces d'amphibiens	161 : plantation forestière 162 : artificialisation des peuplements 167 : déboisement 220 : pêche de loisir 243 : piégeage, braconnage 701 : pollution de l'eau 830 : recalibrage 910 : envasement 961 : compétition 954 : envahissement d'une espèce 966 : antagonisme avec des espèces introduites	Mosaïque Environnement, cahiers d'habitats, LPO
Zones humides	5 538 ha	<i>état moyen,</i>	3160 : Lacs et mares dystrophes naturels, 6410 : Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinia-caerulea</i>), 6430 : Mégaphorbiaies	Caldésie à feuilles de parnassie, Agrion de mercure, cuivré des marais, Leucorrhine à gros thorax,	101 : modification des pratiques culturales 110 : épandage de pesticides 120 : fertilisation 141 : abandon de systèmes pastoraux 161 : plantation	Mosaïque Environnement, cahiers d'habitats, LPO

			hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin, 7110 : Tourbière hautes actives, 7140 : Tourbières de transition et tremblantes, 7150 : Dépression sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i> . 91E0* : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	Bihoreau gris, Blongios nain, Busard cendré, Busard des roseaux, Grande aigrette, Marouette ponctuée, Martin pêcheur, Milan noir, Pic cendré, Râle des genêts Amphibiens.	forestière 220 : pêche de loisir 700 : pollution 701 : pollution de l'eau 720 : piétinement 810 : drainage 853 : gestion des niveaux d'eau 910 : envasement 954 : envahissement d'une espèce	
Plans d'eau	160 ha	Bon état,	3130 : Eaux stagnantes, oligotrophes à végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> , 3140 : Eaux oligo-mésotrophe calcaire avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i> , 3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> . 3160 : Lacs et mares dystrophes naturels	Caldésie à feuilles de parnassie, Agrion de mercure, cuivré des marais, Bihoreau gris, Blongios nain, Busard des roseaux, Milan noir, Grande aigrette, Chiroptères, Sonneur à ventre jaune et autres espèces d'amphibiens, ...	120 : fertilisation 701 : pollution de l'eau 800 Comblement 853 : gestion des niveaux d'eau 220 : pêche de loisir 720 : piétinement 910 : envasement 952 : eutrophisation 954 : envahissement d'une espèce 966 : antagonisme avec des espèces introduites	Mosaïque Environnement, cahiers d'habitats, LPO
Cultures	70 ha	sans objet	sans objet	Busard cendré, Busard Saint-Martin, Milan royal.	102 : fauche 110 : pesticide 151 : élimination haies et boqueteaux 700 : pollution	Chambre d'agriculture, Mosaïque Environnement
Zones urbanisées	104 ha	sans objet	sans objet	Chiroptères	710 : dérangement	Corine Land Cover, CG70, BD topo

Infrastructures	7 ha	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	BD Topo, CG70
-----------------	------	------------	------------	------------	------------	---------------

Cartes

- Carte n° 11 : Occupation du sol

SYNTHESE DU TABLEAU 5

Le site de la Vallée de la Lanterne est majoritairement constitué d'habitats forestiers en bon état de conservation. Ils représentent 65 % de sa superficie. Malgré cette forte proportion, les habitats qui composent ces massifs sont peu diversifiés et les peuplements à base de hêtre et de chêne dominant. Néanmoins à la faveur des vallées alluviales qui sillonnent le site on rencontre des forêts riveraines, composées principalement d'aulnes, de frênes, de saules et de chênes pédonculés, comportant un fort enjeu pour ce qui est du maintien des sols et de l'épuration des eaux mais aussi pour la biodiversité animale et végétale.

Les milieux agricoles sont dominés par les prairies de fauche et de pâture, intéressantes pour l'avifaune et l'entomofaune, notamment si elles sont humides. Les mégaphorbiaies, favorisées par une forte humidité des sols et par des pratiques peu intensives sont bien représentées sur le site et plusieurs espèces d'insectes patrimoniales du site les fréquentent. Les cultures, principalement rencontrées à l'aval du site, sont peu présentes mais leur surface est en augmentation au détriment des autres milieux, particulièrement les prairies.

Les habitats liés aux milieux humides, souvent de fort intérêt, sont bien présents sur le site. Cela s'explique par un réseau hydrographique développé permettant l'expression de ces habitats. Par ailleurs, la forte présence d'eau a favorisé l'implantation d'étangs, principalement à l'est du site.

Concernant les infrastructures et les zones urbanisées le site est peu concerné car lors de sa création ces dernières ont volontairement été contournées.

TABLEAU 6 : HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Tableau 6-1 : Habitats liées aux milieux ouverts

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha)	Structure et fonctionnalité	Etat de conservation : Favorable Défavorable inadéquat, Défavorable mauvais	Origine des données
Communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques, de bas-niveau topographique, planitiaires d'affinités continentales, des <i>Isoeto-Juncetea</i>	3130-3	3,7 ha	Cet habitat se développe surtout à l'étage planitiaire, dans des eaux éclairées peu profondes des lacs, des étangs, des lits mineurs de grands fleuves et sur des substrats grossiers ou fins, mésotrophes à eutrophes, peu acides à neutres. Le niveau de l'eau est obligatoirement variable.	Non Défini : 100 %	Mosaïque Environnement, cahiers d'habitats
Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques	3140-1	0,19 ha	L'habitat correspond à des milieux aquatiques : fossés, mares, étangs, lacs, ballastières, anciennes exploitations (de sables, graviers, galets ou tourbe) de profondeur variable (quelques centimètres à 20 m environ), dépressions diverses aménagées, annexes de fleuves ou de rivières (bras morts).	Moyen : 67 % Non Défini : 33 %	Mosaïque Environnement, cahiers d'habitats
Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes	3150-1	4,46 ha	L'habitat est surtout développé dans les étangs, mares et lacs de plaine, éventuellement d'origine anthropique mais ayant retrouvé des caractéristiques fonctionnelles « naturelles », dans des zones peu profondes (moins de 2-3 m en général). Il correspond à des eaux (més-) eutrophes à hypertrophes, à pH neutre à basique.	Bon : 5 % Mauvais : 9 % Non Défini : 86 %	Mosaïque Environnement, cahiers d'habitats
Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés	3150-2	0.72 ha	L'habitat est développé dans les étangs, mares et lacs de plaine, dans des zones de profondeur variable (mais peu importante en général) et en situation d'abri. Il s'agit d'une végétation d'eaux stagnantes caractérisée par des hydrophytes libres flottants sous la surface de l'eau. L'habitat correspond à des eaux méso(eu)trophes à eutrophes, parfois hypertrophes, à pH neutre à basique.	Moyen : 19 % Non Défini : 81 %	Mosaïque Environnement, cahiers d'habitats
Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau	3150-3	0.03 ha	L'habitat est développé dans les mares, étangs et lacs de plaine, dans des zones de profondeur variable, sur tous types de substrats géologiques. Il s'agit de communautés avec un caractère stagnophile (d'eaux stagnantes) très marqué, dominées par des pleustophytes (macrophytes libres) flottant à la surface de l'eau. L'habitat correspond à des eaux mésotrophes à eutrophes, parfois hypertrophes, relativement claires à pH neutre à basique.	Non Défini : 100 %	

Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels	3150-4	2.48 ha	L'habitat est développé dans deux types de milieux : - les canaux, rivières lentes et les bras morts planitiaires à submontagnards eutrophes, - les fossés de marais eutrophes L'habitat correspond à des eaux eutrophes à hypertrophes, à pH neutre à basique.	Bon : 20 % Non Défini : 80 %	Mosaïque Environnement, cahiers d'habitats
Mares dystrophes naturelles	3160-1	0,2 ha	Il s'agit d'un habitat, développé en situation ensoleillée dans des mares, petites dépressions, en eau stagnante peu profonde pouvant s'assécher en été, de couleur brune par suite de la richesse en acides humiques et très généralement oligotrophes, se développant sur substrat vaseux ou tourbeux. Les pH de l'eau et du substrat sont assez variables suivant les communautés, allant de la neutralité ou faible alcalinité (pH de 8) à une forte acidité (de l'ordre de 4).	Non Défini : 100 %	Mosaïque Environnement, cahiers d'habitats
Rivières à Renoncles oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, neutres à basiques	3260-4	47,04 ha	L'habitat se rencontre aux étages collinéens et planitiaire. Il correspond à deux types géomorphologiques : - cours d'eau développés sur roches mères calcaires ou marneuses, - cours d'eau phréatiques en zone basique à neutre développés sur alluvions. Ce sont des cours d'eau de taille moyenne, plutôt courants, permanents. Les eaux sont oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, à pH basique, à richesse variable.	Bon : 33 % Non Défini : 67 %	Mosaïque Environnement, cahiers d'habitats
<i>Bidention</i> des rivières et <i>Chenopodium rubri</i> (hors Loire)	3270-1	7,46 ha	Il s'agit de formations pionnières constituées d'herbacées annuelles (craignant la concurrence) s'installant sur des sols nitrés, périodiquement inondés, alluviaux. Leur optimum se situe en bordure des cours d'eau et des bras morts, sur alluvions limoneuses, limono-argileuses ou sableuses plus ou moins envasées. Le niveau de l'eau est variable, sans dessèchement complet (hormis en fin de cycle en rivière méditerranéenne).	Mauvais : 2 % Non Défini : 98 %	Mosaïque Environnement, cahiers d'habitats
Pelouses calcicoles mésophiles de l'Est	6210-15	2,98 ha	Situation topographique variée : pentes plus ou moins fortes, souvent en bas de pente, plateaux, très rarement terrasses alluviales. Roches mères : calcaires, marnes, plus rarement graviers et sables calcaires alluviaux. Sols souvent assez épais, souvent sur colluvions, surtout de type brun calcaire, également rendzine colluviale, sol brun calcique, sol brun à pellicule calcaire. Pelouses fauchées et systèmes pastoraux extensifs liés au pâturage bovin plus rarement ovin.	Moyen : 98 % Mauvais : 2 %	Mosaïque Environnement, cahiers d'habitats
Moliniaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales	6410-13	144,76 ha	L'habitat se développe en situations topographiques variées : niveaux moyens des bordures d'étangs et vallées alluviales, partie supérieure de fossés en prairie..., sur des roches mères acides à faiblement neutres (granite, gneiss, grès, schistes, sables, argile...). Sols oligotrophes, à gley ou pseudogley. Éléments majeurs héliophiles à semi-sciaphiles, ponctuels à linéaires, des paysages de landes et forêts ouvertes hygrophiles.	Bon : 44 % Moyen : 6 % Mauvais : 6 % Non Défini : 44 %	Mosaïque Environnement, cahiers d'habitats

Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	6430-1	6,4 ha	Ces mégaphorbiaies constituent des cordons en bordure des cours d'eau (des petites rivières aux grands fleuves), des lisières et des clairières de forêts humides. L'habitat se rencontre dans des sites très humides des vallées alluviales, soumises aux crues périodiques du cours d'eau, présentant un sol engorgé avec une nappe temporaire, sur des substrats alluviaux de nature diverse (sables, limons sableux, limons.). Les sols sont bien pourvus en matière organique, mais relativement pauvres en azote (milieux mésotrophes).	Bon : 18 % Moyen : 41 % Mauvais : 24 % Non Défini : 18 %	Mosaïque Environnement, ONF, CRPF, cahiers d'habitats
Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	6430-2	35,85 ha	Ces végétations sont liées aux cours d'eau éclairés drainant les prairies humides et se retrouvent au niveau des lisières et des clairières de forêts riveraines résiduelles. Les sols sont marqués par un engorgement profond (sols alluviaux). Ces mégaphorbiaies sont soumises à des crues périodiques qui sont généralement de durée assez courte à cette altitude et elles ne subissent aucune action anthropique (fertilisation, fauche, pâturage).	Bon : 42 % Moyen : 17 % Mauvais : 2 % Non Défini : 39 %	Mosaïque Environnement, cahiers d'habitats
Mégaphorbiaies à Pétasite hybride	6430-3	2,23 ha	Cet habitat occupe de vastes étendus dans les lits majeurs étroits de ruisseaux et de rivières ou les ripisylves ont été éliminées. Le substrat est souvent soumis à des écoulements d'eau plus ou moins permanents. Il s'agit de sols alluviaux ou de sols installés sur des colluvions, sur divers types de substrats libérant beaucoup d'éléments minéraux. Les hautes eaux se produisent avant le développement des feuilles du Pétasite qui peut former des tapis plus ou moins continus.	Non Défini : 100 %	Mosaïque Environnement, cahiers d'habitats
Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	6430-4	66,67 ha	Ces mégaphorbiaies sont liées aux cours d'eau (rivières, ruisseaux) éclairés drainant des prairies humides et occupent les espaces d'anciennes forêts alluviales détruites ou constituent des ourlets au niveau des forêts résiduelles. Elles sont souvent soumises à des crues périodiques d'intensité variable. Les sols sont eutrophisés lors de ces inondations qui apportent des éléments organiques en abondance.	Bon : 28 % Moyen : 9 % Mauvais : 7 % Non Défini : 56 %	Mosaïque Environnement, cahiers d'habitats
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles	6510-4	556,14 ha	Situation topographique caractéristique dans les vallées où les gradients topographiques s'expriment au mieux. Roches mères : alluvions plutôt riches en bases, parfois marnes diverses. Sols alluviaux à bonne minéralisation, parfois sols marneux. Éléments des systèmes traditionnellement soumis à la fauche, surtout alluviaux, avec possibilité de pacage extensif tardif.	Bon : 29 % Moyen : 19 % Mauvais : 26 % Non Défini : 26 %	Mosaïque Environnement, cahiers d'habitats
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques	6510-5	340,29 ha	Substrats géologiques plutôt acides. Fertilisation moyenne (prairies mésotrophiques). Prairies sous-pâturée ou traitées en fauche avec pâturage tardif possible.	Bon : 54 % Moyen : 20 % Mauvais : 6 % Non Défini : 20 %	Mosaïque Environnement, cahiers d'habitats
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques	6510-7	22,6 ha	Substrats géologiques très variés, masqués par l'eutrophisation pour la végétation prairiale. Fertilisation élevée (prairies eutrophiques). Prairies sous-pâturées ou traitées en fauche avec pâturage tardif possible.	Bon : 15 % Moyen : 37 % Mauvais : 29 % Non Défini : 19 %	Mosaïque Environnement, cahiers d'habitats

Végétation des tourbières hautes actives	7110-1*	7,74 ha	Communautés caractéristiques des tourbières acidiphiles ombrotrophes. Elles se développent sur le site dans leurs formes essentiellement fragmentaires. Elles sont alimentées pour partie par des eaux ayant circulé sur le substratum et se développent préférentiellement sur des roches mères acides. Le sol, le plus souvent holorganique, est constitué d'un dépôt de tourbe, d'épaisseur variable constamment gorgé d'une eau très faiblement minéralisée et à forte acidité (pH compris entre 3,5 et 5).	Bon : 26 % Non Défini : 74 %	Mosaïque Environnement, cahiers d'habitats
Tourbières de transition et tremblants	7140-1	9,09 ha	Végétations hygrophiles et turfigènes se trouvant à l'interface spatiale et/ou dynamique entre, d'une part, les stades aquatiques et les stades terrestres et, d'autre part, les groupements de bas-marais et ceux de hauts-marais, leur alimentation étant mixte, à la fois minérotrophique (la végétation est alimentée par la nappe d'eau libre ou la nappe du sol) et ombrotrophique (alimentation par les précipitations de végétaux, telles les Sphaignes, qui s'affranchissent de l'alimentation de la nappe). Ces végétations se développent entre les groupements aquatiques et la végétation ombrotrophe des buttes de Sphaignes. On les rencontre également à la surface de certaines pièces d'eau où elles forment des radeaux flottants. Ces végétations sont souvent liées à la présence d'eau ayant des valeurs de pH comprises entre 4,5 et 7,5. Certaines formes de ces végétations flottent à la surface de l'eau (radeaux flottants), d'autres se développent sur une tourbe toujours très spongieuse, gorgée d'eau.	Bon : 24 % Non Défini : 76 %	Mosaïque Environnement, cahiers d'habitats
Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	7150-1	0,06 ha	Végétation constituant un stade initial de la série des groupements des landes humides et des tourbières acidiphiles. Se développe sur des substrats, constamment humides, oligo-mésotrophes acides (pH compris entre 4 et 5 généralement). Cet habitat se rencontre en mosaïque au sein de la végétation tourbeuse dans des secteurs au sol mis à nu par l'action de l'homme (décapage/étrépage), des animaux (bauges, piétinement) ou par érosion naturelle (ruissellement, gel). Il s'agit ainsi de groupements de cicatrization. On rencontre également cet habitat dans les zones d'atterrissement de certaines pièces d'eau, au niveau des zones de fluctuation des mares et étangs oligotrophes sur substrat sablonneux.	Bon : 100 %	Mosaïque Environnement, cahiers d'habitats

- Carte n° 12 : Découpage cartographique
- Carte n° 13 : Habitats d'intérêt patrimonial
- Carte n° 14 : Etat de conservation

Tableau 6-2 : Habitats liées aux milieux forestiers

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha)	Structure et fonctionnalité	Etat de conservation : Favorable Défavorable inadéquat, Défavorable mauvais	Origine des données
Hêtraies, hêtraies-chênaies acidiphile collinéennes	9110-1	305,16 ha sur 3950 ha de forêt prospectés (850,89 ha déduits) Total : 1156,05 ha	Dans toutes les situations topographiques : plateaux, replats, versants diversement exposés. Majoritairement sur plateaux et versants. Peuplement dominé par le hêtre, souvent accompagné du chêne sessile. Habitat installé sur des roches mères siliceuses pauvres en éléments minéraux et acides. Sols ayant une litière épaisse et pouvant présenter parfois un engorgement plus ou moins accentué. Sur le site, la hêtraie - chênaie acidiphile est peu représentée, l'acidité des sols restant limitée	Bon : 85 % Moyen : 10 % Non Défini : 5 %	ONF, CRPF, Mosaïque Environnement, cahiers d'habitats
Hêtraies-chênaies à Asperule odorante et Mélisse uniflore	9130-5	57,49 ha sur 3950 ha de forêt prospectés	Peuplement dominé par le chêne et hêtre. Situations topographiques variables : plateaux, versants diversement exposés. Généralement installé sur les produits d'altération des calcaires, marnes, présentant des sols bruns riches en calcium, argilo-limoneux avec une litière bien décomposées ; sols généralement bien alimentés en eau. Sur le site, la hêtraie - chênaie à Asperule odorante et Mélisse uniflore est très ponctuelle. En effet, sur le site, la plupart de sols sont développés à partir d'un substrat plus acide.	Bon : 64 % Moyen : 32 % Mauvais : < à 1 % Non Défini : 4 %	ONF, CRPF, Mosaïque Environnement, cahiers d'habitats
Hêtraies-chênaies à Pâturin de Chaix	9130-6	1950,63 ha sur 3950 ha de forêt prospectés (2095,32 ha déduits) Total : 4045,95 ha	Type d'habitat se développant sur des substrats divers (grès du trias, matériaux du lias, alluvions anciennes hors contrainte hydrique, placages de limons sur marnes du trias) en position de plateaux ou de versants Sols généralement épais, à bonnes réserves en eau, plus ou moins désaturés, souvent lessivés (sols bruns mésotrophes, sols lessivés, sols bruns acides...) ; litière avec feuilles entières et couche de feuilles fragmentées : humus de type mull mésotrophe à oligotrophe Sols pouvant présenter un engorgement temporaire moyennement profond, à l'origine d'une certaine fragilité. Sur le site, la hêtraie - chênaie à Pâturin de Chaix est fortement majoritaire. Elle est présente dans diverses situations topographiques, pour peu que le sol soit suffisamment drainé. Trois variantes sont observables, cela explique que l'habitat soit très recouvrant car il exploite un spectre trophique très large allant du neutroacidophile à mésoacidiphile.	Bon : 88 % Moyen : 11 % Mauvais : 1 %	ONF, CRPF, Mosaïque Environnement, cahiers d'habitats

Chênaies pédonculées neutrophiles à Primevère élevée	9160-2	59,27 ha sur 3950 ha de forêt prospectés (232,95 ha déduits) Total : 292,22 ha	Sur le site, les chênaies pédonculées sont essentiellement présentes dans le contexte « vallée alluviale » sur les terrasses alluviales sur alluvions récentes (matériaux encore peu lessivés). Les sols sont frais en permanence, peu hydromorphes. Litière présentant une bonne activité biologique rapidement décomposée par les vers de terre : humus de type mull eutrophe. La chênaie pédonculée à primevère élevée se rencontre essentiellement à l'ouest du site : vallée de la Semouse et de la Combeauté.	Bon : 70 % Moyen : 25 % Mauvais : 4 % Non Défini : 1 %	ONF, CRPF, Mosaïque Environnement, cahiers d'habitats
Chênaies pédonculées neutroacidoclines à méso-acidiphiles	9160-3	335,93 ha sur 3950 ha de forêt prospectés (420,38 ha déduits) Total : 756,31 ha	La litière est plus ou moins épaisse: humus de type mull mésotrophe ou mull acide L'habitat de chênaie pédonculée à laiche fausse-brise se rencontre surtout au sud ouest du site, dans la région de Chapelle-lès-Luxeuil, Citers, Ailloncourt : pas de topographie marquée (microtopographie), sols développés sur alluvions anciennes et lehm, hydromorphie fréquente sous la forme d'une nappe temporaire. Cet habitat rassemble deux associations : - une à pâturin de chaix (majoritaire) qui occupe les fonds de vallon, les banquettes étroites en contexte collinéen et plus large en vallée, - une à crin végétale qui se rencontre en plaine de la Lanterne sur des sols contraignants du point de vue de l'hydromorphie.	Bon : 62 % Moyen : 28 % Mauvais : 2 % Non Défini : 8 %	ONF, CRPF, Mosaïque Environnement, cahiers d'habitats
Chênaies pédonculées à Molinie bleue	9190-1	2,57 ha sur 3950 ha de forêt prospectés	Type d'habitat souvent ponctuel et de faible étendue spatiale. Il occupe des dépressions sur plateau et des zones à très faible pente ou à microtopographie soumis à variation de la nappe. Sols très engorgés dès la surface ; décomposition de la matière organique souvent bloquée ce qui entraîne la formation d'un horizon humifère (humus de type mull acide à moder) ; sol acide lessivé, hydromorphe dans les 10 premiers cm, engorgé en hiver, limoneux plus ou moins sableux. Présence de la nappe à une profondeur moyenne (pseudogley peu profond), horizon humifère sur limons dégradés, limons sableux, sables verts du Crétacé. L'habitat de chênaie pédonculée à molinie est peu présent sur le site. En effet, il y a peu de sols fortement acides.	Bon : 64 % Moyen : 7 % Non Défini : 29 %	ONF, CRPF, cahiers d'habitats
Boulaies pubescentes tourbeuses de plaine	91D0-1*	0,8 ha sur 3950 ha de forêt prospectés	Type d'habitats se rencontrant sur substrat tourbeux dont le pH est faible. Il se développe principalement en présence d'eaux très pauvres en éléments nutritifs et en particulier en carbonate sur des sols présentant une certaine aération du fait de la circulation de l'eau ou de l'intermittence de l'engorgement. On le trouve principalement sur des roches mères gréseuses. Ce peuplement est dominé dans son stade pionnier par le bouleau.	Non Défini : 100 %	
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnus incanae, Salicion albae)*	91E0*	98,8 ha sur 3950 ha de forêt prospectés (28,15 ha déduits) Total : 126,99 ha	Ces habitats, déclinés ci-après, occupent le lit majeur des cours d'eau (recouvert d'alluvions récentes et soumis à des crues régulières). On les retrouve en situation de stations humides, inondées périodiquement par la remontée de la nappe d'eau souterraine ou en bordure de sources ou de suintements.	Bon : 20 % Moyen : 12 % Mauvais : 16 % Non Défini : 52 %	ONF, CRPF, Mosaïque Environnement, cahiers d'habitats
Saulaies arborescentes à Saules blancs	91E0-1*	54,23 ha sur 3950 ha de forêt prospectés	Habitats que l'on retrouve au bord des rivières d'une certaine importance et des grands fleuves au profit des levées alluvionnaires nourries par les limons de crues. Substrats très variés (sables, graviers, limons, limons argileux) donnant des conditions en général eutrophes (avec une certaine richesse en éléments	Bon : 62 % Mauvais : 2 % Non Défini : 36 %	ONF, CRPF, Mosaïque Environnement, cahiers d'habitats

			minéraux). Il subit et supporte de grandes inondations, parfois assez durables : en hiver, au printemps, voire au début de l'été. Sur le site habitat ponctuel et linéaire rencontré le long des cours d'eau principaux (Lanterne, Semouse).		
Saulaies arborescentes à Saules fragiles	91E0-1-2*	9,67 ha sur 3950 ha de forêt prospectés	Habitat caractéristique des alluvions pauvres en calcaires des montagnes siliceuses et des lits sableux des petites et moyennes vallées présentant des substrats plutôt mésotrophes. Se développe sur les bancs alluviaux et les rives un peu stabilisées, au-dessus du niveau des petites saulaies arbustives. Subit de longues inondations l'hiver ou au printemps, voire en été. Habitat ponctuel sur le site et linéaire rencontré le long des cours d'eau principaux (Lanterne, Semouse)	Bon : 1 % Mauvais : 99 %	
Aulnaies-frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses	91E0-6*	7,39 ha sur 3950 ha de forêt prospectés	Habitat des rivières à eaux vives que l'on trouve sur des matériaux alluviaux de tailles variées, mais contenant toujours une charge plus ou moins importante de sables et de graviers. Les crues se produisent en hiver et éventuellement après de grosses pluies d'été. La nappe circule en surface dans les alluvions (bonne oxygénation en général). Peuplements constituant des galeries étroites. Habitat présent de manière ponctuelle sur le site.	Bon : 82 % Non Défini : 18 %	ONF, CRPF, Mosaïque Environnement, cahiers d'habitats
Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux	91E0-8*	6,54 ha sur 3950 ha de forêt prospectés	Habitat installé au niveau des sources, des ruisselets, de rivières de faible importance, souvent à cours lent ou peu rapide, sur des sols composé d'alluvions argileuses, limono-argileuses ou sablo-limoneuses. Le sol présente un horizon supérieur, riche en matière organique (avec cependant une bonne activité biologique de minéralisation) et une nappe circulante et proche de la surface. Très faible présence sur le site, linéaire parfois discontinu et non cartographiable, le long de ruisselets en forêt (ruisselets parfois intermittents), fossés, ...	Bon : 24 % Moyen : 1 % Mauvais : 6 % Non Défini : 69 %	ONF, CRPF, Mosaïque Environnement, cahiers d'habitats
Frênaies-ormaies continentales à Cerisier à grappes des rivières à cours lent	91E0-10*	152,69 ha sur 3950 ha de forêt prospectés	Habitat des rivières à cours lent ; installé dans la partie inondable lors des crues (lit majeur), en plaines alluviales plus ou moins larges ; sur les terrasses inférieures inondées l'hiver ou au printemps. Sols alluviaux peu évolués à nappe circulante composés d'alluvions d'origine siliceuse avec une nappe circulante en profondeur en dehors des crues. Habitat alluvial assez fréquemment rencontré le long des cours d'eau principaux (Lanterne, Semouse) et le long de petits cours d'eaux forestières	Bon : 60 % Moyen : 15 % Mauvais : 18 % Non Défini : 7 %	ONF, CRPF, Mosaïque Environnement, cahiers d'habitats
Aulnaies à hautes herbes	91E0-11*	28 ha sur 3950 ha de forêt prospectés	Cette aulnaie (où le Frêne est souvent sporadique) est installée sur des tourbes, des vases tourbeuses, des alluvions, avec des sols très riches en humus ; en vallée, bord de plan d'eau, sources... Les sols sont neutres ou basiques. Une nappe permanente se rencontre assez près de la surface. Malgré l'humidité, la nitrification est excellente, comme le révèle la présence de nombreuses espèces nitrophiles. Deux faciès sur le site ; un à frêne et éventuellement orme lisse (Mersuay) dans les vallées principales larges, un à aulnaie frênaie en lit majeur étroit Très ponctuel sur le site, en arrière de certains cours d'eau.	Bon : 38 % Moyen : 1 % Mauvais : 11 % Non Défini : 50 %	ONF, CRPF, Mosaïque Environnement, cahiers d'habitats

TABLEAU 7 : ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (DIRECTIVE 92/43 ANNEXES 2, 4, 5)

Nom des espèces d'intérêt communautaire	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population, Habitat naturel de l'espèce	Etat de conservation	Origine des données
---	------------------------	---------------------------	-----------------------------	---	----------------------	---------------------

Insectes

Leucorrhinia pectoralis	Leucorrhine à gros thorax	1042	Dernière observation en 2003	Recensé sur les communes de Citers et d'Ailloncourt (2003). Milieux lentiques oligotrophes ou mésotrophe moyennement végétalisés, fréquemment acide et en environnement assez ouvert (friches, landes) présentant des petites zones boisées). (3140, 7110, 7140, 7150, ...)	Défavorable	OPIE, Mosaïque Environnement
Coenagrion mercuriale	Agrion de Mercure	1044	19 stations	Espèce rhéophile à tendance héliophile colonisant les milieux lotiques permanents, aux eaux claires et bien oxygénées situés dans des zones bien ensoleillées. (3260, 3270, ...). Bien présente sur le site en particulier sur la basse Lanterne.	Favorable	OPIE, Mosaïque Environnement
Lycaena dispar	Cuivré des marais	1060	9 stations	En plaine dans des prairies humides (hauteur d'herbe : 0,2 à 1,5m) bordées de zones à roseau commun. Milieux ouverts et ensoleillés. (6430, ...) Présence avérée sur les communes de Luxeuil-les-Bains, de la Chapelle-lès-Luxeuil, de Plainemont, de la Vaire, de Francheville et de Quers, Breuches, Faverney,	Moyen	OPIE, Mosaïque Environnement

Mollusques, Crustacés et Poissons

Margaritifera margaritifera	Moule perlière	1029	donnée non disponible	Cours d'eau sur roches siliceuses (oligotrophes) avec des sédiments meubles, du courant et des teneurs en nitrate et phosphate faible. (3260, ...)	donnée non disponible	CR Lanterne, cahiers d'habitats
Austropotamobius pallipes	Ecrevisse à pattes blanches	1092	donnée non disponible	Espèce présente sur les petits affluents du site et bénéficiant d'un arrêté de protection de biotope depuis 2007	donnée non disponible	CR Lanterne, APB écrevisse, cahiers d'habitats
Lampetra planeri	Lamproie de Planer	1096	donnée non disponible	Ruisseaux de tête de bassin. Les larves se développent dans le sédiment.	donnée non disponible	CSP, CR Lanterne, cahiers d'habitats
Leuciscus souffia	Blageon	1131	donnée non disponible	Eaux claires et courantes, avec substrats pierreux ou graveleux, et correspondant à la zone à ombre. (3260, 3290, ...)	donnée non disponible	CSP, CR Lanterne, cahiers d'habitats
Cottus gobio	Chabot	1163	donnée non disponible	Rivières et fleuves à fond rocaillieux, plus commun dans les petits cours d'eau. Possible de le rencontrer dans les lacs. Les cours d'eau à forte dynamique lui sont propices.	donnée non disponible	CSP, CR Lanterne, cahiers d'habitats

Nom des espèces d'intérêt communautaire	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population, Habitat naturel de l'espèce	Etat de conservation	Origine des données
---	------------------------	---------------------------	-----------------------------	---	----------------------	---------------------

Amphibiens

<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	1166	1 station	Habitats : Mares, sources, fossés, bordure d'étangs, voir ornières. Un seul contact sur le site à Mersuay.	Défavorable	
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	1193	5 stations	Espèce appréciant les milieux humides pionniers : eaux stagnantes peu profondes, ornières, fossés forestiers. Espèce rencontrée lors de la cartographie forestière.	Moyen	ONF, CRPF, GNFC

Mammifères

<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	1303	donnée non disponible	Espèce répertoriée en bordure de site et chassant en milieux forestiers (individus isolés).	donnée non disponible	DIREN, CPEPESC
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	1321	donnée non disponible	Espèce répertoriée en bordure de site (thermes de Luxeuil-Bains) et chassant en milieux forestiers.	donnée non disponible	DIREN, CPEPESC
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	1323	donnée non disponible	Présence potentielle, vu le caractère forestier du site.	donnée non disponible	DIREN, CPEPESC
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	1324	donnée non disponible	Espèce répertoriée en bordure de site (Meurcourt et dans le secteur de la Vêge) et chassant en milieux forestiers.	donnée non disponible	DIREN, CPEPESC

Végétaux

<i>Dicranum viride</i>	Dicrane verte	1381	donnée non disponible	5 stations ont été rencontrées lors des prospections effectuées dans le cadre de la cartographie forestières Mousse mésophile, sciaphile, corticole des zones à humidité soutenue et permanente. Se développe surtout sur les essences à écorces lisses (hêtre). Possible en sapro lignicole (sur les souches).	donnée non disponible	CBFC, ONF, CRPF
<i>Trichomanes speciosum</i>	Trichomanès remarquable	1421	Quelques individus	Espèce de fougère hygrophile, se développant dans des milieux saturés en eau et sans lumière directe. Principalement sur matériaux de type quartzites, schistes, grès. Habitats ; grottes et puits essentiellement. Recensée sur la commune de Fougerolles.	Défavorable	DIREN, CBFC, ONF
<i>Caldesia parnassifolia</i>	Caldésie à feuilles de Parnassie	1832	Une seule population en bon état	Hydrophyte, (jusqu'à 1 m de profondeur) rencontré sur des étangs anciens proposant des zones abritées composées de mottes de laïches ou des roselières. Substrat vaseux à fond sableux (substrat plutôt basique). Plus ou moins tolérante à l'azote. (3150, ...) Espèce rencontrée lors des prospections effectuées pour la réalisation de la cartographie des milieux ouverts.	Favorable	Mosaïque environnement

- Carte n° 8 : Amphibiens patrimoniaux
- Carte n° 7 : Flore patrimoniale

tableau 8 : Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire

Nom des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population Habitat naturel de l'espèce	Etat de conservation	Origine des données
<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	A022	-	Occasionnel Habitats : Roselières inondées, bords des lacs et des étangs.	-	LPO, GNFC
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	A023	-	L'espèce vie près des lacs, des marécages, des marais et le long des cours d'eau lents.	-	LPO, GNFC
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	A029	-	Espèce inféodée aux roselières des bords d'étangs et de lacs.	-	LPO, GNFC
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	A072	-	Espèce nichant en forêt mais il est possible de la rencontrer dans les zones peu occupées par l'homme (campagne, friche).	-	LPO, GNFC
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	A073	-	Cet oiseau niche sur des escarpements rocheux ou en forêts (riveraines) à proximité d'un plan d'eau ou d'une rivière où il peut se nourrir de poissons (charognard).	-	LPO, GNFC
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	A074	-	Son habitat est constitué de peuplements forestiers feuillus clairs situés à proximité de zones ouvertes (cultivées ou humides).	-	LPO, GNFC
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	A081	-	Migrateur On le retrouve principalement dans les roselières mais aussi parfois dans les prairies bordant des zones humides.	Moyenne	LPO, GNFC
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	A082	1 individu	Migrateur hivernant Il apprécie les landes semi-montagneuses et particulièrement si elles présentent des arbustes et des zones de cultures.	Moyenne	LPO, GNFC
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	A084	Occasionnelle	Migrateur rare Cette espèce n'a pas d'habitat type, il est possible de la rencontrer dans les zones humides et dans les paysages découverts (prairies, champs de céréales).	Défavorable	LPO, GNFC
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	A021	-	Migrateur hivernant On rencontre souvent cette espèce à proximité des zones humides peu profonde avec des roselières étendues.	-	LPO, GNFC
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	A031	Occasionnelle	Elle fréquente les zones ouvertes et dégagées de cultures et prairies mais aussi les vergers et les zones humides de bordure de lacs ou de grands cours d'eau.	-	LPO, GNFC
<i>Bonasa bonasia</i>	Gélinotte des	A104	-	Son habitat principal est composé de forêts présentant	-	LPO, GNFC

	bois			un peuplement mixte et un sous étage arbustif.		
Ardea alba	Grande aigrette	A027	Régulière	Espèce hivernant sur le site et se nourrissant dans les prairies à proximité des étangs et des rivières.	-	LPO, GNFC
Porzana porzana	Marouette ponctuée	A119	Aucun contact depuis plusieurs années	Occasionnel La Marouette ponctuée apprécie les zones humides, les prairies steppiques humides et les végétations denses des marais.	Défavorable	LPO, GNFC
Crex crex	Râle des genêts	A122	Effectif réduit	Nicheur rare (Mersuay) Cette espèce apprécie les prairies de fauche et de pâtures, les marécages et plus rarement les champs cultivés.	Défavorable	LPO, GNFC
Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	A229	-	On le rencontre au bord des eaux calmes et poissonneuses. Il apprécie les rives pourvues d'arbres (perchoir).	-	LPO, GNFC
Picus canus	Pic cendré	A234	21 chanteurs	Nicheur répandu, population d'importance moyenne à forte pour le département Cette espèce se rencontre principalement dans les grands massifs feuillus et plus particulièrement les hêtraies. Elle fréquente aussi les zones alluviales.	Moyenne	LPO, GNFC
Dryocopus martius	Pic noir	A236	Présent	Espèce sédentaire sur le site majoritairement forestière mais sans vraie préférence en ce qui concerne le peuplement (feuillus ou résineux).	Favorable	LPO, GNFC
Dendrocopos medius	Pic mar	A238	1400 à 2000 chanteurs densité 0,2 à 1,6 chanteurs à l'hectare	Nicheur répandu et abondant Population à fort intérêt pour le site Espèce qui apprécie les forêts feuillues et principalement les zones plantées de chênes, charmes et aulnes.	Favorable	LPO, GNFC
Ficedula albicollis	Gobemouche à collier	A321	29 - 35 chanteurs	Nicheur rare, population importante du point de vue du département (seule population). Luxeuil-les-Bains, Citers, Esboz-Brest, Saint Sauveur Espèce exclusivement forestière vivant dans les peuplements clairs de chênes.	Moyenne	LPO, GNFC
Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	A338	-	On rencontre cette espèce dans les zones ouvertes plantées d'arbustes jusqu'à l'orée des bois.	Moyenne	LPO, GNFC

- Carte n° 9 : Avifaune patrimoniale

SYNTHESE DES TABLEAUX 6,7 ET 8,

En ce qui concerne les habitats, le site de la Lanterne possède une forte diversité ; 34 habitats d'intérêt communautaire sont recensés occupant plus de 50% de la superficie cartographiée. Cette forte proportion provient essentiellement des superficies forestières, sachant que 88 % de la surface inventoriée ou déduite lors de la cartographie sont en habitats d'intérêt communautaire (14 HIC). Cela est aussi lié au fait que les zones urbanisées ont été exclues du périmètre du site.

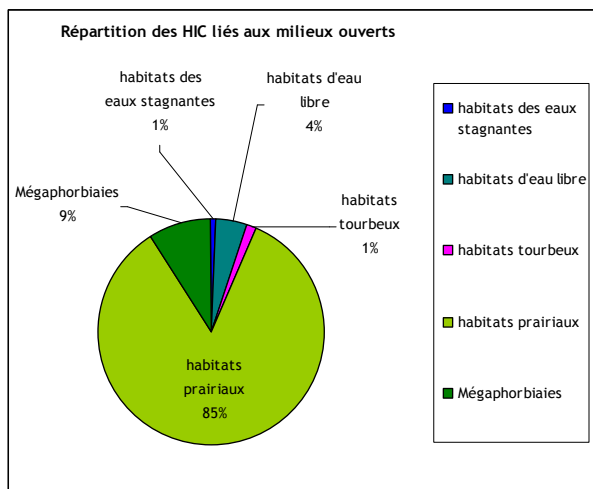
Habitats des milieux ouverts :

La Lanterne et le Breuchin s'écoulent sur des matériaux siliceux arrachés au massif vosgien et sont bordés d'une végétation originale, typique des lieux inondés plus ou moins acides. Des forêts riveraines (aulnaies et saulaies à saule blanc) forment des galeries installées sur les alluvions siliceuses. Dans les dépressions plus engorgées, elles sont remplacées par des bois marécageux acides (aulnaies marécageuses et saulaies à saule en oreillettes). Les zones plus dégagées présentent des mégaphorbiaies dans le cours supérieur. Sur l'ensemble du cours, on trouve des prairies alluviales et des tourbières. On y recense des espèces peu communes comme la Renoncule petite douve dans certaines dépressions de la basse vallée de la Lanterne ou la Petite Montie dans les trouées de la vallée du Breuchin.

A l'amont de Luxeuil-les-Bains, le Breuchin se divise en plusieurs bras dont l'intérêt écologique est très affirmé. Sur un même transect, on peut rencontrer un chenal très riche en habitats d'eau vive, des systèmes faiblement courants et frais en relation étroite avec la nappe et des petits ruisseaux peu sinueux et peu profonds, en milieu prairial.

Cartographie des milieux ouverts (Mosaïque Environnement) :

- Environ 8000 hectares cartographiés durant le printemps et l'été 2008,
- 19% en HIC (1512 ha),
- 22 HIC ouverts recensés :
 - 9 aquatiques
 - 10 prairiales
 - 3 tourbeux (dont 1 prioritaire)



Habitats prairiaux :

Les habitats prairiaux sur le site sont dominés, du point de vue de la surface, par deux habitats ; les prairies fauchées mésohygrophiles (6510-4) qui occupent plus de 550 ha et les prairies fauchées eutrophiques (6510-5), variante plus riche, présentes sur 340 ha.

Concernant l'habitat d'intérêt communautaire 6510-4, assez répandu dans la région, son intérêt réside dans le maintien d'un cortège floristique très diversifié, assurant une alimentation variée aux petits invertébrés. Bien typé en général mais non continu dans sa répartition, son état de conservation est bon.

Pour ce qui est du 6510-5, La prairie de fauche à alchémille occupe en général des situations topographiques supérieures par rapport aux autres prairies humides, le plus souvent en situation sommitale et plane parfois sur versants plus ou moins marqués. Elles sont en général présentes sur le site en haute vallée de la Lanterne et sur les têtes de bassin versant des affluents (Breuchin, Semouse). Leur état de conservation est bon.

Ces habitats sont liés à la pratique de la fauche ; en situation de pâturage le cortège floristique change et ces habitats laissent place à d'autres de moindre intérêt. Il convient donc de favoriser les pratiques de fauche afin de pérenniser cet habitat.

Les mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets (6430) apparaissent au profit de la déprise agricole de milieux présentés précédemment. Elles sont constituées par un très vaste ensemble de communautés correspondant à des végétations de hautes herbes de type mégaphorbiaies et de lisières forestières. Leur état de conservation sur le site est plutôt satisfaisant, une gestion conservatoire est donc à privilégier.

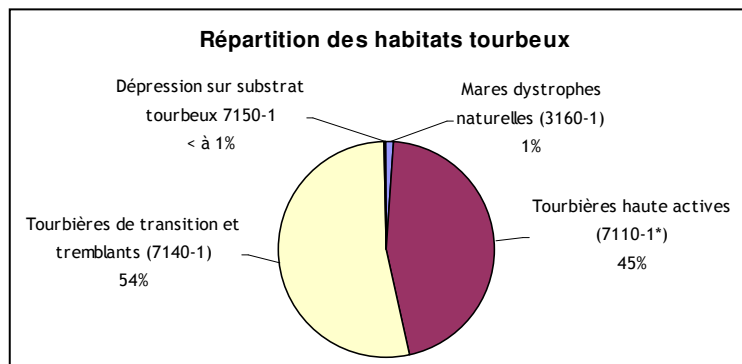
Habitats aquatiques :

12 habitats d'intérêt communautaire aquatiques sont répertoriés sur la Vallée de la Lanterne, 2 sont liés à des eaux courantes, 6 aux eaux stagnantes ou à faible courant et 4 aux milieux tourbeux.

Sur le site, concernant les habitats des eaux courantes, on rencontre principalement des rivières à renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, neutres à basiques (3260-4). Il s'agit d'une végétation d'herbiers aquatiques étalés dans le sens du courant composées essentiellement de renoncule fluitante. Différentes variations du groupement sont observables sur le site en fonction de plusieurs paramètres tels que la vitesse du courant, nature du fond, profondeur du lit, ..., avec notamment des faciès à Elodée du Canada, des faciès à Potamogeton perfolié et des faciès à Callitriche hamulata. Ce groupement végétal est bien développé dans le lit mineur des cours d'eau bien oxygénés (Lanterne, Semouse, Combeauté, Breuchin, etc.), rapides et bien ensoleillés, sur les radiers le plus souvent, aux étages collinéens et submontagnards. Son état de conservation est bon.

Pour ce qui est des eaux stagnantes deux habitats dominent sur le site ; les plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes (3150-1) et les communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques de bas niveau topographique (3130-3) :

- Le premier est caractérisé par un cortège floristique de la communauté à Elodea canadensis. Il est localisé essentiellement sur la Lanterne en système d'eau stagnante et également courante à la faveur de certains secteurs où il accompagne surtout des callitriches (*Callitriche sp.*). L'Elodée du Canada, anciennement qualifiée d'espèce exotique envahissante mais semblant aujourd'hui être intégrée dans les écosystèmes, peut avoir, dans certaines localités, un comportement envahissant. Les groupements à Elodée s'enracinent surtout dans les fonds vaseux des bras secondaires ou bras morts des cours d'eau assez large (Lanterne surtout) dans des eaux plus ou moins chargées en nutriments (eaux eutrophes à mésoeutrophes).
- Le second se rencontre sur les vases exondées d'étangs mis en assec (généralement en situation topographique basse), où l'engorgement prolongé de la vase limite sa minéralisation. Suivant les secteurs et les étangs, les vases périphériques, peuvent être plus riches en éléments azotés, et sont alors colonisées par un groupement plus exubérant : le Bidetion. Il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire observé sur 3,5 ha. Ces superficies peuvent varier en fonction de la mise en assec des étangs et de la pluviométrie. L'intérêt floristique est également important car ces vases exondées oligo- à mésotrophes sont susceptibles d'abriter des espèces patrimoniales, telles que *Elatine hexandra* présente sur liste rouge de Franche-comté. L'état de conservation est généralement bon, mais peut parfois être réduit.



On rencontre aussi sur le site des milieux tourbeux, 4 habitats peuvent être regroupés dans cette appellation. 3 d'intérêt communautaire, les mares dystrophes naturelles (3160-1), les tourbières de transitions et tremblants (7140-1), les dépressions sur substrats tourbeux (7150-1) et un d'intérêt prioritaire, les végétations de tourbières hautes actives (7110-1*). Ces milieux tourbeux sont particulièrement représentés par le 7140-1 et le 7110-1 qui occupent 99 % des 17 ha concernées.

Les tourbières de transitions et tremblants sont des groupements très dynamique qui participe au processus d'atterrissement des plans d'eau oligotrophes (étang à utriculaires et étang à characées) ou au comblement de dépressions humides au sein des tourbières. Il s'exprime le mieux en conditions acides et oligotrophes, où il peut évoluer jusqu'à l'édification des premières buttes à sphaignes de la tourbière limnogène (étangs le prévôt, Grand étang sur citers). En conditions moins oligotrophes, il se comporte principalement de

manière pionnière en précédant le marais de transition à *Carex lasiocarpa*.

La végétation de tourbières hautes actives se présente sous la forme de buttes de quelques dizaines de centimètres de hauteur et d'une surface pouvant atteindre quelques dizaines de mètres carrés. Elle est en général couverte d'une végétation buissonnante basse. Les espèces caractéristiques les plus courantes de la flore vasculaire, tolérant les conditions d'extrême pauvreté minérale et de variation hydrique, sont *Vaccinium oxycoccos* et *Eriophorum vaginatum* ; *Andromeda polifolia* et *Carex pauciflora* sont, de leur côté, moins fréquentes. En ce qui concerne les bryophytes, les espèces indicatrices de tourbe sont, entre autres, *Sphagnum magellanicum*, *Sphagnum capillifolium* subsp. *capillifolium* et *Sphagnum papillosum*.

Habitats forestiers :

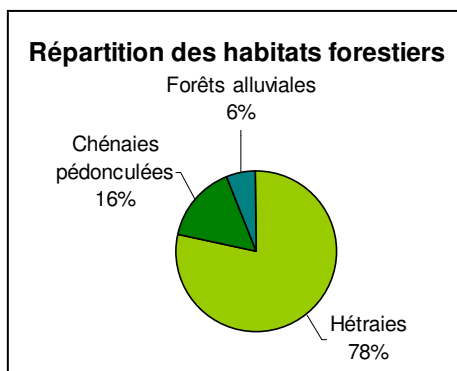
D'un point de vue forestier le hêtre et le chêne dominant sur le site même si les essences liées aux milieux humides sont bien représentées dans les vallées alluviales. Les plantations d'essences « non locales », principalement composées de résineux et de peupliers, sont très faibles et ne représentent que 10 % de la superficie forestière. Le nord-est du site se caractérise par une forte présence de hêtraie-chênaie sur les versants et d'une hêtraie acidiphile sur les roches les plus acides. En bas de versant, la pente s'adoucit et la présence de la nappe à proximité de la surface aboutit à l'expression d'une végétation plus hygrophile caractéristique de la frênaie-ormaie ou de l'aulnaie marécageuse.

Au sud-est du site la plaine de la Lanterne présente une microtopographie qui induit une alternance entre la hêtraie-chênaie et la chênaie pédonculée. Dans les dépressions et les queues d'étang il est possible de rencontrer des aulnaies marécageuses.

Enfin à l'ouest du site, dans les vallées de la Lanterne, de la Semouse, de la Combeauté et du Breuchin, les habitats sont majoritairement des frênaies-ormaies et des aulnaies-frênaies. Lorsque le lit majeur est assez large et que la pente se relève, on rencontre des chênaies pédonculées. Le long des cours d'eau et sur les sols graveleux, il est aussi possible de trouver des saulaies arborescentes.

Cartographie des milieux ouverts (Mosaïque Environnement) :

- Environ 8000 hectares inventoriés durant en 2007 et 2008,
- 91 % en HIC (6708 ha),
- 14 HIC forestiers recensés :
 - 3 de hêtraie-chênaie continentale
 - 3 de chênaies pédonculées
 - 8 alluviales (tous prioritaires)



Le groupement d'habitat d'intérêt communautaire majoritaire sur le site est l'hêtraies-chênaie continentale, elle occupe 5260 ha. Mais les forêts qui représentent le plus fort enjeu sont les forêts alluviales. En effet ce groupement est exclusivement composé d'habitats d'intérêt communautaire prioritaire, 8 en tout, principalement des forêts alluviales à Aulnes glutineux et Frênes communs (91E0). Ces habitats occupent le lit majeur des cours d'eau recouvert d'alluvions récentes et soumis à des crues régulières. On les retrouve en situation de stations humides, inondées périodiquement par la remontée de la nappe d'eau souterraine, ou en bordure de sources ou de suintements.

Concernant les espèces présentes sur le site de la Vallée de la Lanterne les données ne sont que partielles mais d'après les études déjà menées concernant les insectes, les amphibiens ou les oiseaux ainsi que les informations disponibles concernant les espèces végétales une forte potentialité écologique en ressort.

En effet, concernant les insectes trois espèces d'intérêt communautaire sont référencées, deux l'ont été récemment (Agrion de mercure et cuivré des marais) et une observée pour la dernière fois en 2003.

Pour ce qui est des espèces aquatiques (mollusques, crustacées et poissons) cinq sont présentes, principalement sur les cours d'eau amont du site, mais les populations ainsi que leur état de conservation sont mal connues. Concernant la moule perlière, sa présence est pressentie mais non vérifiée.

Les amphibiens sont représentés par deux espèces, le triton crêté dont une seule station est actuellement connue et le sonneur à ventre jaune dont au moins six stations sont recensées.

Les chiroptères sont les seuls représentant des mammifères d'intérêt communautaire sur le site et les données actuellement disponibles sur le site sont quasi nulles. Toutes les espèces répertoriées dans le tableau fréquentent majoritairement des milieux ouverts et aux vues du caractère très forestier du site, de nombreuses espèces peuvent être envisagées comme :

- Murin de Daubenton,
- Murin d'Alcathoe,
- Murin à moustaches, Murin de Brandt,
- Murin de Natterer, Murin de Bechstein,
- Noctule de Leisler,
- Oreillard roux,
- Barbastelle d'Europe.

Au sujet des espèces végétales trois d'intérêt communautaire sont signalées sur le site :

- La dicrane verte, espèce encore mal connue du point de vue de sa répartition mais dont le potentiel sur le site est fort, au vu de la superficie de hêtraie, habitat préférentiel de l'espèce.
- Le Trichomanès remarquable, connu sur une seule station dans le site, se trouve dans un état de conservation plutôt défavorable. Des efforts dans la gestion devront être faits afin de préserver l'espèce.
- La station de Caldésie à feuille de Parnassie présente sur la Vallée de la Lanterne est actuellement la seule recensée dans la région et son état de conservation est plutôt favorable. Il faudra donc s'efforcer de maintenir la population dans cet état.

Enfin pour les oiseaux du site 21 espèces d'intérêt communautaire sont recensées mais beaucoup sont mal connues du point de vue de leur répartition dans l'aire du site. Certaines ne sont qu'occasionnelles et d'autres n'ont pas été contactées sur le site depuis quelques années. Un manque d'information se fait sentir.

Malgré ces lacunes certaines espèces sont bien connues et se révèlent être importantes pour toute la région. C'est le cas des espèces forestières et plus particulièrement du Gobemouche à collier dont la seule population du département est répertoriée dans le site de la Lanterne. Les forêts éparpillées de chênes sont l'habitat préférentiel de cette espèce mais on la retrouve aussi dans les coupes de régénération forestières (habitat de substitution). Il faudra, dans le cadre des mesures de gestion, s'attacher à conserver son habitat et adapter la gestion forestière en cas de présence avérée.

B. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX / OBJECTIFS

TABEAU 9 : MENACES PESANT SUR LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Code Natura 2000 (Habitats)	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Numéro de fiche (Voir annexe)	Potentialités économiques	Menaces potentielles	Recommandation de gestion
3130 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	3130-3 : Communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques, de bas-niveau topographique, planitiaires d'affinités continentales, des <i>Isoeto-Juncetea</i>	fiche n° 14	- Pas de potentialité économique directe de l'habitat, - Valorisation des étangs pour la pêche, la chasse, accueil du public.	- Activités humaines induisant aménagement, - Piétinement, - Tendance à l'eutrophisation, - Stabilisation du plan d'eau (une vidange tous les 3 ou 4 ans permet une minéralisation et ainsi d'obtenir des conditions plus eutrophes intéressantes pour l'habitat).	- Maintenir les variations saisonnières, - Eviter la fermeture des milieux, - Maintenir une topographie douce des berges, - Vidanger le plan d'eau (si nécessaire) - Pas d'amendement.
3140 : Eaux oligo-mésotrophe calcaire avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140-1 : Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques	fiche n° 15	- Pas de potentialité économique directe de l'habitat, - Valorisation des étangs pour la pêche, la chasse, accueil du public.	- Eutrophisation et pollution des milieux, - Variation du niveau d'eau, - Assèchement, - Piétinement, - Diminution de la transparence, - Envasement, - Développement des hélophytes.	- Eviter les recalibrages, le curage, l'assèchement et le comblement, le piétinement des zones hygrophiles des rives (personnes, pêcheurs et activités nautiques et animaux, abreuvement), - Surveiller le développement d'espèces qui pourraient contribuer à la régression de l'habitat (ex : peuplier, dont la dégradation des feuilles entraîne la libération de substances phénoliques toxiques), - Veiller à la bonne qualité des eaux.
3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	3150-1 : Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes	fiche n° 16	- Pas de potentialité économique directe de l'habitat, - Valorisation des étangs pour la pêche, la chasse, accueil du public.	- Prolifération des macrophytes, - Envasement, - Eutrophisation, - Surcharge piscicole entraînant la diminution des espèces caractéristiques, - Problèmes liés à des espèces invasives (Balsamine, renouée, ...), - Assec durable, - Utilisation d'intrant pour la pisciculture.	- Gérer globalement le plan d'eau (rejet et variation du niveau d'eau) afin de conserver l'habitat très sensible à la sédimentation et à l'eutrophisation, - Zoner les activités, - Curer et faucher afin de favoriser l'habitat, - Diminuer les macrophytes, - Diminuer l'empoisonnement.
	3150-2 : Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés	fiche n° 17			
	3150-3 : Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau	fiche n° 18			
	3150-4 : Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels	fiche n° 19			

3160 : Lacs et mares dystrophes naturels	3160-1 : Mares dystrophes naturelles	fiche n°20	- Pas de potentialité économique directe de l'habitat, - Valorisation des étangs pour la pêche, la chasse, accueil du public.	- Variations du niveau hydrique (vidanges, ...), - Modification du niveau trophique, - Piétinement, - Concurrence des espèces exotiques,	Gérer à l'échelle de la zone humide : - Maintenir le niveau d'eau et éviter les fluctuations, - Maintenir un niveau trophique bas (pas d'apport), - Surveiller les arrivés possibles d'espèces envahissantes, - Eviter le comblement, le piétinement.
3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculus fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	3260-4 : Rivières à Renoncles oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, neutres à basiques	fiche n°21	- Pas de potentialité économique directe de l'habitat, - Utilisation de la rivière par les pêcheurs et promeneurs, - Ressource en eau, - Prise d'eau.	- Rupture du débit, - Piétinement et traversée du cours d'eau, - Sédimentation, - Eutrophisation (rejets domestiques, piscicoles, agricoles), - Eclairage brutal ou travaux (curage, recalibrage) entraînant des proliférations algales, - Destruction direct, - Pollution, - Introduction d'espèces végétales.	- Préserver un débit suffisant, - Gérer le bassin d'un point de vue global afin de préserver la qualité de l'eau et du milieu, - Maitriser les pollutions.
3270 : Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	3270-1 : <i>Bidention</i> des rivières et <i>Chenopodium rubri</i> (hors Loire)	fiche n°22	- Néant	- Régulation artificielle du niveau d'eau, - Empierrement et travaux des rives, - Problème lié à des espèces invasives (Renouée, Balsamine, ...), - Piétinement des bancs, - Sports mécaniques	- Veiller à la protection de l'hydrosystème, - Lutter contre les espèces invasives, - Eviter les déboisements excessifs des ripisylves entraînant une mise en lumière et le développement de la renouée.
6410 : Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caerulea</i>)	6410-13 : Moliniaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales	fiche n°23	- Utilisation agronomique pour les exploitations d'élevage.	- Pâturage intensif, - Eutrophisation, - Retournement des prairies, - Plantation de peupliers, - Déprise et évolution vers les mégaphorbiaies, - Drainage et évolution vers les prairies sèches.	- Conserver des pratiques de fauche, - Limiter l'enrichissement, - Limiter le drainage.
6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430-1 : Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	fiche n°24	- Dépourvu de valeur agronomique (leur existence sont liés à la non gestion).	- Fauche ou pâture entraînant une évolution vers la prairie, - Modification du régime hydraulique du cours d'eau, - Implantation d'arbustes ou d'arbres des forêts riveraines, - Plantation de peupliers, - Eutrophisation, - Envahissement par les espèces exotiques.	- Maintenir les crues temporaires et l'absence de pratiques agricoles ou d'entretien, - Lutter contre les plantes invasives.
	6430-2 : Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	fiche n°25			
	6430-3 : Mégaphorbiaies à Pétasite hybride	fiche n°26			
	6430-4 : Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	fiche n°27			

6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510-4 : Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles	fiche n° 28	- Utilisation agronomique pour le fourrage et pouvant être pâturé en extensif.	- Pâturage intensif de ces prairies de fauche, - Drainage, - Retournement des prairies en cultures, - Transformation en prairies temporaires, - Fertilisation excessives, - Urbanisation, - Déprise agricole.	- Conserver des pratiques de fauche extensives, - Limiter ou arrêter l'enrichissement, - Limiter ou arrêter le drainage.
	6510-5 : Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques	fiche n° 29			
	6510-7 : Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques	fiche n° 30			
7110* : Tourbières hautes actives	7110-1* : Végétation des tourbières hautes actives	fiche n° 31	- Pas de potentialité économique directe de l'habitat, - Valorisation des étangs pour la pêche, chasse et l'accueil du public.	- Envahissement par les espèces exotiques, - Comblement des gouilles (évolution naturelle), - Baisse de la qualité de l'eau, - Piétinement, - Vidange des étangs.	- Conserver les plans d'eau tourbeux en l'état, - Préserver les berges et la qualité de l'eau, - Absence de vidange, - Gérer globalement le plan d'eau afin de conserver le complexe tourbeux.
7140 : Tourbières de transition et tremblantes	7140-1 : Tourbières de transition et tremblants	fiche n° 32	- Pas de potentialité économique directe de l'habitat, - Valorisation des étangs pour la pêche, chasse et l'accueil du public.	- Diminution de la qualité de l'eau (eutrophisation), - Piétinement des gouilles, - Vidange régulière des étangs, - Envahissement par des espèces exotiques, - Ragondins	- Conserver les plans d'eau tourbeux en l'état, - Préserver les berges, - Préserver la qualité de l'eau, - Eviter le piétinement, - Eviter l'empoisonnement important, - Eviter les vidanges trop fréquentes (vidange partielle), - Gérer globalement le plan d'eau afin de conserver le complexe tourbeux.
7150 : Dépression sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	7150-1 : Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	fiche n° 33	- Pas de potentialité économique directe de l'habitat, - Valorisation des étangs pour la pêche, chasse et l'accueil du public.	- Diminution de la qualité de l'eau (eutrophisation), - Vidange régulière des étangs, - Envahissement par des espèces exotiques, - Evolution naturelle et comblement.	- Conserver les plans d'eau tourbeux en l'état, - Préserver les berges, - Préserver la qualité de l'eau, - Eviter le piétinement, - Eviter l'empoisonnement important, - Eviter les vidanges trop fréquentes, - Gérer globalement le plan d'eau afin de conserver le complexe tourbeux.
91D0* : Tourbières boisées	91D0-1* : Boulaies pubescentes tourbeuses de plaine	fiche n° 34			

91EO* : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*	91EO-1* : Saulaies arborescentes à Saule blanc	fiche n° 1	Potentialité forestière, - Souvent fortes contraintes d'exploitation.	- Modification du cours d'eau et de sa dynamique (rectification, curage,...), - Introduction d'essences allochtones, - Développement d'espèces invasives éliminant les espèces herbacées indigènes et compromettant la régénération, - Coupe trop forte, - Problèmes liés aux travaux, - Drainage, - Problèmes liés aux franchissements de cours d'eau.	- Traitement sylvicole : assurer le caractère permanent du couvert (rôle d'ancrage, protection des berges). Eviter les coupes de taillis simple qui dénudent périodiquement le sol, - Ne pas réaliser de coupe rase, notamment en cas de présence d'espèces invasives dans la strate herbacée, - Favoriser le bouturage naturel des saules, - Favoriser le mélange d'essences autochtones, - Ne pas rectifier ou curer les cours d'eau, - Favoriser la régénération naturelle d'essences autochtones faisant partie du cortège de l'habitat. Eviter les plantations. Ne pas introduire d'essences allochtones, - Etudier les itinéraires d'exploitation pour éviter la dégradation des sols et des berges : éviter la circulation des engins de débardage. Favoriser le débardage par traction animale.
	91EO-2* : Saulaies arborescentes à Saule cassant	fiche n° 1			
	91EO-6* : Aulnaies-frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses				
	91EO-8* : Aulnaie - frênaie à Laîche espacée des petits ruisseaux	fiche n° 2	Potentialité forestière, - Bonnes.		
	91EO-10* : Frênaie - ormaie continentale à Cerisier à grappes	fiche n° 4	Potentialité forestière, - Très bonnes.		
	91EO-11* : Aulnaie à hautes herbes	fiche n° 3	Potentialité forestière, - Fortes contraintes d'exploitation (sol peu portant).		
9110 : Hêtraies du Luzulo-Fagetum	9110-1 : Hêtraie, hêtraie - chênaie acidiphile collinéenne	fiche n° 13	Potentialité forestière, - Moyennes	- Acidification (intérêt des mélanges) et modification du cortège surtout suite à la plantation de résineux, - Engorgement de certains sols (prudence lors de la régénération), - Introduction d'essences allochtones.	- Traitement sylvicole : futaie régulière ou irrégulière par bouquet pour conserver le chêne sessile, - Favoriser le mélange d'essences autochtones, bien que le cortège d'essences potentielles soit peu diversifié. Attention à la dynamique du hêtre, - Favoriser la régénération naturelle d'essences autochtones faisant partie du cortège de l'habitat. Eviter les plantations. Ne pas introduire d'essences allochtones, - Remplacement des peuplements d'essences allochtones par un peuplement à base de chêne sessile et hêtre : éclaircies fortes afin de favoriser l'installation de semis et végétation d'accompagnement, puis dépressage et éclaircies sélectives ou transformation par plantation, - Jeunes peuplements : favoriser la diversité d'espèces, pratiquer des éclaircies
9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	9130-5 : Hêtraie - chênaie à Asperule odorante et Mélisse uniflore	fiche n° 12	Utilisation sylvicole, - Bonnes	- Tassement des sols limoneux lors de l'exploitation, - Suivant la topographie, engorgement de certains sols (mise en régénération prudente afin d'éviter la remontée de nappe), - Introduction d'essences allochtones, - Disparition du chêne.	

	9130-6 : Hêtraie - chênaie à Pâturin de Chaix	fiche n° 11	Utilisation sylvicole, - Bonnes (variable en fonction de l'hydromorphie)		dynamiques pour favoriser l'installation d'une strate herbacée et arbustive (diversifier la végétation d'accompagnement), - Maintenir des arbres morts, des arbres dépérissants et des arbres à cavités.
9160 : Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	9160-2 : Chênaie pédonculée neutrophile à primevère élevée	fiche n° 10	Potentialité forestière, - Très bonnes	- Tassement des sols limoneux lors de l'exploitation, - Engorgement de certains sols avec développement de plantes sociales gênantes, - Introduction d'essences allochtones, - Drainage des sols, - Comblement des mares forestières.	- Traitement sylvicole : futaie régulière ou irrégulière par bouquet. En cas de futaie régulière, limiter la taille des surfaces en régénération. - Favoriser le mélange d'essences autochtones, - Favoriser la régénération naturelle d'essences autochtones faisant partie du cortège de l'habitat. Eviter les plantations. Ne pas introduire d'essences allochtones, - Remplacement progressif des peuplements d'essences allochtones par un peuplement à base de chêne pédonculé, frêne, érable sycomore, ... - Prévenir les dégâts d'exploitation : itinéraires de débardage, débardage sur sol ressuyé, cloisonnements. - Favoriser le débardage par traction animale et/ou par câble
	9160-3 : Chênaie pédonculée neutroacidophile à Pâturin de Chaix	fiche n° 8	Potentialité forestière, - Bonnes.		
	9160-3 : Chênaie pédonculée neutroacidophile à Laîche fausse-brize	fiche n° 9	Potentialité forestière, - Moyennes, fortes contraintes hydriques et d'exploitation.		
9190 : Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	9190-1 : Chênaie pédonculée à Molinie bleue	fiche n° 7	Potentialité forestière, - Moyennes à faibles, fortes contraintes hydriques et d'exploitation.	- Substitution des peuplements feuillus autochtones par des plantations d'essences allochtones, - Dégâts liés à l'exploitation : forte sensibilité au tassement de sol, orniérage, - Déboisements sur grande surface : remontée de plan d'eau, fort risque d'enherbement (touradons de molinie), passage par une phase pionnière (bouleaux, saules).	

Annexes

- Annexe n° 3 : Fiches habitats

ENJEUX / OBJECTIFS LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES

TABEAU 10 : ENJEUX / OBJECTIFS LIES AUX HABITATS FORESTIERS

Objectifs et niveau de priorité	Sous objectifs Pistes d'actions	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Financement potentiel / Type d'engagement	Intitulé et pages des actions
A - Préserver et restaurer des milieux forestiers liés à l'eau (forêts alluviales, ripisylves, mares intra-forestières, ...)	Améliorer la gestion et la composition en essences des forêts alluviales et des ripisylves - Adapter les traitements sylvicoles ainsi que les travaux en fonction de la fragilité des milieux, - Favoriser la régénération naturelle, - Favoriser le mélange d'essences autochtones (caractéristiques de l'habitat) en régénération naturelle et reboisement, - Eliminer les espèces indésirables, - Limiter l'utilisation d'intrants potentiellement polluants et particulièrement à proximité des cours d'eau - Mettre en place des techniques adaptées de débardage et de franchissement de cours d'eau, - Favoriser le reméandrage des cours d'eau forestiers.	91D0* : Boulaies pubescentes tourbeuses de plaine 91EO-1* : Saulaies arborescentes à saules blancs 91EO-2* : Saulaies arborescentes à saules fragiles 91EO-6* : Aulnaies-frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses 91EO-8* : Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux 91EO-10* : Frênaies-ormaies continentale à Cerisier à grappes des rivières à cours lent 91EO-11* : Aulnaies à hautes herbes 9160-2 : Chênaies pédonculée neutrophile 9160-3 : Chênaies pédonculée neutroacidoclines 9190-1 : Chênaies pédonculées à Molinie bleue	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire liées aux milieux humides. Agrion de mercure, blageon, chabot, lamproie de Planer, écrevisse à pieds blancs, pic cendré, pic noir, pic mar, chiroptères, sonneur à ventre jaune et autres espèces d'amphibiens, ...	Sylviculture Loisirs / tourisme	Etat (MEEDDAT), Europe (FEADER) Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000	Prioritaire : A1 : Création ou rétablissement de mares forestières A2 : Chantiers d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles A3 : Mise en œuvre de régénérations dirigées A4 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable A5 : Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive
	Gérer et restaurer des mares forestières (et maintient de milieux pionniers) - Adapter les périodes de travaux aux milieux et aux espèces, - Entretenir le couvert forestier afin d'éviter sa fermeture, - Extraire les rémanents et éviter son comblement, - Créer des milieux pionniers en cas de travaux de restauration de desserte, - Effectuer les travaux de remblaiement hors période de présence du sonneur à ventre jaune, - Mettre en place des études complémentaires permettant de mieux connaître les zones de présence, les populations et leurs dynamiques.	Habitats d'intérêt régional : aulnaie marécageuse à laïche allongée, aulnaie marécageuse à fougère femelle et ronces Tous ceux concernés par une mare forestière	Espèces inféodées aux mares forestières : amphibiens, sonneur à ventre jaune, ...			

B - Encourager une gestion forestière adaptée aux enjeux espèces du site Natura 2000 « Vallée de la Lanterne »	Favoriser et conforter une population de Gobemouches à collier (<i>Ficedula albicollis</i>) - Encourager le maintien des essences feuillues, - Favoriser la régénération naturelle d'essences autochtones, - Allonger les critères d'exploitabilité (âge et diamètre) - Améliorer la structure des peuplements - Favoriser des peuplements de futaie régulière claire, - Adapter le traitement sylvicole (futaie régulière ou irrégulière par parque, allonger la phase de régénération), - Maintenir des îlots et des arbres sénescents	9110-1 : Hêtraies, hêtraies-chênaies acidiphiles collinéennes 9160-2 : Chênaies pédonculées neutrophiles 9160-3 : Chênaies pédonculées neutroacidiphiles 9190-1 : Chênaies pédonculées à Molinie bleue	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire en particulier le Gobemouche à collier	Sylviculture	Etat (MEEDDAT), Europe (FEADER) Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000	Prioritaire : B1 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents B2 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeux de production
	Mettre en place une gestion forestière en faveur de la Dicrane verte (<i>Dicranum viride</i>) - Créer des îlots de vieillissement, - Maintenir des arbres sénescents afin d'améliorer la capacité d'accueil du milieu - Favoriser le maintien de moyens et gros bois, - Eviter les coupes définitives et privilégier la futaie irrégulière	Habitats particulièrement visés : 9110-1 : Hêtraies, hêtraies-chênaies acidiphiles collinéennes 9130-5 : Hêtraies chênaies à Aspérule odorante et Mélisse uniflore 9130-6 : Hêtraies chênaies à Pâturin de Chaix	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire liées à la forêt et plus particulièrement la Dicrane verte			
C - Gérer la biodiversité générale sur le site	Réduire l'impact des dessertes (et autres infrastructures) sur les habitats en forêt - Adapter un tracé afin de limiter l'impact sur un habitat, - Mettre en place des dispositifs de franchissement de cours d'eau temporaires ou permanents.	Ensemble des habitats forestiers	Ecrevisse à pieds blancs, moule perlière, blageon, chabot, lamproie de Planer, trichomane remarquable et certaines espèces d'oiseaux.	Sylviculture Loisirs / tourisme	Etat (MEEDDAT), Europe (FEADER) Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000	Prioritaire : C1 : Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêts Secondaire : A3 : Mise en œuvre de régénérations dirigées A4 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable A5 : Travaux
	Restaurer la diversité des essences autochtones caractéristiques des habitats tout en luttant contre les essences invasives et/ou indésirables, notamment : - Eliminer ou limiter une espèce végétale envahissante (renouée du Japon, érable negundo...), - Favoriser le retour à l'habitat d'intérêt communautaire (par exemple transformer des plantations résineuses en peuplements feuillus).		Ensemble des espèces d'intérêt communautaire			

	<i>Promouvoir une gestion forestière adaptée aux caractéristiques de la végétation collinéenne</i> - Encourager le maintien des essences feuillues, - Favoriser la régénération naturelle d'essences autochtones, - Favoriser le mélange d'essences autochtones (caractéristiques de l'habitat) lors des régénérations naturelles ou des reboisements, - Adapter le traitement sylvicole, - Prévenir les dégâts d'exploitation (sol) - Créer des îlots de vieillissement, - Maintenir des arbres sénescents ou morts afin d'améliorer la capacité d'accueil du milieu					d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive B1 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents Transversal : Investissement visant à informer les usagers de la forêt
--	---	--	--	--	--	---

TABLEAU 11 : ENJEUX / OBJECTIFS LIES AUX HABITATS OUVERTS

Objectifs et niveau de priorité	Sous objectifs Pistes d'actions	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Financement potentiel / Type d'engagement	Intitulé et pages des actions
D - Favoriser la conservation des habitats prairiaux	Maintenir en bon état de conservation et restaurer les habitats prairiaux et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire - Retarder la fauche, - Limiter ou supprimer la fertilisation, - Reconvertir les cultures ou les boisements « timbre poste », - Restaurer les prairies en déprise, - Réaliser l'inventaire exhaustif des espèces de chiroptères.	6410 : Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caerulea</i>), 6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>).	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire.	Agriculture, Loisirs / tourisme	Etat (MEEDDAT), Europe (FEADER) Contrat Natura 2000 MAETER (si îlots PAC) Charte Natura 2000 Contrat de rivière Lanterne	D1 : Gestion de manière extensive des prairies d'intérêt communautaire et/ou hébergeant une espèce d'intérêt communautaire D2 : Préservation et/ou restauration des haies pouvant être favorables à l'avifaune
	Gérer de manière extensive les prairies afin de préserver les habitats d'espèces d'oiseaux - Retarder la fauche, - Limiter ou supprimer la fertilisation, - Restaurer les prairies en déprise, - Maintenir les haies.	Ensemble des milieux prairiaux	Ensemble des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire liées aux milieux prairiaux			
E - Conserver et restaurer les milieux tourbeux	Maintenir et restaurer la valeur patrimoniale des tourbières - Adopter une gestion conservatoire des sites en état de conservation favorable, - Gérer globalement le plan d'eau afin de conserver le complexe tourbeux, - Limiter le piétinement, - Limiter l'empoisonnement.	3160 : Lacs et mares dystrophes naturels, 7110* : Tourbière hautes actives, 7140 : Tourbières de transition et tremblantes, 7150 : Dépression sur substrats tourbeux du Rhynchosporion.	Leucorrhine à gros thorax, Caldésie à feuilles de parnassie, amphibiens	Agriculture, sylviculture, Pêche, Loisirs / tourisme.	Etat (MEEDDAT), Europe (FEADER) MAETER Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000 Contrat de rivière Lanterne PRAT	E1 : Gestion conservatoire des tourbières en bon état de conservation
	Assurer la conservation des tourbières remarquables (se rapprocher du PRAT) - Proposer les zones tourbeuses pour qu'elles soient prises en compte par le PRAT - Mettre en place des plans de gestion.					E2 : Amélioration de la capacité d'accueil de la biodiversité des milieux tourbeux
	Favoriser la mise en place d'une agriculture et d'une sylviculture permettant de garantir la conservation des zones tourbeuses - Préserver la qualité de l'eau, - Mettre en place des pratiques de gestion extensives à proximité des zones tourbeuses.	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire liées à la l'eau			E3 : Mise en place de plans de gestion E4 : Mise en place de pratiques de gestion extensives à proximité des zones tourbeuses

F - Conserver les mégaphorbiaies	Gérer les mégaphorbiaies - Absence de pratiques agricoles ou d'entretien sur les mégaphorbiaies en bon état de conservation, - Maintenir des crues temporaires, - Maintenir l'ouverture du milieu des mégaphorbiaies en état de conservation moyen - Lutter contre les plantes invasives.	6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin.	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Agriculture, Loisirs / tourisme	Etat (MEEDDAT), Europe (FEADER) Charte Natura 2000 Contrat de rivière Lanterne	F1 : Gestion permettant le maintien en l'état des mégaphorbiaies
G -Restaurer la biodiversité sur les milieux ouverts	Permettre la conversion des cultures et des peupleraies en prairies	6410 : Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion-caerulea), 6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin,	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Agriculture, sylviculture, Loisirs / tourisme	Etat (MEEDDAT), Europe (FEADER) MAETER Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000 Contrat de rivière Lanterne	G1 : Reconversion des cultures en prairies
	Restaurer les prairies en déprise	6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis).				G2 : Reconversion des peupleraies en prairies G3 : Réouverture des habitats d'intérêt communautaire en déprise

TABLEAU 12 : ENJEUX / OBJECTIFS LIES AUX HABITATS AQUATIQUES

Objectifs et niveau de priorité	Sous objectifs Pistes d'actions	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Financement potentiel / Type d'engagement	Intitulé et pages des actions
H - Garantir la conservation des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces liées à la l'eau	<i>Maintenir en bon état de conservation et restaurer les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces liés aux eaux stagnantes</i> - Adapter les pratiques et les travaux en fonction de la fragilité des milieux, - Eviter les amendements, - Surveiller le développement d'espèces indésirables qui pourraient contribuer à la régression de l'habitat (ex : peuplier, macrophytes, ...) - Veiller à la bonne qualité des eaux, - Eviter le curage, l'assèchement et le comblement, le piétinement des zones hygrophiles des rives (personnes, pêcheurs et activité nautique et animaux, abreuvement). - Zoner les activités, - Maintenir les variations saisonnières, - Maintenir une topographie douce des berges (afin d'augmenter les gradients de répartition spatiaux, - Gérer les plans d'eau afin de favoriser les espèces d'amphibiens, - Réaliser l'inventaire exhaustif des espèces d'amphibiens. (Habitat 3150) - Gérer globalement les plans d'eau (rejet et variation du niveau d'eau) afin de conserver l'habitat très sensible à la sédimentation et à l'eutrophisation, - Maîtriser l'empoisonnement, - Curer et faucarder afin de favoriser l'habitat, - Diminuer les macrophytes.	3130 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea, 3140 : Eaux oligo-mésotrophe calcaire avec végétation benthique à Chara spp., 3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition. 3160 : Lacs et mares dystrophes naturels	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire liées aux milieux humides. Caldésie à feuilles de parnassie, agrion de mercure, cuivré des marais, blageon, chabot, lamproie de Planer, écrevisse à pieds blancs, oiseaux, chiroptères, sonneur à ventre jaune et autres espèces d'amphibiens, ...	Pêche Loisirs / tourisme	Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000 Contrat de rivière Lanterne	H1 : Gestion et restauration des milieux stagnants abritant une espèce ou un habitat d'intérêt communautaire H2 : Maintien et entretien des mares et mortes non connectées

	Maintenir en bon état de conservation et restaurer les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces liés aux eaux courantes - Eviter les recalibrages, le curage, l'assèchement et le comblement, le piétinement des zones hygrophiles des rives (personnes, pêcheurs et animaux, abreuvement), - Surveiller le développement d'espèces qui pourraient contribuer à la régression de l'habitat, - Préserver un débit suffisant, - Améliorer les connaissances sur la moule perlière et l'apron	3260 : Rivières des étages planitaires à montagnards avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitrichion-Batrachion, 3270 : Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidetion p.p.	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire liées aux milieux humides. Agrion de mercure, blageon, chabot, lamproie de Planer, écrevisse à pieds blancs, oiseaux, chiroptères, sonneur à ventre jaune et autres espèces d'amphibiens, ...			H3 : Gestion et restauration des eaux courantes abritant un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire (dont restauration de frayère) H4 : Limitation de l'impact écologique des dessertes sur les cours d'eau
I - Maintenir les populations d'oiseaux d'intérêt communautaire liées aux Zones Humides	Maintenir les populations d'oiseaux d'intérêt communautaire liées aux Zones Humides Eviter le dérangement lors de la période de nidification, Maintenir les habitats favorables aux espèces présentes sur le site, Adapter les pratiques aux exigences de l'avifaune, Contrôler les prédateurs, Améliorer les connaissances.	Ensemble des habitats d'oiseaux d'intérêt communautaire liés aux zones humides	Ensemble des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire liés aux zones humides	Pêche Loisirs / tourisme	Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000 Contrat de rivière Lanterne	l1 : Maintien et restauration des habitats d'oiseaux liés aux milieux aquatiques
						Transversal : Investissement visant à informer les usagers

TABLEAU 13 : ENJEUX / OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Objectifs et niveau de priorité	Sous objectifs Pistes d'actions	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Financement potentiel	Intitulé des actions
J - Assurer la mise en œuvre du DOCOB	<i>1. Favoriser la réalisation des actions du DOCOB adaptées au contexte du site grâce aux contrats Natura 2000</i>	<i>Ensemble des habitats d'intérêt communautaire</i>	<i>Ensemble des espèces d'intérêt communautaire.</i>	<i>Ensemble des activités Ensemble des propriétaires</i>	<i>Etat (MEEDDAT), Europe (FEADER)</i>	J1 : Emergence des contrats (Hors SAU)
	<i>2. Favoriser la contractualisation agricole puis assurer un soutien technique aux exploitants en collaboration avec la Chambre d'Agriculture et les services de l'Etat</i>	<i>Habitats d'intérêt communautaire en SAU</i>		<i>Agriculture</i>		J2 : Favoriser la contractualisation agricole et assurer un soutien technique aux exploitants en collaboration avec la Chambre d'agriculture et les services de l'Etat
	<i>3. Encourager des pratiques environnementales respectueuses du site via l'engagement (charte Natura 2000)</i>	<i>Ensemble des habitats d'intérêt communautaire</i>		<i>Ensemble des activités Ensemble des propriétaires</i>		J2 : Permettre au propriétaire de signer une charte Natura 2000
K - Assurer la mission de veille environnementale et de suivi du site	<i>1. Suivre les habitats et les espèces d'intérêt communautaire</i>	<i>Ensemble des habitats d'intérêt communautaire</i>	<i>Ensemble des espèces d'intérêt communautaire</i>	<i>Agriculture, sylviculture, pêche, loisirs / tourisme, recherche scientifique</i>	<i>Etat (MEEDDAT), Europe (FEADER), Collectivités</i>	K1 : Mise en place d'un suivi des habitats et espèces d'intérêts communautaires
	<i>2. Suivre et évaluer l'impact des mesures de gestion engagées sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire</i>	<i>Ensemble des habitats d'intérêt communautaires concernés par une action</i>	<i>Ensemble des espèces d'intérêt communautaire concernées par une action</i>			K2 : Suivis et évaluations des mesures mise en place dans le cadre du document d'objectifs
	<i>3. Améliorer les connaissances sur le site, en particulier concernant les espèces animales</i>	<i>Ensemble des habitats d'intérêt communautaire</i>	<i>Chiroptères, amphibiens, insectes, oiseaux, moule perlière, apron, écrevisse à pieds blancs.</i>	<i>Agriculture, sylviculture, pêche, loisirs / tourisme, urbanisme, recherche scientifique</i>		K3 : Réalisation d'inventaires sur les espèces d'intérêt communautaire du site
	<i>4. Suivre les travaux engagés sur le site</i>	<i>Ensemble des habitats d'intérêt communautaire</i>	<i>Ensemble des espèces d'intérêt communautaire</i>	<i>Agriculture, sylviculture, pêche, loisirs / tourisme, recherche scientifique</i>		K4 : Evaluation et suivi des actions et travaux engagés sur le site

L - Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site grâce à la valorisation et la mutualisation des connaissances	<i>1. Assurer la cohérence entre les actions du DOCOB et les démarches territoriales et locales</i>	<i>Ensemble des habitats d'intérêt communautaire</i>	<i>Ensemble des espèces d'intérêt communautaire</i>	<i>Ensemble des activités ; Particulièrement urbanisme</i>	<i>Etat (MEEDDAT), Europe (FEADER)</i>	L1 : Veille à la cohérence entre les préconisations du document d'objectifs et les démarches territoriales et locales
	<i>2. Favoriser la diffusion des connaissances sur le site aux différents porteurs de projets locaux, pour permettre l'intégration des enjeux écologiques en amont des projets</i>					L2 : Mise à disposition des informations du document d'objectifs aux porteurs de projets
	<i>3. Informer les usagers, acteurs locaux et la population sur les enjeux liés à Natura 2000</i>					
	<i>4. Assurer un partenariat avec les interlocuteurs des domaines de loisirs, tourisme, sports afin d'améliorer la prise en compte des habitats patrimoniaux dans leurs activités.</i>			<i>Ensemble des activités ; Particulièrement loisir / tourisme</i>		L3 : Informations des usagers du site

SYNTHESE DES TABLEAUX 9, 10, 11, 12 ET 13)

Afin de protéger les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents sur le site nous disposons de trois outils basés sur les directives européennes « Habitats - Faune - Flore », « Oiseaux » et les études d'incidences. Ces outils permettent de veiller à la préservation des habitats et espèces mais aussi de mettre en place une gestion adaptée issue du document d'objectifs (fiche action ou charte Natura 2000) avec différents degrés de financements et d'implications.

- Les études d'incidences, cadrées par la circulaire du 5 octobre 2004 et celle du 30 août 2008, ont pour objectifs de recenser les actions portant potentiellement atteintes aux habitats et espèces du site afin de limiter leurs atteintes ou de présenter des mesures compensatoires.
- La Charte Natura 2000, est un outil simple et attractif, qui liste des engagements vérifiables et en adéquation avec une gestion adaptée aux milieux répertoriés sur le site. Le signataire s'engage à respecter l'ensemble des préconisations formulées en échange de l'exonération de la taxe foncière non bâtie. (Cf. partie F)
- Les contrats, sont signés entre l'Etat et le titulaire ou ayant droit des parcelles incluses dans le périmètre du site Natura 2000. Ils sont mis en place sur la base du volontariat. Il existe trois catégories de contrats différenciés suivant l'utilisation du sol :
 - o Les MAETER, concernent les milieux agricoles et sont signées directement avec l'exploitant agricole.
 - o Les contrats forestiers, cadrés par un arrêté préfectoral,
 - o Les contrats Natura 2000, pour les milieux ne relevant ni de la propriété agricole, ni des milieux forestiers.

Enjeux / Objectifs liés aux Habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Les enjeux / objectifs liés aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire peuvent être déclinés suivant les trois grands types de milieux rencontrés sur la Vallée de la Lanterne :

- Les milieux forestiers,
- Les milieux ouverts,
- Les milieux aquatiques.

➤ Les Enjeux / objectifs liés aux milieux forestiers

Tout d'abord l'intérêt principal du point de vue forestier sur le site de la Vallée de la Lanterne est la présence relativement importante de peuplements liés à l'eau (ensemble des forêts alluviales, chênaies pédonculées) et de mares intraforestières. Les menaces concernant ces milieux sont souvent liées à la modification du régime hydrique sur la parcelle ou à proximité (rectification du cours d'eau, drainage, tassement, coupe trop forte entraînant une remontée de la nappe ; ...) mais aussi à l'introduction d'espèces allochtones (peupliers, résineux) ou au développement de plantes indésirables (renouée). C'est pour ces raisons qu'un objectif de gestion concerne directement ces milieux. Il est développé par le biais de cinq actions toutes prioritaires :

- **A1 : Création ou rétablissement de mares forestières**
- **A2 : Chantiers d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles**
- **A3 : Mise en œuvre de régénérations dirigées**
- **A4 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable**
- **A5 : Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive**

Pour ce qui est des espèces inféodées au milieu forestier les différents inventaires ont permis de mettre en avant le fort enjeu de la Lanterne en ce qui concerne le Gobemouche à collier et la Dicrane verte. Un objectif s'attachera donc à préserver les espèces du site et principalement les deux citées auparavant. Deux actions prioritaires en découlent :

- **B1 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents**
- **B2 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeux de production**

Enfin, pour conserver la biodiversité générale présente sur le site un objectif a été mis en place. Il aura pour but principal de restaurer la diversité des essences autochtones caractéristiques des habitats et de lutter contre les essences indésirables et/ou envahissantes. Il s'attachera aussi à réduire l'impact des dessertes sur les habitats forestiers et enfin à promouvoir une gestion adaptée. Cela passera par cinq actions dont une prioritaire pour l'objectif :

- **C1 : Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêts**

➤ Les Enjeux / objectifs liés aux milieux ouverts

Concernant ces milieux un premier enjeu ressort des habitats prairiaux et plus particulièrement les prairies de fauche. En effet ces dernières souffrent souvent du surpâturage, de la transformation en cultures ou en prairies temporaires, d'une fertilisation excessive, ou tout simplement de la déprise agricole. Le premier objectif, grâce à deux fiches action, aura pour vocation de permettre le maintien voir l'amélioration des pratiques et le maintien des haies, milieux important du point de vue de l'avifaune.

- **D1 : Gestion de manière extensive des prairies d'intérêt communautaire et/ou hébergeant une espèce d'intérêt communautaire**
- **D2 : Préservation et/ou restauration des haies pouvant être favorables à l'avifaune**

Les milieux tourbeux sur le site sont en général en bon état de conservation mais afin d'éviter une dégradation liée à la modification de l'alimentation hydrique, à l'enrichissement du milieu, à l'envahissement d'essences exotiques ou à une surfréquentation l'objectif E prévoit quatre actions :

- **E1 : Gestion conservatoire des tourbières en bon état de conservation**
- **E2 : Amélioration de la capacité d'accueil de la biodiversité des milieux tourbeux**
- **E3 : Mise en place de plans de gestion**
- **E4 : Mise en place de pratiques de gestion extensives à proximité des zones tourbeuses**

Pour ce qui est des mégaphorbiaies des menaces telles que la fauche ou le pâturage, la modification du régime hydraulique, l'implantation d'espèces allochtones ou envahissantes peuvent être envisagées. Afin de les prévenir l'objectif F prévoit la mise en place d'une gestion adaptée :

- **F1 : Gestion permettant le maintien en l'état des mégaphorbiaies**

Enfin, pour la prise en compte des milieux modifiés par l'action de l'homme ou délaissés un objectif aura pour but de les restaurer et ce via trois fiches actions :

- **G1 : Reconversion des cultures en prairies**
- **G2 : Reconversion des peupleraies en prairies**
- **G3 : Réouverture des habitats d'intérêt communautaire en déprise**

➤ Les Enjeux / objectifs liés aux milieux aquatiques

Concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire deux sous ensembles ont été traités. Tout d'abord les milieux liés aux eaux stagnantes concernés par de nombreuses menaces (piétinement, eutrophisation, assèchement, envasement, prolifération d'espèces invasives, ...) et les milieux liés aux eaux courantes qui sont aussi menacés de dégradation (rectification des cours d'eau, empierrement, développement d'espèces invasives, eutrophisation, ...). Pour prévenir ces risques l'objectif H prévoit quatre actions :

- **H1 : Gestion et restauration des milieux stagnants abritant une espèce ou un habitat d'intérêt communautaire**
- **H2 : Maintien et entretien des mares et mortes non connectées**
- **H3 : Gestion et restauration des eaux courantes abritant un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire (dont restauration de fraysère)**
- **H4 : Limitation de l'impact écologique des dessertes sur les cours d'eau**

Pour ce qui est des espèces d'oiseaux aquatiques et dans le but de diminuer l'impact anthropique l'objectif I liste une action :

- **I1 : Maintien et restauration des habitats d'oiseaux liés aux milieux aquatiques**

➤ Les Enjeux / objectifs liés aux actions transversales

Les objectifs transversaux correspondent aux missions générales s'appliquant à l'ensemble des milieux et espèces présents sur le site. Ces missions sont mises en œuvres par la structure animatrice qui a en charge l'animation, le suivi, l'évaluation et la coordination des actions définies dans le document d'objectifs. Cette structure, désignée par le comité de pilotage, assurera la mise en œuvre du document d'objectifs et devra favoriser la mise en place des actions (MAETER, Contrats, Charte Natura 2000) prévues par ce dernier. Une autre de ses missions sera la veille environnementale et le suivi du site. Enfin elle devra favoriser la prise en compte des enjeux du site dans les démarches territoriales et mettre en place une stratégie de communication visant le plus large public possible.

TABEAU 14 : RECAPITULATIF DES OBJECTIFS DE CONSERVATION

Entité de gestion	Objectifs de conservation		Niveau de priorité	Type d'objectifs			
				Préserver et Protéger	Conserver et entretenir	Restaurer et réhabiliter	Acquisition de données, communication
<i>Milieus forestiers : Forêts alluviales résiduelles et autres habitats forestiers d'intérêt communautaire</i>	A	<i>Préserver et restaurer les milieux forestiers liés à l'eau</i>	***	X	X	X	X
	B	<i>Encourager une gestion forestière adaptée aux enjeux espèces du site Natura 2000 « Vallée de la Lanterne »,</i>	***	X	X		
	C	<i>Gérer la biodiversité générale sur le site</i>	*	X			X
<i>Milieus ouverts : prairies, mégaphorbiaies et tourbières</i>	D	<i>Garantir la conservation des habitats prairiaux</i>	***	X	X		X
	E	<i>Conserver et restaurer les milieux tourbeux</i>	**	X	X	X	X
	F	<i>Maintenir les mégaphorbiaies en bon état de conservation</i>	**	X	X		
	G	<i>Restaurer la biodiversité sur les milieux ouverts</i>	**	X	X	X	
<i>Milieus aquatiques : étangs et rivières</i>	H	<i>Garantir la conservation des habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces liées à la l'eau</i>	***	X	X		
	I	<i>Maintenir les populations d'espèces liées aux zones humides</i>	**	X	X		
<i>Objectifs transversaux</i>	J	<i>Assurer la mise en œuvre du DOCOB</i>	***				X
	K	<i>Assurer la mission de veille environnementale et de suivi du site</i>	**				X
	L	<i>Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site grâce à la valorisation et la mutualisation des connaissances</i>	**				X

***: niveau de priorité élevé, **: niveau de priorité moyen, *: niveau de priorité faible

C. PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

TABLEAU 15 : ACTIONS

Objectifs de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage potentiel	Echéancier	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de l'action	Liste des actions contractuelles de gestion	N° de page de la fiche action
A - Préserver et restaurer les milieux forestiers liés à l'eau	A1 : Création ou rétablissement de mares forestières	Collectivité territoriale, propriétaires et titulaires des droits réels des terrains.	Mesures mises en place suivant les demandes.	1450 ha	50 €/m²	Contrat forestier : <i>F 22702 : Création ou rétablissement de mares forestières</i>	<i>Page n° 79</i>
	A2 : Chantiers d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles				10 €/m linéaire	Contrat forestier : <i>F 22706 : Chantiers d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</i>	<i>Page n° 80</i>
	A3 : Mise en œuvre de régénérations dirigées			6500 ha	3000 €/ha	Contrat forestier : <i>F 22703 : Mise en œuvre de régénérations dirigées</i>	<i>Page n° 81</i>
	A4 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable				80 €/m³	Contrat forestier : <i>F 22711 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</i>	<i>Page n° 82</i>
	A5 : Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive				1500 €/ha	Contrat forestier : <i>F 22715 : Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive</i>	<i>Page n° 83</i>
B - Encourager une gestion forestière adaptée aux enjeux espèces du site Natura 2000 « Vallée de la Lanterne »	B1 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	Collectivité territoriale, propriétaires et titulaires des droits réels des terrains.	Mesures mises en place suivant les demandes.	6500 ha	2000 €/ha (îlots) 100 à 150 €/arbres	Contrat forestier : <i>F 22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents</i>	<i>Page n° 84</i>
	B2 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeux de production			2000 ha	1500 €/ha ou 10 €/m linéaire	Contrat forestier : <i>F 22705 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production</i>	<i>Page n° 85</i>
C - Gérer la biodiversité générale sur le site	C1 : Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	Collectivité territoriale, propriétaires et titulaires des droits réels des terrains.	Mesures mises en place suivant les demandes.	Non définis	60 000 €/km	Contrat forestier : <i>F 22709 : Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt</i>	<i>Page n° 86</i>

D - Favoriser la conservation des Habitats prairiaux	D1 : Gestion de manière extensive des prairies d'intérêt communautaire et/ou hébergeant une espèce d'intérêt communautaire	Exploitants agricoles, propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, ...	tous les ans	1200 ha	270 €/ha/an	MAETER : Socle PHAE 2 : Gestion des surfaces en herbes CI4 : Diagnostic d'exploitation HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage HERBE_02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables ou HERBE_03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables HERBE_04 : Ajustement de la pression de pâturage HERBE_06 : Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables MILIEU_02 : Remise en état des surfaces prairiales après inondation dans les zones d'expansion des crues Contrat : A 323 04R : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	Page n° 89
	D2 : Préservation et/ou restauration des haies pouvant être favorables à l'avifaune	Exploitants agricoles, propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, ...	tous les ans	Non défini	MAETER : 0,86 €/ml/an Mesures : sur devis	MAETER : LINEA_01 : Entretien des haies localisées de manière pertinente Contrat : A 323 06P : Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers A 323 06R : Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers	Page n° 90
E - Conserver et restaurer les milieux tourbeux	E1 : Gestion conservatoire des tourbières en bon état de conservation	Propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, ...	Tous les ans	17 ha	MAETER : 0,86 €/ml/an Mesures : sur devis	MAETER : Socle PHAE 2 : Gestion des surfaces en herbes HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage HERBE_03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables OUVERT_02 : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets végétaux indésirables Contrat : A 323 04R : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts A 323 05R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A 323 24P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès	Page n° 92
	E2 : Amélioration de la capacité d'accueil de la biodiversité des milieux tourbeux	Propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, ...	Mesures mises en place suivant les demandes.		Sur devis	Contrat : A 323 07P : Décapage ou étrépage sur des petites parcelles en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles A 323 20P et R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Page n° 93

	E3 : Mise en place de plans de gestion		2009 et 2010		Non définis	Animation	Page n° 94
	E4 : Mise en place de pratiques de gestion extensives à proximité des zones tourbeuses	Propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, ...	Tous les ans	17 ha	152 €/ha/an	MAETER : Socle PHAE 2 : Gestion des surfaces en herbes HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage HERBE_02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables OU HERBE_03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	Page n° 95
F - Conserver et restaurer les mégaphorbiaies	F1 : Gestion permettant le maintien en l'état des mégaphorbiaies	Exploitants agricoles, propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, ...	Tous les ans	110 ha	356 €/ha/an	MAETER : Socle PHAE 2 : Gestion des surfaces en herbes CI4 : Diagnostic d'exploitation HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage HERBE_03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables MILIEU_04 : Exploitation des roselières favorables à la biodiversité OUVERT_02 : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets végétaux indésirables Contrat : A 323 10R : Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles A 323 20P et R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Page n° 96
G - Restaurer la biodiversité sur les milieux ouverts	G1 : Reconversion des cultures en prairies	Exploitants agricoles, propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, ...	tous les ans	Non définis	334 €/ha/an	MAETER : Socle PHAE 2 : Gestion des surfaces en herbes CI4 : Diagnostic d'exploitation COUVERT_06 : Création et entretien d'un couvert herbacé (bandes ou parcelles enherbées) HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage HERBE_02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables OU HERBE_03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables HERBE_04 : Ajustement de la pression de pâturage HERBE_06 : Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables	Page n° 98

						Contrat : A 323 04R : <i>Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts</i>	
	G2 : Reconversion des peupleraies en prairies	Propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, ...	Tous les ans	Non définis	/	Animation	Page n° 101
	G3 : Réouverture des habitats d'intérêt communautaire en déprise	Exploitants agricoles, propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, ...	Tous les ans	Non définis	334 €/ha/an	MAETER : OUVERT_01 : <i>Ouverture d'un milieu en déprise</i> Contrat : A 323 01P : <i>Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage</i>	Page n° 102
H - Garantir la conservation des habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces liées à la l'eau	H1 : Gestion et restauration des milieux stagnants abritant une espèce ou un habitat d'intérêt communautaire	Propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, ...	Mesures mises en place suivant les demandes.	70 ha	Sur devis	MAETER : LINEA_07 : <i>Restauration et/ou entretien des mares et plans d'eau</i> Contrat : A 323 05R : <i>Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</i> A 323 10R : <i>Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles</i> A 323 13P : <i>Chantier ou aménagement de lutte contre l'envasement des étangs, des lacs et plan d'eau</i> A 323 11P : <i>Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</i> A 323 11R : <i>Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</i> A 323 20P et R : <i>Chantier d'élimination d'une espèce indésirable</i>	Page n° 102
	H2 : Maintien et entretien des mares et mortes non connectées	Propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, ...	Mesures mises en place suivant les demandes.	12 ha	Sur devis	MAETER : LINEA_07 : <i>Restauration et/ou entretien des mares et plans d'eau</i> Contrat : A 323 09P : <i>Création ou rétablissement de mares</i> A 323 09R : <i>Entretien de mares</i> A 323 20P et R : <i>Chantier d'élimination d'une espèce indésirable</i>	Page n° 104
	H3 : Gestion et restauration des eaux courantes abritant un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire	Propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, ...	Mesures mises en place suivant les demandes.	35 ha	Sur devis	MAETER : LINEA_03 : <i>Entretien des ripisylves</i> MILIEU_04 : <i>Exploitation des roselières favorables à la biodiversité</i> Contrat : A 323 15P : <i>Restauration et aménagement des annexes hydrauliques</i>	Page n° 104

						A 323 19P : Restauration de frayères A 323 20P et R : Chantier d'élimination d'une espèce indésirable	
	H4 : Limitation de l'impact écologique des dessertes sur les cours d'eau	Propriétaire des droits réels, collectivités	Mesures mises en place suivant les demandes.	70 ha	Sur devis	Animation	Page n° 105
I - Maintenir les populations d'espèces liées aux zones humides	I1 : Maintien et restauration des habitats d'oiseaux liés aux milieux aquatiques	Propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, ...	Mesures mises en place suivant les demandes.	Non définis	Sur devis	MAETER : LINEA_03 : Entretien des ripisylves MILIEU_04 : Exploitation des roselières favorables à la biodiversité Contrat : F 22702 : Création ou rétablissement de mares forestières F 22706 : Chantiers d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles F 22711 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable A 323 10R : Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles A 323 11P : Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles A 323 11R : Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles A 323 20P et R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Page n° 106
J - Assurer la mise en œuvre du DOCOB	J1 : Emergence des contrats	Collectivité territoriale, propriétaires et titulaires des droits réels des terrains.	Tous les ans	/	Non défini	Animation	Page n° 107
	J2 : Favoriser la contractualisation et assurer un soutien technique aux exploitants en collaboration avec la Chambre d'agriculture et les services de l'Etat						Page n° 108
	J3 : Permettre au propriétaire de signer une charte Natura 2000						Page n° 109
K - Assurer la mission de veille environnementale et de suivi du	K1 : Mise en place d'un suivi des habitats et espèces d'intérêts communautaires	Service de l'état	Tous les ans	/	Non défini	Animation	Page n° 110

site	K2 : Suivis et évaluations des mesures mise en place dans le cadre du document d'objectifs	Service de l'état					Page n° 111
	K3 : Réalisation d'inventaires sur les espèces d'intérêt communautaire du site	Service de l'état, structure animatrice					Page n° 112
	K4 : Evaluation et suivi des actions et travaux engagés sur le site	Service de l'état, structure animatrice					Page n° 113
L - Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site grâce à la valorisation et la mutualisation des connaissances	L1 : Veille à la cohérence entre les préconisations du document d'objectifs et les démarches territoriales et locales	Service de l'état	Tous les ans	/	Non défini	Animation	Page n° 114
	L2 : Mise à disposition des informations du document d'objectifs aux porteurs de projets	Service de l'état					Page n° 115
	L3 : Informations des usagers du site	Service de l'état, structure animatrice, collectivités				Animation Contrats : Investissement visant à informer les usagers (A 32327) Investissement visant à informer les usagers de la forêt (F 22714)	Page n° 117

D. CAHIER DES CHARGES APPLICABLES AUX CONTRATS

Objectif portant sur les milieux forestiers	Informations communes à toutes les fiches actions forestières	Actions Forestières
---	---	---------------------

<u>Maîtrise d'ouvrage :</u> Collectivité territoriale, propriétaires et titulaires des droits réels des terrains.	<u>Mise en œuvre :</u> ONF, entreprise de travaux forestiers, collectivité animatrice, ...	<u>Partenaires :</u> EPTB Saône et Doubs, DDAF, CRPF, Syndicat des propriétaires forestiers, Propriétaires forestiers,
--	---	--

<u>Echéancier :</u> Mesures mises en place suivant les demandes.

Objectif A - Préserver et restaurer des milieux forestiers liés à l'eau (forêts alluviales, ripisylves, mares intra-forestières, ...)	Création ou rétablissement de mares forestières	Action A1 Priorité : ***
---	---	-----------------------------

<u>Habitats</u> : Tous ceux concernés par une mare forestière <u>Principales espèces</u> : Amphibiens, ... <u>Surface potentielle</u> : 1450 ha	<u>Description de l'action</u> : Cette mesure concerne le rétablissement ou la création de mares au profit des espèces ou des habitats ayant justifié la désignation d'un site, ainsi que les travaux permettant le maintien de la fonctionnalité écosystémique d'une mare (en elle-même ou son insertion dans un réseau de mares cohérent pour une population d'espèces). <u>Engagements rémunérés</u> : - Travaux de création, - Profilage des berges en pente douce, - Désenvasement, - Curage et la gestion des produits de curage, - Colmatage par apport d'argile, - Débroussaillage et le dégagement des abords, - Faucardage de la végétation aquatique - Végétalisation (avec des espèces indigènes), - Entretien sur 5 ans nécessaires au bon fonctionnement de la mare, - Coupe et l'enlèvement des végétaux ligneux (interdiction de traitement chimique), - Dévitalisation par annellation (suivie d'une coupe si les bois sont à une distance minimale équivalente à la hauteur du peuplement plus 10 % ou, par défaut, à plus de 50 m d'une voie de circulation), - Exportation des végétaux et des déblais si nécessaire à une distance minimale de 20m, dans le cas de milieux particulièrement fragiles, - Enlèvement des macro-déchets, - Maîtrise d'ouvrage, - Etudes et frais d'expert, - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. <u>Engagements non rémunérés</u> : - Ne pas introduire sciemment de poissons dans la mare et à ne pas entreposer de sel à proximité de cette dernière. - Dans le cas d'opération de dégagement des abords, de profilage des berges, de curage ou de colmatage, effectuer les travaux hors période de reproduction des batraciens et sans destruction d'autres espèces ou habitats naturels ni apport d'espèces indésirables (invasives végétales ou animales, ...). Les opérations doivent respecter la pérennité des milieux humides remarquables, - Eviter les opérations de coupes pouvant être préjudiciables au maintien de la mare (coupe à blanc à proximité de la mare), en maintenant des arbres en quantité suffisante autour de celle-ci.
<u>Financement</u> : Mesures F 22702, (Paragraphe B de l'annexe de l'arrêté préfectoral régional n° 08/245) <u>Modalités</u> : Taux de financement : 100 % Montant plafond : 50 €/m² <u>Financeurs potentiels</u> : MEEDDAT, FEADER, autres financeurs	

Evaluation :	
- Indicateur de suivi ▪ Surface de mare contractualisée ▪ Estimation du nombre des espèces faunistiques visées	Points de contrôle ▪ Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions, ▪ Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état de la mare ▪ Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (sauf quand un barème réglementé régional est en vigueur), ▪ Conformité de la surface en eau au 15 juillet de chaque année

Objectif A - Préserver et restaurer des milieux forestiers liés à l'eau (forêts alluviales, ripisylves, mares intra-forestières, ...)	Chantiers d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Action A2 Priorité : ***
---	--	-----------------------------

<u>Habitats :</u> *91EO-1 et 2 : Saulaies arborescentes *91EO-8 : Aulnaie - frênaie à Laîche espacée des petits ruisseaux *91EO-11 : Aulnaie à hautes herbes *91EO-10 : Frênaie - ormaie continentale à Cerisier à grappes <u>Principales espèces :</u> Agrion de mercure, blageon, chabot, écrevisse à pieds blancs, pic cendré, chiroptères, espèces d'amphibiens ... <u>Surface potentielle :</u> 1450 ha	<u>Description de l'action :</u> Cette action concerne les investissements pour la réhabilitation ou la création de ripisylves et de forêts alluviales d'intérêt communautaire. Il s'agit d'améliorer les boisements en place, de constituer des boisements feuillus au bénéfice de s espèces et habitats visés ou de reconstituer des corridors cohérents à partir d'éléments fractionnés. <u>Engagements rémunérés :</u> - Structuration du peuplement, - Ouverture à proximité du cours d'eau : ▪ Débroussaillage, fauche gyrobroyage avec exportation des produits de la coupe, ▪ Broyage au sol et nettoyage du sol. - Précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires : ▪ Dégagement et nettoyage. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat, ▪ Coupe de bois. - La dévitalisation par annelation ▪ Brûlage (si les rémanents sont trop volumineux pour leur maintien et leur dispersion au sol), qui s'effectue sur les places spécialement aménagées. Toute utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises à feu est proscrite, ▪ Export des bois vers un site de stockage. - Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau : ▪ Plantation, bouturage, ▪ Transplantation de semis, ▪ Dégagements, ▪ Protections individuelles. - Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits, - Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydrique (ex : comblement de drain, ...), - Etudes et frais d'expert, - Maîtrise d'œuvre, - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. <u>Engagements non rémunérés :</u> - Préserver les arbustes du sous-bois et ne pas couper les lianes (hormis celles qui grimpent sur des jeunes plants sélectionnés pour l'avenir), - Ne pas utiliser de paillage plastique, - Utiliser du matériel n'éclatant pas les branches, - Ne pas utiliser de phytosanitaires sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles, - Tenir un cahier d'enregistrement des interventions
<u>Financement :</u> Mesures F 22706, (Paragraphe C de l'annexe de l'arrêté préfectoral régional n°08/245) <u>Modalités :</u> Taux de financement : 80 % Montant plafond : 3000 €/ha ou 10 €/m linéaire Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique et stabilisation des berges : 1/3 du devis global <u>Financeurs potentiels :</u> MEEDDAT, FEADER, autres financeurs	
<u>Articulation avec des programmes en cours :</u> Contrat de rivière Lanterne : volet « Restauration et entretien des milieux aquatiques »	

Evaluation :	
Indicateur de suivi ▪ Surface de linéaire contractualisée	Points de contrôle ▪ Existence et tenu du cahier des charges d'enregistrement des interventions, ▪ Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés, ▪ Contrôle de l'atteinte de l'objectif, ▪ Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

Objectif Prioritaire : A - Préserver et restaurer des milieux forestiers liés à l'eau (forêts alluviales, ripisylves, mares intra-forestières, ...) Objectif secondaire : B	Mise en œuvre de régénérations dirigées	Action A3 Priorité : ***
--	--	---

<u>Habitats :</u> Ensemble des habitats d'intérêt communautaires <u>Principales espèces :</u> Ensemble des espèces <u>Surface potentielle :</u> 6500 ha	<u>Description de l'action :</u> Cette mesure vise à restaurer les habitats d'intérêt communautaire présentant une difficulté de régénération selon une logique non productive. Elle concerne la mise en œuvre de régénérations dirigées spécifiques à certains habitats ayant justifié la désignation d'un site <u>Eligibilité :</u> Les essences éligibles sont celles qui sont définies dans les cahiers d'habitats. Si l'habitat d'intérêt communautaire est en bon état de conservation, la régénération naturelle sera privilégiée sauf en cas de difficulté de régénération (faible fructification, sol fortement envahi par des espèces concurrentes, etc.) Si l'habitat d'intérêt communautaire est en mauvais état de conservation (ex. : plantation d'essences allochtones), le recours à la régénération artificielle est possible en utilisant uniquement les essences caractéristiques de l'habitat à restaurer (voir cahiers d'habitats). <u>Engagements rémunérés :</u> - Travail du sol consistant à remettre en état les conditions stationnelles, (rétablissements de conditions hydrologiques, crochitage....), - Mise en place des cloisonnements d'exploitations et/ou sylvicoles spécifiques, - Dégagement de taches de semis acquis (nettoyement et dégagement manuel), - Lutte contre les espèces (herbacées ou arbustives) concurrentes, - Mise en défens de régénération acquise (protection individuelle ou clôture) et le rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôture, - Plantation en plein ou enrichissement si nécessaire (l'essence et la provenance devront être adaptées à l'habitat), - Transplantations de semis (en cas de difficulté à obtenir des individus en pépinière), - Etudes et frais d'expert, - La maîtrise d'œuvre, - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. <u>Engagements non rémunérés :</u> - Tenir un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie)
<u>Financement :</u> Mesures F 22703, (Paragraphe I de l'annexe de l'arrêté préfectoral régional n°08/245) <u>Modalités :</u> Taux de financement : 80 %, plafond de 3000 €/ha <u>Financeurs potentiels :</u> MEEDDAT, FEADER, autres financeurs	

Evaluation :	
Indicateur de suivi ▪ Surface contractualisée par habitat	Points de contrôle ▪ Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions, ▪ Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés ▪ Contrôle de la surface déclarée travaillée, ▪ Contrôle de la présence de cloisonnements entretenus, ▪ Repérage des traces de travaux si le contrôle à lieu peu de temps après ceux-ci, ▪ Vérification de la présence des essences à favoriser, ▪ Contrôle de l'atteinte de l'objectif, ▪ Contrôle de l'atteinte d'un objectif de survie des arbres : au bout de 5ans, 80 % des arbres doivent être vivants, ▪ Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (sauf quand un barème réglementé régional est en vigueur)

Objectif A - Préserver et restaurer des milieux forestiers liés à l'eau (forêts alluviales, ripisylves, mares intra-forestières, ...)	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Action A4 Priorité :***
--	---	--

Habitats : Ensemble des habitats forestiers d'intérêt communautaire Principales espèces : Ensemble des espèces d'intérêt communautaire Surface potentielle : 6500 ha	Description de l'action : La mesure concerne les chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce animale ou végétale indésirable : espèces envahissantes (autochtone ou exogène) qui impacte ou dégrade l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat ou de l'espèce dont l'état de conservation justifie cette action. Engagements rémunérés : Coupe de grands arbres et de semenciers, exploitation forestière - Utilisation d'autres méthodes de débardage : câble, cheval, porteur,... - Coût des sur-longueurs, - Aménagement particulier pour franchir un cours d'eau, - Coût dû à une intervention dans des périodes spécifiques, - Frais d'expert, - Maîtrise d'œuvre, - Coupe manuelle des arbustes ou arbres de petits à moyen diamètre, - Coupe des grands arbres et des semenciers, - Débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat, - Les bois sans valeur commerciale ne devront pas être commercialisés (il peut être envisagé d'étudier leur valorisation au sein de la filière bois énergie), - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. Autres végétaux - Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre, - Arrachage manuel (cas des densités faibles à moyennes), - Dévitalisation par annellation, - Enlèvement et le transfert des produits de coupe (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Traitement chimique des semis, des rejets, ou des souches avec des produits homologués en forêt. Il doit être justifié, ponctuel, en accord avec le DOCOB, - Brulage dirigé (écobuage) lorsque la technique est maîtrisée. Engagements non rémunérés : - Ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables (exemples : lutte contre le robinier, puis ouverture brutale stimulant le drageonnage, lutte chimique ...). Dans la mesure du possible, les traitements chimiques ont un caractère exceptionnel et portent sur des surfaces aussi restreintes que possible, - Tenir un cahier d'enregistrement des interventions
Financement : Mesures F 22711, (Paragraphe D de l'annexe de l'arrêté préfectoral régional n°08/245) Modalités : Grands arbres : - à valeur commerciale : seul le débardage est financé en retirant un forfait de 6 €/m³ de la facture de débardage - sans valeur commerciale : l'abattage et le débardage sont financés. Taux de financement : 100 % Montant plafond : 80 €/m³ Autres végétaux : Taux de financement : 100 % Montant plafond : 7500 €/ha Financeurs potentiels : MEEDDAT, FEADER, autres financeurs	

Evaluation :	
- Indicateur de suivi ▪ Surface ayant fait l'objet d'un contrat, (Nombre de parcelle ou surface réelle)	Points de contrôle ▪ Existence et tenu du cahier des charges d'enregistrement des interventions, ▪ Etat initial et post-travaux des surfaces (orthophotos, photographies, ...) ▪ Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés, ▪ Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

Objectif Prioritaire : A - Préserver et restaurer des milieux forestiers liés à l'eau (forêts alluviales, ripisylves, mares intra-forestières, ...) Objectif secondaire : C	Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive	Action A5 Priorité : ***
---	--	---

<u>Habitats :</u> Ensemble des habitats forestiers <u>Principales espèces :</u> Ensemble des espèces d'intérêt communautaire liées à la forêt et plus particulièrement la Dicrane verte <u>Surface potentielle :</u> 6500 ha	<u>Description de l'action :</u> La mesure concerne des travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers au profit d'espèces ou d'habitats ayant justifié la désignation d'un site. Elle pourra concerner l'irrégularisation des lisières sur une largeur minimale de 10 mètre (sauf cas des ripisylves) <u>Engagements rémunérés :</u> - Dégagement de taches de semis acquis, - Lutte contre les espèces concurrentes, - Protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés, - Etudes et frais d'expert, - Maîtrise d'œuvre, - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.
<u>Financement :</u> Mesures F 22715, (Paragraphe J de l'annexe de l'arrêté préfectoral régional n°08/245) <u>Modalités :</u> Taux de financement : 80 %, 1500 €/ha <u>Financeurs potentiels :</u> MEEDDAT, FEADER, autres financeurs	<u>Engagements non rémunérés :</u> - Tenir un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie), - Conduire son peuplement dans des marges de volume ou de surface terrière (définies régionalement) compatibles avec sa production et son renouvellement simultanés (cf. présentation de la mesure en page précédente). - En outre, dans le cas où la taille de la propriété oblige à l'élaboration d'un document de gestion, une telle mesure ne peut être mobilisée que si l'irrégularisation des peuplements est planifiée (simple modification ou refonte du document de gestion si nécessaire), afin de mieux garantir l'efficacité des opérations financées. - Dans le cas des espèces les plus sensibles au dérangement d'origine anthropique, notamment les tétraonidés, le bénéficiaire s'engage à ne mettre en place aucun dispositif attractif pour le public (sentiers de randonnée, pistes de ski, etc...) et à ne pas donner son accord pour une telle mise en place dans l'aire concernée par l'espèce.

Evaluation :	
- Indicateur de suivi ▪ Surface forestière irrégularisée par contractualisation (nombre de parcelle)	Points de contrôle ▪ Existence et tenu du cahier des charges d'enregistrement des interventions, ▪ Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés, ▪ Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

Objectif Prioritaire : B - Encourager une gestion forestière adaptée aux enjeux espèces du site Natura 2000 « Vallée de la Lanterne » Objectif secondaire : C	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	Action B1 Priorité : ***
--	--	---

Habitats : Ensemble des habitats forestiers Principales espèces : Ensemble des espèces d'intérêt communautaire en particulier le Gobemouche à collier. Surface potentielle : 6500 ha	Description de l'action : Cette mesure concerne un dispositif favorisant le développement de bois sénescents en forêt dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires, ou la représentativité et la naturalité des habitats de la directive. Elle ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'autres mesures de gestion des milieux forestiers. Engagements rémunérés : Les opérations éligibles consistent en le maintien sur pied d'arbres correspondant aux critères énoncés pendant 30 ans. L'engagement contractuel du propriétaire porte sur une durée de 30 ans. Il est admis sur cette durée que l'engagement n'est pas rompu si : les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaques d'insectes, des interventions sont rendues obligatoires au vu de problèmes de sécurité (prévenir systématiquement le service instructeur). Dans ce cas, c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement. Ilots de bois sénescents Ces îlots sont utiles au développement d'un certain nombre d'espèces. Ils ne devront faire l'objet d'aucune sylviculture (coupe ou travaux) durant trente ans sur la surface contractualisée. Les îlots devront être d'une surface d'au moins un hectare d'un seul tenant et comporter au moins 10 tiges par hectare d'un diamètre à 1,30 mètre du sol supérieur ou égal à 55 centimètres (sauf le chêne à 65 centimètres). En outre, ils doivent dans la mesure du possible présenter un houppier de forte dimension, être déjà sénescents, ou présenter des fissures, des branches mortes ou des cavités. Arbres isolés Ces arbres sont utiles au développement d'un certain nombre d'espèces, ils devront être vivants à la signature du contrat. En outre, ils doivent dans la mesure du possible présenter un houppier de forte dimension, être déjà sénescents, ou présenter des fissures, des branches mortes ou des cavités. Eligibilité pour les arbres isolés <table border="1"> <tr> <th>Essence</th><th>Diamètre à 1,30 m du sol supérieur ou égal</th></tr> <tr> <td>Chêne, épicéa</td><td>65 cm</td></tr> <tr> <td>hêtre et frêne</td><td>60 cm</td></tr> <tr> <td>autres essences</td><td>40 cm</td></tr> </table> Engagements non rémunérés : marquer les arbres sélectionnés au moment de leur identification d'un triangle pointe en bas marqué à la griffe et/ou peint à l'aide d'une peinture blanche longue durée et/ou par un panneau ad hoc, matérialiser clairement le périmètre de l'îlot. Ou marquer les arbres sélectionnés au moment de leur identification par un autre signe distinctif après accord préalable de l'administration.	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol supérieur ou égal	Chêne, épicéa	65 cm	hêtre et frêne	60 cm	autres essences	40 cm
Essence	Diamètre à 1,30 m du sol supérieur ou égal								
Chêne, épicéa	65 cm								
hêtre et frêne	60 cm								
autres essences	40 cm								
Financement : Mesures F 22712, (Paragraphe K de l'annexe de l'arrêté préfectoral régional n°08/245) Modalités : Ilots de sénescence : 2000 €/ha Arbres isolés : 100 € (hêtre et résineux) ou 150 € (autres essences) Financeurs potentiels : MEEDDAT, FEADER, autres financeurs									

Evaluation :	
- Indicateur de suivi - Nombre d'arbres et d'îlots mis en place, - Estimation des espèces visées.	Points de contrôle Ilots de sénescence ; - Présence des îlots délimités et marqués sur le terrain pendant 30 ans, - Surface de l'îlot, - Laisser sur place sauf risque sanitaire majeur : l'arbre à terre fait office de contrôle. Arbres isolés ; - Présence des bois marqués sur pied pendant 30 ans, - Laisser sur place sauf risque sanitaire majeur : l'arbre à terre fait office de contrôle.

Objectif B - Encourager une gestion forestière adaptée aux enjeux espèces du site Natura 2000 « Vallée de la Lanterne »	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeux de production	Action B2 Priorité : ***
---	--	-----------------------------

<u>Habitats</u> : 9110-1 : Hêtraies, hêtraies-chênaies acidiphiles collinéennes 9160-2 : Chênaies pédonculées neutrophiles 9160-3 : Chênaies pédonculées neutroacidoclines 9190-1 : Chênaies pédonculées à Molinie bleue <u>Principales espèces</u> : Ensemble des espèces d'intérêt communautaire en particulier le Gobemouche à collier <u>Surface potentielle</u> : 2000 ha	<u>Description de l'action</u> : Cette action concerne les travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production, c'est-à-dire dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces ayant justifié la désignation d'un site. Elle concerne les activités d'éclaircie ou de nettoisements au profit de certaines espèces végétales de l'annexe 2 de la directive habitat ou d'habitats d'espèces pour des espèces animales d'intérêt communautaire (Ours, Grand Tétrás, Tétrás Lyre...). On associe à cette action la taille en têtard ou l'émondage de certains arbres. <u>Engagements rémunérés</u> : - la coupe d'arbres, - la création de cépées, - l'enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat), - la dévitalisation par annellation (suivie d'une coupe si les bois sont à moins de 50 ml d'une voie de circulation), - le débroussaillage, - la fauche, - le broyage, - l'arrachage, - le nettoyage éventuel du sol, - l'élimination de la végétation envahissante, - l'émondage, - la taille en têtard, - les tailles de formation favorisant la nidification, - les études et les frais d'expert - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. <u>Engagements non rémunérés</u> : - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie) - Dans le cas des espèces les plus sensibles au dérangement d'origine anthropique, notamment les tétraonidés, le bénéficiaire s'engage à ne mettre en place aucun dispositif attractif pour le public (sentier de randonnée, piste de ski...) et à ne pas donner son accord pour une telle mise en place dans l'aire concernée par l'espèce.
<u>Financement</u> : Mesures F 22705, (Paragraphe G de l'annexe de l'arrêté préfectoral régional n°08/245) <u>Modalités</u> : Taux de financement : 100 % Montant plafond : 1500 €/ha ou 10 €/m linéaire <u>Financeurs potentiels</u> : MEEDDAT, FEADER, autres financeurs	

Evaluation :	
- Indicateur de suivi ▪ Surface forestière contractualisée (Nombre de parcelle)	Points de contrôle ▪ Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie) ▪ Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés ▪ Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (sauf quand un barème réglementé régional est en vigueur)

Objectif C - Gérer la biodiversité générale sur le site	Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêts	Action C1 Priorité : *
---	---	---------------------------

<u>Habitats</u> : Tous les habitats d'intérêt communautaire forestiers <u>Principales espèces</u> : Ecrevisse à pieds blancs, blageon, chabot, lamproie de Planer, trichomané remarquable et certaines espèces d'oiseaux. <u>Surface potentielle</u> : Non défini	<u>Description de l'action</u> : Cette mesure vise la desserte forestière, les places de dépôt, de retournement et les dispositifs de franchissement de cours d'eau. Cette mesure ne prend en charge que les éventuelles modifications d'un tracé existant. <u>Engagements rémunérés</u> : - Augmentation du linéaire, - Mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation (pose de barrière, de grumes, plantation d'épineux autochtones...), - Mise en place de dispositifs anti-érosifs, - Changement de substrat, - Mise en place d'ouvrages temporaires de franchissement (gué de rondins, busage temporaire, poutrelles démontables...), - Mise en place d'ouvrages de franchissement permanents en accompagnement du détournement d'un parcours existant, - les études et les frais d'expert, - Maîtrise d'œuvre, - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. <u>Engagements non rémunérés</u> : - Tenir un cahier d'enregistrement des interventions
<u>Financement</u> : Mesures F 22709, (Paragraphe H de l'annexe de l'arrêté préfectoral régional n°08/245) <u>Modalités</u> : Taux de financement : 100 % (travaux supplémentaires) Montant plafond : 60 000 €/km, hors franchissement de cours d'eau. <u>Financeurs potentiels</u> : MEEDDAT, FEADER, autres financeurs	

Evaluation :	
- Indicateur de suivi ▪ Surface de linéaire contractualisée	Points de contrôle ▪ Existence et tenu du cahier des charges d'enregistrement des interventions, ▪ Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés, ▪ Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

Objectif C - Gérer la biodiversité générale sur le site	Investissement visant à informer les usagers de la forêt	Action C2 Priorité : *
---	--	---------------------------

<u>Habitats</u> : Tous les habitats d'intérêt communautaire forestiers <u>Principales espèces</u> : Ensemble des espèces d'intérêt communautaire <u>Surface potentielle</u> : 6500 ha	<u>Description de l'action</u> : La mesure concerne les investissements visant à informer les usagers de la forêt afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités. <u>Engagements rémunérés</u> : - Conception des panneaux, - Fabrication, - Pose, la dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu, - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose, - Déplacement et l'adaptation à un nouveau contexte, - Remplacement ou la réparation des panneaux en cas de dégradation, - Etudes et les frais d'expert. - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. <u>Engagements non rémunérés</u> : - Obturer les poteaux en haut s'il y a utilisation de poteaux creux, - Respecter la charte graphique Natura 2000 ou les normes existantes, - Tenir un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie).
<u>Financement</u> : Mesures F 22714, (Paragraphe M de l'annexe de l'arrêté préfectoral régional n°08/245) <u>Modalités</u> : Taux de financement : 100 % Montant plafond : 1 500 €/panneau <u>Financeurs potentiels</u> : MEEDDAT, FEADER, autres financeurs	

Evaluation :	
Indicateur de suivi ▪ Nombre de panneaux financés	Points de contrôle ▪ Existence et tenu du cahier des charges d'enregistrement des interventions, ▪ Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés, ▪ Présence du panneau : chaque panneau devra comprendre les logos Natura 2000 - Union Européenne - Etat (en cas de vandalisme après avoir posé plainte, transmettre une déclaration et une photo au service instructeur qui en informera le CNASEA) ▪ Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

Objectif D - Favoriser la conservation des Habitats prairiaux	Gestion de manière extensive des prairies d'intérêt communautaire et/ou hébergeant une espèce d'intérêt communautaire	Action D1 Priorité : ***
<u>Habitats :</u> Ensemble des milieux prairiaux Notamment : 6210 : Pelouses calcicoles mésophiles de l'Est 6410 : Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caerulea</i>), 6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>). <u>Principales espèces :</u> Ensemble des espèces d'intérêt communautaire et en particulier les insectes et les oiseaux. <u>Surface potentielle :</u> 1200 ha	<u>Description de l'action :</u> Cette mesure a pour objectif de préserver les prairies et de mettre en place une gestion extensive afin de conserver les milieux d'intérêt communautaire mais aussi parce que les prairies jouent un rôle fondamental dans la préservation et la conservation de la biodiversité générale ainsi que dans le maintien de la qualité de l'eau. Le maintien de ces prairies est fortement lié aux pratiques agro-pastorales. Afin de permettre aux insectes, aux oiseaux et aux plantes inféodés à ce milieu de se maintenir, il est préconisé : - un arrêt de la fertilisation ou au moins sa limitation, - une fauche tardive (date à adapter aux enjeux prioritaires - à dire d'experts) pour les prairies de fauche, - une pression de pâturage limitée (Nbr d'UGB à adapter aux enjeux prioritaires - à dire d'experts) pour les prairies pâturées. N.B : Sur les habitats d'intérêt communautaire liées aux pratiques de fauches, le pâturage doit être limité afin d'éviter la modification du milieu et à terme sa disparition. • En zone agricole <u>Engagements rémunérés :</u>	
<u>Financement :</u> MAETER : Socle PHAE, CI4 = 96 €/exploitation/an HERBE_01 = 17 €/ha/an HERBE_02 = 119 €/ha/an HERBE_03 = 135 €/ha/an HERBE_04 = 33 €/ha/an HERBE_06 = n x 4,48€ x 0,7 (ou 0,8)/ha/an €/ha/an (avec n : nombre de jours de retard de fauche par rapport à la date habituelle) MILIEU_02 = 33 €/ha/an Contrat : A 323 04R = sur devis. <u>Financeurs potentiels :</u> MAP, MEEDDAT, FEADER, Collectivités territoriales, autres financeurs	<i>Liste exhaustive des engagements unitaires, au titre des MAETER, qu'il est possible d'utiliser dans le cadre de cette fiche action. La combinaison de ces engagements sera précisée lors de la construction des MAETER.</i> <u>Socle PHAE :</u> gestion des surfaces en herbes - Absence de destruction des prairies permanentes engagées, - Un seul retournement des prairies temporaires engagées, au plus, au cours des 5 ans de l'engagement, - Limitation de la fertilisation NPK, - Limitation de la fertilisation minérale, - Absence de désherbage chimique, - Maîtrise des refus et des ligneux. <u>CI4 :</u> Diagnostic d'exploitation - Réalisation d'un diagnostic d'exploitation avant le dépôt de la demande d'engagement. <u>HERBE_01 :</u> Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage - Identification des éléments engagés, - Fauche : dates de fauche, matériel utilisé et modalités - Pâturage : dates d'entrées et de sorties par parcelle, nombres d'animaux et UGB correspondant. <u>HERBE_02 :</u> Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats	

<u>Articulation avec des programmes en cours :</u> Contrat de rivière Lanterne : volet « Restauration et entretien des milieux aquatiques »	remarquables - Quantité maximale de fertilisation azoté totale (minéral + organique) <125 et >30 UN (Nbr d'unité à adapter aux enjeux prioritaires - à dire d'experts), - Quantité maximale de fertilisation azoté minéral <60 et >0 UN (Nbr d'unité à adapter aux enjeux prioritaires - à dire d'experts). OU <u>HERBE_03</u> : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables - 0 Unité de NPK, - Possible, absence d'apport magnésiens et de chaux (facultatif). <u>HERBE_04</u> : Ajustement de la pression de pâturage - Le chargement moyen de la parcelle ne devra pas dépasser une charge équivalente à ... UGB/ha/an (à définir à dire d'expert) dans le cas de prairies exclusivement pâturées, - Pour les prairies fauchées puis pâturées (pâturage de regains), le chargement instantané ne devra pas dépasser un nombre d'UGB/ha (Nbr d'UGB à adapter aux enjeux prioritaires - à dire d'experts) et pourra débiter à partir du (date à adapter aux enjeux prioritaires - à dire d'experts). <u>HERBE_06</u> : Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables - Un retard de fauche au (date à fixer suivant diagnostic agricole) est préconisé, date adaptable lors de la construction des MAETER.
	<u>MILIEU_02</u> : Remise en état des surfaces prairiales après inondation dans les zones d'expansion des crues - Nettoyage des surfaces prairiales après inondation à partir de la date fixée sur le territoire. <u>Engagements non rémunérés :</u> - Pas de travaux de drainage, - Pas de traitement phytocide, - Aucun travail de sol (y compris le labour), - Fauche en bande ou centrifuge. • En zone ni agricole ni forestière : <u>Contrat Natura 2000 mesure A323 04R</u> : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts

Evaluation :	
Indicateur de suivi ▪ Suivi écologique de certains habitats, ▪ Suivi des espèces.	Points de contrôle ▪ Analyse des documents fournis, ▪ Observations visuelles : absence de trace d'épandage, absence de fauche avant la date fixée, absence de pâturage aux dates fixées, respect des chargements préconisés.

<u>Maîtrise d'ouvrage :</u> Exploitants agricoles, propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, ...	<u>Mise en œuvre :</u> Exploitants agricoles	<u>Partenaires :</u> EPTB Saône et Doubs, DDAF, CA, Syndicat agricole,
---	--	---

<u>Echéancier :</u> Tous les ans.

Objectif D - Favoriser la conservation des Habitats prairiaux	Préservation et/ou restauration des haies pouvant être favorables à l'avifaune	Action D2 Priorité : ***
---	--	-----------------------------

<u>Habitats</u> : 6410 : Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caerulea</i>), 6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>). Principales espèces : Ensemble des espèces d'intérêt communautaire et en particulier l'avifaune <u>Surface potentielle</u> : Non défini	<u>Description de l'action</u> : Les haies ont de multiples fonctions environnementales. En effet, elles constituent un élément structurant du paysage mais aussi un obstacle physique qui diminue la vitesse des ruissellements ainsi que celle du vent, limitant ainsi le transport de matériaux (lutte contre l'érosion et qualité des eaux). Les haies sont également des écosystèmes à part entière, lieux de vie, d'abri, de reproduction de nombreuses espèces animales et végétales inféodés à ce type de milieux (objectif maintien de la biodiversité). L'action aura donc pour objectif de préserver et d'entretenir ces haies. • En zone agricole <u>Engagements rémunérés</u> : <u>LINEA_01</u> : Entretien des haies localisées de manière pertinente - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions, - Mise en œuvre du plan de gestion : respect du nombre et de la fréquence des tailles requis <u>Engagements non rémunérés</u> : - Mise en place d'un plan de gestion, - Réalisation de l'entretien pendant la période définie, - Interdiction de traitement phytosanitaire (sauf arrêté), - Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches. • En zone ni agricole ni forestière : <u>Contrat Natura 2000 mesure A 323 06P</u> : Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers <u>Contrat Natura 2000 mesure A 323 06R</u> : Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers
<u>Financement</u> : MAETER : LINEA_01 = 0,86 x n/5 €/ml/an (avec n : nombre d'année pour lesquelles un entretien des haies est requis) Contrat : A 323 06P, A 323 06R = sur devis. <u>Financeurs potentiels</u> : MAP, MEEDDAT, FEADER, Collectivités territoriales, autres financeurs	

Evaluation :	
Indicateur de suivi ▪ Suivi des espèces.	Points de contrôle ▪ Analyse des documents fournis, ▪ Observations visuelles.

<u>Maîtrise d'ouvrage</u> : Exploitants agricoles, propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, ...	<u>Mise en œuvre</u> : Exploitants agricoles	<u>Partenaires</u> : EPTB Saône et Doubs, DDAF, CA, Syndicat agricole,
---	--	---

<u>Echéancier</u> : Tous les ans.

Objectif E - Conserver et restaurer les milieux tourbeux	Gestion conservatoire des tourbières en bon état de conservation	Action E1 Priorité : **
<u>Habitats</u> : 3160-1 : Mares dystrophes naturelles, 7110-1* : Végétation des tourbières hautes actives, 7140-1 : Tourbières de transition et tremblants, 7150-1 : Dépression sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>. <u>Principales espèces</u> : Leucorrhine à gros thorax, Caldésie à feuilles de parnassie <u>Surface potentielle</u> : 17 ha	<u>Description de l'action</u> : La mesure concerne l'entretien des formations végétales tourbeuses d'intérêt communautaire afin de conserver dans des conditions favorables ces habitats et les espèces associées. • En zone agricole <u>Engagements rémunérés</u> : <i>Liste exhaustive des engagements unitaires, au titre des MAETER, qu'il est possible d'utiliser dans le cadre de cette fiche action. La combinaison de ces engagements sera précisée lors de la construction des MAETER.</i> <u>Socle PHAE</u> : gestion des surfaces en herbes - Absence de destruction des prairies permanentes engagées, - Un seul retournement des prairies temporaires engagées, au plus, au cours des 5 ans de l'engagement, - Limitation de la fertilisation NPK, - Limitation de la fertilisation minérale, - Absence de désherbage chimique, - Maîtrise des refus et des ligneux. <u>HERBE_01</u> : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage - Identification des éléments engagés, - Fauche : dates de fauche, matériel utilisé et modalités - Pâturage : dates d'entrées et de sorties par parcelle, nombre d'animaux et UGB correspondant. <u>HERBE_03</u> : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables <u>OUVERT_01</u> : Ouverture d'un milieu en déprise - Réalisation d'un état des lieux, - Réalisation d'un programme de travaux d'ouverture, - Enregistrement des interventions, - Débroussaillage par broyage ou coupe manuelle avec exportation des produits de coupe durant la période automnale ou hivernale, - Entretien mécanique de la parcelle par fauche ou par broyage avec exportation en période automnale ou hivernale, - A partir de l'année N+2 l'entretien mécanique pourra être remplacé par un entretien par pâturages. <u>OUVERT_02</u> : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets végétaux indésirables - Entretien mécanique de la parcelle par fauche ou par broyage (en automne) avec exportation en période automnale ou hivernale. <u>Engagements non rémunérés</u> : - Pas de travaux de drainage, - Pas de traitement phytocide, - Pas de plantation de ligneux, - Fertilisation organique et minérale interdite, Interventions mécaniques en dehors des périodes de reproduction de la faune, notamment des oiseaux et des amphibiens (de février à septembre) - Interdiction d'apports magnésiens et de chaux • En zone ni agricole ni forestière : <u>Contrat Natura 2000 mesure A323 04R</u> : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts <u>Contrat Natura 2000 mesure A323 05R</u> : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger <u>Contrat Natura 2000 mesure A323 24P</u> : Travaux de mise en défend et de fermeture des accès	
<u>Financement</u> : MAETER : Socle PHAE, HERBE_01 = 17 €/ha/an HERBE_03 = 135 €/ha/an OUVERT_01 = 148,22 + 88,46 x n/5 /ha/an (avec n : nombre d'année pour lesquelles un entretien est réalisé) OUVERT_02. = 88 x n/5 /ha/an (avec n : nombre d'année pour lesquelles un entretien est réalisé) Contrat : A 323 04R, A 323 05R, A 323 24P = sur devis. <u>Financeurs potentiels</u> : MAP, MEEDDAT, FEADER, Collectivités territoriales, autres financeurs		
<u>Articulation avec des programmes en cours</u> : Contrat de rivière Lanterne : volet « Restauration et entretien des milieux aquatiques »		

Evaluation :	
Indicateur de suivi ▪ Photos avant et après intervention, ▪ Suivi écologique de certains habitats.	Points de contrôle ▪ Respect des préconisations, ▪ Superficie prévue traitée, ▪ Dates d'intervention.

<u>Maîtrise d'ouvrage</u> :	<u>Mise en œuvre</u> :	<u>Partenaires</u> :
Propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, ...	Exploitants agricoles, privés, entreprises spécialisées, associations, collectivités, ...	EPTB Saône et Doubs, DDAF, CA, Syndicat agricole,

<u>Echéancier</u> :
Mesures mises en place suivant les demandes.

Objectif E - Conserver et restaurer les milieux tourbeux	Amélioration de la capacité d'accueil de la biodiversité des milieux tourbeux	Action E2 Priorité : **
--	---	----------------------------

<u>Habitats</u> : 7110-1* : Végétation des tourbières hautes actives, 7140-1 : Tourbières de transition et tremblants, 7150-1 : Dépression sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>. <u>Principales espèces</u> : Leucorrhine à gros thorax, Caldésie à feuilles de parnassie, Amphibiens. <u>Surface potentielle</u> : 17 ha	<u>Description de l'action</u> : La mesure a pour but de réaliser une gouille dans les habitats favorables par étrépage. Son objectif sera de favoriser le développement des habitats tourbeux pionniers d'intérêt communautaire (habitats 7110, 7150) en rajeunissant le milieu pour permettre l'installation d'un cortège turficole spécifique et d'habitats complémentaires pour la faune et la flore. Les actions d'étrépage sont préconisées dans les cas d'eutrophisation ou d'évolution naturelle. Elles consistent au retrait de la couche superficielle de sol tourbeux d'une épaisseur variable permettant d'atteindre des niveaux pédologiques nutritivement plus pauvres, restaurant ainsi le caractère oligotrophe des sols, où peuvent s'exprimer une multitude de plantes pionnières issues des banques de graines présentes dans la tourbe. Dans les zones tourbeuses, l'élimination de quelques individus ligneux ou d'espèces indésirables permet aussi le relèvement du niveau de la nappe et la conservation de certaines espèces hygrophiles et de la strate muscinale. Préalablement à la mise en place de cette action un diagnostic de la parcelle avec la structure animatrice devra être réalisé afin de fixer les différents paramètres à prendre en compte (surface et secteur d'intervention, délimitation des placettes d'intervention, profondeur et profil de la gouille, échancier, outillage, site d'exportation et d'élimination des matériaux extraits, précautions particulières). • En zone ni agricole ni forestière : <u>A 323 07P</u> : Décapage ou étrépage sur des petites parcelles en vue de développer des communautés pionnière d'habitats hygrophiles <u>A 323 20P et R</u> : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
<u>Financement</u> : Contrat : A 323 07P, A 323 20P et R = sur devis. <u>Financeurs potentiels</u> : MEEDDAT, FEADER, Collectivités territoriales, autres financeurs	
<u>Articulation avec des programmes en cours</u> : Contrat de rivière Lanterne : volet « Valorisation du patrimoine et du paysage »	<u>Engagements non rémunérés</u> : - Réalisation d'un diagnostic initial, - La gouille doit-être aménagée dans une zone permettant sa pérennisation (rétention et alimentation en eau), - Surface d'intervention minimale : 10 m², - Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux, - Pas de drainage, - Traitement phytocides interdit, - Plantation de ligneux interdite, - Fertilisation organique et minérale interdite, - Exportation des résidus de fauche et des matériaux extraits, - Intervention avant le printemps afin de permettre aux végétaux de bénéficier au moins d'une saison de végétation avant l'hiver

Evaluation :	
Indicateur de suivi ▪ Photos avant et après intervention, ▪ Suivi écologique des gouilles creusées.	Points de contrôle ▪ Respect des préconisations, ▪ Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions ▪ Vérification des factures ou des pièces probantes équivalentes ▪ Superficie prévue traitée, ▪ Dates d'intervention.

<u>Maîtrise d'ouvrage</u> : Propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, ...	<u>Mise en œuvre</u> : Exploitants agricoles, privés, entreprises spécialisées, associations, collectivités, ...	<u>Partenaires</u> : EPTB Saône et Doubs, DDAF, CA, Syndicat agricole,
---	--	---

<u>Echéancier</u> : Mesures mises en place suivant les demandes.
--

Objectif E - Conserver et restaurer les milieux tourbeux	Mise en place de plan de gestion	Action E3 Priorité : **
--	----------------------------------	----------------------------

<u>Habitats</u> : 7110-1* : Végétation des tourbières hautes actives, 7140-1 : Tourbières de transition et tremblants, 7150-1 : Dépression sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>. <u>Principales espèces</u> : Leucorrhine à gros thorax, Caldésie à feuilles de parnassie, Amphibiens. <u>Surface potentielle</u> : 17 ha	<u>Description de l'action</u> : Cette action consiste à repérer les tourbières ou zones tourbeuses pouvant faire l'objet d'un plan de gestion. Les critères de choix peuvent être la présence d'une espèce végétale ou animale remarquable ou tout simplement d'habitats dont la conservation nécessite une attention particulière. Le plan de gestion s'appuiera sur la définition d'un état initial comprenant un inventaire de la faune et de la flore, la caractérisation des habitats et de leurs états de conservation ainsi que l'identification des atteintes. Une collaboration avec les différents acteurs de la gestion des milieux naturels doit être prévue (Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Franche-Comté, Conservatoire Botanique National de Franche-Comté, ...). Des actions de maîtrise foncière ou d'obtention de droits d'usages peuvent être envisagées. Pour ce faire des partenariats avec le Conseil général de la Haute-Saône et/ou de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse sont à envisager.
<u>Financement</u> : Mesure 323 A du PDRH : Animation du document d'objectifs <u>Financeurs potentiels</u> : MEEDDAT, FEADER, Collectivités territoriales, Agence de l'Eau RMC	
<u>Articulation avec des programmes en cours</u> : Contrat de rivière Lanterne : volet « Valorisation du patrimoine et du paysage »	

Evaluation :	
Indicateur de suivi Mise en place du plan de gestion	Points de contrôle Respect des préconisations

<u>Maîtrise d'ouvrage</u> : Propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, ...	<u>Mise en œuvre</u> : Associations, collectivités, ...	<u>Partenaires</u> : EPTB Saône et Doubs, DDAF, CA, Syndicat agricole, Agence de l'eau RMC, CBNFC, ENC, CG 70,
--	--	--

<u>Echéancier</u> : 2008, 2009

Objectif E - Conserver et restaurer les milieux tourbeux	Mise en place de pratiques de gestion extensives à proximité des zones tourbeuses	Action E4 Priorité : **
--	---	----------------------------

<u>Habitats</u> : 3160-1 : Mares dystrophes naturelles, 7110-1* : Végétation des tourbières hautes actives, 7140-1 : Tourbières de transition et tremblants, 7150-1 : Dépression sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>. <u>Principales espèces</u> : Leucorrhine à gros thorax, Caldésie à feuilles de parnassie <u>Surface potentielle</u> : 17 ha	<u>Description de l'action</u> : Les tourbières sont des milieux très sensibles aux pollutions, c'est pourquoi cette action aura pour but de diminuer les sources de pollution extérieures en incitant les exploitants agricoles à diminuer la quantité d'intrant à proximité de zones tourbeuses. • En zone agricole <u>Engagements rémunérés</u> : <i>Liste exhaustive des engagements unitaires, au titre des MAETER, qu'il est possible d'utiliser dans le cadre de cette fiche action. La combinaison de ces engagements sera précisée lors de la construction des MAETER.</i> <u>Socle PHAE</u> : gestion des surfaces en herbes - Absence de destruction des prairies permanentes engagées, - Un seul retournement des prairies temporaires engagées, au plus, au cours des 5 ans de l'engagement, - Limitation de la fertilisation NPK, - Limitation de la fertilisation minérale, - Absence de désherbage chimique, - Maîtrise des refus et des ligneux. <u>HERBE_01</u> : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage - Identification des éléments engagés, - Fauche : dates de fauche, matériels utilisés et modalités, - Pâturage : dates d'entrées et de sorties par parcelle, nombre d'animaux et UGB correspondant. <u>HERBE_02</u> : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables - Quantité maximale de fertilisation azoté totale (minéral + organique) <125 et >30 UN (Nbr d'unité à définir à dire d'expert), - Quantité maximale de fertilisation azoté minéral <60 et >0 UN (Nbr d'unité à définir à dire d'expert) OU <u>HERBE_03</u> : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables - 0 Unité de NPK, - Absence d'apport magnésiens et de chaux (facultatif). <u>Engagements non rémunérés</u> : - Pas de traitement phytocide,
<u>Financement</u> : MAETER : Socle PHAE, HERBE_01 = 17 €/ha/an HERBE_02 = 119 €/ha HERBE_03 = 135 €/ha <u>Financeurs potentiels</u> : MAP, MEEDDAT, FEADER, Collectivités territoriales, autres financeurs	

Evaluation :	
Indicateur de suivi ▪ Suivi écologique de certains habitats.	Points de contrôle ▪ Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions ▪ Vérification des factures ou des pièces probantes équivalentes ▪ Observation visuelle : absence de trace d'épandage

<u>Maîtrise d'ouvrage</u> : Propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, ...	<u>Mise en œuvre</u> : Exploitants agricoles, privés, entreprises spécialisées, associations, collectivités, ...	<u>Partenaires</u> : EPTB Saône-Doubs, DDAF, CA, Syndicat agricole,
---	--	--

<u>Echéancier</u> : Mesure mise en place suivant la demande

F - Conserver et restaurer les mégaphorbiaies	Gestion permettant le maintien en l'état des mégaphorbiaies	Action F1 Priorité : **
<u>Habitats</u> : 6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaies et des étages montagnard à alpin. <u>Principales espèces</u> : Ensemble des espèces d'intérêt communautaire en particulier l'entomofaune <u>Surface potentielle</u> : 110 ha	<u>Description de l'action</u> : Ces formations de hautes herbes installées sur des sols engorgés soumis à des crues temporaires sont caractérisées par l'absence d'action anthropique. Ces formations sont par ailleurs des habitats d'espèces importants, en particuliers pour l'entomofaune. Leur conservation en mosaïque dans les systèmes prairiaux est donc un enjeu. Sachant qu'en l'absence d'intervention ces habitats évoluent rapidement vers des milieux boisés cette mesure aura pour objectif de maintenir le milieu ouvert grâce à des interventions ponctuelles. • En zone agricole <u>Engagements rémunérés</u> : <i>Liste exhaustive des engagements unitaires, au titre des MAETER, qu'il est possible d'utiliser dans le cadre de cette fiche action. La combinaison de ces engagements sera précisée lors de la construction des MAETER.</i> <u>Socle PHAE</u> : gestion des surfaces en herbes - Absence de destruction des prairies permanentes engagées, - Un seul retournement des prairies temporaires engagées, au plus, au cours des 5 ans de l'engagement, - Limitation de la fertilisation NPK, - Limitation de la fertilisation minérale, - Absence de désherbage chimique, - Maîtrise des refus et des ligneux. <u>CI4</u> : Diagnostique d'exploitation - Réalisation d'un diagnostic d'exploitation avant le dépôt de la demande d'engagement. <u>HERBE_01</u> : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage - Identification des éléments engagés, - Fauche : dates de fauche, matériel utilisé et modalités, - Pâturage : dates d'entrées et de sorties par parcelle, nombre d'animaux et UGB correspondant. <u>HERBE_03</u> : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables - 0 Unité de NPK, <u>MILIEU_04</u> : Exploitation des roselières favorables à la biodiversité - Enregistrement des interventions réalisées : types, dates, localisation, outils, - Broyage tournant sur 5 ans (Nombre de tronçon et découpage du secteur à déterminer au cas par cas), - Elimination manuelle ou mécanique des éventuelles espèces envahissantes. <u>OUVERT_02</u> : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets végétaux indésirables - Entretien mécanique de la parcelle par fauche ou par broyage (en automne) avec exportation en période automnale ou hivernale. <u>Engagements non rémunérés</u> : - Respect des cycles biologiques des espèces en privilégiant des interventions tardives (à partir du 1^{er} septembre) - Prise en compte de la portance des sols et utilisation d'équipements adaptés, - Exportation des produits de coupe, - Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches. • En zone ni agricole ni forestière : <u>Contrat Natura 2000 mesure A 323 10R</u> : Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles <u>Contrat Natura 2000 mesure A 323 20P et R</u> : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	
<u>Financement</u> : MAETER : Socle PHAE, CI4 = 96 €/an/exploitation HERBE_01 = 17 €/ha/an HERBE_03 = 135 €/ha/an MILIEU_04 = r x c % + 33,08 €/ha/an (avec r : rendement moyen d'une roselière et c part de la surface non récolté annuellement) OUVERT_02. = 88 x n/5 /ha/an (avec n : nombre d'année pour lesquelles un entretien est réalisé) Contrat : A 323 10R, A 323 20P et R = sur devis. <u>Financeurs potentiels</u> : MAP, MEEDDAT, FEADER, Collectivités territoriales, autres financeurs		

Evaluation :	
Indicateur de suivi Suivi des espèces.	Points de contrôle - Analyse des documents fournis, - Observations visuelles.

<u>Maîtrise d'ouvrage</u> :	<u>Mise en œuvre</u> :	<u>Partenaires</u> :
Exploitants agricoles, propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, ...	Exploitants agricoles	EPTB Saône et Doubs, DDAF, CA, Syndicat agricole,

<u>Echéancier</u> :
Tous les ans.

G -Restaurer la biodiversité sur les milieux ouverts	Reconversion des cultures en prairies	Action G1 Priorité : **
<u>Habitats</u> : 6410 : Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caerulea</i>), 6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin, 6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>). <u>Principales espèces</u> : Ensemble des espèces d'intérêt communautaire, particulièrement l'avifaune, l'entomofaune et les chiroptères. <u>Surface potentielle</u> : Non défini	<u>Description de l'action</u> : Cette action a pour objectif de permettre la reconversion des cultures au sein du site Natura 2000 en prairies permanentes. Cette reconversion permet une reconquête de la biodiversité sur la zone concernée ainsi qu'une meilleure prise en compte de la ressource en eau. De plus cette action augmentera les surfaces propices à l'entomofaune ainsi qu'une optimisation de la ressource alimentaire pour les oiseaux et les chiroptères. • En zone agricole <u>Engagements rémunérés</u> : <i>Liste exhaustive des engagements unitaires, au titre des MAETER, qu'il est possible d'utiliser dans le cadre de cette fiche action. La combinaison de ces engagements sera précisée lors de la construction des MAETER.</i> <u>Socle PHAE</u> : gestion des surfaces en herbes - Absence de destruction des prairies permanentes engagées, - Un seul retournement des prairies temporaires engagées, au plus, au cours des 5 ans de l'engagement, - Limitation de la fertilisation NPK, - Limitation de la fertilisation minérale, - Absence de désherbage chimique, - Maîtrise des refus et des ligneux. <u>CI4</u> : Diagnostique d'exploitation - Réalisation d'un diagnostic d'exploitation avant le dépôt de la demande d'engagement. <u>COUVERT_06</u> : Création et entretien d'un couvert herbacé (bandes ou parcelles enherbées) - Création d'un couvert herbeux permanent sur la totalité de la parcelle engagée <u>HERBE_01</u> : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage - Identification des éléments engagés, - Fauche : dates de fauche, matériel utilisé et modalités, - Pâturage : dates d'entrées et de sorties par parcelle, nombre d'animaux et UGB correspondant. <u>HERBE_02</u> : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables - Quantité maximale de fertilisation azoté totale (minéral + organique) <125 et >30 UN (Nbr d'unité à définir à dire d'expert), - Quantité maximale de fertilisation azoté minéral <60 et >0 UN (Nbr d'unité à définir à dire d'expert). OU <u>HERBE_03</u> : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables - 0 Unité de NPK, - Possible, absence d'apport magnésiens et de chaux (facultatif). <u>HERBE_06</u> : Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables Un retard de fauche (date à adapter aux enjeux prioritaires - à dire d'experts) est préconisé, date adaptable lors de la construction des MAETER. <u>MILIEU_02</u> : Remise en état des surfaces prairiales après inondation dans les zones d'expansion des crues - Nettoyage des surfaces prairiales après inondation à partir de la date fixée sur le territoire. <u>Engagements non rémunérés</u> : - Pas d'utilisation de traitement phytosanitaire • En zone ni agricole ni forestière : <u>Contrat Natura 2000 mesure A 323 04R</u> : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	
<u>Financement</u> : MAETER : Socle PHAE, CI4 = 96 €/an/exploitation COUVERT_06 = mb1 - ac1 (avec mb1 : marge brute de l'assolement moyen en grande culture sur le territoire et ac1 : marge brute moyenne d'une prairie) HERBE_01 = 17 €/ha/an HERBE_02 = 119 €/ha/an HERBE_03 = 135 €/ha/an HERBE_06 = n x 4,48€ x 0,7 (ou 0,8)/ha/an €/ha/an (avec n : nombre de jours de retard de fauche par rapport à la date habituelle) MILIEU_02 = 33 €/ha/an Contrat : A 323 04R = sur devis. <u>Financeurs potentiels</u> : MAP, MEEDDAT, FEADER, Collectivités territoriales, autres financeurs		

Evaluation :	
Indicateur de suivi ▪ Surface en prairies	Points de contrôle ▪ Analyse des documents fournis, ▪ Observations visuelles.

<u>Maîtrise d'ouvrage</u> :	<u>Mise en œuvre</u> :	<u>Partenaires</u> :
Exploitants agricoles, propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, ...	Exploitants agricoles	EPTB Saône et Doubs, DDAF, CA, Syndicat agricole,

<u>Echéancier</u> :
Tous les ans.

G -Restaurer la biodiversité sur les milieux ouverts	Reconversion des peupleraies en prairies	Action G2 Priorité : **
--	--	----------------------------

<u>Habitats</u> : 6410 : Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caerulea</i>), 6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin, 6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>). <u>Principales espèces</u> : Ensemble des espèces d'intérêt communautaire, particulièrement l'avifaune, l'entomofaune et les chiroptères. <u>Surface potentielle</u> : Non défini	<u>Description de l'action</u> : Cette action a pour objectif de permettre la reconversion des peupleraies au sein du site Natura 2000 en prairies permanentes. Le but de cette mesure est de proposer aux propriétaires qui souhaitent abandonner la populiculture, au bénéfice de la prairie, des recommandations de gestion et d'exploitation de leur peupleraie afin de faciliter un retour à un habitat prairial. Cette reconversion permet une reconquête de la biodiversité sur la zone concernée. De plus cette action augmentera les surfaces propices à l'entomofaune ainsi qu'une optimisation de la ressource alimentaire pour les oiseaux et les chiroptères.
<u>Financement</u> : Cette action est une mesure volontaire ne bénéficiant actuellement d'aucun financement. <u>Financeurs potentiels</u> : Collectivités territoriales, Agence de l'eau RMC, autres financeurs	
<u>Evaluation</u> :	
<u>Indicateur de suivi</u> - Surface en prairies, - Photos avant et après.	<u>Points de contrôle</u> Observations visuelles.

<u>Maîtrise d'ouvrage</u> : Propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, ...	<u>Mise en œuvre</u> : Exploitants agricoles, privés, entreprises spécialisées, associations, collectivités, ...	<u>Partenaires</u> : EPTB Saône et Doubs, DDAF, CRPF, CA, Syndicat agricole, syndicat des propriétaires forestiers ...
---	--	--

<u>Echéancier</u> : Tous les ans.

G -Restaurer la biodiversité sur les milieux ouverts	Réouverture des habitats d'intérêts communautaire en déprises	Action G3 Priorité : ***
<u>Habitats</u> : 6210 : Pelouses calcicoles mésophiles de l'Est 6410 : Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caerulea</i>), 6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin, 6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>). <u>Principales espèces</u> : Ensemble des espèces d'intérêt communautaire, particulièrement l'avifaune, l'entomofaune et les chiroptères. <u>Surface potentielle</u> : Non défini	<u>Description de l'action</u> : Cette action vise l'ouverture de surface abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées, et celles de zones humides envahies par les ligneux. Elle est réalisée au profit des espèces ou des habitats justifiant la désignation d'un site et couvre les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. • En zone agricole <u>Engagements rémunérés</u> : <u>OUVERT_01</u> : Ouverture d'un milieu en déprise - Réalisation d'un état des lieux, - Réalisation d'un programme de travaux d'ouverture, - Enregistrement des interventions, - Débroussaillage par broyage ou coupe manuelle avec exportation des produits de coupe durant la période automnale ou hivernale, - Entretien mécanique de la parcelle par fauche ou par broyage avec exportation en période automnale ou hivernale, - A partir de l'année N+2 l'entretien mécanique pourra être remplacé par un entretien par pâturages. <u>Engagements non rémunérés</u> : - Pas d'utilisation de traitement phytosanitaire - Pas d'utilisation d'intrants, - Respect des périodes d'autorisation de travaux, - Une fauche • En zone ni agricole ni forestière : <u>Contrat Natura 2000 mesure A 323 01P</u> : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	
<u>Financement</u> : MAETER : OUVERT_01 = 148,22 + 88,46 x n/5 /ha/an (avec n : nombre d'année pour lesquelles un entretien est réalisé) Contrat : A 323 01PR = sur devis. <u>Financeurs potentiels</u> : MAP, MEEDDAT, FEADER, Collectivités territoriales, autres financeurs		
<u>Evaluation</u> :		
<u>Indicateur de suivi</u> ▪ Surface en prairies	<u>Points de contrôle</u> ▪ Analyse des documents fournis, ▪ Observations visuelles.	
<u>Maîtrise d'ouvrage</u> : Exploitants agricoles, propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, ...	<u>Mise en œuvre</u> : Exploitants agricoles	<u>Partenaires</u> : EPTB Saône et Doubs, DDAF, CA, Syndicat agricole,
<u>Echéancier</u> : Tous les ans.		

Objectif H - Garantir la conservation des habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces liées à la l'eau	Gestion et restauration des milieux stagnants abritant une espèce ou un habitat d'intérêt communautaire	Action H1 Priorité : ***
<u>Habitats :</u> 3130 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>, 3140 : Eaux oligo-mésotrophe calcaire avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>, 3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l'<i>Hydrocharition</i>. 3160 : Lacs et mares dystrophes naturels <u>Principales espèces :</u> Ensemble des espèces d'intérêt communautaire liées aux milieux humides. Caldésie à feuilles de Parnassie Agrion de mercure, cuivré des marais, blageon, chabot, lamproie de Planer, écrevisse à pieds blancs, oiseaux, chiroptères, sonneur à ventre jaune et autres espèces d'amphibiens, ... <u>Surface potentielle :</u> 70 ha	<u>Description de l'action :</u> Les mares et les plans d'eau sont des écosystèmes particuliers réservoir de biodiversité floristique et faunistique. En tant que zones humides, elles ont un rôle épurateur et régulateur des ressources en eau. Afin de préserver les habitats et les espèces inféodés à ces milieux, cette mesure a pour objectif de contrôler le développement des végétaux ligneux qui peuvent leur porter atteintes. L'élimination des espèces indésirables sera aussi encouragée. Enfin elle peut favoriser la mise en place de chantier de lutte contre l'envasement. • En zone agricole <u>Engagements rémunérés :</u> <u>LINEA_07 :</u> Restauration et/ou entretien des mares et plans d'eau - Faire établir un plan de gestion par une structure agréée, incluant un diagnostic de l'état initial, - Si les travaux sont réalisés par l'agriculteur, cahier d'enregistrement des interventions sur la mare et le plan d'eau - Mise en œuvre du plan de gestion <u>Engagements non rémunérés :</u> - Absence de colmatage plastique, - Absence d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles, - Interventions mécaniques en dehors des périodes de reproduction de la faune, notamment des oiseaux et des amphibiens (de février à septembre) • En zone ni agricole ni forestière : <u>Contrat Natura 2000 mesure A 323 05R :</u> Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger <u>Contrat Natura 2000 mesure A 323 10R :</u> Chantier d'entretien mécanique et de fauchage des formations végétales hygrophiles <u>Contrat Natura 2000 mesure A 323 11P :</u> Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles <u>Contrat Natura 2000 mesure A 323 11R :</u> Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles <u>Contrat Natura 2000 mesure A 323 13P :</u> Chantier ou aménagement de lutte contre l'envasement des étangs, des lacs et plan d'eau <u>Contrat Natura 2000 mesure A 323 20P et R :</u> Chantier d'élimination d'une espèce indésirable N.B : En milieux forestiers cette fiche action peut bénéficier des mesures F 22702 et F22711	
<u>Financement :</u> MAETER : LINEA_07 = 36 + 99,24 x n/5 (avec n : nombre d'année pour lesquelles un entretien des mares est requis) Contrat : A 323 05R, A 323 10R, A 323 11P, A 323 11R, A 323 13P, A 323 20P et R = sur devis. <u>Financeurs potentiels :</u> MAP, MEEDDAT, FEADER, Collectivités territoriales, autres financeurs		
<u>Articulation avec des programmes en cours :</u> Contrat de rivière Lanterne : volet « Restauration et entretien des milieux aquatiques »		

Evaluation :	
Indicateur de suivi ▪ Photos avant et après intervention, ▪ Suivi écologique de certains habitats.	Points de contrôle ▪ Respect des préconisations, ▪ Superficie prévue traitée, ▪ Dates d'intervention.

<u>Maîtrise d'ouvrage</u> :	<u>Mise en œuvre</u> :	<u>Partenaires</u> :
Propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, ...	entreprises spécialisées, propriétaires, associations, collectivités, ...	EPTB Saône et Doubs, DDAF, CA, AAPPMA, prestataire extérieur, fédération de pêche, ...

<u>Echéancier</u> :
Mesures mises en place suivant les demandes.

Objectif H - Garantir la conservation des habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces liées à la l'eau		Maintien et entretien des mares et mortes non connectées	Action H2 Priorité : ***		
<u>Habitats :</u> 3130 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>, 3140 : Eaux oligo-mésotrophe calcaire avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>, 3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l'<i>Hydrocharition</i>. 3160 : Lacs et mares dystrophes naturels <u>Principales espèces :</u> Ensemble des espèces d'intérêt communautaire liées aux milieux humides. Principalement les amphibiens. <u>Surface potentielle :</u> 12 ha		<u>Description de l'action :</u> Les mares sont des écosystèmes particuliers, réservoir de biodiversité floristique et faunistique. En tant que zones humides, elles ont un rôle épurateur et régulateur des ressources en eau. Cette mesure concerne le rétablissement ou la création de mares au profit des espèces ou des habitats ayant justifié la désignation d'un site, ainsi que les travaux permettant le maintien de la fonctionnalité écosystémique d'une mare (en elle-même ou son insertion dans un réseau de mares cohérent pour une population d'espèces). • En zone agricole <u>Engagements rémunérés :</u> <u>LINEA_07 :</u> Restauration et/ou entretien des mares et plans d'eau - Faire établir un plan de gestion par une structure agréée, incluant un diagnostic de l'état initial, - Si les travaux sont réalisés par l'agriculteur, cahier d'enregistrement des interventions sur la mare et le plan d'eau, - Mise en œuvre du plan de gestion. <u>Engagements non rémunérés :</u> - Absence de colmatage plastique, - Absence d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles, - Interventions mécaniques en dehors des périodes de reproduction de la faune, notamment des oiseaux et des amphibiens (de février à septembre). • En zone ni agricole ni forestière : <u>Contrat Natura 2000 mesure A 323 09P :</u> Création ou rétablissement de mares <u>Contrat Natura 2000 mesure A 323 09R :</u> Entretien de mares <u>Contrat Natura 2000 mesure A 323 20P et R :</u> Chantier d'élimination d'une espèce indésirable N.B : En milieux forestiers cette fiche action peut bénéficier des mesures F 22702.			
<u>Financement :</u> MAETER : LINEA_07 = 36 + 99,24 x n/5 (avec n : nombre d'année pour lesquelles un entretien des mares est requis) Contrat : A 323 09P, A 323 09R, A 323 20P et R = sur devis. <u>Financeurs potentiels :</u> MAP, MEEDDAT, FEADER, Collectivités territoriales, autres financeurs					
<u>Articulation avec des programmes en cours :</u> Contrat de rivière Lanterne : volet « Restauration et entretien des milieux aquatiques »					
<u>Evaluation :</u> <table><tr><td> <u>Indicateur de suivi</u> ▪ Photos avant et après intervention, ▪ Suivi écologique de certains habitats. </td><td> <u>Points de contrôle</u> ▪ Respect des préconisations, ▪ Existence et tenue du cahier d'enregistrement, ▪ Vérification des factures et des pièces de valeur probante équivalente </td></tr></table>				<u>Indicateur de suivi</u> ▪ Photos avant et après intervention, ▪ Suivi écologique de certains habitats.	<u>Points de contrôle</u> ▪ Respect des préconisations, ▪ Existence et tenue du cahier d'enregistrement, ▪ Vérification des factures et des pièces de valeur probante équivalente
<u>Indicateur de suivi</u> ▪ Photos avant et après intervention, ▪ Suivi écologique de certains habitats.	<u>Points de contrôle</u> ▪ Respect des préconisations, ▪ Existence et tenue du cahier d'enregistrement, ▪ Vérification des factures et des pièces de valeur probante équivalente				
<u>Maîtrise d'ouvrage :</u> Propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, ...		<u>Mise en œuvre :</u> entreprises spécialisées, propriétaires, associations, collectivités, ...	<u>Partenaires :</u> EPTB Saône et Doubs, DDAF, CA, AAPPM, prestataire extérieur, fédération de pêche, ...		
<u>Echéancier :</u> Mesures mises en place suivant les demandes.					

Objectif H - Garantir la conservation des habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces liées à la l'eau		Gestion et restauration des eaux courantes abritant un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire	Action H3 Priorité : ***		
<u>Habitats :</u> 3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitrichion-Batrachion</i>, 3270 : Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i> <u>Principales espèces :</u> Ensemble des espèces d'intérêt communautaire liées aux milieux humides. Principalement blageon, chabot, lamproie de Planer, écrevisse à pieds blancs, oiseaux, chiroptères <u>Surface potentielle :</u> 35 ha		<u>Description de l'action :</u> L'objectif de la mesure est de gérer et restaurer les habitats liés aux eaux courantes. Cette mesure permet d'entretenir les ripisylves dans l'intérêt de l'habitat en lui-même, des oiseaux qu'il est susceptible d'abriter et du fait qu'elle constitue un corridor écologique pour certaines espèces de mammifères et d'oiseaux. Elle permet aussi d'entretenir ou de restaurer des zones telles que les frayères et les roselières. • En zone agricole <u>Engagements rémunérés :</u> <u>LINEA_03 :</u> Entretien des ripisylves - Faire établir un plan de gestion par une structure agréée, incluant un diagnostic de l'état initial, - Si les travaux sont réalisés par l'agriculteur, cahier d'enregistrement des interventions sur la mare et le plan d'eau, - Mise en œuvre du plan de gestion. <u>MILIEU_04 :</u> Exploitation des roselières favorables à la biodiversité - Enregistrement des interventions réalisées : types, dates, localisation, outils, - Broyage tournant sur 5 ans (Nombre de tronçon et découpage du secteur à déterminer au cas par cas), - Elimination manuelle ou mécanique des éventuelles espèces envahissantes. <u>Engagements non rémunérés :</u> - Réalisation de l'entretien durant la période définie • En zone ni agricole ni forestière : <u>Contrat Natura 2000 mesure A 323 15P :</u> Restauration et aménagement des annexes hydrauliques <u>Contrat Natura 2000 mesure A 323 19P :</u> Restauration de frayères N.B : En milieux forestiers cette fiche action peut bénéficier de la mesure F22706.			
<u>Financement :</u> MAETER : $LINEA_07 = 0,60 + 0,78 \times n/5$ /ml/an (avec n : nombre d'année pour lesquelles un entretien des ripisylves est requis) $MILIEU_04 = r \times c \% + 33,08$ €/ha/an (avec r : rendement moyen d'une roselière et c part de la surface non récolté annuellement) Contrat : A 323 09P, A 323 09R, A 323 20P et R = sur devis. <u>Financeurs potentiels :</u> MAP, MEEDDAT, FEADER, Collectivités territoriales, autres financeurs					
<u>Articulation avec des programmes en cours :</u> Contrat de rivière Lanterne : volet « Restauration et entretien des milieux aquatiques »					
<u>Evaluation :</u> <table><tr><td> Indicateur de suivi ▪ Photos avant et après intervention, ▪ Suivi écologique de certains habitats. </td><td> Points de contrôle ▪ Respect des préconisations, ▪ Existence et tenue du cahier d'enregistrement, ▪ Vérification des factures et des pièces de valeur probante équivalente </td></tr></table>				Indicateur de suivi ▪ Photos avant et après intervention, ▪ Suivi écologique de certains habitats.	Points de contrôle ▪ Respect des préconisations, ▪ Existence et tenue du cahier d'enregistrement, ▪ Vérification des factures et des pièces de valeur probante équivalente
Indicateur de suivi ▪ Photos avant et après intervention, ▪ Suivi écologique de certains habitats.	Points de contrôle ▪ Respect des préconisations, ▪ Existence et tenue du cahier d'enregistrement, ▪ Vérification des factures et des pièces de valeur probante équivalente				
<u>Maîtrise d'ouvrage :</u> Propriétaire des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, ...		<u>Mise en œuvre :</u> entreprises spécialisées, propriétaires, associations, collectivités, ...	<u>Partenaires :</u> EPTB Saône et Doubs, DDAF, CA, AAPPM, prestataire extérieur, fédération de pêche, ...		
<u>Echéancier :</u> Mesures mises en place suivant les demandes.					

Objectif H - Garantir la conservation des habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces liées à la l'eau		Limitation de l'impact écologique des dessertes sur les cours d'eau	Action H4 Priorité : ***
<u>Habitats :</u> 3260 : Rivières des étages planitaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculon fluitantis</i> et du <i>Callitrichion-Batrachion</i>, 3270 : Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i> <u>Principales espèces :</u> Ensemble des espèces d'intérêt communautaire liées aux milieux humides. Principalement blageon, chabot, lamproie de Planer, écrevisse à pieds blancs, oiseaux, chiroptères <u>Surface potentielle :</u> 70 ha		<u>Description de l'action :</u> L'action concerne la prise en charge de certains coûts d'investissement visant à réduire l'impact sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des routes, des chemins, des dessertes ou autres infrastructures linéaires non soumises à évaluation des incidences. Cette action est liée à la maîtrise de la fréquentation (randonnées, cheval, etc.) dans les zones hébergeant des espèces d'intérêt communautaire sensibles au dérangement, notamment en période de reproduction. Tous les types de dessertes sont visés : piétonne, véhicule, cheval, etc. La mise en place d'ouvrages de franchissement (notamment temporaires) destinés à minimiser l'impact d'interventions sur l'environnement peut également être pris en charge dans le cadre de cette action ainsi que l'aménagement de passages inférieurs ou de passages spécifiques pour limiter l'impact des routes sur le déplacement de nombreux amphibiens, reptiles et mammifères. Cette action ne peut avoir lieu que pour des investissements anciens, tout nouveau projet d'infrastructures étant soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000. • En zone ni agricole ni forestière : <u>Contrat Natura 2000 mesure A 323 25P</u> : Prise en charge de certains coûts d'investissement visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires <u>Contrat Natura 2000 mesure A 323 17P</u> : Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons N.B : En milieux forestiers cette fiche action peut bénéficier de la mesure F22709.	
<u>Financement :</u> Contrat : A 323 17P, A 323 25R = sur devis. <u>Financeurs potentiels :</u> MEEDDAT, FEADER, Collectivités territoriales, autres financeurs			
<u>Articulation avec des programmes en cours :</u> Contrat de rivière Lanterne : volet « Restauration et entretien des milieux aquatiques »			
<u>Evaluation :</u>			
<u>Indicateur de suivi</u> ▪ Photos avant et après intervention, ▪ Suivi écologique de certains habitats et espèces.		<u>Points de contrôle</u> ▪ Respect des préconisations, ▪ Existence et tenue du cahier d'enregistrement, ▪ Vérification des factures et des pièces de valeur probante équivalente	
<u>Maîtrise d'ouvrage :</u> Propriétaire des droits réels, collectivités, ...		<u>Mise en œuvre :</u> entreprises spécialisées, propriétaires, associations, collectivités, ...	<u>Partenaires :</u> EPTB Saône-Doubs, DDAF, CA, AAPPMA, prestataire extérieur, fédération de pêche, ...
<u>Echéancier :</u> Mesures mises en place suivant les demandes.			

Objectif I - Maintenir les populations d'espèces liées aux zones humides		Maintien et restauration des habitats d'oiseaux liés aux milieux aquatiques	Action I1 Priorité : **		
<u>Habitats</u> : Ensemble des habitats d'oiseaux d'intérêt communautaire <u>Principales espèces</u> : Ensemble des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire <u>Surface potentielle</u> : Non défini		<u>Description de l'action</u> : Cette action a pour objectif de maintenir et de restaurer les habitats des oiseaux liés aux milieux aquatiques. <u>Contrat Natura 2000 mesure F 22702</u> : Création ou rétablissement de mares forestières <u>Contrat Natura 2000 mesure F 22706</u> : Chantiers d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles <u>Contrat Natura 2000 mesure F 22711</u> : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable			
<u>Financement</u> : Contrat : F 22702 : Taux de financement : 100 % Montant plafond : 50 € / m² Forfait pour la création d'une mare de 5 m² : 150 € F 22706 : Taux de financement : 80 % Montant plafond : 3000 €/ha ou 10 €/m linéaire Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique et stabilisation des berges : 1/3 du devis global F 22711 : Coupe de grands arbres ; 80 €/m³ Autres végétaux ; Taux de financement : 100 % Montant plafond : 7500 €/ha ou 10 €/m linéaire A 323 10R, A 323 11P, A 323 11R, A 323 20P et R = sur devis. <u>Financeurs potentiels</u> : MEEDDAT, FEADER, Collectivités territoriales, autres financeurs		• En zone agricole <u>Engagements rémunérés</u> : <u>LINEA 03</u> : Entretien des ripisylves - Faire établir un plan de gestion par une structure agréée, incluant un diagnostic de l'état initial, - Si les travaux sont réalisés par l'agriculteur, cahier d'enregistrement des interventions sur la mare et le plan d'eau, - Mise en œuvre du plan de gestion. <u>MILIEU 04</u> : Exploitation des roselières favorables à la biodiversité - Enregistrement des interventions réalisées : types, dates, localisation, outils, - Broyage tournant sur 5 ans (Nombre de tronçon et découpage du secteur à déterminer au cas par cas), - Elimination manuelle ou mécanique des éventuelles espèces envahissantes. <u>Engagements non rémunérés</u> : - Réalisation de l'entretien durant la période définie • En zone forestière : <u>Contrat Natura 2000 mesure F 22702</u> : Création ou rétablissement de mares forestières <u>Contrat Natura 2000 mesure F 22706</u> : Chantiers d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles <u>Contrat Natura 2000 mesure F 22711</u> : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable • En zone ni agricole ni forestière : <u>Contrat Natura 2000 mesure A 323 10R</u> : Chantier d'entretien mécanique et de fauchage des formations végétales hygrophiles <u>Contrat Natura 2000 mesure A 323 11P</u> : Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles <u>Contrat Natura 2000 mesure A 323 11R</u> : Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles <u>Contrat Natura 2000 mesure A 323 20P et R</u> : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable			
<u>Articulation avec des programmes en cours</u> : Contrat de rivière Lanterne : volet « Restauration et entretien des milieux aquatiques »					
<u>Evaluation</u> : <table><tr><td> Indicateur de suivi ▪ Photos avant et après intervention, ▪ Suivi écologique de certains habitats et espèces. </td><td> Points de contrôle ▪ Respect des préconisations, ▪ Existence et tenue du cahier d'enregistrement, ▪ Vérification des factures et des pièces de valeur probante équivalente </td></tr></table>				Indicateur de suivi ▪ Photos avant et après intervention, ▪ Suivi écologique de certains habitats et espèces.	Points de contrôle ▪ Respect des préconisations, ▪ Existence et tenue du cahier d'enregistrement, ▪ Vérification des factures et des pièces de valeur probante équivalente
Indicateur de suivi ▪ Photos avant et après intervention, ▪ Suivi écologique de certains habitats et espèces.	Points de contrôle ▪ Respect des préconisations, ▪ Existence et tenue du cahier d'enregistrement, ▪ Vérification des factures et des pièces de valeur probante équivalente				
<u>Maîtrise d'ouvrage</u> : Propriétaire des droits réels, collectivités, ...		<u>Mise en œuvre</u> : entreprises spécialisées, propriétaires, associations, collectivités, ...	<u>Partenaires</u> : EPTB Saône et Doubs, DDAF, CA, AAPMA, prestataire extérieur, fédération de pêche, ...		
<u>Echéancier</u> : Mesures mises en place suivant les demandes.					

Objectif J - Assurer la mise en œuvre du DOCOB	Emergence des contrats et assistance à maîtrise d'ouvrage	Action : J1 Priorité : ***
--	---	-------------------------------

<u>Habitats</u> : Ensemble des habitats naturels <u>Principales espèces</u> : Ensemble des espèces	<u>Description de l'action</u> : Les actions proposées dans le document d'objectifs sont mises en œuvre par le biais des contrats Natura 2000 (en zone forestière ou en zone ni agricole, ni forestière) en collaboration avec les acteurs locaux. L'animation portera sur la mise en œuvre des contrats, ce travail nécessite un important travail de concertation et d'animation de la part du chargé de mission, qui devra :
<u>Financement</u> : Etat (MEEDDAT), Europe (FEADER)	- Recenser les zones à enjeux potentiellement contractualisables, - Solliciter les propriétaires afin de les sensibiliser et d'évaluer leur intérêt à la démarche, - Effectuer une expertise des parcelles contractualisables, - Proposer un scénario de travaux et de gestion en orientant le contractant vers les mesures de gestion les plus pertinentes, - Assister les contractants au montage de projet : remplir le contrat et réunir les pièces justificatives pour la mise en paiement - Contribution à l'acceptation du dossier par les services instructeurs, - Suivre l'impact des travaux.

Evaluation :	
Indicateur de suivi • Nombre de contrats, • Surfaces contractualisées, • Nombre de propriétaires ayant contractualisé.	Points de contrôle • Bilan du suivi des espèces et des habitats, • Bilans annuels de suivi des actions, • Bilan final.

<u>Maîtrise d'ouvrage</u> : Collectivité territoriale, propriétaires et titulaires des droits réels des terrains.	<u>Mise en œuvre</u> : Structure animatrice	<u>Partenaires</u> : Collectivités territoriales, EPTB Saône et Doubs, Services de l'Etat, associations, ONF, CRPF,
<u>Echéancier</u> : Tous les ans.		

Objectif J - Assurer la mise en œuvre du DOCOB	Favoriser la contractualisation agricole et assurer un soutien technique aux exploitants en collaboration avec la Chambre d'Agriculture et les services de l'Etat	Action : J2 Priorité : ***
--	---	-------------------------------

<u>Habitats</u> : Ensemble des habitats naturels <u>Principales espèces</u> : Ensemble des espèces	<u>Description de l'action</u> : Cette action aura pour objectif de favoriser la réalisation des actions proposées dans le cadre du document d'objectifs en partenariat avec les acteurs locaux, grâce aux MAETER (Mesures Agri-Environnementales Territorialisées) Concernant le montage des Projets Agro-Environnementaux, l'animateur devra assurer les étapes suivantes : - préparation annuelle des projets : choix et articulation des MAETER, élaboration de tous les cahiers des charges, - Présenter les projets devant la CRAE, - Animer des groupes de travail avec les agriculteurs, - entretiens individuels pour le montage des projets en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Haute-Saône, - Assister les contractants au montage de leur projet, - Suivre les contrats.
<u>Financement</u> : Etat (MEEDDAT), Europe (FEADER)	

Evaluation :	
Indicateur de suivi • Surface contractualisée, • Nombre d'agriculteurs ayant contractualisés.	Points de contrôle • Bilan du suivi des espèces et des habitats, • Bilans annuels de suivi des actions, • Bilan final.

<u>Maîtrise d'ouvrage</u> : Propriétaires et titulaires des droits réels des terrains.	<u>Mise en œuvre</u> : Structure animatrice	<u>Partenaires</u> : Collectivités territoriales, EPTB Saône et Doubs, Services de l'Etat, CA
---	--	---

<u>Echéancier</u> : Tous les ans.
--

Objectif J - Assurer la mise en œuvre du DOCOB	Permettre au propriétaire de signer une charte Natura 2000	Action : J3 Priorité : ***
--	--	-------------------------------

<u>Habitats</u> : Ensemble des habitats naturels <u>Principales espèces</u> : Ensemble des espèces	<u>Description de l'action</u> : L'objectif de la charte Natura 2000 est la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. Elle va favoriser la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation. Cette action consistera donc à sensibiliser les propriétaires à l'intérêt de mettre en place (ou de conserver) une gestion permettant la conservation des habitats d'intérêt communautaire par le biais d'animation et d'un accompagnement au montage du dossier.
<u>Financement</u> : Etat (MEEDDAT), Europe (FEADER)	

Evaluation :	
Indicateur de suivi - Nombre d'adhésions à la charte, - Surfaces concernées par la charte	Points de contrôle - Bilan du suivi des espèces et des habitats, - Bilans annuels de suivi des actions, - Bilan final.

<u>Signataires</u> : Propriétaires et titulaires des droits réels des terrains.	<u>Mise en œuvre</u> : Structure animatrice	<u>Partenaires</u> : Collectivités territoriales, EPTB Saône et Doubs, Services de l'Etat, associations, ONF, CRPF, CA
--	--	--

<u>Echéancier</u> : Tous les ans.
--

Objectif K - Assurer la mission de veille environnementale et de suivi du site	Mise en place d'un suivi des habitats et espèces d'intérêts communautaires	Action : K1 Priorité : **
--	--	------------------------------

<u>Habitats</u> : Ensemble des habitats naturels <u>Principales espèces</u> : Ensemble des espèces	<u>Description de l'action</u> : Dans le but de préparer la mission d'évaluation qui interviendra au terme des 6 années d'animation, l'animateur mettra en place un suivi des habitats et des espèces ainsi que de leur état de conservation. L'animateur s'attachera donc à : - Mettre en place un tableau de bord du site et actualisation, - Prendre en compte tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire avec suivi régulier notamment dans le cadre de la mission de veille, - Rechercher d'éventuelles améliorations et veilles techniques sur les actions mises en place dans le cadre d'autres sites Natura 2000, - Poursuivre l'analyse des usages et des pratiques ayant cours sur le site, - Mettre en place une veille foncière au sein du tableau de bord du site : surveillance des secteurs pouvant faire l'objet d'acquisition foncière puis de mise en place de mesures de gestion spécifiques, hiérarchisation à la parcelle des secteurs à enjeu, surveillance des mouvements fonciers, consultation des propriétaires et acquéreurs potentiels, réalisation de convention de gestion et de cahiers des charges adaptés.
<u>Financement</u> : Etat (MEEDDAT), Europe (FEADER)	

Evaluation :	
Indicateur de suivi • Suivi du tableau de bord	Points de contrôle • Bilan du suivi des espèces et des habitats, • Emploi du temps de l'animateur, • Bilan final.

	<u>Mise en œuvre</u> : Structure animatrice	<u>Partenaires</u> : Bureau d'étude, RNN, associations de protection de la nature, ONF, CRPF, ...
--	--	--

<u>Echéancier</u> : Au cours de la période d'animation.
--

Objectif K - Assurer la mission de veille environnementale et de suivi du site	Suivis et évaluations des mesures mise en place dans le cadre du document d'objectifs	Action : K2 Priorité : **
--	---	------------------------------

<u>Habitats</u> : Ensemble des habitats naturels <u>Principales espèces</u> : Ensemble des espèces	<u>Description de l'action</u> : Cette mesure vise à évaluer l'impact des mesures spatialisées, mises en place par le biais de contrats, sur l'évolution du site ainsi que sur l'évolution des habitats et des espèces. Le suivi consistera à vérifier à posteriori l'efficacité des actions préconisées par le document d'objectifs
<u>Financement</u> : Etat (MEEDDAT), Europe (FEADER)	Pour ce faire l'animateur s'attachera à : - Améliorer les connaissances concernant les pratiques présentes sur le site concernant l'agriculture ainsi que la sylviculture, (mutualisation des expériences dans le cadre du réseau Natura 2000, visite de terrain avec les propriétaires et les élus locaux, analyse des pratiques) - Suivre l'évolution des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire faisant l'objet d'un contrat Natura 2000 (ou MATER) Le suivi des actions sera prioritairement mise en place sur les habitats d'intérêt communautaires prioritaires (7110-1*, 91D0-1*, 91E0-1*, 91E0-2*, 91E0-6*, 91E0-8*, 91E0-11*) et les habitats d'espèces.

Indicateur de suivi Suivi du tableau de bord.	Points de contrôle - Bilan du suivi des espèces et des habitats, - Emploi du temps de l'animateur, - Bilan final.
---	---

<u>Maîtrise d'ouvrage</u> : Services de l'Etat	<u>Mise en œuvre</u> : Structure animatrice	<u>Partenaires</u> : Propriétaire, bénéficiaires de MAETER, de contrat ou de charte Natura 2000, acteurs locaux, ...
---	--	---

<u>Echéancier</u> : Au cours de la période d'animation.
--

Objectif K - Assurer la mission de veille environnementale et de suivi du site	Réalisation d'inventaires sur les espèces d'intérêt communautaire du site	Action : K3 Priorité : **
--	---	------------------------------

<u>Habitats</u> : Ensemble des habitats naturels <u>Principales espèces</u> : Ensemble des espèces	<u>Description de l'action</u> : La rédaction du document d'objectifs a permis la réalisation de plusieurs inventaires qui ont augmenté les connaissances en matière d'habitats de la Vallée de la Lanterne. Cependant, en ce qui concerne les différents groupes faunistiques aucun inventaire particulier n'a été réalisé et les données recueillies ne sont que partielles. Il conviendra donc d'améliorer les connaissances grâce à la réalisation d'études concernant particulièrement les chiroptères (fort potentiel au vu de la superficie forestière), les amphibiens et les oiseaux. Ces études permettront de vérifier la présence des espèces et de caractériser l'état des populations. Lors de ces études, toutes les espèces d'intérêt patrimonial seront recherchées avec une attention particulière sur celles d'intérêt communautaire.
<u>Financement</u> : Etat (MEEDDAT), Europe (FEADER)	

Evaluation :	
Indicateur de suivi • Nombre de contrats, • Surfaces contractualisées, • Nombre de propriétaires ayant contractualisé.	Points de contrôle • Bilan du suivi des espèces et des habitats, • Bilans annuels de suivi des actions, • Bilan final.

<u>Maîtrise d'ouvrage</u> :	<u>Mise en œuvre</u> :	<u>Partenaires</u> :
Collectivité animatrice	Prestataires de services, bureaux d'étude...	RNN, associations de protection de la nature ...

<u>Echéancier</u> :
Au cours de la période d'animation.

Objectif K - Assurer la mission de veille environnementale et de suivi du site	Evaluation et suivi des actions et travaux engagés sur le site	Action : K4 Priorité : **
--	--	------------------------------

<u>Habitats</u> : Ensemble des habitats naturels <u>Principales espèces</u> : Ensemble des espèces	<u>Description de l'action</u> : Il s'agit pour la structure animatrice de se tenir informée des divers projets de développement à l'échelle du territoire et de suivre leur évolution afin d'assurer la prise en compte des objectifs de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire. L'information et la sensibilisation de tous les porteurs de projets, bureaux d'études... est une des missions prioritaires dans le cadre de l'animation du site. Cela passe par : - Un suivi des projets émergents, - Une veille générale du site à partir de visites de terrain, photographies, - La rédaction de notes techniques pouvant contribuer à la rédaction de notices d'incidences, - La participation aux comités de pilotage des projets.
<u>Financement</u> : Etat (MEEDDAT), Europe (FEADER)	

Evaluation :	
Indicateur de suivi • Compte rendu de réunion, • Nombre de projet mis en œuvre en cohérence avec Natura 2000.	Points de contrôle • Bilan du suivi des espèces et des habitats, • Bilans annuels de suivi des actions.

<u>Maîtrise d'ouvrage</u> :	<u>Mise en œuvre</u> :	<u>Partenaires</u> :
Service de l'état, structure animatrice	Structure animatrice,	Collectivités locales, EPTB Saône et Doubs, services de l'Etat, structures associatives, bureaux d'études, ...

<u>Echéancier</u> :
Au cours de la période d'animation.

Objectif L - Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site grâce à la valorisation et la mutualisation des connaissances	Veille à la cohérence entre les préconisations du document d'objectifs et les démarches territoriales et locales	Action : L1 Priorité :
--	--	---------------------------

<u>Habitats</u> : Ensemble des habitats naturels <u>Principales espèces</u> : Ensemble des espèces	<u>Description de l'action</u> : Le territoire du site Natura 2000 de la Vallée de la Lanterne est concerné par d'autres politiques territoriales présentant un volet environnemental. Afin que les enjeux du site soient pris en compte il faudra s'assurer de la cohérence entre les différents projets existants et futurs.
<u>Financement</u> : Etat (MEEDDAT), Europe (FEADER)	Cette action aura donc pour objectif de faire connaître le site et de rappeler ses enjeux à l'ensemble des porteurs de projet. La structure animatrice devra aussi se tenir informée des diverses démarches engagées à l'échelle du territoire et suivre leur évolution afin d'assurer la prise en compte des objectifs de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire.

<u>Evaluation</u> :	
<u>Indicateur de suivi</u> Nombre de réunions suivies par la structure animatrice	<u>Points de contrôle</u> - Compte rendu - Bilan du suivi des espèces et des habitats - Mise en œuvre de projets mis en place en cohérence avec Natura 2000

<u>Maîtrise d'ouvrage</u> :	<u>Mise en œuvre</u> :	<u>Partenaires</u> :
Services de l'Etat, Collectivités territoriales	Structure animatrice	Collectivités territoriales, EPTB Saône et Doubs, Services de l'Etat, associations,

<u>Echéancier</u> :
Tous les ans.

Objectif L - Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site grâce à la valorisation et la mutualisation des connaissances	Mise à disposition des informations du document d'objectifs aux porteurs de projets	Action : L2 Priorité :
--	---	---------------------------

<u>Habitats</u> : Ensemble des habitats naturels <u>Principales espèces</u> : Ensemble des espèces	<u>Description de l'action</u> : Lors de la réalisation du document d'objectifs plusieurs études ont été réalisées (Cartographie des habitats forestiers et cartographie des habitats des milieux ouverts). Ces différents inventaires ont répertorié 31 habitats d'intérêt communautaire ainsi que de nombreux habitats d'intérêt patrimonial. Afin de permettre la prise en compte de ces enjeux l'animateur informera les différents acteurs et porteurs de projets de l'existence de ces études et mettra à leur disposition les résultats.
<u>Financement</u> : Etat (MEEDDAT), Europe (FEADER)	

Evaluation :	
Indicateur de suivi Nombre de réunions suivies par la structure animatrice	Points de contrôle - Compte rendu - Bilan du suivi des espèces et des habitats - Mise en place de projet en cohérence avec Natura 2000

<u>Maîtrise d'ouvrage</u> : Services de l'Etat, Collectivités territoriales	<u>Mise en œuvre</u> : Structure animatrice	<u>Partenaires</u> : Collectivités territoriales, EPTB Saône et Doubs, Services de l'Etat, associations,
--	--	--

<u>Echéancier</u> : Tous les ans.
--

Objectif L - Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site grâce à la valorisation et la mutualisation des connaissances	Information des usagers du site	Action : L3 Priorité : *
--	---------------------------------	-----------------------------

<u>Habitats :</u> Ensemble des habitats naturels <u>Principales espèces :</u> Ensemble des espèces	<u>Description de l'action :</u> Cette mesure vise à informer l'ensemble du public des enjeux et particularités du site. - Scolaires : Sensibiliser les plus jeunes à l'ensemble des enjeux écologiques, en les motivant par des animations diverses et en les faisant éventuellement participer aux opérations se déroulant sur leur territoire. Préalablement il faudra : - o définir le contenu du programme, en partenariat avec l'Education Nationale ; animation en classe (contenu, durée), - o définir les modalités d'organisation : nombre de classes bénéficiaires, cycle scolaire visé, relations partenariales avec l'Education Nationale, coût et montage financier, indicateurs de suivi... - o définir les éléments de communication spécifiques au programme, - o définir les besoins d'outils pédagogiques spécifiques au programme. - Elus et acteur locaux : Dans ce cadre l'animateur présentera essentiellement les enjeux sur les communes (visite sur le terrain) et les modalités de contractualisations (réalisation de réunions locales ou participation au conseil municipal) - Tous publics : Cela passera par une vulgarisation des enjeux et intérêts spécifiques au site de la Vallée de la Lanterne. Plusieurs actions peuvent être envisagées : 1. Réalisation de plaquettes ou dépliants d'information, 2. Organisation de réunions communales, 3. Réalisation d'articles de presse, 4. Mise en place de panneaux d'information sur le site (financement par contrat possible).
<u>Financement pour la mise en place de panneaux :</u>	
<i>Pour les milieux forestiers</i> Mesures F 22714, (Paragraphe M de l'annexe de l'arrêté préfectoral régional n°08/245), pour les milieux forestiers,	
<u>Modalités :</u> Taux de financement : 100 % Montant plafond : 1 500 €/panneau	
<i>Pour les habitats ni agricole, ni forestier</i> Mesure A 32326P,	
<u>Modalités :</u> Sur devis <u>Financeurs potentiels :</u> MEEDDAT, FEADER, autres financeurs	
<u>Financement (action autre que mise en place de panneaux) :</u> Etat (MEEDDAT), Europe (FEADER)	

<u>Evaluation :</u>	
<u>Indicateur de suivi</u> • Nombre de réunions suivies par la structure animatrice, • Nombre et type d'animations, • Nombre de personnes présentes • Nombre de panneaux d'information.	<u>Points de contrôle</u> • Bilan final, • Bilan du suivi des espèces et des habitats, • Emploi du temps de l'animateur. • Factures des prestataires

<u>Maîtrise d'ouvrage :</u> Services de l'Etat, Collectivités territoriales	<u>Mise en œuvre :</u> Structure animatrice, prestataires extérieurs, ...	<u>Partenaires :</u> Collectivités territoriales, EPTB Saône et Doubs, Services de l'Etat, associations, office du tourisme, éducation nationale, écoles communales
--	--	---

<u>Echéancier :</u> Tous les ans.
--

E. MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION

TABEAU 16 : EVALUATION DES ACTIONS

Intitulé de l'action	Enjeux /Objectifs (tableaux 10, 11, 12)	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de l'action
A1 : Création ou rétablissement de mares forestières	Objectif A - Préserver et restaurer des milieux forestiers liés à l'eau (forêts alluviales, ripisylves, mares intra-forestières,	<i>Restauration de 3 mares</i>			
A2 : Chantiers d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Objectif A - Préserver et restaurer des milieux forestiers liés à l'eau (forêts alluviales, ripisylves, mares intra-forestières,	<i>20 ha</i>			
A3 : Mise en œuvre de régénérations dirigées	Objectif A - Préserver et restaurer des milieux forestiers liés à l'eau (forêts alluviales, ripisylves, mares intra-forestières, Objectif C - Gérer la biodiversité générale sur le site	<i>50 ha</i>			
A4 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Objectif A - Préserver et restaurer des milieux forestiers liés à l'eau (forêts alluviales, ripisylves, mares intra-forestières, Objectif C - Gérer la biodiversité générale sur le site	<i>A définir</i>			

A5 : Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive	Objectif A - Préserver et restaurer des milieux forestiers liés à l'eau (forêts alluviales, ripisylves, mares intra-forestières, Objectif C - Gérer la biodiversité générale sur le site	100 ha			
B1 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	Objectif B - Encourager une gestion forestière adaptée aux enjeux espèces du site Natura 2000 « Vallée de la Lanterne » Objectif C - Gérer la biodiversité générale sur le site	50 ha			
B2 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeux de production	Objectif B - Encourager une gestion forestière adaptée aux enjeux espèces du site Natura 2000 « Vallée de la Lanterne »	50 ha			
C1 : Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	Objectif C - Gérer la biodiversité générale sur le site	A définir			
D1 : Gestion de manière extensive des prairies d'intérêt communautaire et/ou hébergeant une espèce d'intérêt communautaire	Objectif D - Favoriser la conservation des habitats prairiaux	600 ha			
D2 : Préservation et/ou restauration des haies pouvant être favorables à l'avifaune	Objectif D - Favoriser la conservation des habitats prairiaux	A définir			
E1 : Gestion conservatoire des tourbières en bon état de conservation	Objectif E - Conserver et restaurer les milieux tourbeux	4 ha			
E2 : Amélioration de la capacité d'accueil de la biodiversité des milieux tourbeux	Objectif E - Conserver et restaurer les milieux tourbeux	2 ha			

E3 : Mise en place de plans de gestion	Objectif E - Conserver et restaurer les milieux tourbeux	4 ha			
E4 : Mise en place de pratiques de gestion extensives à proximité des zones tourbeuses	Objectif E - Conserver et restaurer les milieux tourbeux	20 ha			
F1 : Gestion permettant le maintien en l'état des mégaphorbiaies	Objectif F - Conserver les mégaphorbiaies	50 ha			
G1 : Reconversion des cultures en prairies	Objectif G - Restaurer la biodiversité sur les milieux ouverts	50 ha			
G2 : Reconversion des peupleraies en prairies	Objectif G - Restaurer la biodiversité sur les milieux ouverts	10 ha			
G3 : Réouverture des habitats d'intérêt communautaire en déprise	Objectif G - Restaurer la biodiversité sur les milieux ouverts	20 ha			
H1 : Gestion et restauration des milieux stagnants abritant une espèce ou un habitat d'intérêt communautaire	Objectif H - Garantir la conservation des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces liées à la l'eau	20 ha			
H2 : Maintien et entretien des mares et mortes non connectées	Objectif H - Garantir la conservation des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces liées à la l'eau	5 ha			
H3 : Gestion et restauration des eaux courantes abritant un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire	Objectif H - Garantir la conservation des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces liées à la l'eau	10 ha			
H4 : Limitation de l'impact écologique des dessertes sur les cours d'eau	Objectif H - Garantir la conservation des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces liées à la l'eau	Non défini			

I1 : Maintien et restauration des habitats d'oiseaux liés aux milieux aquatiques	Objectif I - Maintenir les populations d'oiseaux d'intérêt communautaire liées aux Zones Humides	<i>Non défini</i>			
J1 : Emergence des contrats	Objectif J - Assurer la mise en œuvre du DOCOB	<i>Nombre de contrats signés</i>			
J2 : Favoriser la contractualisation et assurer un soutien technique aux exploitants en collaboration avec la Chambre d'agriculture et les services de l'Etat	Objectif J - Assurer la mise en œuvre du DOCOB	<i>Nombre d'exploitant ayant contracté un MAETER</i>			
J3 : Permettre au propriétaire de signer une charte Natura 2000	Objectif J - Assurer la mise en œuvre du DOCOB	<i>Nombre de signataire</i>			
K1 : Mise en place d'un suivi des habitats et espèces d'intérêts communautaires	Objectif K - Assurer la mission de veille environnementale et de suivi du site	<i>Complétude du tableau de bord</i>			
K2 : Suivis et évaluations des mesures mise en place dans le cadre du document d'objectifs	Objectif K - Assurer la mission de veille environnementale et de suivi du site	<i>Complétude de l'outil de suivi</i>			
K3 : Réalisation d'inventaires sur les espèces d'intérêt communautaire du site	Objectif K - Assurer la mission de veille environnementale et de suivi du site	<i>Complétude des études</i>			
K4 : Evaluation et suivi des actions et travaux engagés sur le site	Objectif K - Assurer la mission de veille environnementale et de suivi du site	<i>Complétude de l'outil de suivi</i>			
L1 : Veille à la cohérence entre les préconisations du document d'objectifs et les démarches territoriales et locales	Objectif L - Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site grâce à la valorisation et la mutualisation des connaissances	<i>Non défini</i>			

L2 : Mise à disposition des informations du document d'objectifs aux porteurs de projets	Objectif L - Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site grâce à la valorisation et la mutualisation des connaissances	<i>Non défini</i>			
L3 : Informations des usagers du site	Objectif L - Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site grâce à la valorisation et la mutualisation des connaissances	<i>Nombre de panneaux et de plaquettes éditées</i>			

TABEAU 17 : EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS NATURELS

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code de l'habitat	Surface initiale d'habitats en Etat de conservation Bon (2009)	Surface initiale d'habitats en Etat de conservation Moyen (2009)	Surface initiale d'habitats en Etat de conservation Mauvais (2009)	Surface initiale d'habitats en Etat de conservation Non défini (2009)	Surface initiale d'habitats en Etat de conservation Bon (2014)	Surface initiale d'habitats en Etat de conservation Moyen (2014)	Surface initiale d'habitats en Etat de conservation Mauvais (2014)	Surface initiale d'habitats en Etat de conservation Non défini (2014)	Evolution de l'Etat de conservation après la mise en œuvre des actions	Recommandations de modifications de gestion
Communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques, de bas-niveau topographique, planitiaires d'affinités continentales, des <i>Isoeto-Juncetea</i>	3130-3	-	-	-	3,7 ha						
Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques	3140-1	-	0,13 ha	-	0,06 ha						
Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes	3150-1	0,22 ha	-	0,4 ha	3,8 ha						
Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés	3150-2	-	0,14 ha	-	0,58 ha						
Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau	3150-3	-	-	-	0,03 ha						
Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels	3150-4	0,5 ha	-	-	2 ha						
Mares dystrophes naturelles	3160-1	-	-	-	0,2 ha						
Rivières à Renoncles oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, neutres à basiques	3260-4	15,5 ha	-	-	31,5 ha						

Bidention des rivières et <i>Chenopodium rubri</i> (hors Loire)	3270-1	-	-	0,15 ha	7,3 ha						
Moliniaies acidiphiles subatlantiques à pré- continentales	6410-13	63,7 ha	8,7 ha	8,7 ha	63,7 ha						
Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	6430-1	1,2 ha	2,6 ha	1,5 ha	1,2 ha						
Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	6430-2	15,1 ha	6,1 ha	0,7 ha	14 ha						
Mégaphorbiaies à Pétasite hybride	6430-3	-	-	-	2,2 ha						
Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douce	6430-4	18,7 ha	6 ha	4,7 ha	37,3 ha						
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles	6510-4	161,3 ha	105,7 ha	144,6 ha	144,6 ha						
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques	6510-5	183,8 ha	68 ha	20,4 ha	68 ha						
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques	6510-7	3,4 ha	8,4 ha	6,6 ha	4,3 ha						
Végétation des tourbières hautes actives	7110-1*	2 ha	-	-	5,7 ha						
Tourbières de transition et tremblants	7140-1	2,2 ha	-	-	6,9 ha						
Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	7150-1	0,06 ha	-	-	-						
Boulaies pubescentes tourbeuses de plaine	91D0-1*	-	-	-	0,8 ha						
Saulaies arborescentes à Saule blanc	91EO-1*	33,6 ha	-	1,1 ha	19,5 ha						
Saulaies arborescentes à Saule cassant	91EO-2*	0,1 ha	-	-	9,6 ha						

Aulnaies-frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses	91EO-6*	6,1 ha	-	-	1,3 ha						
Aulnaie - frênaie à Laïche espacée des petits ruisseaux	91EO-8*	1,6 ha	0,1 ha	0,4 ha	4,5 ha						
Frênaie - ormaie continentale à Cerisier à grappes	91EO-10*	91,6 ha	22,9 ha	27,5 ha	10,7 ha						
Aulnaie à hautes herbes	91EO-11*	10,6 ha	0,3 ha	3,1 ha	14 ha						
Hêtraie, hêtraie - chênaie acidiphile collinéenne	9110-1	259,4 ha	30,5 ha	-	15,3 ha						
Hêtraie - chênaie à Asperule odorante et Mélisse uniflore	9130-5	36,8 ha	18,4 ha	0,6 ha	2,3 ha						
Hêtraie - chênaie à Pâturin de Chaix	9130-6	1716,6 ha	214,6 ha	-	19,5 ha						
Chênaie pédonculée neutrophile à primevère élevée	9160-2	41,5 ha	14,8 ha	2,4 ha	0,6 ha						
Chênaie pédonculée neutroacidophile à mésoacidiphile à Pâturin de Chaix	9160-3	208,3 ha	94,1 ha	6,7 ha	26,9 ha						
Chênaie pédonculée neutroacidophile à mésoacidiphile à Laïche fausse-brize	9160-3										
Chênaie pédonculée à Molinie bleue	9190-1	1,6 ha	0,2 ha	-	0,7 ha						

TABLEAU 18 : EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES

Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000	Qualificatif initial de l'espèce (2009)	Qualificatif initial de l'espèce (2014)	Evolution de l'état de conservation après la mise en œuvre des actions	Recommandations de modification de gestion
Leucorrhine à gros thorax	1042	Défavorable			
Agrion de Mercure	1044	Favorable			
Cuivré des marais	1060	Moyen			
Moule perlière	1029	donnée non disponible			
Ecrevisse à pattes blanches	1092	donnée non disponible			
Lamproie de Planer	1096	donnée non disponible			
Blageon	1131	donnée non disponible			
Chabot	1163	donnée non disponible			
Triton crêté	1166	Défavorable			
Sonneur à ventre jaune	1193	Moyen			
Petit rhinophe	1303	donnée non disponible			
Murin à oreilles échancrées	1321	donnée non disponible			
Murin de Bechstein	1323	donnée non disponible			
Grand murin	1324	donnée non disponible			
Dicrane verte	1381	donnée non disponible			
Trichomanès remarquable	1421	Défavorable			
Caldésie à feuilles de Parnassie	1832	Favorable			

TABLEAU 19 : EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES D'OISEAUX

Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Etat de conservation	Qualificatif initial de l'espèce (2009)	Qualificatif initial de l'espèce (2014)	Evolution de l'état de conservation après la mise en œuvre des actions	Recommandations de modification de gestion
Blongios nain	A022	-	Défavorable			
Bihoreau gris	A023	-	Favorable			
Héron pourpré	A029	-	Moyen			
Bondrée apivore	A072	-	donnée non disponible			
Milan noir	A073	-	donnée non disponible			
Milan royal	A074	-	donnée non disponible			
Busard des roseaux	A081	Moyenne	donnée non disponible			
Busard Saint-Martin	A082	Moyenne	donnée non disponible			
Busard cendré	A084	Défavorable	Défavorable			
Butor étoilé	A021	-	Moyen			
Cigogne blanche	A031	-	donnée non disponible			
Gélinotte des bois	A104	-	donnée non disponible			
Grande aigrette	A027	-	donnée non disponible			
Marouette ponctuée	A119	Défavorable	donnée non disponible			
Râle des genêts	A122	Défavorable	donnée non disponible			
Martin-pêcheur d'Europe	A229	-	Défavorable			
Pic cendré	A234	Moyenne	Favorable			
Pic noir	A236	Favorable				
Pic mar	A238	Favorable				
Gobemouche à collier	A321	Moyenne				
Pie-grièche écorcheur	A338	Moyenne				

F. FORMULAIRE DE CHARTE NATURA 2000 « VALLEE DE LA LANTERNE »

Formulaire de Charte Natura 2000 du site FR4312015 et FR4301344 : « Vallée de la Lanterne »

1. GENERALITES

1.1. Réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des Etats de l'Union européenne est de **préserver ce patrimoine** écologique sur le long terme.

La France a opté pour **une politique contractuelle** en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000. Actuellement, il existe trois outils contractuels pour la gestion et la conservation de ces sites : les mesures agro-environnementales territorialisées (pour les milieux agricoles uniquement), les contrats Natura 2000 et les chartes Natura 2000.

1.2. Charte Natura 2000

L'objectif de la charte est la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. Elle va favoriser la **poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables** à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables.

Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau (objectifs du Document d'objectifs), tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000. **Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents** et donc ne donnent pas droit à rémunérations.

Le formulaire de charte est accompagné d'une déclaration d'adhésion.

1.3. Quels avantages ?

La charte procure des avantages aux signataires tout en étant plus souple que les contrats Natura 2000. Elle peut donner accès à **certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques** :

➤ Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Cette exonération n'est applicable que sur les sites désignés par arrêté ministériel. La totalité de la TFNB est exonérée pendant cinq ans. La cotisation pour la chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée.

➤ Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations.

L'exonération porte sur les $\frac{3}{4}$ des droits de mutations.

➤ Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales.

Les travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue du maintien du site en bon état écologique et paysager sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable.

➤ Garantie de gestion durable des forêts.

Cette garantie permet de bénéficier des exonérations fiscales au titre de l'Impôt solidarité sur la fortune (ISF) ou des mutations à titre gratuit, des exonérations d'impôts sur le revenu au titre de certaines acquisitions de parcelle ou de certains travaux forestiers, si la propriété fait plus de 10ha et d'aides publiques à l'investissement forestier.

1.4. Qui peut adhérer à une charte Natura 2000 ?

Le signataire est, selon les cas, soit le propriétaire, soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte.

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Ainsi, l'adhérent peut choisir de signer une charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000.

- Le **propriétaire** adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.
- Le **mandataire** peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

L'adhésion à la charte peut se faire dès que le site Natura 2000 (proposé ou désigné) est doté d'un DOCOB opérationnel validé par arrêté préfectoral.

1.5. Durée de validité d'une charte

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans ou de 10 ans. Il n'est pas possible d'adhérer aux différents engagements pour des durées différentes.

2. PRESENTATION DU SITE NATURA 2000 DE LA VALLEE DE LA LANTERNE 2000

2.1. Descriptif et enjeux du site

Description et intérêt du site « Vallée de la Lanterne »

Le site Natura 2000 "Vallée de la Lanterne" s'étend sur 23 880 ha et rassemble 64 communes de Haute-Saône, entre la Lanterne et ses deux affluents principaux, le Breuchin et la Semouse.

Ce site a été choisi au titre des deux directives européennes, la Directive "Oiseaux" et la Directive "Habitats".

Les Directives européennes

La Directive "Oiseaux" date de 1979 et dresse la liste des oiseaux considérés comme rares ou menacés à l'échelle européenne.

La Directive "Habitats" de 1992 fait l'inventaire des habitats naturels, des espèces animales (autres que les oiseaux) et végétales devant être conservés.

Une mosaïque de forêts riveraines (aulnaies, saulaies), de bois marécageux, de prairies inondables et de tourbières compose les vallées alluviales de la Lanterne, du Breuchin et de la Semouse.

Les **forêts**, majoritaires sur le site (près de 14000 ha), sont dominées par des hêtraies plus ou moins acides. Elles sont riches d'oiseaux patrimoniaux : le Gobemouche à collier, espèce emblématique du site, trouve ici sa limite de nidification, la population de Pic cendré est parmi les plus importantes de Franche-Comté.

La **forêt alluviale** joue un rôle écologique de premier ordre : régulation et épuration des eaux, maintien des berges... Chauves-souris, oiseaux, insectes, amphibiens y trouvent nourriture et abri.

La Lanterne et le Breuchin, son affluent principal, constituent des systèmes écologiques remarquables. Ces cours d'eau présentent une grande diversité de vitesse d'écoulement et de profondeur : on y rencontre donc de nombreuses espèces animales aux exigences écologiques variées : Ecrevisse à pied blanc, Blageon, Chabot, Lamproie de Planer... Les zones marécageuses annexes abritent Blongios nain, Bihoreau gris, Marouette ponctuée, Butor étoilé, oiseaux rares et menacés à l'échelle européenne.

Les **prairies** permettent elles aussi de filtrer, de réguler les écoulements d'eau et de recharger les nappes phréatiques. Elles constituent des zones de nidification pour des oiseaux d'eau présentant un intérêt patrimonial remarquable comme le Courlis cendré. Papillons et libellules profitent de la végétation basse des prairies en bordure des ruisseaux.

2.2. Principales Réglementations et mesures de protection dont le site fait l'objet

Des mesures de protection réglementaires, départementales, régionales ou nationales, visant la défense des habitats et espèces fragiles, sont en vigueur sur le territoire. Il est du devoir de chaque personne de les respecter afin de préserver la biodiversité générale. Certaines de ces réglementations concernent directement le site, notamment :

Intitulé de la protection réglementaire	Particularités	Secteurs concernés
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de l'écrevisse à pattes blanches et de la truite fario	- Arrêté créant une zone de protection autour des cours d'eau hébergeant ces espèces	- Communes du site concernées : Abelcourt, Bassigney, Bourguignon-lès-Conflans, Breurey-lès-Faverney, Briaucourt, Conflans-sur-Lanterne, Dampierre-lès-Conflans.
- Loi sur l'eau	- Cadre réglementaire de la gestion de l'eau en France	- Ensemble du site
- ...		

3. ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE GESTION

3.1. Engagements de portée générale pour tous les types de milieux

Engagement de portée générale	Point de contrôle
1. Autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations de suivi spécifique sur ces parcelles dont je serai informé à l'avance	Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site
2. Informer les mandataires des engagements auxquels le propriétaire souscrit et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte	Documents signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits, modification des mandats

3.2. Milieux forestiers

Engagements pour les milieux forestiers		Points de contrôle
✓ Conserver un réseau de forêts proches de l'état naturel grâce à leur rôle écologique et scientifique :		
	1. Ne pas remplacer les peuplements feuillus composés principalement d'aulnes et/ou de frênes et/ou de saules caractéristiques de l'habitat situé en bord de cours d'eau, de ruisselets permanents ou non, existant à la date de signature de la charte, par une plantation d'essences différentes de celles suivantes : saules européens, aulnes glutineux, frêne commun, frêne oxhyphylle, chêne pédonculé, érable sycomore et orme lisse.	Contrôle sur le terrain du maintien des peuplements feuillus selon déclaration initiale
✓ Conserver la forêt en bon état :		
	2. Ne pas effectuer de stockage ou d'abandon de toutes natures dans les mares et les cours d'eau. En cas de dépôt sauvage je m'engage à prévenir la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-saône.	Contrôle sur place de l'absence de stockage de bois
	3. Après une coupe, ne pas brûler ou faire brûler les rémanents d'exploitation (en cas de risque sanitaire demander une dérogation à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-saône.)	
✓ Maintenir et restaurer la quiétude de la faune sauvage :		
	4. Maintenir les arbres sénescents, à cavité hébergeant des chauves-souris, des oiseaux ou d'autres cavernicoles d'intérêt communautaire « connus suite aux inventaires », à une distance minimale de 50 m d'une voie de circulation ouverte au public, sauf risques sanitaires. Ces arbres seront repérés par l'animateur au moment de la signature de la charte.	Contrôle de l'absence de coupe d'arbres sénescents signalés hors zones à risques. Coordonnées GPS

Recommandation : À la fois dans un intérêt écologique et économique, il est recommandé d'exploiter les arbres hors feuilles ou en cas d'exploitation en vert de laisser les arbres six mois sur coupe avant d'exporter le bois énergie.

3.3. Milieux humides

Engagements pour les milieux forestiers		Points de contrôle
✓ Préserver l'intégrité des biotopes :		
	1. Ne pas procéder à la destruction des milieux humides (notamment roselières, ceintures végétales palustres, tourbières, ripisylves, ...) par quelque procédé que ce soit mécanique (remblayer ou déposer des matériaux, affouiller le sol, empierrer, drainer ...), ou chimique.	Etat des lieux avant la signature. Vérification sur place de l'absence de destruction
	2. Ne pas boiser ou mettre en culture les milieux humides (sauf reconstitution d'habitat)	Contrôle sur place de l'absence de plantations ou de cultures selon la déclaration initiale
✓ Garantir le maintien du niveau d'eau et de ses fluctuations saisonnières tout en préservant la qualité des habitats naturels :		
	3. Ne pas réaliser de travaux dans les cours d'eau (modification artificielle du système hydrique préjudiciable, irrigation, drainage, endiguement, recalibrage, protection des berges ...) (excepté déclaration d'utilité publique, et travaux de restauration écologiques prévus dans le DOCOB)	Etat des lieux avant la signature. Vérification sur place de l'absence de modification
✓ Entretenir les milieux et restaurer les habitats dégradés :		
	4. Ne pas introduire sciemment des espèces invasives ni favoriser le développement d'espèces invasives par quelque moyen discret ou indiscret que ce soit	Etat des lieux avant la signature. Vérification sur place de l'absence d'espèces invasives non identifiées avant signature
✓ Contrôler et garantir les qualités physico-chimiques des eaux :		
	5. Ne pas mettre intentionnellement d'intrant susceptible d'enrichir ou de modifier les caractéristiques du milieu	Contrôle sur place de l'absence d'intrants

3.4. Milieux ouverts

Engagements pour les milieux ouverts		Points de contrôle
✓ Protéger, restaurer et gérer la richesse et la diversité biologiques actuelles et conserver en l'état la diversité des habitats :		
	1. Ne pas transformer les prairies permanentes (retournement, désherbage chimique, plantation, irrigation, drainage, ...) sauf arrêté préfectoral	Contrôle sur place de l'absence de retournement et autre destruction selon la déclaration initiale
	2. Ne pas intervenir (taille, coupe, traitements divers, ...) sur les haies en période de nidification des oiseaux (du 15 mars au 15 septembre)	Contrôle sur place de l'absence de travail durant la période fixée
✓ Maintenir les pratiques agricoles et sylvicoles respectueuses des habitats et des espèces :		
	3. Ne pas couper ou détruire les éléments paysagers existants (hors entretien raisonné) : haies, murgers, vergers, arbres isolés, points d'eau (dont les mares), dépressions humides, rus, ruisselets, ripisylves.	Contrôle sur place du maintien de l'existant. Comparaison avec les photos aériennes.
✓ Entretien et restaurer les milieux ouverts :		
	4. Ne pas procéder à l'entretien des machines (vidanges, plein de carburant, ...) en zone humide ni rejeter quelque produit chimique que ce soit.	Vérification sur place de l'absence de carburant, d'huile, de pièces usagées et de résidus de vidange

Liste indicative des espèces indésirables et/ou envahissantes

Végétales :

- Sont considérées comme indésirables :
 - Les essences allochtones (Robinier faux acacia, résineux, peupliers, chênes rouges, ...)
 - Les peuplements plantés d'essences situées hors de leurs aires de répartition et/ou par substitution à un habitat local.
- Sont considérées comme envahissantes :
 - Renouée du Japon,
 - Balsamine de l'Himalaya,
 - Jussie à grande fleur
 - Jussie rampante,
 - Erable negundo,
 - ...

Animales :

- Ragondin,
- Corneille,
- Corbeau freux,
- Ecrevisses américaines,
- Perche soleil,
- Poisson chat,
- Silure,
- ...

BIBLIOGRAPHIE

- BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J., LACOSTE J.P., GEHU J.M., GLEMAREC M. & BELLAN-SANTINI D., 2004. - *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats agropastoraux. La Documentation Française, Paris, 4, 445 p., 487 p.*
- BERNARD C. et al., 2007. *Document d'objectifs du site Natura 2000 FR4301318 « Massif de la Serre ».* DIREN Franche-Comté, Communauté de communes du Jura entre Serre et Chaux, Besançon, Lavans-Lès-Dole
- *Catalogue de stations forestières : dépression périvosgienne, Plaine de la Lanterne, Collines-sous-vosgiennes*
- CATRIN O., (2008) *Contrat de rivière du bassin versant de la Lanterne - Dossier définitif de candidature.* EPTB Saône et Doubs, Vesoul.
- COMMISSION EUROPEENNE (2000). *Gérer les sites Natura 2000 - Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE).* Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.
- FERREZ Y., 2007. *Contribution à l'étude phytosociologique des prairies mésophiles de Franche-Comté. Les Nouvelles Archives de la Flore jurasienne, 5, 2007, Société Botanique de Franche-Comté.*
- FERRER, N et al. 2008. *Document d'objectifs du site Natura 2000 FR4301346 « Plateau des milles étangs ».* DIREN Franche-Comté, Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, Besançon
- GUYONNEAU, J. (2004). *Inventaire et cartographie des habitats naturels et semi-naturels en Franche-Comté, définition d'un cahier des charges.* Conservatoire Botanique de Franche-Comté, DIREN de Franche-Comté, Besançon, version octobre 2004, 23 pages.
- J.C. RAMEAU, C. GAUBERVILLE, N. DRAPIER - IDF, 2000. *Gestion forestière et diversité biologique : identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire - France, domaine continental.*
- LEGAY P. et al (2006). *Inventaire ornithologique et batrachologique des vallées de la Lanterne et de l'Ognon supérieur (Haute-Saône), de leurs affluents ainsi que des principaux étangs et massifs forestiers.* GNFC, Besançon
- MELKI F./Biotope (2007). *Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000.* Ministère de l'écologie et du développement durable, 104 pages.
- MORA F. et al (2007). *Mise en évidence d'enjeux (Rhopalocères & Odonates) sur les vallées de la Lanterne, de l'Ognon et de la Saône Tome I et Tome II.* OPIE F-C, Besançon.
- Museum National d'Histoire Naturelle, 2001, la documentation française. *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 1 : habitats forestiers - volume 1.*
- Société Forestière de Franche-Comté, 2002. *Guide régional des Habitats Forestiers et Associés à la Forêt*
- MALCUIT G., 1929. *Contribution à l'étude phytosociologique des Vosges méridionales saônoises : les associations végétales de la vallée de la Lanterne. Mémoire de thèse de sciences naturelles, Université de Lille, 209 p. + annexes.*
- TERRAZ L. et al (2008). *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000.* ATEN, MEDAD, RNF, Montpellier, janvier 2008, 71 pages.
- TRIVAUDEY M.-J., 1989. *Les prairies longuement inondables de la vallée de la Saône , Colloque phytosociologique, XVI « Phytosociologie et pastoralisme », Paris, p. 817-834*

- TRIVAUDEY M.-J., 1995. *Contribution à l'étude phytosociologique des prairies alluviales de l'est de la France. Approche systémique. Thèse de l'Université de Franche-Comté, 220 p. + tableaux.*
- VALENTIN-SMITH, G. *et al.* (1998). *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000.* Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 pages.
- VAUTHIER, R. (2007). *Cahier des charges de restitution des études naturalistes commandées par a DIREN Franche-Comté - Rendu informatique des données brutes faunistiques.* DIREN Franche-Comté, Besançon, juillet 2007, 12 pages.

ANNEXES

Annexe 1 : abréviations et acronymes

Annexe 2 : glossaire

Annexe 3 : Fiches Habitats

Annexe 4 : Diagnostic agricole du site Natura 2000 Vallée de la Lanterne « FR 4301344 – FR 4312015 »

ANNEXE 1 : abréviations et acronymes

AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et de Protection du Milieu Aquatique,
ACCA : Association Communale de Chasse Agréée
ADASEA : Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AE RMC : Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse
ANEM : Association Nationale des Elus de la Montagne
APB : Arrêté préfectoral de Protection de Biotopie
ASQAB : Association de Surveillance de la Qualité de l'Air à Besançon
ATEN : Atelier Technique des Espaces Naturels
CA : Chambre d'Agriculture
CAD : Contrat d'Agriculture Durable
CBN ou CBNFC : Conservatoire Botanique National de Franche-Comté
CC : Communauté de Communes,
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CDOA : Commission départementale d'orientation agricole
CELRL : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
CEMAGREF : Centre national du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et des Forêts
CG : Conseil Général
CIADT : Comité interministériel pour l'aménagement du territoire
CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CNERA : Centre National d'Etude et de Recherche Appliquée (ONCFS)
CNJA : Centre National des Jeunes Agriculteurs
CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique,
COPIL : Comité de Pilotage (d'un site Natura 2000)
CPE : Commission de Protection des Eaux (CPEPESC),
CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement,
CREN : Conservatoire Régional des Espaces Naturels (ENC)
CR-FC : Conseil Régional de Franche-Comté
CROS : Comité Régional Olympique et Sportif
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
CSP : Conseil Supérieur de la Pêche (devenu ONEMA)
CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
CTE : Contrat territorial d'exploitation
CTE-PNB : Centre Thématique Européen - Protection de la Nature et de la Biodiversité
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
DCO : Demande Chimique en Oxygène
DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DDE : Direction Départementale de l'Equipeement
DDEA : Direction Départementale de l'Equipeement et de l'Agriculture
DDJS : Direction Départementale Jeunesse et Sports
DE : Direction de l'eau (MEDAD)
DG Env : Direction Générale de l'Environnement (Commission Européenne)
DGAC : Direction Générale de l'Aviation Civile
DHFF ou DH : Directive Habitats Faune Flore Sauvages CEE/92/43
DIREN : Direction Régionale de l'Environnement (ex-DRAE)
DNE : Doubs Nature Environnement
DNP : Direction de la nature et des paysages (MEDAD)
DO : Directive européenne Oiseaux Sauvages CEE/79/409
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DPF : Domaine Public Fluvial
DPM : Domaine public maritime

DRAE : Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement (devenue DIREN avec les SHC)
 DTONF : Direction Territoriale de l'Office National des Forêts
 EDF : Electricité De France
 ENC : Espace Naturel Comtois (CREN)
 ENF : Espaces Naturels de France
 ENGEES : Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg
 ENGREF : Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts
 EP : Etablissement Public
 EPA : Etablissement Public à caractère Administratif
 EPCI : établissement public de Coopération Intercommunale
 EPIC : Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
 FCNE : Franche-Comté Nature Environnement
 FDAAPPMA : Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
 FDC : Fédération Départementale des Chasseurs
 FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
 FEDER : Fonds européen de développement régional
 FEOGA : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie agricole
 FEP : Fonds Européen pour la Pêche
 FNCOFOR : Fédération Nationale des Communes Forestières Françaises
 FNE : France Nature Environnement
 FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
 FNRPF : Fédération Régionale des Syndicats de Propriétaires Forestiers Sylviculteurs
 FPNR : Fédération nationale des Parcs Naturels Régionaux
 FRC : Fédération Régionale des Chasseurs
 FSD : Formulaire Standard de Données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
 FSE : Fonds social européen
 GIC : Groupement d'Intérêt Cynégétique
 GIP : Groupement d'Intérêt Public
 GNFC : Groupe Naturaliste de Franche-Comté
 HIC : Habitat d'Intérêt Communautaire
 HSNE : Haute-Saône Nature Environnement
 IC : Intérêt communautaire
 IFORE : Institut de Formation de l'Environnement (MEEDDAT)
 INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
 ISTE : Institut des Sciences et Techniques de l'Environnement de l'Université de Franche-Comté
 JNE : Jura Nature Environnement (ex FDEJ)
 JOCE : Journal Officiel de la Communauté Européenne
 JORF : Journal Officiel de la République Française
 LIFE : L'Instrument Financier pour l'Environnement
 LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux
 MAE : Mesures Agro-Environnementales
 MAETER : Mesures Agro-Environnementales Territorialisées
 MAP : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
 MATE : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (devenu MEDD en juin 2002)
 MEDAD : Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (ex MATE et ex MEDD)
 MEDD : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (ex MATE devenu depuis MEDAD)
 MES : Matières En Suspension
 MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle
 ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
 ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
 ONF : Office National des Forêts

OPIE : Office Pour les Insectes et leur Environnement
 PCB : PolyChloroBiphényles
 PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
 PLU : Plan Local d'Urbanisme (ex POS)
 PMPOA : Plan de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole
 PN : Parc National
 PNR : Parc Naturel Régional
 POS : Plan d'Occupation des Sols (devenu PLU avec la loi SRU)
 PPR : Plan de Prévention des Risques
 PSG : Plan simple de gestion
 RHP : Réseau Hydrologique et Piscicole
 RN : Réserve Naturelle
 RNF : Réserves Naturelles de France
 RNN : Réserve Naturelle Nationale
 RNR : Réserve Naturelle Régionale
 RNV : Réserve Naturelle Volontaire
 SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
 SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
 SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme)
 SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
 SFEPM : Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères
 SHC : Service Hydrologique Centralisateur (intégré dans les DIREN depuis 1991)
 SIC et pSIC : Site d'Intérêt Communautaire et proposition de Site d'Intérêt Communautaire (directive Habitats)
 SIG : Système d'Information Géographique
 SINP : Système d'Information sur la Nature et les Paysages (MEDAD)
 SRADT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire
 SRAE : Service Régional d'Aménagement des Eaux (intégré avec les DRAE et les SHC dans les DIREN en 1991)
 SRU : loi Solidarité et renouvellement urbain
 SSCENR : Schéma de Services Collectifs des Espaces Naturels et Ruraux
 TBNE : Territoire de Belfort Nature Environnement
 UE : Union Européenne
 UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
 URCPIE : Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement
 WWF : World Wildlife Fund
 ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
 ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique
 ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
 ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

ANNEXE 2 : glossaire

Aire de distribution

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce. Dynamique de la végétation : en un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Angiosperme

Plantes à fleurs. C'est un groupe important de plantes supérieures caractérisées par la possession (au niveau de leurs fleurs) d'un ovaire enclosant un ou des ovules. Ces organes, à la suite d'une double fécondation, deviendront, un fruit renfermant une ou plusieurs graines.

Animateur – structure animatrice

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Association végétale

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biocénose

Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

Bioclimat

Ensemble des conditions climatiques qui exercent une influence sur le comportement des plantes et des organismes végétaux dans leur ensemble.

Biodiversité

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Biomasse

Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

Biotope

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Bryophyte

Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA)

Etablissement public national sous la tutelle du Ministère en charge de l'Agriculture. Il assure le paiement d'aides de l'Etat et de l'Union Européenne dans le cadre de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que celle de la protection de l'environnement. Le contrôle du respect des engagements pris en contrepartie du versement d'une aide est aussi effectué par le CNASEA.

Charte Natura 2000

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. Elle a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des actions concrètes et le développement de bonnes pratiques. Sa contraction permet au signataire une exonération partielle de la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB).

Classe

Unité taxonomique (ex. : monocotylédones) ou syntaxonomique (ex. : *Thlaspietea rotundifolii*), regroupant plusieurs ordres.

Climax

Etat d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

Comité de pilotage Natura 2000 (Copil)

Organe de concertation et de décision mis en place par le préfet pour chaque site ou ensemble de sites Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'Etat. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs, des contrats Natura 2000 et est associé à la préparation de l'arrêté préfectoral prévu pour la mise en oeuvre du régime d'évaluation des incidences, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en oeuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Communauté végétale

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

Contrats Natura 2000

Outils contractuels et volontaires passés entre le possesseur des droits réels de parcelles situées en Natura 2000 et l'Etat permettant de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des actions et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du DOCOB. Il permet l'application concrète des actions de gestion retenues dans ce document. Le contrat donne droit à une rémunération compensatoire (aides à l'investissement ou pluriannuelles) en contrepartie d'une gestion respectueuse de l'environnement. Il a une durée de 5 ans renouvelable.

Directive européenne

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout Etat membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des Etats concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été

effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque Etat le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats Naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers qui sert de fondation juridique au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain et la mise en place du réseau Natura 2000 et le régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages"

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des Communautés Européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers qui sert de fondation juridique au réseau Natura 2000. Elle prévoit notamment la désignation de Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF)

Service déconcentré du Ministère en charge de l'Agriculture et de la Pêche, placé sous l'autorité du Préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en œuvre des réglementations. Elle possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)

Service déconcentré du Ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en œuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

Document d'objectifs (Docob)

Document de planification définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. Ce plan de gestion est établi par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Embranchement

Grande division de la classification classique des espèces vivantes (ex : vertébrés, invertébrés.)

Espèce indicatrice

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres. L'Union Européenne porte une responsabilité particulière à leur conservation, compte tenu de la part de

leur aire de répartition comprise en Europe (signalé par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE.

Espèce migratrice régulière d'oiseaux

Espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection Spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

Etat de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des Etats membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue et est susceptible de continuer à long terme à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

Etat de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des Etats membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Études et notices d'impact

Evaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Régime d'évaluation environnementale des programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Famille

Unité taxonomique qui regroupe les genres qui présentent le plus de similitude entre eux (ex : ursidés, canidés).

Faune

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Flore

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

Formation végétale

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Genre

Unité taxonomique rassemblant des espèces voisines, désignées par un même nom

Groupe de travail (ou commissions de travail)

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et actions de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Groupement végétal

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considérés comme menacés de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitats particulièrement caractéristiques de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone Spéciale de Conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

Impact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Impacts cumulatifs

Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

Incidence

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Installations, usines, dépôts, chantiers,... ou autres installations soumis aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Mesures Agri-Environnementales

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Natura 2000

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de Protection Spéciale (ZPS) et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Opérateur

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance.

Ordre

Unité taxonomique regroupant plusieurs familles (ex. : rosales) ; unité syntaxonomique regroupant plusieurs alliances (ex. : *Androsacetalia alpinae*). Phanérogame : grande division systématique rassemblant les plantes à fleurs.

Physionomie

Aspect général d'une végétation.

Phytosociologie

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

Propositions de Sites d'Importance Communautaire (pSIC)

Sites proposés par chaque Etat membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Ptéridophytes

Embranchement du règne végétal qui regroupe notamment les fougères, les prêles, les lycopodes, les sélaginelles et les isoètes.

Raisons impératives d'intérêt public

La directive Habitats n'a pas défini cette notion. Il s'agit d'une interprétation de l'article 6 de la directive Habitats qui n'a été, à ce jour, ni validée, ni infirmée par la jurisprudence, qu'elle soit nationale ou communautaire. Les services de la Commission européenne considèrent que les raisons impératives d'intérêt public, y compris de nature sociale ou économique, se réfèrent à des situations où les programmes ou les projets se révèlent indispensables :

- dans le cadre des initiatives ou des politiques visant à protéger des valeurs fondamentales pour la population (santé, sécurité, environnement),
- dans le cadre de politiques fondamentales pour l'État et pour la société,
- dans le cadre de la réalisation d'activités de nature économique ou sociale visant à accomplir des obligations spécifiques de service public.

Région biogéographique

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union Européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : Alpine, Atlantique, Boréale, Continentale, Macaronésienne, Méditerranéenne, Pannonique, Steppique et Littorales de la mer Noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : Alpine, Atlantique, Continentale, Méditerranéenne.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de Protection Spéciale (ZPS) et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Section

Division taxonomique d'un genre, d'une famille, etc.

Sites d'Importance Communautaire (SIC)

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission Européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission Européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats » (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones Spéciales de Conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Station

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Syntaxon

Groupe végétal identifié, quel que soit son rang dans la classification phytosociologique.

Systématique

Classification des êtres vivants selon un système hiérarchisé en fonction de critères variés parmi lesquels les affinités morphologiques, et surtout génétiques, sont prépondérantes. La classification hiérarchique traditionnelle s'organise depuis le niveau supérieur vers le taxon de base dans l'ordre suivant : règne, embranchement, classe, ordre, famille, genre, espèce.

Taxon

Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est sur la base de cet inventaire que sont désignées les ZPS.

Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de Protection Spéciale (ZPS)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La transcription en droit français des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté de désignation au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable, des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

ANNEXE n°3 : Fiches Habitats

- Fiche n° 1 : Saulaies arborescentes
- Fiche n° 2 : Aulnaie-frênaie à Laîche espacée des petits ruisseaux
- Fiche n° 3 : Aulnaie à hautes herbes
- Fiche n° 4 : Frênaie-ormeie continentale à Cerisier à grappes des rivières à cours lent
- Fiche n° 5 : Aulnaie marécageuse à laîche allongée
- Fiche n° 6 : Aulnaie marécageuse à fougère femelle et ronces
- Fiche n° 7 : Chênaie pédonculée à Molinie bleue
- Fiche n° 8 : Chênaie pédonculée neutroacidocline à mésoacidophile à Pâturin de Chaix
- Fiche n° 9 : Chênaie pédonculée neutroacidocline à mésoacidophile à Laîche fausse-brize
- Fiche n° 10 : Chênaie pédonculée neutrophile à Primevère élevée
- Fiche n° 11 : Hêtraies - chênaies à Pâturin de Chaix
- Fiche n° 12 : Hêtraies - chênaies à Asperule odorante et Mélisse uniflore
- Fiche n° 13 : Hêtraie, hêtraie - chênaie acidophile collinéenne
- Fiche n° 14 : Végétation annuelle mésotrophe des vases exondées
- Fiche n° 15 : Groupements à characées
- Fiche n° 16 : Herbiers aquatiques enracinés à Potamogeton, Cornifle et à Myriophylle en épi
- Fiche n° 17 : Herbier aquatique des eaux mésotrophes à Utricularia australis et à Riccia fluitans
- Fiche n° 18 : Herbiers aquatiques des eaux eutrophes à lentilles d'eau
- Fiche n° 19 : Herbiers aquatiques des eaux méso- eutrophes à lentilles d'eau et à Elodée du Canada
- Fiche n° 20 : Herbier aquatique des eaux oligotrophes à utriculaire mineure
- Fiche n° 21 : Herbier à renoncule flottante des eaux courantes
- Fiche n° 22 : Végétation annuelle des bancs de cailloux du lit mineur de la Lanterne
- Fiche n° 23 : Pelouse sèche calcaire mésophile à Bromus erectus
- Fiche n° 24 : Prairies de fauche humides acidoclines à joncs et scorzonère
- Fiche n° 25 : Mégaphorbiaie neutrocline
- Fiche n° 26 : Mégaphorbiaie acidocline submontagnarde
- Fiche n° 27 : Mégaphorbiaie à Pétasite hybride
- Fiche n° 28 : Mégaphorbiaie nitrophile
- Fiche n° 29 : Prairies de fauche mésohygrophiles - l'Arrhénathéraie alluviale à colchique
- Fiche n° 30 : Prairies de fauche mésophiles et mésotrophiques collinéennes et submontagnardes
- Fiche n° 31 : Prairies de fauche eutrophiques collinéennes à submontagnardes
- Fiche n° 32 : Végétation des tourbières hautes acides
- Fiche n° 33 : Végétation des radeaux flottants et des tremblants
- Fiche n° 34 : Dépression sur tourbe à Rhynchospora blanc

Les habitats alluviaux

COR : **44.1 / 44.3**

Dir.Hab. : **91E0**

Intérêt prioritaire

Association phytosociologique :

Alnion incanae

Salicion albae

REPRESENTATION SUR LE SITE :

425,38 ha soit 2,8 % de la surface cartographiée
6,7 % des HIC forestiers

Les habitats alluviaux ne sont pas dominants sur le site (5% de la surface cartographiée) mais il s'agit des habitats représentant le plus fort intérêt patrimonial :

- habitats prioritaires de la Directive
- habitats sensibles, risques de dégradation
- rôle important pour le maintien de la qualité des eaux

4 vallées principales jalonnent le site :

- vallée de La Lanterne (sud, sud-est)
- vallée de la Semouse (ouest, nord-ouest)
- vallée du Breuchin (nord-est)
- vallée de la Combeauté (centrale)

Par ailleurs, on trouve des habitats d'aulnaie – frênaie liés à des petits cours d'eau intraforestiers.



Aulnaie – frênaie alluviale en bord de Semouse – massif de Renouée du Japon
S. GIRAUD, ONF, 2008

Le site compte aussi les aulnaies marécageuses qui font l'objet de 2 fiches (5 et 6).

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LE SITE :

- **en Collines-sous-vosgiennes** : du fait de la pente, les habitats alluviaux sont très limités, et liés à de petits cours d'eau intraforestiers :
 - **Aulnaie – frênaie à Laïche espacée** des petits ruisseaux (fiche 2) : très linéaire, parfois discontinu
 - **Frênaie – ormaie continentale à Cerisier à grappes**, dans un faciès d'aulnaie – frênaie (fiche 4) : en bas de versant, lorsque la pente s'adoucit et que le lit majeur s'élargit. Cependant, dans ce cas de figure, le lit reste étroit par rapport à la situation typique de cet habitat.
 - **Aulnaies marécageuses ponctuelles**

On observe assez fréquemment des traces de curage, rectification de cours d'eau sur ces petits ruisseaux intraforestiers, ce qui expliquerait la faible étendue de cet habitat (érosion régressive, lit enfoncé, passage directement à un habitat de hêtraie – chênaie).



Contexte Collines-sous-vosgiennes : petit cours d'eau intraforestier avec banquettes de chênaie pédonculée (forêt communale de Corbenay)
S. GIRAUD, ONF, 2008

- **dans la partie sud-est du site** (+ secteur dit « La petite Gabiotte » au nords de Luxeuil), la situation est similaire à celle décrite dans le contexte « Collines-sous-vosgiennes ».



Ancien méandre, à sec suite à rectification de cours d'eau – FC Breuches-les-Luxeuil
S. GIRAUD, ONF, 2008



Lit de cours d'eau rectifié
S. GIRAUD, ONF, 2008

- **Plaines alluviales, lit majeur**, où le substrat géologique est formé d'alluvions récentes et anciennes, les aulnaies - frênaies peuvent couvrir des surfaces relativement importantes selon la largeur de la vallée et la topographie :

- **Frênaie – ormaie continentale à Cerisier à grappes**, fortement dominante (fiche 4), avec 2 faciès :
 - **Faciès typique de frênaie – ormaie** rencontré en dehors de la zone cartographiée (voir cartographie réalisée dans le cadre du stage « pré-cartographie »), en forêt communale de Mersuay, avec présence d'Orme lisse.
 - **Faciès d'aulnaie – frênaie**, plus majoritaire, dont des faciès d'enrichissement suite à déprise agricole.
- **Saulaies arborescentes** (fiche 1) très ponctuelles, à Saule cassant
- **Aulnaies à hautes herbes** (fiche 3) : très ponctuelle. Dépressions en arrière de certains cours d'eau



Aulnaie – frênaie alluviale, avec Renouée du Japon
FC de Corbenay
S. GIRAUD, ONF, 2008



Aulnaie – saulaie marécageuse (bras mort) – FC Mersuay
V. AUGÉ, ONF, 2007

Association phytosociologique :

Salicetum albae

Salicetum fragilis

TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL : le long des cours d'eau principaux à lit majeur assez large (Lanterne, Semouse). Bancs alluviaux. Linéaire ou ponctuel. Soumis aux crues.

SUBSTRAT GEOLOGIQUE : sables, graviers, avec matériaux alluvionnaires

HUMUS et TYPE DE SOL : sol alluvial riche en sable, gravier, galets.

ETAGE : collinéen

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LE SITE :

Habitat ponctuel et linéaire rencontré le long des cours d'eau principaux (Lanterne, Semouse)

REPRESENTATION SUR LE SITE :

44.13 : 9,67 ha, soit : 0,3 % de la surface forestière cartographiée

44.1 : 6,24 ha, soit : 0,2 % de la surface forestière cartographiée

91E0-1 et 2 : 1 % des HIC forestiers

COMPOSITION FLORISTIQUE (PRINCIPALES ESPECES INDICATRICES)

- **groupe écologique discriminant :** espèces mésohygrophiles, neutrophiles à acidiphiles
- **composition floristique observée sur le site :** divers saules, dominance du saule fragile. *relevé de référence n°*
- **particularités floristiques, espèces patrimoniales :** pas d'espèce patrimoniale identifiée dans le cadre de la cartographie.

HABITATS OU GROUPEMENTS PHYTOSOCIOLOGIQUES ASSOCIES :

Habitats de contact, avec des formes de transition :

- Aulnaies alluviales : frênaie – ormaie continentale à Cerisier à Grappes. Sur les sols les moins graveleux, en retrait du cours d'eau, les peuplements à base de saule fragile, avec présence d'aulne, sont interprétés comme des phases pionnières d'une aulnaie alluviale.
- Saulaie arbustive sur les bancs de graviers (souvent dans le cours d'eau)

PARTICULARITES, VARIABILITES LOCALES :

Sur le site, les formations observées sont très majoritairement à dominante de Saule cassant, ce qui correspond bien au niveau trophique du substrat : alluvions issues de substrat acide (massif vosgien), d'où un substrat plutôt mésotrophe, alors que les saulaies à Saule blanc se développent surtout sur des substrats eutrophes.

DYNAMIQUE :

Saulaie arbustive → saulaie arborescente → évolution vers une aulnaie dans certains cas, si en retrait du cours d'eau ou modification du régime des crues.

Dynamique observée sur le site :

- Peuplement à base de saules, assez clair avec strate arbustive importante

ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) : peuplement à base de saules arborescents, avec strate arbustive plus ou moins dense

Sylvofaciès (forêt) observés :

- **Etat dominant** : peuplement à base de Saule cassant, en taillis ou futaie sur souche, souvent clair, avec strate arbustive importante

Risques potentiels de dégradation :

- substitution des peuplements feuillus autochtones par des plantations d'essences allochtones : peupliers
- forts déboisements, coupes rases jusqu'en berge : risque d'érosion, dégradation des berges, remontée de nappe + favorise l'installation des espèces invasives.
- dégradation par les engins de débardage
- évolution liées à la dynamique du cours d'eau et aux modifications pouvant intervenir sur le lit mineur.

N.B. : la préservation des habitats forestiers alluviaux participe à la préservation de la qualité des milieux aquatiques.

atteintes identifiées sur le site :

- **forte présence d'espèces invasives, notamment le long de la Lanterne (Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya)**, saulaie très claire.

	Etat de conservation	Surface	%
Peuplement à base de saules arborescents	Bon	1,19	8 %
Idem mais présence ponctuelle d'espèces invasives	Moyen	4,74	30 %
Idem mais forte présence d'espèces invasives	Mauvais	9,71	62 %

PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

Objectif : Futaie avec strate arbustive plus ou moins développée, à base de saules

Potentialités économiques : souvent fortes contraintes d'exploitation

Le caractère ponctuel de cet habitat et son importance pour la préservation des cours d'eau devraient conduire à limiter les interventions dans ces milieux, par ailleurs d'intérêt économique limité et présentant de fortes contraintes d'exploitation.

- Traitement sylvicole : assurer le caractère permanent du couvert (rôle d'ancrage, protection des berges). Eviter les coupes de taillis simple qui dénudent périodiquement le sol.
- Ne pas réaliser de coupe rase ou trop forte, notamment en cas de présence d'espèces invasives dans la strate herbacée.
- Favoriser le bouturage naturel des saules.
- Favoriser le mélange d'essences autochtones

Favoriser la régénération naturelle d'essences autochtones faisant partie du cortège de l'habitat. Eviter les plantations. Ne pas introduire d'essences allochtones.

Etudier les itinéraires d'exploitation pour éviter la dégradation des sols et des berges : éviter la circulation des engins de débardage.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Tome 1 : habitats forestiers – volume 1*. Museum National d'Histoire Naturelle, 2001, la documentation française
- *Gestion forestière et diversité biologique : identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire – France, domaine continental*. J.C. Rameau, C. Gauberville, N. Drapier – IDF, 2000
- *Guide régional des Habitats Forestiers et Associés à la Forêt* – Société Forestière de Franche-Comté, 2002
- *Catalogue de stations forestières : dépression périvosgienne*

Association phytosociologique :
Carici remotae – Fraxinetum excelsioris

REPRESENTATION SUR LE SITE :
19,78 ha, soit : 0,13 % de la surface cartographiée
0,31 % des HIC forestiers

TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL : bords de petits ruisseaux, fossés, berges, banquettes alluviales très étroites

SUBSTRAT GEOLOGIQUE : alluvions d'origine siliceuse

HUMUS et TYPE DE SOL : sol alluvial peu évolué, horizon supérieur riche en matière organique, nappe circulante et proche de la surface

ETAGE : collinéen à montagnard 200 – 700 m)

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LE SITE :

Très faible présence sur le site, linéaire parfois discontinu et non cartographiable, le long de ruisselets en forêt (ruisselet parfois intermittent), fossés, ...

Lorsque la pente est relativement forte (majorité des cas sur le site, dans le contexte Collines-sous-vosgiennes), le lit du cours d'eau est trop creusé pour que s'exprime une végétation hygrophile d'aulnaie en berge. Le cours d'eau est alors directement en contact avec une chênaie pédonculée sur les étroites banquettes de part et d'autre.

Lorsque la pente s'adoucit en bas de versant, la nappe est plus proche de la surface : on trouve alors une végétation hygrophile d'aulnaie. Cependant, au vu de la végétation, cet habitat a été interprété comme une Frênaie – ormaie continentale à Cerisier à Grappes des rivières à cours lent (voir fiche 4).

Par ailleurs, **des traces d'anciens curages et rectifications de cours d'eau ont été observées. Ces rectifications de cours d'eau provoquent l'abaissement du niveau d'eau** (enfouissement du lit par augmentation de la vitesse d'écoulement). Ceci peut expliquer la très faible présence actuelle de cet habitat sur le site (voir état de conservation – atteintes).

COMPOSITION FLORISTIQUE (PRINCIPALES ESPECES INDICATRICES)

- **groupe écologique discriminant :** espèces mésohygrophiles
- **composition floristique observée sur le site :** *relevé de référence n°*
- **particularités floristiques, espèces patrimoniales :** aucune espèce patrimoniale n'a été identifiée pour le moment dans cet habitat

HABITATS OU GROUPEMENTS PHYTOSOCIOLOGIQUES ASSOCIES :

Du fait de son très faible recouvrement (linéaire souvent discontinu), cet habitat est souvent en mosaïque avec :

- habitat de chênaie pédonculée (voir fiches n° 8 à 10)
- très ponctuellement : aulnaie marécageuse (fiche 5)

PARTICULARITES, VARIABILITES LOCALES :

CET HABITAT A ETE PEU RENCONTRE SUR LE SITE (VOIR CI-DESSUS). LE CAREX REMOTA EST PEU PRESENT.

DYNAMIQUE :

mégaphorbiais → phase pionnière : aulnaie → blocage d'évolution au stade de l'aulnaie sur les sols les plus humides
maturation par le frêne dans les situations un peu surélevées

Dynamique observée sur le site : pour les quelques points rencontrés, l'habitat se présente sous sa forme de maturation par l'aulne et le frêne, en linéaire.

ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) : Peuplement d'aulne et frêne : linéaire, futaie sur souche, ...

Sylvofaciès (forêt) observés, risques liés à la gestion:

- **Etat dominant** : linéaire d'aulne et frêne – futaie sur souche, avec taillis, souille de noisetier

Risques potentiels de dégradation :

- substitution des peuplements feuillus autochtones par des plantations d'essences allochtones notamment résineuses = espèces non conformes au cortège floristique + dégradation des berges (lié au système racinaire des résineux)
- curage de cours d'eau, rectification de lit : enfoncement du lit, dégradation des berges, disparition des habitats linéaires alluviaux liés au cours d'eau
- forts déboisements, coupes rases jusqu'en berge : risque d'érosion, dégradation des berges

N.B. : la préservation des habitats forestiers alluviaux participe à la préservation de la qualité des milieux aquatiques.

atteintes identifiées sur le site :

- quelques plantations d'épicéas (ponctuel)
- curage et rectification de cours d'eau

	Etat de conservation	Surface	%
Futaie sur souche, à base d'aulnes et frênes	Bon	2,04	94 %
Idem avec atteinte : curage, rectification de cours d'eau	Moyen	0,13	6 %

PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

OBJECTIF : Peuplement d'aulne et frêne : linéaire, futaie sur souche, avec taillis, ...

POTENTIALITES ECONOMIQUES : bonnes

- Traitement sylvicole : favoriser le maintien d'une strate arbustive et arborescente permanente (futaie irrégulière, régénération par trouées, taillis-sous-futaie, furetage de cépées, maintien d'un cordon boisé en berge), favoriser la diversité des strates.
- Favoriser le mélange d'essences autochtones
- Favoriser la régénération naturelle d'essences autochtones faisant partie du cortège de l'habitat. Eviter les plantations. Ne pas introduire d'essences allochtones.
- Remplacer les peuplements d'essences allochtones par un peuplement à base d'aulne et frêne : éclaircie afin de favoriser l'installation d'une strate herbacée, puis arbustive, favoriser le maintien d'un cordon feuillu en berge (protection), éclaircie sélective ou remplacement progressif.
- Travaux expérimentaux pour favoriser le reméandrement de certains cours d'eau forestiers ?
- Etudier les itinéraires d'exploitation pour éviter la dégradation des sols et des berges : éviter la pénétration des engins d'exploitation

N.B. : le faible recouvrement de cet habitat et les fortes contraintes de gestion (sol peu portant, risque de remontée de plan d'eau) devraient conduire à limiter les interventions sylvicoles sur ce type d'habitat.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Tome 1 : habitats forestiers – volume 1*. Museum National d'Histoire Naturelle, 2001, la documentation française
- *Gestion forestière et diversité biologique : identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire – France, domaine continental*. J.C. Rameau, C. Gauberville, N. Drapier – IDF, 2000
- *Guide régional des Habitats Forestiers et Associés à la Forêt* – Société Forestière de Franche-Comté, 2002
- *Catalogue de stations forestières : dépression périvosgienne*

Association phytosociologique :
Filipendulo ulmariae – Alnetum glutinosa

REPRESENTATION SUR LE SITE :
55,49 ha, 0,37 % de la surface cartographiée
0,88 % des HIC forestiers

TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL : bords de plans d'eau, petites dépressions
SUBSTRAT GEOLOGIQUE : alluvions, vases tourbeuses
HUMUS et TYPE DE SOL : sol très riche en humus, nappe permanente proche de la surface
ETAGE : collinéen

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LE SITE : Très ponctuel sur le site, en arrière de certains cours d'eau, dépressions,

COMPOSITION FLORISTIQUE (PRINCIPALES ESPECES INDICATRICES)

- **groupe écologique discriminant :** espèces mésohygrophiles à hygrophiles, neutrophiles à neutrophiles
- **composition floristique observée sur le site :** relevé de référence n°
- **particularités floristiques, espèces patrimoniales :** aucune espèce patrimoniale n'a été identifiée sur la zone cartographiée.

HABITATS OU GROUPEMENTS PHYTOSOCIOLOGIQUES ASSOCIES :

Du fait de son très faible recouvrement (ponctuel), cet habitat est souvent en mosaïque avec d'autres : aulnaies marécageuses à laîche allongée, notamment, que l'on trouve en point bas, aulnaies marécageuses à Fougère femelle et ronce, Aulnaies – frênaies alluviales : Frênaie – ormaie continentale à Cerisier à grappes (fiche 4)

PARTICULARITES, VARIABILITES LOCALES :

Rien de particulier à mentionner.

DYNAMIQUE :

mégaphorbiais → Fruticée à Saule cendré → maturation par l'Aulne glutineux (et frêne sur sol plus ressuyé) et blocage stationnel à ce stade

Dynamique observée sur le site : pour les quelques points rencontrés, l'habitat se présente sous sa forme de maturation par l'aulne et le frêne.

ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) : Peuplement d'aulne et frêne : futaie, futaie sur souche, avec taillis, ...

Sylvofaciès (forêt) observés, risques liés à la gestion:

- **Etat dominant** : futaie sur souche et taillis d'aulne et frêne
- Idem avec présence de peupliers

Risques potentiels de dégradation :

- substitution des peuplements feuillus autochtones par des plantations d'essences allochtones notamment résineuses = espèces non conformes au cortège floristique
- Dégradation par les engins de débardage : sol peu portant
- forts déboisements, coupes rases : remontée de plan d'eau, flore et habitat de substitution

atteintes identifiées sur le site :

- présence d'espèces invasives
- Introduction d'essences allochtones, notamment peupliers

	Etat de conservation	Surface	%
Futaie sur souche, avec taillis, à base d'aulne et frêne	Bon	11,50	82 %
Idem avec présence ponctuelle d'espèces invasives	Moyen	0,56	4 %
Idem avec présence d'espèces invasives forte	Mauvais	0,05	-
Idem avec présence de peupliers	Mauvais	1,97	14 %

PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

OBJECTIF : PEUPLEMENT D'AULNE ET FRENE : FUTAIE, FUTAIE SUR SOUCHE, AVEC TAILLIS, ...

POTENTIALITES ECONOMIQUES : bonnes en théorie mais fortes contraintes d'exploitation (sol peu portant)

- **TRAITEMENT SYLVICOLE** : favoriser le maintien d'une strate arbustive et arborescente permanente (futaie irrégulière, régénération par trouées, taillis-sous-futaie, furetage de cépées), favoriser la diversité des strates.
- Favoriser le mélange d'essences autochtones
- Favoriser la régénération naturelle d'essences autochtones faisant partie du cortège de l'habitat. Eviter les plantations. Ne pas introduire d'essences allochtones.
- Etudier les itinéraires d'exploitation pour éviter la dégradation des sols et des berges : éviter la pénétration des engins d'exploitation

N.B. : le faible recouvrement de cet habitat et les fortes contraintes de gestion (sol peu portant, risque de remontée de plan d'eau) devraient conduire à limiter les interventions sylvicoles sur ce type d'habitat.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Tome 1 : habitats forestiers – volume 1*. Museum National d'Histoire Naturelle, 2001, la documentation française
- *Gestion forestière et diversité biologique : identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire – France, domaine continental*. J.C. Rameau, C. Gauberville, N. Drapier – IDF, 2000
- *Guide régional des Habitats Forestiers et Associés à la Forêt* – Société Forestière de Franche-Comté, 2002
- *Catalogue de stations forestières : dépression périvosgienne*

Association phytosociologique :

*Pruno padi – Fraxinetum excelsioris***REPRESENTATION SUR LE SITE :**152,8ha, soit : 1,03 % de la surface cartographiée
2,42 % des HIC forestiers**TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL :** terrasses alluviales inondables dans lit majeur plus ou moins large, parfois le long de petits cours d'eau (bas de versant, peu de pente)**SUBSTRAT GEOLOGIQUE :** alluvions d'origine siliceuse**HUMUS et TYPE DE SOL :** sol alluvial peu évolué, nappe circulante en profondeur en dehors des crues**ETAGE :** collinéen**CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LE SITE :** Habitat alluvial assez fréquemment rencontré (habitat alluvial majoritaire sur le site) :

- le long des cours d'eau principaux (Lanterne, Semouse) : habitat d'assez bonne étendue sur les terrasses alluviales le long des rivières. Cependant, en plaine alluviale, la surface de peuplement forestier est limitée au profit des espaces agricoles.
- Le long de petits cours d'eau forestiers : en bas de versant, lorsque la pente s'adoucit

Lorsque la pente est relativement forte (majorité des cas sur le site : contexte Collines-sous-vosgiennes), le lit du cours d'eau est trop creusé pour que s'exprime une végétation hygrophile d'aulnaie en berge. Le cours d'eau est alors directement en contact avec une chênaie pédonculée sur les étroites banquettes de part et d'autre.

Lorsque la pente s'adoucit en bas de versant, la nappe est plus proche de la surface : on trouve alors une végétation mésohygrophile d'aulnaie - frênaie. Cependant, cet habitat a été interprété comme une Frênaie - ormaie continentale à Cerisier à Grappes des rivières à cours lent au vue du cortège floristique : présence du Cerisier à grappes, espèces mésohygrophiles. Hésitation possible avec une aulnaie - frênaie à *Carex remota*, mais absence de cette espèce.

COMPOSITION FLORISTIQUE (PRINCIPALES ESPECES INDICATRICES)

- **groupe écologique discriminant :** espèces mésohygrophiles, neutrophiles à acidiphiles
 - **composition floristique observée sur le site :** peuplement essentiellement à base d'aulne glutineux et de frêne. Cerisier à Grappes très présent. *relevé de référence n°*
 - **particularités floristiques, espèces patrimoniales :** *Carex strigosa* (FC de Mersuay), *Aulus incana*
- L'Orme lisse est peu présent, mais a cependant été rencontré en forêt communale de Mersuay.

HABITATS OU GROUPEMENTS PHYTOSOCIOLOGIQUES ASSOCIES :

- Habitats de contact, avec des formes de transition :
- Aulnaie, voire saulaie, marécageuse à la faveur d'une dépression, bras mort. Celles-ci n'ont pas pu être toutes cartographiées (mosaïque).
- saulaies alluviales (sol plus graveleux), aulnaie - frênaie à Laîche espacée des petits ruisseaux, aulnaies à hautes herbes en mosaïque.
- habitat de chênaie pédonculée
- milieux ouverts : prairies humides, communautés à Reine des prés
- levée alluvionnaires le long des cours d'eau : hêtraie - chênaie à aspérule odorante.

PARTICULARITES, VARIABILITES LOCALES :

- Forme typique : peuplement de frêne dominant, avec aulne, orme lisse éventuel, chêne pédonculé ponctuel, en lit majeur assez étendu
- Autre forme assez fréquemment rencontrée : aulnaies - frênaies, sur des surfaces plus petites (petits cours d'eau, peu d'extension du lit majeur, bas de versant).

DYNAMIQUE : .

Saulaie arbustive → colonisation par l'aulne glutineux → évolution vers une aulnaie - frênaie avec Orme lisse, Erables, Chêne pédonculé parfois dispersé

Dynamique observée sur le site :

- forme à frêne, orme lisse, chêne pédonculé
- forme à aulne et frêne
- phase pionnière ou dégradation : saulaie arbustive (saule fragile) avec aulne = plutôt interprétée (d'après le sol) comme une phase pionnière d'une aulnaie-frênaie, que comme une saulaie

ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) : Futaie, taillis-sous-futaie à base de frêne, Orme lisse, chêne pédonculé éventuel.

Sylvofaciès (forêt) observés, risques liés à la gestion:

- **Etat dominant** : peuplement d'aulne et frêne – futaie sur souche, avec taillis, sous-étage de Cerisier à grappes
- Peuplement à base de futaie de frêne, Chêne pédonculé, Orme lisse
- plantations d'essences allochtones : plantations d'épicéas ou résineux divers, peupliers
- phase dynamique à saule fragile

Risques potentiels de dégradation :

- substitution des peuplements feuillus autochtones par des plantations d'essences allochtones : résineux, peupliers
- dégradation par les engins de débardage
- forts déboisements, coupes rases jusqu'en berge : risque d'érosion, dégradation des berges, remontée de nappe + favorise l'installation des espèces invasives.

N.B. : la préservation des habitats forestiers alluviaux participe à la préservation de la qualité des milieux aquatiques.

atteintes identifiées sur le site :

- plantations d'essences allochtones : épicéas, peupliers
- **forte présence d'espèces invasives, notamment le long de la Lanterne (Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya)**

	Etat de conservation	Surface	%
Peuplement avec futaies de frêne, aulne, Orme	Bon		
Idem mais forte présence d'espèces invasives	Réduit		
Phase pionnière à saule fragile, + présence d'espèces invasives	Réduit		
Plantation d'essences allochtones	Réduit		

PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

OBJECTIF : Futaie ou, taillis-sous-futaie à base de frêne, Orme lisse, aulne, Chêne pédonculé

POTENTIALITES ECONOMIQUES : très bonnes

- Traitement sylvicole : parquets de régénération (adapter la taille aux essences présentes, notamment si présence de chêne pédonculé), ou futaie irrégulière dans les aulnaies – frênaies.
- Ne pas réaliser de coupe rase ou trop forte si présence d'espèces invasives dans le strate herbacée.
- Favoriser le mélange d'essences autochtones
- Favoriser la régénération naturelle d'essences autochtones faisant partie du cortège de l'habitat. Eviter les plantations. Ne pas introduire d'essences allochtones.
- Remplacement des peuplements d'essences allochtones par un peuplement à base de frêne, d'aulne et éventuellement de chêne pédonculé : éclaircie afin de favoriser l'installation d'une strate herbacée, puis arbustive, favoriser le maintien d'un cordon feuillu en berge (protection), éclaircie sélective ou remplacement progressif.

Etudier les itinéraires d'exploitation pour éviter la dégradation des sols et des berges.

Maintenir des arbres morts, des arbres dépérissants et des arbres à cavité.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Tome 1 : habitats forestiers – volume 1.* Museum National d'Histoire Naturelle, 2001, la documentation française
- *Gestion forestière et diversité biologique : identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire – France, domaine continental.* J.C. Rameau, C. Gauberville, N. Drapier – IDF, 2000
- *Guide régional des Habitats Forestiers et Associés à la Forêt* – Société Forestière de Franche-Comté, 2002
- *Catalogue de stations forestières : dépression périvosgienne*

Association phytosociologique :***Carici elongatae – Alnetum glutinosae*****REPRESENTATION SUR LE SITE :**

20,61 ha, soit 0,6 % de la surface forestière cartographiée

Alnetea glutinosae (sans précisions) : 1,74 ha

TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL : dépressions où l'eau stagne, replat en bas de versant, bordure d'étang**SUBSTRAT GEOLOGIQUE :** divers**HUMUS et TYPE DE SOL :** sol gorgé d'eau la majeure partie de l'année, parfois tourbeux, niveau trophique assez large de mésotrophe à oligotrophe.**ETAGE :** collinéen à montagnard (200 – 700 m)**CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET TOPOGRAPHIQUES****SUR LE SITE :** Habitat toujours ponctuel, mais fréquent :

- dépression en bas de versant
- bordure d'étang
- bras morts de cours d'eau ou très peu alimenté

Photo : V. AUGÉ,
ONF, 2007**COMPOSITION FLORISTIQUE (PRINCIPALES ESPECES INDICATRICES)**

- **groupe écologique discriminant :** espèces hygrophiles
- **composition floristique observée sur le site :** relevé de référence n°
- **particularités floristiques, espèces patrimoniales :** Thelypteris palustris, Crepis paludosa.

HABITATS OU GROUPEMENTS PHYTOSOCIOLOGIQUES ASSOCIES :

Cet habitat a souvent été rencontré en association avec une aulnaie alluviale (Frênaie – ormaie continentale à Cerisier à grappes), lorsque la pente s'adoucit vraiment en bas de versant, à la faveur d'une dépression, ou bien lorsqu'un ouvrage a créé un obstacle à la circulation de l'eau (route ou chemin).

On le trouve également ponctuellement dans des chênaies pédonculées.

PARTICULARITES, VARIABILITES LOCALES :

Rien de particulier à mentionner

DYNAMIQUE :

caricaie → saulaie marécageuse → maturation par l'aulne glutineux

Dynamique observée sur le site : pour les quelques points rencontrés, l'habitat se présente sous forme d'aulnaie

ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) : Aulnaie, souvent sous forme de futaie sur souche ou issue de souche

Sylvofaciès (forêt) observés, risques liés à la gestion:

- **Etat dominant** : Aulnaie sous forme de futaie sur souche ou issue de souche
- Taillis d'aulne, avec frêne, ou futaie avec taillis.

Risques potentiels de dégradation :

- circulation d'engins induisant de fortes dégradations du sol.
- substitution des peuplements feuillus autochtones par des plantations d'essences allochtones notamment
- forts déboisements, coupes rases : remontée de plan d'eau, dégâts lors de l'exploitation, dégradation des sols, ...
- drainage

atteintes identifiées sur le site : peu de dégradations identifiées

- drainage (parfois anciens)
- espèces invasives : Balsamine de l'Himalaya
- introduction d'essences allochtones (résineux) : ponctuel

<i>Calcul sur « habitat 1 » pour les mosaïques</i>	Etat de conservation	Surface	%
Futaie sur souche, avec taillis à base d'aulne	RAS (non désigné)	14,12	65 %
Idem avec espèces invasives	RAS (non désigné)	0,97	4 %
Idem avec drainage	RAS (non désigné)	5,66	26 %
Idem avec résineux et autres artificielles	RAS (non désigné)	1,14	5 %

PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

Objectif : Aulnaie, souvent sous forme de futaie sur souche ou issue de souche

Potentialités économiques : réduites

Le caractère ponctuel de cet habitat et les difficultés de mise en valeur (contraintes d'exploitation, faibles potentialités) devraient conduire à limiter les interventions dans ces milieux.

- Eviter la circulation des engins de débardage.
- Traitement sylvicole : assurer le caractère permanent du couvert
- Ne pas réaliser de coupe rase ou trop forte, notamment si présence d'espèces invasives dans le strate herbacée.
- Favoriser la régénération naturelle d'essences autochtones faisant partie du cortège de l'habitat. Eviter les plantations. Ne pas introduire d'essences allochtones.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- *Guide régional des Habitats Forestiers et Associés à la Forêt* – Société Forestière de Franche-Comté, 2002
- *Catalogue de stations forestières : dépression périvosgienne*

Association phytosociologique :

Athyrio felix feminae* – *Alnetum glutinosae

REPRESENTATION SUR LE SITE :

10,00 ha, soit : 0,13 % de la surface cartographiée
0.31 % des HIC forestiers

TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL : dépressions et replat marécageux, au niveau de sources, suintements

SUBSTRAT GEOLOGIQUE : matériaux sableux et graveleux issus de roches siliceuses

HUMUS et TYPE DE SOL : sol gorgé d'eau la majeure partie de l'année, sol sableux à graveleux, niveau trophique assez large.

ETAGE : collinéen à montagnard

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LE SITE : Habitat toujours ponctuel, peu fréquent :

- Dépression de pente, au niveau d'un suintement, d'une rupture de pente.
- Petite dépression en retrait de petit cours d'eau, fond de vallon



Photo : V. AUGÉ,
ONF, 2007

COMPOSITION FLORISTIQUE (PRINCIPALES ESPECES INDICATRICES)

- **groupe écologique discriminant :** espèces hygrophiles
- **composition floristique observée sur le site :** relevé de référence n°
- **particularités floristiques, espèces patrimoniales :** aucune espèce patrimoniale n'a été identifiée dans le cadre de l'étude. Osmonde royale potentielle.

HABITATS OU GROUPEMENTS PHYTOSOCIOLOGIQUES ASSOCIES :

Habitat ponctuel, souvent sur pente (rupture de pente, suintements). Habitats de contact :

- aulnaies - frênaies alluviales : frênaie – ormaie à Cerisier à grappes, aulnaie – frênaie à laîche espacée
- chênaies pédonculées ou hêtraies – chênaies.

PARTICULARITES, VARIABILITES LOCALES :

Cet habitat a été rencontré ponctuellement sous sa forme typique au niveau de zones de suintements, en rupture de pente

Une forme d'aulnaie marécageuse à cortège floristique à dominante de Fougère femelle et de ronce est également observée dans des zones de dépressions en retrait de cours d'eau, fond de vallon, situation qui correspond moins à la situation habituelle dans laquelle cette association est décrite.

DYNAMIQUE :

Phase pionnière à bouleau pubescent → maturation par l'aulne glutineux

Dynamique observée sur le site : pour les quelques points rencontrés, l'habitat se présente sous forme d'aulnaie

ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) : Aulnaie, souvent sous forme de futaie sur souche ou issue de souche

Sylvofaciès (forêt) observés, risques liés à la gestion:

- **Etat dominant** : Aulnaie sous forme de futaie sur souche ou issue de souche
- Taillis d'aulne

Risques potentiels de dégradation :

- circulation d'engins induisant de fortes dégradations du sol.
- substitution des peuplements feuillus autochtones par des plantations d'essences allochtones notamment
- forts déboisements, coupes rases : remontée de plan d'eau, dégâts lors de l'exploitation, dégradation des sols, ...

atteintes identifiées sur le site :

- peu de dégradations identifiées : introduction d'essences allochtones (résineux) très ponctuellement
- une zone signalée avec pâturage en forêt.

<i>Calcul sur « habitat 1 » pour les mosaïques</i>	Etat de conservation	Surface	%
Futaie sur souche, avec taillis, à base d'aulne	RAS (non désigné)	5,53	89 %
Plantation d'essences allochtones	RAS (non désigné)	0,65	11 %

PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

OBJECTIF : Aulnaie, souvent sous forme de futaie sur souche ou issue de souche

POTENTIALITES ECONOMIQUES : réduites

Le caractère ponctuel de cet habitat et les difficultés de mise en valeur (contraintes d'exploitation, faibles potentialités) devraient conduire à limiter les interventions dans ces milieux.

- Eviter la circulation des engins de débardage.
- Traitement sylvicole : assurer le caractère permanent du couvert
- Ne pas réaliser de coupe rase ou trop forte, notamment si présence d'espèces invasives dans le strate herbacée.
- Favoriser la régénération naturelle d'essences autochtones faisant partie du cortège de l'habitat. Eviter les plantations. Ne pas introduire d'essences allochtones.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- *Guide régional des Habitats Forestiers et Associés à la Forêt* – Société Forestière de Franche-Comté, 2002
- *Catalogue de stations forestières : dépression périvosgienne*

Les chênaies pédonculées continentales

COR : **41.24 / 41.5**
Dir.Hab. : **9160 / 9190**
Intérêt communautaire

Association phytosociologique :
Fraxino excelsioris – Quercion roboris

REPRESENTATION SUR LE SITE :

621,62 ha, soit 4,18 % de la surface cartographiée
9,84 % des HIC forestiers

Les Chênaies pédonculées se rencontrent sur des sols soumis à variation de la nappe proche de la surface : pseudogley, sols hydromorphes. Les substrats sont variables : alluvions anciennes à récentes, limons éoliens, ...

Sur le site, on distingue 3 ensembles stationnels :

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LE SITE :

- **en Collines-sous-vosgiennes**, dès qu'il y a de la pente, les chênaies pédonculées sont limitées au fond de vallons, replats de bas de versant (banquette le long de cours d'eau). Ponctuellement plus important si replat, plateau, ...
 - **Chênaie pédonculée à Pâturin de Chaix** (fiche 8)
 - **Chênaie pédonculée à Laîche fausse-brize** éventuellement sur plateau et zones plus étendues à faible pente (fiche 9)
- **dans la partie sud-est du site** (+ secteur dit « La petite Gabiotte » au nord de Luxeuil), où le substrat géologique est formé d'alluvions anciennes à récentes et caractérisée par un relief très plat (faible pente, microtopographie), les chênaies pédonculées peuvent couvrir des surfaces plus importantes : plateau ou zone à faible pente.
 - **Chênaie pédonculée à Laîche fausse-brize** éventuellement sur plateau et zones plus étendues à faible pente (fiche 9)
 - **Chênaie pédonculée à molinie** (fiche 7), sur sol acide : souvent ponctuel, lié à une dépression



Contexte Collines-sous-vosgiennes : petit cours d'eau intraforestier avec banquettes (forêt communale de Corbenay)
S. GIRAUD, ONF, 2008



Chênaie pédonculée à Laîche fausse-brize, en situation de plateau (forêt communale de Mersuay)
V. AUGÉ, ONF, 2007

Dans ces zones caractérisées par une microtopographie, on peut passer très rapidement d'un habitat à l'autre sur de courtes distances (alternance bosses / creux). On a donc souvent affaire à une mosaïque entre chênaie pédonculée à Crin végétal et hêtraie – chênaie à Pâturin de Chaix.

Ces sols sont très sensibles au tassement et peuvent être facilement dégradés lors des exploitations. Par ailleurs, la nappe étant proche de la surface, les coupes fortes provoquent des remontées de plans d'eau qui se traduisent par un

développement de la strate herbacée à base de Laîche fausse-brize (tapis de Crin végétal). Faciès de dégradation : chênaie pédonculée claire avec souille de noisetier, aulne, tremble, bouleau.

- Plaines alluviales, lit majeur, où le substrat géologique est formé d'alluvions récentes et anciennes, les chênaies pédonculées se situent sur les banquettes en retrait des cours d'eau. Elles peuvent couvrir des surfaces relativement importantes selon la largeur de la vallée et la topographie. Par rapport aux deux autres contextes, on peut trouver ici des sols plus riches : sols sur alluvions récentes peu lessivés, sols argilo-limoneux, ...
 - Chênaie pédonculée à Pâturin de Chaix (fiche 8) sur substrat neutro-acidicline à acidicline
 - Chênaie pédonculée à Primevère élevée (fiche 10) sur substrat plus riche (alluvions récentes, sols limono-argileux, influence de marnes (lits localisés)).

Association phytosociologique :
Molinio caeruleae – Quercetum roboris

REPRESENTATION SUR LE SITE :
2,57 ha, soit : 0,02 % de la surface cartographiée
0.04 % des HIC forestiers

TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL : dépression sur plateau et zones à très faible pente ou à microtopographie soumis à variation de la nappe
SUBSTRAT GEOLOGIQUE : sur les alluvions anciennes
HUMUS et TYPE DE SOL : sol acide lessivé, hydromorphe dans les 10 premiers cm, engorgé en hiver, limoneux +/- sableux. Présence de la nappe à profondeur moyenne (pseudogley peu profond). Mull acide à moder, horizon humifère

ETAGE : collinéen

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LE SITE :

- Voir fiche « chênaies pédonculées continentales »

La différenciation entre les différentes chênaies pédonculées se fait ainsi :

- sur alluvions récentes, sol plus riche, influence de marnes : chênaie pédonculée à primevère élevée (fiche 10)
- Sur alluvions plus anciennes ou autres matériaux :
 - Si sol très acide, pseudogley proche de la surface : chênaie pédonculée à molinie (fiche 7)
 - Sur replat, plateaux avec peu de topographie, soumis aux variations de la nappe (hydromorphie marquée) : Chênaie pédonculée à Laïche fausse-brise (fiche 9)
 - Sur banquette alluviale (banquette souvent étroite) de part de d'autre des cours d'eau, bas de versant (peu d'hydromorphie) : Chênaie pédonculée à Pâturin de Chaix (fiche 8)

L'habitat de chênaie pédonculée à molinie est peu présent sur le site. En effet, il y a peu de sols fortement acides.

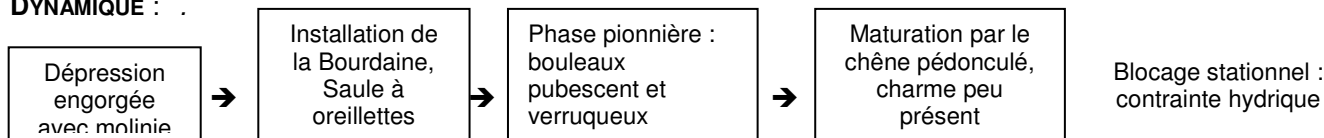
COMPOSITION FLORISTIQUE (PRINCIPALES ESPECES INDICATRICES)

- **groupe écologique discriminant :** espèces mésoacidiphiles à acidiphiles, hygrocènes
- **composition floristique observée sur le site :** relevé de référence n°
- **particularités floristiques, espèces patrimoniales :** sphaignes sp., non déterminées
- **Habitat d'espèce :** cet habitat est un bon habitat potentiel pour le Gobemouche à collier (vieilles chênaies claires)

HABITATS OU GROUPEMENTS PHYTOSOCIOLOGIQUES ASSOCIES :

- Cet habitat se rencontre notamment dans des zones caractérisées par une microtopographie : alternance « bosses / creux ». On a donc souvent affaire à une mosaïque entre chênaie pédonculée à molinie et hêtraie – chênaie à Luzule blanchâtre ou hêtraie – chênaies à Pâturin de chaix
- Faciès de dégradation : il est difficile de faire différence entre les « vraies » chênaies pédonculées et les faciès de dégradation des hêtraies – chênaies à Luzule blanchâtre (peuplement de chênaie pédonculée avec touradons de molinie, souvent lié à une forte coupe et dégâts d'exploitation).

DYNAMIQUE :



Faciès de dégradation : phase pionnière à bouleaux pubescent et verruqueux, saule à oreillette, souille de noisetier, fort enherbement (touradons de molinie)

Dynamique observée sur le site : l'habitat se présente soit sous sa forme de maturation par le chêne pédonculé, soit sous forme d'un faciès de dégradation (boulaie ou chênaie pédonculée - boulaie)

ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) : Futaie à base de chêne pédonculé, taillis-sous-futaie de chêne pédonculé, chênaie boulaie. Peu de diversité d'essence possible.

Sylvofaciès (forêt) observés, risques liés à la gestion:

- **Etat dominant** : Taillis-sous-futaie de chêne pédonculé en conversion, avec souille de noisetier. Peu de charme. Peuplement clair. Peu de diversité d'essence.
- Jeunes futaies et phases de régénération : à base de chêne pédonculé, issue de régénération artificielle ou naturelle. Souvent dégradation du sol (régénération claire, tapis de molinie)
- Faciès de dégradation : chênaie très claire ou absence de futaie, avec bouleaux, souille de noisetier

Risques potentiels de dégradation :

- substitution des peuplements feuillus autochtones par des plantations d'essences allochtones = espèces non conformes au cortège floristique
- dégâts liés à l'exploitation : **forte sensibilité au tassement de sol**, orniérage
- déboisements sur grande surface : remontée de plan d'eau, **fort risque d'enherbement** (touradons de molinie), passage par une phase pionnière (bouleaux, saules).

atteintes identifiées sur le site :

- dégâts liés aux exploitations, notamment lors des coupes de régénération (coupes fortes) : tassement de sol, orniérage, remontée de plans d'eau (fort enherbement, passage par phases pionnières)

<i>Calcul sur « habitat 1 » pour les mosaïques</i>	Etat de conservation	Surface	%
Futaie, TSF en conversion, à base de chêne pédonculé, futaie +/- claire avec souille de noisetier	Bon	1,65	90 %
Dégradations type enherbement, boulaie, phases pionnières, phases de régénération avec dégradations du sol	Moyen	0,19	10 %

PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

OBJECTIF : Futaie à base de chêne pédonculé, taillis-sous-futaie de chêne pédonculé, chênaie boulaie.

POTENTIALITES ECONOMIQUES : moyennes à faible, fortes contraintes hydriques et d'exploitation

- Traitement sylvicole : futaie régulière ou irrégulière par bouquet. En cas de futaie régulière, limiter la taille des surfaces en régénération (parquets)
- Favoriser le mélange d'essences autochtones bien que le cortège soit peu diversifié
- Favoriser la régénération naturelle d'essences autochtones faisant partie du cortège de l'habitat. Eviter les plantations. Ne pas introduire d'essences allochtones.
- Remplacement des peuplements d'essences allochtones par un peuplement à base de chêne pédonculé, bouleau... : éclaircie afin de favoriser l'installation d'une strate herbacée, puis arbustive, éclaircie sélective ou remplacement progressif.
- Jeunes peuplements : favoriser la diversité d'espèces, pratiquer des éclaircies dynamiques pour favoriser l'installation d'une strate herbacée et arbustive
- Prévenir les dégâts d'exploitation : itinéraires de débardage, débardage sur sol ressuyé, cloisonnements
- Habitat d'espèce « Gobemouche à Collier » : Maintenir des arbres morts, des arbres dépérissants et des arbres à cavité. Favoriser le maintien gros bois continu : allongement de la phase de régénération ou sur-réserves en futaie régulière. ou régénération par parquets de taille modérée.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Tome 1 : habitats forestiers – volume 1.* Museum National d'Histoire Naturelle, 2001, la documentation française
- *Gestion forestière et diversité biologique : identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire – France, domaine continental.* J.C. Rameau, C. Gauberville, N. Drapier – IDF, 2000
- *Guide régional des Habitats Forestiers et Associés à la Forêt* – Société Forestière de Franche-Comté, 2002
- *Catalogue de stations forestières : dépression périvosgienne, Plaine de la Lanterne, Collines-sous-vosgiennes*

Association phytosociologique :
Poo chaixii – Quercetum roboris

REPRESENTATION SUR LE SITE :

281,18 ha, soit : 1,89 % de la surface cartographiée
4,45 % des HIC forestiers

TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL : replat en bas de versant, banquettes de part et d'autre des cours d'eau

SUBSTRAT GEOLOGIQUE : sur les alluvions anciennes

HUMUS et TYPE DE SOL : sol faiblement lessivé limoneux +/- sableux, limono - argileux, influence de la nappe donnant un sol frais mais peu hydromorphe, humus de type mull mésotrophe à acide.

ETAGE : collinéen

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LE SITE :

- Voir fiche « chênaies pédonculées continentales »

La différenciation entre les différentes chênaies pédonculées se fait ainsi :

- Sur alluvions récentes, sol riche, influence de marnes : chênaie pédonculée à Primevère élevée (fiche 10)
- Sur alluvions plus anciennes ou autres matériaux :
 - Si sol très acide : chênaie pédonculée à molinie (fiche 7)
 - Sur replat, plateaux avec peu de topographie, soumis aux variations de la nappe (hydromorphie marquée) : Chênaie pédonculée à Laïche fausse-brise (fiche 9)
 - Sur banquette alluviale (banquette souvent étroite) de part et d'autre des cours d'eau, bas de versant (peu d'hydromorphie) : Chênaie pédonculée à Pâturin de Chaix (fiche 8)

L'habitat de chênaie pédonculée à Pâturin de Chaix est présent sur une grande partie du site (majoritaire au sein des chênaies pédonculées) :

- Collines-sous-vosgiennes : souvent sur les banquettes alluviales assez étroites de part et d'autres des cours d'eau intraforestiers de petite taille.
- Plaines alluviales : en retrait des cours d'eau, si substrat acidocline à neutro-acidocline

COMPOSITION FLORISTIQUE (PRINCIPALES ESPECES INDICATRICES)

- **groupe écologique discriminant :** espèces neutroacidoclines à acidoclines, mésophiles à hygrocènes
- **composition floristique observée sur le site :** relevé de référence n°
- **particularités floristiques, espèces patrimoniales :** aucune espèce patrimoniale n'a été identifiée pour le moment dans cet habitat

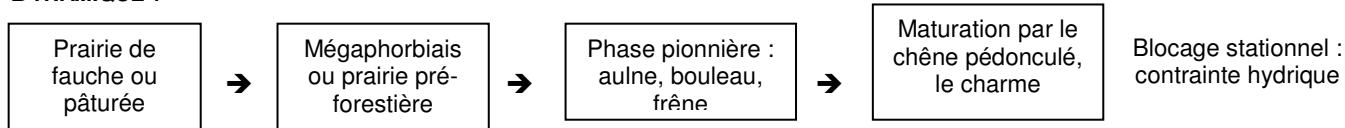
HABITATS OU GROUPEMENTS PHYTOSOCIOLOGIQUES ASSOCIES :

- Le long des cours d'eau ou fossés, on peut trouver très localement une aulnaie à Laïche espacée,
- Aulnaie alluviale (aulnaie – frênaie à Cerisier à Grappes) en mosaïque
- Aulnaies marécageuses à la faveur de dépressions.

PARTICULARITES, VARIABILITES LOCALES :

Présence parfois discrète d'espèces mésohygrophiles

DYNAMIQUE :



Faciès de dégradation : taillis et phase pionnière à base de frêne, aulne, souille de noisetier, tremble

Dynamique observée sur le site : l'habitat se présente soit sous sa forme de maturation par le chêne pédonculé et le charme, soit sous forme d'un faciès de dégradation à aulne, noisetier, tremble

ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) : Futaie mélangée à base de chêne pédonculé, avec taillis de charme, taillis-sous-futaie de chêne pédonculé avec taillis de charme ou de noisetier

Sylvofaciès (forêt) observés, risques liés à la gestion:

- **Etat dominant** : Taillis-sous-futaie de chêne pédonculé en conversion, avec taillis de charme vieilli ou strate de noisetier, ou peuplement de chêne pédonculé avec aulne et frêne.
- Peuplement clair de chêne pédonculé, avec aulne, bouleau, tremble, souille de noisetier (faciès de dégradation)
- Peuplement avec dominante de taillis d'aulne et/ou frêne (phase dynamique), ou bouleau
- Jeunes futaies à dominante de chêne pédonculé, ou Erable sycomore, Aulne ou Frêne

Risques potentiels de dégradation :

- substitution des peuplements feuillus autochtones par des plantations d'essences allochtones = espèces non conformes au cortège floristique
- dégâts liés à l'exploitation : tassement de sol, ornièrage
- déboisements sur grande surface : remontée de plan d'eau, fort enherbement, passage par une phase pionnière

atteintes identifiées sur le site :

- plantations d'essences autochtones : épicéas et peuplier majoritairement, robinier, sapin
- dégâts au sol liés aux exploitations : tassement, ornières
- enherbement, passage par phases pionnières (souvent lié à une forte ouverture + dégâts d'exploitation) : tremble, noisetier, aulne, bouleau, ...
- espèces invasives : présence de Renouée du Japon, souvent liée à un apport de matériau extérieur (empierrements liés aux créations de route, places de dépôt, ...), ainsi que la Balsamine de l'Himalaya
- curage de cours d'eau, rectification : disparition des banquettes alluviales et de chênaie pédonculée

Calcul sur « habitat 1 » pour les mosaïques	Etat de conservation	Surface	%
Futaie, TSF en conversion, à base de chêne pédonculé, phases de régénération sur moins de 10 ha	Bon	177,36	66 %
Dégradations type enherbement, tremble, aulne, phases pionnières, dégâts au sol localisés, curage cours d'eau et rectification	Moyen	32,56	12 %
Introduction d'espèces allochtones ou résineux localisée (< 50%)	Moyen	50,84	19 %
Introduction d'essences allochtones ou résineux > 50%	Mauvais	6,57	3 %

PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

OBJECTIF : Futaie mélangée à base de chêne pédonculé avec taillis de charme

POTENTIALITES ECONOMIQUES : bonnes

- Traitement sylvicole : futaie régulière ou irrégulière par bouquet. En cas de futaie régulière, limiter la taille des surfaces en régénération.
- Favoriser le mélange d'essences autochtones.
- Favoriser la régénération naturelle d'essences autochtones faisant partie du cortège de l'habitat. Eviter les plantations. Ne pas introduire d'essences allochtones.
- Remplacement progressif des peuplements d'essences allochtones par un peuplement à base de chêne pédonculé, frêne, érable sycomore, ... : fortes éclaircies afin de favoriser l'installation de semis d'essences diverses, complément de régénération par plantation, éventuellement par trouée ou parquet, dépressages et éclaircies sélectives dynamiques.
- Jeunes peuplements : favoriser la diversité d'espèces, pratiquer des éclaircies dynamiques pour favoriser l'installation d'une strate herbacée et arbustive

Prévenir les dégâts d'exploitation : itinéraires de débardage, débardage sur sol ressuyé, cloisonnements

Maintenir des arbres morts, des arbres dépérissants et des arbres à cavités.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Tome 1 : habitats forestiers – volume 1.* Museum National d'Histoire Naturelle, 2001, la documentation française
- *Gestion forestière et diversité biologique : identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire – France, domaine continental.* J.C. Rameau, C. Gauberville, N. Drapier – IDF, 2000
- *Guide régional des Habitats Forestiers et Associés à la Forêt* – Société Forestière de Franche-Comté, 2002
- *Catalogues de stations forestières : dépression périvosgienne (Rameau), Collines sous vosgiennes (T. Beauvils, 2003, SFFC, Plaine de La Lanterne (J.C. Gégout, 1992*

Association phytosociologique :

Carici brizoidis – *Quercetum roboris*

REPRESENTATION SUR LE SITE :

45,65 ha, soit : 0,31 % de la surface cartographiée
0,72 % des HIC forestiers

TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL : dépression sur plateau et zones à très faible pente et caractérisées par une microtopographie et soumises à variation de la nappe proche de la surface.

SUBSTRAT GEOLOGIQUE : sur les alluvions anciennes et limons éoliens

HUMUS et TYPE DE SOL : sol lessivé hydromorphe dans les 30 premiers cm, limoneux +/- sableux à limono – argileux. Présence de la nappe à profondeur moyenne (pseudogley peu profond). Mull acide

ETAGE : collinéen

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LE SITE :

- Voir fiche « chênaies pédonculées continentales »

La différenciation entre les différentes chênaies pédonculées se fait ainsi :

- Sur alluvions récentes, sol riche, influence de marnes : chênaie pédonculée à Primevère élevée (fiche 10)
- Sur alluvions plus anciennes ou autres matériaux :
 - Si sol très acide : chênaie pédonculée à molinie (fiche 7)
 - Sur replat, plateaux avec peu de topographie, soumis aux variations de la nappe (hydromorphie marquée) : Chênaie pédonculée à Laîche fausse-brize (fiche 9)
 - Sur banquette alluviale (banquette souvent étroite) de part de d'autre des cours d'eau, bas de versant (peu d'hydromorphie) : Chênaie pédonculée à Pâturin de Chaix (fiche 8)

L'association de chênaie pédonculée à Laîche fausse-brize se rencontre surtout au sud ouest du site, dans la région de Chapelle-les-Luxeuil, Citers, Ailloncourt, .. ainsi que dans le secteur dit « la petite gabiote » au nord de Luxeuil : pas de topographie marquée (microtopographie), sols développés sur alluvions anciennes et lehm, hydromorphie souvent marquée.

On la rencontre également en situation de plateau : forêt communales de Mersuay, Equevilley, ...

COMPOSITION FLORISTIQUE (PRINCIPALES ESPECES INDICATRICES)

- **groupe écologique discriminant :** espèces acidiclinales hygroclinales
- **composition floristique observée sur le site :** relevé de référence n°
- **particularités floristiques, espèces patrimoniales :** aucune espèce patrimoniale n'a été identifiée pour le moment dans cet habitat
- **Habitat d'espèce :** cet habitat est un bon habitat potentiel pour le Gobemouche à collier (vieilles chênaies claires)

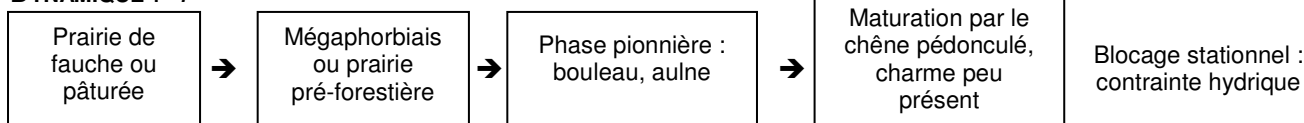
HABITATS OU GROUPEMENTS PHYTOSOCIOLOGIQUES ASSOCIES :

- Secteurs caractérisés par une microtopographie : mosaïque entre chênaie pédonculée à Crin végétal et hêtraie – chênaie à Pâturin de Chaix
- Ponctuellement : aulnaies marécageuses, chênaies pédonculées à molinie
- Faciès de dégradation : il est difficile de faire la part des choses entre les « vraies » chênaies pédonculées et les faciès de dégradation des hêtraies – chênaies à Pâturin de Chaix (peuplement de chênaie pédonculé avec tapis de crin végétal, suite à remontée de plan d'eau liée à une forte coupe).

PARTICULARITES, VARIABILITES LOCALES :

Sur le site, les espèces mésohygrophiles peuvent être parfois abondantes (Reine des prés) accompagnées quelque fois d'espèces hygrophiles (baldingère, Stellaire des bois). Transition vers des Frênaies - Ormaies à cerisier à grappes

DYNAMIQUE :



Faciès de dégradation : taillis et phase pionnière à aulne et bouleau, souille de noisetier, fort enherbement (tapis de crin végétal et molinie)

Dynamique observée sur le site : l'habitat se présente soit sous sa forme de maturation par le chêne pédonculé, soit sous forme d'un faciès de dégradation à aulne, noisetier, bouleau.

ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) : Futaie mélangée à base de chêne pédonculé, aulne, avec taillis de charme, taillis-sous-futaie de chêne pédonculé avec taillis de charme ou de noisetier. Peu de diversité d'essence possible. Sylvofaciès (forêt) observés, risques liés à la gestion:

- **Etat dominant** : Taillis-sous-futaie de chêne pédonculé en conversion, avec souille de noisetier, aulne, frêne. Peu de charme. Peuplement clair. Peu de diversité d'essence.
- Jeunes futaies à base de chêne pédonculé et/ou aulne, frêne, issues de régénération artificielle ou naturelle.
- Faciès de dégradation : chênaie très claire avec souille de noisetier, aulne, bouleau, tremble
- Peuplement à dominante de taillis ou futaie sur souche d'aulne, frêne, ...

Risques potentiels de dégradation :

- substitution des peuplements feuillus autochtones par des plantations d'essences allochtones = espèces non conformes au cortège floristique
- dégâts liés à l'exploitation : **forte sensibilité au tassement de sol**, orniérage
- déboisements sur grande surface : remontée de plan d'eau, **fort risque d'enherbement** (tapis de crin végétal), passage par une phase pionnière (noisetier, aulne, bouleau).

Atteintes identifiées sur le site :

- introduction d'essences allochtones : épicéas, chêne rouge
- dégâts liés aux exploitations : tassement de sol, orniérage
- fort enherbement, passage par phases pionnières (souvent lié à une forte ouverture + dégâts d'exploitation) : tremble, noisetier, aulne, bouleau, ...

On observe aussi la présence de tâches de Renouée du Japon, souvent liée à un apport de matériau extérieur (empierrements liés aux créations de route, places de dépôt, ...), ainsi que la Balsamine de l'Himalaya

Calcul sur « habitat 1 » pour les mosaïques	Etat de conservation	Surface	%
Futaie, TSF en conversion, à base de chêne pédonculé, peuplement clair avec souille de noisetier	Bon	32,92	68 %
Dégradations type enherbement, noisetier, aulne, phases pionnières, dégâts au sol	Moyen	6,62	14 %
Introduction d'essences allochtones (< 50%), espèces invasives ponctuelles	Moyen	8,78	18 %
Introduction d'essences allochtones (> 50%)	Mauvais	0	

PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

OBJECTIF : Futaie ou taillis-sous-futaie de chêne pédonculé, avec taillis de charme ou souille de noisetier

POTENTIALITES ECONOMIQUES : moyennes, fortes contraintes hydriques et d'exploitation

- Traitement sylvicole : futaie régulière ou irrégulière par bouquet. En cas de futaie régulière, limiter la taille des surfaces en régénération (parquets)
- Favoriser le mélange d'essences autochtones bien que peu diversifié
- Favoriser la régénération naturelle d'essences autochtones faisant partie du cortège de l'habitat. Eviter les plantations. Ne pas introduire d'essences allochtones.
- Remplacement progressif des peuplements d'essences allochtones par un peuplement à base de chêne pédonculé, frêne, érable sycomore, ... : fortes éclaircies afin de favoriser l'installation de semis d'essences diverses, complément de régénération par plantation, éventuellement par trouée ou parquet, dépressages et éclaircies sélectives dynamiques.
- Jeunes peuplements : favoriser la diversité d'espèces, pratiquer des éclaircies dynamiques pour favoriser l'installation d'une strate herbacée et arbustive
- Prévenir les dégâts d'exploitation : itinéraires de débardage, débardage sur sol ressuyé, cloisonnements
- Habitat d'espèce « Gobemouche à Collier » : Maintenir des arbres morts, des arbres dépérissants et des arbres à cavité. Favoriser le maintien gros bois continu : allongement de la phase de régénération ou sur-réserves en futaie régulière, ou régénération par parquets de taille modérée.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Tome 1 : habitats forestiers – volume 1*. Museum National d'Histoire Naturelle, 2001, la documentation française
- *Gestion forestière et diversité biologique : identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire – France, domaine continental*. J.C. Rameau, C. Gauberville, N. Drapier – IDF, 2000
- *Guide régional des Habitats Forestiers et Associés à la Forêt* – Société Forestière de Franche-Comté, 2002
- *Catalogues de stations forestières : dépression périvosgienne (Rameau), Collines sous vosgiennes (T. Beaufils, 2003, SFFC, Plaine de La Lanterne (J.C. Gégout, 1992)*

Association phytosociologique :
Primulo elatiori – Quercetum roboris

REPRESENTATION SUR LE SITE :

292,22 ha, soit : 1,96 % de la surface cartographiée
4,63 % des HIC forestiers

TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL : replat en bas de versant, banquettes en retrait des cours d'eau en plaine alluviale, assez large par endroit.

SUBSTRAT GEOLOGIQUE : sur les alluvions récentes, encore riches en argiles

HUMUS et TYPE DE SOL : sol brun argileux ou argilo-limoneux, humus de type mull eutrophe

ETAGE : collinéen

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LE SITE :

- Voir fiche « chênaies pédonculées continentales »

La différenciation entre les différentes chênaies pédonculées se fait ainsi :

- Sur alluvions récentes, sol riche, influence de marnes : chênaie pédonculée à Primevère élevée (fiche 10)
- Sur alluvions plus anciennes ou autres matériaux :
 - Si sol très acide : chênaie pédonculée à molinie (fiche 7)
- Sur replat, plateaux avec peu de topographie, soumis aux variations de la nappe (hydromorphie marquée) : Chênaie pédonculée à Laïche fausse-brise (fiche 9)
- Sur banquette alluviale (banquette souvent étroite) de part de d'autre des cours d'eau, bas de versant (peu d'hydromorphie) : Chênaie pédonculée à Pâturin de Chaix (fiche 8)

L'habitat de chênaie pédonculée à Primevère élevée se rencontre essentiellement à l'ouest du site : vallée de la Semouse et de la Combeauté, vallée de La Lanterne sur alluvions récentes. Les banquettes de chênaies pédonculées dans ces vallées peuvent être relativement larges.

COMPOSITION FLORISTIQUE (PRINCIPALES ESPECES INDICATRICES)

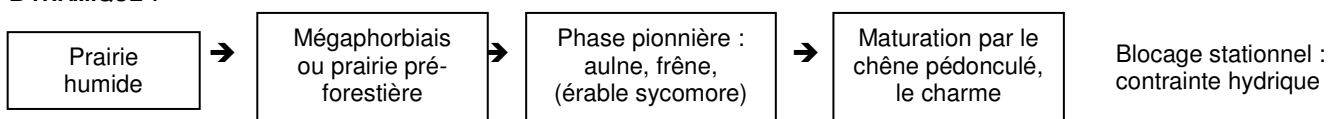
- **groupe écologique discriminant :** espèces neutro-nitrophiles à neutro-nitrophiles hygrophiles
- **composition floristique observée sur le site :** relevé de référence n°
- **particularités floristiques, espèces patrimoniales :** différents carex : Carex strigosa, Carex flava, Carex vesicaria

HABITATS OU GROUPEMENTS PHYTOSOCIOLOGIQUES ASSOCIES :

- Le long des cours d'eau ou fossés, on peut trouver très localement une aulnaie à Laïche espacée.
- Transition vers les frênaies – ormaies à Cerisier à grappes
- Transition vers les hêtraies – chênaies à Pâturin de Chaix
- Ponctuellement dans les dépressions : aulnaie à hautes herbes, aulnaie marécageuse

PARTICULARITES, VARIABILITES LOCALES :

Sur le site, les espèces acidiphiles de mull mésotrophe restent souvent présentes. Du fait du contexte géologique, on observe très souvent une végétation qu'on qualifierait de mésoneutrophile à neutro-acidiphile. On aurait donc souvent un habitat intermédiaire entre la chênaie pédonculée à Primevère élevée et la chênaie pédonculée à Pâturin de Chaix.

DYNAMIQUE :

Dynamique observée sur le site : l'habitat se présente soit sous sa forme de maturation par le chêne pédonculé et le charme, soit sous une forme à dominante de taillis d'aulne et frêne (phase pionnière ? faciès de dégradation ?).

ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) : Futaie mélangée à base de chêne pédonculé, avec taillis de charme, taillis-sous-futaie de chêne pédonculé avec taillis de charme

Sylvofaciès (forêt) observés, risques liés à la gestion:

- **Etat dominant** : Taillis-sous-futaie de chêne pédonculé en conversion, avec aulne, frêne, taillis de charme vieilli
- Jeunes futaies à base de chêne pédonculé, aulne, frêne, issues de régénération artificielle ou naturelle.
- Peuplement à dominante de taillis ou futaies sur souche d'aulne, frêne, charme.

Risques potentiels de dégradation :

- substitution des peuplements feuillus autochtones par des plantations d'essences allochtones = espèces non conformes au cortège floristique
- dégâts liés à l'exploitation : tassement de sol, orniérage
- déboisements sur grande surface : remontée de plan d'eau, fort enherbement, passage par une phase pionnière

atteintes identifiées sur le site :

- introduction d'essences allochtones : épicéas, sapins
- dégâts liés aux exploitations, localisés
- drainage
- espèces invasives par tâche : Balsamine de l'Himalaya, Renouée du Japon

<i>Calcul sur « habitat 1 » pour les mosaïques</i>	Etat de conservation	Surface	%
Futaie, TSF en conversion, à base de chêne pédonculé, aulne, frêne	Bon	39,71	85 %
Introduction d'essences allochtones (< 50%), espèces invasives par tâches	Moyen	7,11	15 %
Introduction d'essences allochtones (> 50%), espèces invasives importantes	Mauvais	0	

PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

OBJECTIF : Futaie mélangée à base de chêne pédonculé avec taillis de charme

POTENTIALITES ECONOMIQUES : très bonnes

- Traitement sylvicole : futaie régulière ou irrégulière par bouquet. En cas de futaie régulière, limiter la taille des surfaces en régénération.
- Favoriser le mélange d'essences autochtones. Bon potentiel sur cet habitat : frêne, érables, merisier, ...
- Favoriser la régénération naturelle d'essences autochtones faisant partie du cortège de l'habitat. Eviter les plantations. Ne pas introduire d'essences allochtones.
- Remplacement progressif des peuplements d'essences allochtones par un peuplement à base de chêne pédonculé, frêne, érable sycomore, ... : fortes éclaircies afin de favoriser l'installation de semis d'essences diverses, complément de régénération par plantation, éventuellement par trouée ou parquet, dépressages et éclaircies sélectives dynamiques.

Jeunes peuplements : favoriser la diversité d'espèces, pratiquer des éclaircies dynamiques pour favoriser l'installation d'une strate herbacée et arbustive

Prévenir les dégâts d'exploitation : itinéraires de débardage, débardage sur sol ressuyé, cloisonnements

Maintenir des arbres morts, des arbres dépérissants et des arbres à cavité.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Tome 1 : habitats forestiers – volume 1*. Museum National d'Histoire Naturelle, 2001, la documentation française
- *Gestion forestière et diversité biologique : identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire – France, domaine continental*. J.C. Rameau, C. Gauberville, N. Drapier – IDF, 2000
- *Guide régional des Habitats Forestiers et Associés à la Forêt* – Société Forestière de Franche-Comté, 2002
- *Catalogues de stations forestières : dépression périvosgienne (Rameau), Collines sous vosgiennes (T. Beauvils, 2003, SFFC, Plaine de La Lanterne (J.C. Gégout, 1992)*

Association phytosociologique :
Fagion sylvaticae

REPRESENTATION SUR LE SITE :
5259,49 ha, soit : 35,35 % de la surface
cartographiée

Les hêtraies – chênaies sont fortement dominantes sur le site. Elles apparaissent dès que la pente se relève et que le sol n'est plus soumis aux variations de la nappe dans les 30 premiers cm.

Sur le site, on distingue 3 ensembles stationnels :

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LE SITE :

- en Collines-sous-vosgiennes, les hêtraies – chênaies sont fortement dominantes puisque, du fait de la pente, les situations dans lesquelles la nappe est proche de la surface sont très limitées
 - **Hêtraie - chênaie à Pâturin de Chaix** (fiche 11), fortement majoritaire
 - **Hêtraie – chênaie à Asperule odorante** (fiche 12) plus ponctuellement sur sol localement plus riche
 - **Hêtraie – chênaie acidiphile** (fiche 13) sur sol plus acide, souvent en position sommitale.
- dans la partie sud-est du site (+ secteur dit « La petite Gabiotte » au nords de Luxeuil), où le substrat géologique est formé d'alluvions anciennes à récentes et caractérisée par un relief très plat (faible pente, microtopographie), les hêtraies – chênaies apparaissent dès que la pente se relève légèrement ou à la faveur de « bosses » (microtopographie) :
 - **Hêtraie - chênaie à Pâturin de Chaix** (fiche 11), fortement majoritaire
 - **Hêtraie – chênaie acidiphile** (fiche 13) sur sol plus acide, souvent en position sommitale.



Hêtraie – chênaie acidiphile (forêt communale de Mersuay)
V. AUGÉ, ONF, 2007



Hêtraie – chênaie acidiphile (forêt communale de Corbenay)
S. GIRAUD, ONF, 2008

Dans ces zones caractérisées par une microtopographie, on peut passer très rapidement d'un habitat à l'autre sur de courtes distances (alternance bosses / creux). On a donc souvent affaire à une mosaïque entre chênaie pédonculée à Crin végétal et hêtraie – chênaie à Pâturin de Chaix.

La pente se relevant très lentement, la transition entre chênaie pédonculée et hêtraie – chênaie est vaste. Même en habitat de hêtraie – chênaie la nappe reste parfois suffisamment proche de la surface pour que les coupes fortes provoquent des remontées de plans d'eau qui se traduisent par un développement de la strate herbacée à base de Laîche fausse-brize (tapis de Crin végétal). Ces sols sont très sensibles au tassement et peuvent être facilement dégradés lors des exploitations.

On peut ainsi observer, en habitat de hêtraie – chênaie, des peuplements de chênaie pédonculée claire avec souille de noisetier, aulne, tremble, bouleau, correspondant à des faciès de dégradation liés à une forte coupe, une dégradation des sols.

Il est ainsi difficile de faire la part des choses entre les « vraies » chênaies pédonculées et les faciès de dégradation des hêtraies – chênaies à Pâturin de Chaix (peuplement de chênaie pédonculé avec tapis de crin végétal, suite à remontée de plan d'eau liée à une forte coupe).

- Plaines alluviales, lit majeur : les hêtraies – chênaies sont absentes en plaine alluviale à proprement parlé. On les retrouve lorsque la pente se relève. On quitte alors le contexte de plaine alluviale pour retrouver un contexte géologique et topographique plus proche des collines-sous-vosgiennes.

Association phytosociologique :

Poo chaixii – *Fagetum sylvaticae*

REPRESENTATION SUR LE SITE :

4045,95 ha, soit : 27,19% de la surface cartographiée
64,05% des HIC forestiers

TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL : versants, plateau

SUBSTRAT GEOLOGIQUE : grès du trias, matériaux du lias, alluvions anciennes hors contrainte hydrique, placages de limons sur marnes du trias,

HUMUS et TYPE DE SOL : sols +/- dessaturés : lessivés. sols bruns acides. Eventuelle contrainte d'engorgement temporaire à profondeur moyenne (pseudogley moyennement profond). Humus de type mull mésotrophe à oligotrophe.

ETAGE : collinéen

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LE SITE :

- Voir fiche « les hêtraies – chênaies continentales »

Sur le site, la hêtraie – chênaie à Pâturin de Chaix est fortement majoritaire. Elle est présente dans diverses situations topographiques, pour peu que le sol soit suffisamment drainé (= toutes situations topographiques, sauf bas de versants, dépressions, fonds de vallon, ...) :

- collines-sous-vosgiennes : dominante sur les versants
- Sud-est du site, secteur de « la petite Gabiotte », plaines alluviales : dès que la pente se relève, alternance parfois avec les chênaies pédonculées en contexte de microtopographie (alternance « creux / bosses »).

COMPOSITION FLORISTIQUE (PRINCIPALES ESPECES INDICATRICES)

- **groupe écologique discriminant :** espèces acidiphiles à mésoacidiphiles, mésophiles
- **composition floristique observée sur le site :** relevés de référence n° - plusieurs variantes
- **particularités floristiques, espèces patrimoniales :** aucune espèce patrimoniale n'a été identifiée dans la zone cartographiée

HABITATS OU GROUPEMENTS PHYTOSOCIOLOGIQUES ASSOCIES :

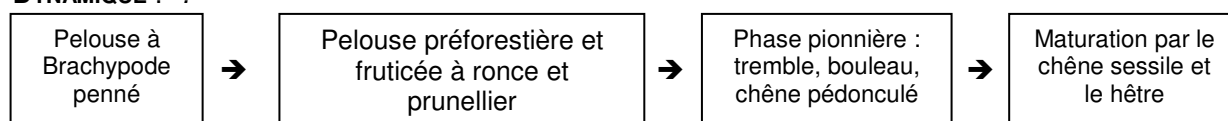
- Contexte de microtopographie : partie sud-est du site et vallée de la Semouse (La Pisseure), alternance bosses / creux sur de courtes distances. On a donc souvent affaire à une mosaïque entre chênaie pédonculée à crin végétal et hêtraie – chênaie à Pâturin de Chaix.
- Faciès de dégradation : en contexte de sol hydromorphe: il est difficile de faire la part des choses entre les « vraies » chênaies pédonculées et les faciès de dégradation des hêtraies – chênaies à Pâturin de Chaix (peuplement de chênaie pédonculée avec tapis de crin végétal lié à une forte mise en lumière du sol, au tassement).
- Aulnaie – frênaie à Laîche espacée de long de fossés ou petits cours d'eau.

PARTICULARITES, VARIABILITES LOCALES :

Cet habitat est très étendu sur le site et couvre une grande diversité de situation. Ainsi, on peut distinguer 3 variantes :

- variante acidophile typique : chèvrefeuille des bois, fougère femelle, oxalide petite oseille, atrichie ondulée, polystic épineux
 - variante acidophile à tendance hygrocline : canche cespéteuse, laîche fausse-brize, fougère femelle, ...
- variante mésoacidiphile : espèces ci-dessus + espèces acidiphiles à large amplitude (fougère aigle, polytrich élegant, luzule blanche) et quelques acidiphiles plus strictes (canche flexueuse, millepertuis élegant, ...)
- L'absence fréquente de strate herbacée, ou sa composition limitée (Luzule blanchâtre, Fougère aigle) rend la distinction entre hêtraie – chênaie acidiphile et hêtraie – chênaie acidophile, variante mésoacidiphile, délicate.

DYNAMIQUE : .



Faciès de dégradation : Sur sol hydromorphe = chênaie pédonculée claire avec tapis de laîche fausse-brize, noisetier, taillis de charme

Dynamique observée sur le site : l'habitat se présente soit sous sa forme de maturation par le chêne sessile et le hêtre, soit sous forme d'un faciès de dégradation à chêne pédonculé, noisetier, charme

ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) : Futaie mélangée à base de chêne sessile et hêtre.

Sylvofaciès (forêt) observés, risques liés à la gestion :

- **Etat dominant :** futaie de hêtre et chêne sessile, peuplements issus de taillis-sous-futaie, à base de chêne sessile et charme
- Peuplement de chêne pédonculé, issus de taillis-sous-futaie, avec aulne, frêne, parfois clair avec dégradation (fort enherbement, souille de noisetier)
- Jeunes futaies de hêtre et/ou chênes, issues de régénération naturelle ou artificielle, avec parfois aulne, frêne
- Dominante de taillis ou futaie sur souche de charme, aulne, frêne

Risques potentiels de dégradation :

- substitution des peuplements feuillus autochtones par des plantations d'essences allochtones = espèces non conformes au cortège floristique
- Sur les sols à texture limoneuse, à pseudogley :
 - dégâts liés à l'exploitation : tassement de sol, orniérage
 - risques liés aux déboisements sur des grandes surfaces : remontée de plan d'eau, fort enherbement, passage à une phase pionnière ou des faciès de dégradation

atteintes identifiées sur le site :

- introduction d'essences autochtones : épicéas majoritairement, chêne rouge, robinier
- dégâts liés aux exploitations : localisés
- Secteur sud-est : enherbement (Crin végétal), passage par des phases pionnières (souvent lié à une forte ouverture + dégâts d'exploitation) : tremble, noisetier, bouleau, ...

On observe aussi la présence de tâches de Renouée du Japon, souvent liée à un apport de matériau extérieur (empierrements liés aux créations de route, places de dépôt, ...), ainsi que la Balsamine de l'Himalaya

<i>Calcul sur « habitat 1 » pour les mosaïques</i>	Etat de conservation	Surface	%
Futaie, TSF en conversion, à base de chêne sessile, hêtre, TSF de chêne pédonculé sans dégradation	Bon	1 760,20	88 %
Dégradations type enherbement, tremble, phases pionnières, dégâts au sols	Moyen	117,64	6 %
Introduction d'essences allochtones (< 50%), espèces invasives ponctuelles	Moyen	93,86	5 %
Introduction d'essences allochtones (> 50%), espèces invasives importantes	Mauvais	14,40	1 %

PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

OBJECTIF : Futaie mélangée à base de chêne sessile et hêtre

POTENTIALITES ECONOMIQUES : bonnes (variable en fonction de l'hydromorphie)

- Traitement sylvicole : futaie régulière ou irrégulière par bouquet. En cas de futaie régulière, limiter la taille des surfaces en régénération sur les sols à tendance hydromorphe.
- Favoriser le mélange d'essences autochtones (érable sycomore, merisier, frêne commun, tilleul à petites feuilles, charme, aulne...). Attention à la dynamique du hêtre.
- Favoriser la régénération naturelle d'essences autochtones faisant partie du cortège de l'habitat. Eviter les plantations. Ne pas introduire d'essences allochtones.
- Remplacement des peuplements d'essences allochtones par un peuplement à base de chêne sessile, hêtre, feuillus précieux : éclaircies fortes afin de favoriser l'installation de semis et végétation d'accompagnement, dépressage et éclaircies sélectives ou transformation par plantation.
- Jeunes peuplements : favoriser la diversité d'espèces, pratiquer des éclaircies dynamiques pour favoriser l'installation d'une strate herbacée et arbustive
- Prévenir les dégâts d'exploitation sur les sols texture limoneuse et tendance hydromorphe : itinéraires de débardage, débardage sur sol ressuyé, cloisonnements
- Maintenir des arbres morts, des arbres dépérissants et des arbres à cavité.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Tome 1 : habitats forestiers – volume 1.* Museum National d'Histoire Naturelle, 2001, la documentation française
- *Gestion forestière et diversité biologique : identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire – France, domaine continental.* J.C. Rameau, C. Gauberville, N. Drapier – IDF, 2000
- *Guide régional des Habitats Forestiers et Associés à la Forêt – Société Forestière de Franche-Comté,* 2002
- *Catalogues de stations forestières : dépression périvosgienne (Rameau), Collines sous vosgiennes (T. Beaufils, 2003, SFFC), Plaine de La Lanterne (J.C. Gégout, 1992)*

Association phytosociologique :
Galio odorati – Fagetum sylvaticae

REPRESENTATION SUR LE SITE :

57,49 ha, soit : 0,39 % de la surface cartographiée
0.91 % des HIC forestiers

TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL : versants, plateau

SUBSTRAT GEOLOGIQUE : marnes du Trias ou du Lias, alluvions anciennes trophiquement riches

HUMUS et TYPE DE SOL : sol brun riche, peu lessivé. Humus de type mull eutrophe à mésotrophe.

ETAGE : collinéen

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LE SITE :

- Voir fiche « les hêtraies – chênaies continentales »

Sur le site, la hêtraie – chênaie à Aspérule odorante et Mélèque uniflore est localisée. En effet, la plupart de sols sont développés à partir d'un substrat plus acide. On va la rencontrer dans des contextes de substrat plus riche (influence de marnes par exemple), en bas de versant (sol peu lessivé) hors contexte hydromorphe.

COMPOSITION FLORISTIQUE (PRINCIPALES ESPECES INDICATRICES)

- **groupe écologique discriminant :** espèces neutrophiles à calcicoles, mésophiles
- **composition floristique observée sur le site :** relevés de référence n°
- **particularités floristiques, espèces patrimoniales :** aucune espèce patrimoniale n'a été identifiée dans la zone cartographiée

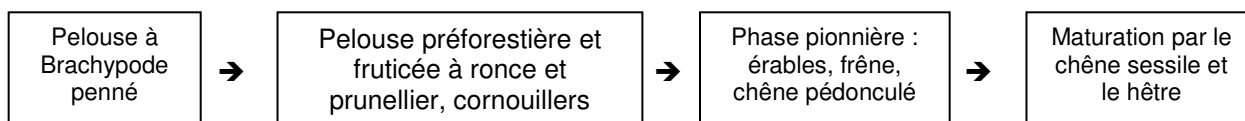
HABITATS OU GROUPEMENTS PHYTOSOCIOLOGIQUES ASSOCIES :

- Aulnaie – frênaie à Laîche espacée de long de fossés ou petits cours d'eau.
- Très ponctuellement : aulnaie marécageuse à Fougère femelle et ronce

PARTICULARITES, VARIABILITES LOCALES :

Sur le site, la variante rencontrée reste à tendance neutro-acidicline

DYNAMIQUE :



Dynamique observée sur le site : l'habitat se présente sous sa forme de maturation par le chêne sessile et le hêtre

ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) : Futaie mélangée à base de chêne sessile et hêtre.

Sylvofaciès (forêt) observés, risques liés à la gestion:

- **Etat dominant** : futaie de hêtre et chêne sessile, peuplements issus de taillis-sous-futaie, à base de chêne sessile et charme
- Peuplement de chêne pédonculé, issus de taillis-sous-futaie, avec chêne sessile, hêtre
- Jeunes futaies de hêtre et/ou chênes, issues de régénération naturelle ou artificielle,
- Dominante de taillis ou futaie sur souche de charme, aulne, frêne

Risques potentiels de dégradation :

- substitution des peuplements feuillus autochtones par des plantations d'essences allochtones = espèces non conformes au cortège floristique (acacia, pin sylvestre,
- risques de dégradation liée à l'exploitation sur limons profonds et marnes superficielles.

atteintes identifiées sur le site :

- introduction d'essences allochtones : épicéa, sapin, pin sylvestre, robinier

Calcul sur « habitat 1 » pour les mosaïques	Etat de conservation	Surface	%
Futaie, TSF en conversion, à base de chêne sessile, hêtre, TSF de chêne pédonculé avec chêne sessile et hêtre	Bon	36,88	66 %
Introduction d'essences allochtones (< 50%)	Moyen	18,92	14 %
Introduction d'essences allochtones (> 50%)	Mauvais	0,02	-

- PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

OBJECTIF : Futaie mélangée à base de chêne sessile et hêtre, et feuillus précieux

POTENTIALITES ECONOMIQUES : bonnes

- Traitement sylvicole : futaie régulière ou irrégulière par bouquet pour conserver le chêne sessile.
- Favoriser le mélange d'essences autochtones (cortège d'essences potentielles très diversifié). Attention à la dynamique du hêtre.
- Favoriser la régénération naturelle d'essences autochtones faisant partie du cortège de l'habitat. Eviter les plantations. Ne pas introduire d'essences allochtones.
- Remplacement des peuplements d'essences allochtones par un peuplement à base de chêne sessile, hêtre, feuillus précieux : éclaircies fortes afin de favoriser l'installation de semis et végétation d'accompagnement, puis dépressage et éclaircies sélectives ou transformation par plantation.
- Jeunes peuplements : favoriser la diversité d'espèces, pratiquer des éclaircies dynamiques pour favoriser l'installation d'une strate herbacée et arbustive
- Maintenir des arbres morts, des arbres dépérissants et des arbres à cavité.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Tome 1 : habitats forestiers – volume 1*. Museum National d'Histoire Naturelle, 2001, la documentation française
- *Gestion forestière et diversité biologique : identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire – France, domaine continental*. J.C. Rameau, C. Gauberville, N. Drapier – IDF, 2000
- *Guide régional des Habitats Forestiers et Associés à la Forêt* – Société Forestière de Franche-Comté, 2002
- *Catalogues de stations forestières : dépression périvosgienne (Rameau), Collines sous vosgiennes (T. Beauvils, 2003, SFFC), Plaine de La Lanterne (J.C. Gégout, 1992)*

Association phytosociologique :***Fago sylvaticae – Quercetum petraeae*****REPRESENTATION SUR LE SITE :**1156,05 ha, soit : 7,77 % de la surface cartographiée
18,3 % des HIC forestiers**TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL :** versants, plateau, très souvent en position plutôt sommitale.**SUBSTRAT GEOLOGIQUE :** éboulis du quaternaire, grès intermédiaires (= les roches les plus « acides »)**HUMUS et TYPE DE SOL :** sols bruns acides, sols lessivés. Humus de type oligomull à mull moder.**ETAGE :** collinéen**CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LE SITE :**

- Voir fiche « les hêtraies – chênaies continentales »

Sur le site, la hêtraie – chênaie acidiphile est peu représentée, l'acidité des sols restant limitée comparativement à d'autres régions naturelles voisines (région des 1000 étangs par exemple).

N.B. : les contextes mésoacidiphiles ont été classés avec les hêtraies-chênaies à Pâturin de Chaix, variante mésoacidiphile.

COMPOSITION FLORISTIQUE (PRINCIPALES ESPECES INDICATRICES)

- **groupe écologique discriminant :** espèces acidiphiles.
- **composition floristique observée sur le site :** relevés de référence n°
- **particularités floristiques, espèces patrimoniales :** *Dicranum viride*, rencontré majoritairement en contexte acide.

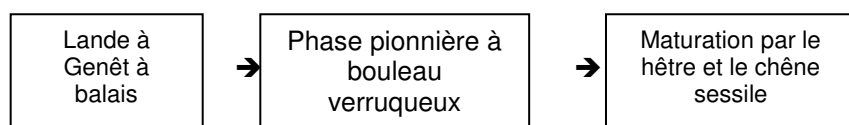
HABITATS OU GROUPEMENTS PHYTOSOCIOLOGIQUES ASSOCIES :

- La limite entre les hêtraies – chênaies acidiphiles à Pâturin de Chaix et les hêtraies – chênaies acidiphiles est difficile à positionner (transition constituée par la variante mésoacidiphile des hêtraies – chênaies à Pâturin de Chaix).
- Milieux ouverts : landes à genêts

PARTICULARITES, VARIABILITES LOCALES :

- Variante « acidiphile doux » dominante sur le site : humus de type oligomull, flore acidiphile dominante (Canche flexueuse, Millepertuis élégant, Laîche à pilules, Mélampyre des prés) accompagnée d'espèces à plus large amplitude (Fougère aigle, Polytric élégant).
- Variante plus franchement acidiphile à myrtille, Leucobryum glauque, callune, avec un humus de type moder, plus rare.

L'absence fréquente de strate herbacée, ou sa composition limitée (Luzule blanchâtre, Fougère aigle) rend la distinction entre hêtraie – chênaie acidiphile et hêtraie – chênaie acidiphile, variante mésoacidiphile, délicate.

DYNAMIQUE :

Dynamique observée sur le site : l'habitat se présente sous sa forme de maturation par le chêne sessile et le hêtre. Dans des trouées intraforestières, on peut observer des phases pionnières à bouleau, avec Genêt à balais.

ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) : Hêtraie, hêtraie avec Chêne sessile en futaie régulière ou irrégulière. Chênaie sessiliflore en futaie régulière ou irrégulière.

Sylvofaciès (forêt) observés, risques liés à la gestion:

- **Etat dominant** : Futaie de hêtre pure, ou hêtraie avec chêne sessile.
- Jeunes futaies de hêtre, chêne sessile, issues de régénération naturelle ou artificielle.
- Dominante de taillis de charme

Risques potentiels de dégradation :

- substitution des peuplements feuillus autochtones par des plantations d'essences allochtones = espèces non conformes au cortège floristique
- Absence de mélange d'essence du fait de la forte dynamique du hêtre.
- faible risque de dégradations liées à l'exploitation.

Atteintes identifiées sur le site :

- peu de diversité dans les hêtraies sur le site (forte dynamique du hêtre)
- introduction d'essences allochtones : pin sylvestre notamment

<i>Calcul sur « habitat 1 » pour les mosaïques</i>	Etat de conservation	Surface	%
Hêtraie, hêtraie mélangée, chênaie sessiliflore	Bon	259,06	90 %
Introduction d'essences allochtones (< 50%)	Moyen	29,02	10 %
Introduction d'essences allochtones (> 50%)	Mauvais	0	

PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

OBJECTIF : Futaie de hêtre mélangée

POTENTIALITES ECONOMIQUES : moyennes

- Traitement sylvicole : futaie régulière ou irrégulière par bouquet pour conserver le chêne sessile.
- Favoriser le mélange d'essences autochtones, bien que le cortège d'essences potentielles soit peu diversifié. Attention à la dynamique du hêtre.
- Favoriser la régénération naturelle d'essences autochtones faisant partie du cortège de l'habitat. Eviter les plantations. Ne pas introduire d'essences allochtones.
- Remplacement des peuplements d'essences allochtones par un peuplement à base de chêne sessile et hêtre : éclaircies fortes afin de favoriser l'installation de semis et végétation d'accompagnement, puis dépressage et éclaircies sélectives ou transformation par plantation.
- Jeunes peuplements : favoriser la diversité d'espèces, pratiquer des éclaircies dynamiques pour favoriser l'installation d'une strate herbacée et arbustive (diversifier la végétation d'accompagnement).
- Maintenir des arbres morts, des arbres dépérissants et des arbres à cavité.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Tome 1 : habitats forestiers – volume 1*. Museum National d'Histoire Naturelle, 2001, la documentation française
- *Gestion forestière et diversité biologique : identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire – France, domaine continental*. J.C. Rameau, C. Gauberville, N. Drapier – IDF, 2000
- *Guide régional des Habitats Forestiers et Associés à la Forêt* – Société Forestière de Franche-Comté, 2002
- *Catalogues de stations forestières : dépression périvosgienne (Rameau), Collines sous vosgiennes (T. Beauvils, 2003, SFFC), Plaine de La Lanterne (J.C. Gégout, 1992)*

Association phytosociologique :

Eleocharito ovatae - *Caricetum bohemicae* (Klika 1935) Pietsch 1961, *Lythro portulae* - *Ludwigietum palustris*
Robbe ass. Nov. Hoc loco Royer 2006, groupement à *Lythrum portula*

**REPRESENTATION SUR LE SITE :**

Habitat très fragmentaire épars localisé en
bordure d'étangs et de gravières
3,7 ha, soit 0,03 % de la surface cartographiée
4.47 % des HIC aquatiques



TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL : substrats exondés (vases, limons, cailloux)

SUBSTRAT GEOLOGIQUE : divers

HUMUS et TYPE DE SOL : sol argileux, limoneux, caillouteux

ETAGE : collinéen

COMPOSITION FLORISTIQUE (PRINCIPALES ESPECES INDICATRICES)

- **groupes écologiques discriminants et composition floristique:** Espèces annuelles mésotrophes :
- *Carex bohemica*, *Eleocharis ovata*, *Bidens radiata*, *Ludwigia palustris*, *Lythrum portula*, *Isolepis setacea*,
Lythrum hyssopifolia, *Lindernia dubia*, *Eleocharis acicularis*
- **particularités floristiques, espèces patrimoniales :** *Ludwigia palustris* (PR), *Lythrum portula*, *Isolepis setacea*, *Lythrum hyssopifolia*

HABITATS OU GROUPEMENTS PHYTOSOCIOLOGIQUES ASSOCIES :

Habitats de contact :

- Vases exondées du Bidention

PARTICULARITES, VARIABILITES LOCALES :

Plusieurs groupements peuvent être mise en évidence en fonction notamment du substrat et du niveau trophique :

- *Eleocharito ovatae* - *Caricetum bohemicae* en bordure d'étang sur vases et limons acidiphiles oligo-mésotrophes
- *Lythro portulae* - *Ludwigietum palustris* en bordure de gravières sur bords vaseux eutrophes acidiphiles
- groupement à *Lythrum portula* en bordure de chemin et de champ et en bordure de gravière sur sols moins inondables

DYNAMIQUE :

Il s'agit d'une végétation pionnière sensible à la concurrence des autres groupements végétaux (roselières et cariçaies pour les étangs et gravières, friches et milieux prairiaux pour les autres). La dynamique d'exondation des différents milieux (étang, gravière, mares, ornières et chemins) est indispensable au maintien de l'habitat. Le piétinement modéré (bétail, pêcheurs) peut également empêcher la colonisation par les plantes vivaces.

Dynamique observée sur le site : Année peu favorable à l'observation de l'habitat en raison d'un été pluvieux.

ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) : privilégier les bandes fugaces des cours d'eau.

Cet habitat est principalement amphibie, pionnier, mésotrophique à eutrophique et héliophile. Un piétinement très modéré n'est pas forcément négatif car il favorise l'ouverture de la végétation.

Risques potentiels de dégradation :

- Augmentation du niveau trophique de l'eau
- Absence de vidange des étangs favorables
- Enrochement des berges en pente douce
- Envahissement par des plantes exotiques invasives (notamment *Lindernia palustris*, *Bidens frondosa*).
- Piétinement excessif

Atteintes identifiées sur le site :

- Augmentation du niveau trophique de l'eau

	Etat de conservation	Surface	%
Cortège floristique typique bien présent. Très bonne richesse floristique. absence des espèces des milieux plus eutrophes et des espèces invasives	Bon	3.8	97
Cortège floristique typique présent mais dégradés par la présence de plantes vivaces des friches, d'espèces eutrophes ou d'espèces invasives.	moyen	0	0
Habitat très dégradé : cortège caractéristique très réduit, cortège de plantes vivaces, d'espèces eutrophes ou de plantes invasives important	Mauvais	0.1	3

PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

OBJECTIF : Maintien d'une vidange régulière des étangs concernés non tourbeux. Amélioration trophique de la qualité des étangs (diminution de l'empoisonnement, limitation des appâts).

POTENTIALITES ECONOMIQUES

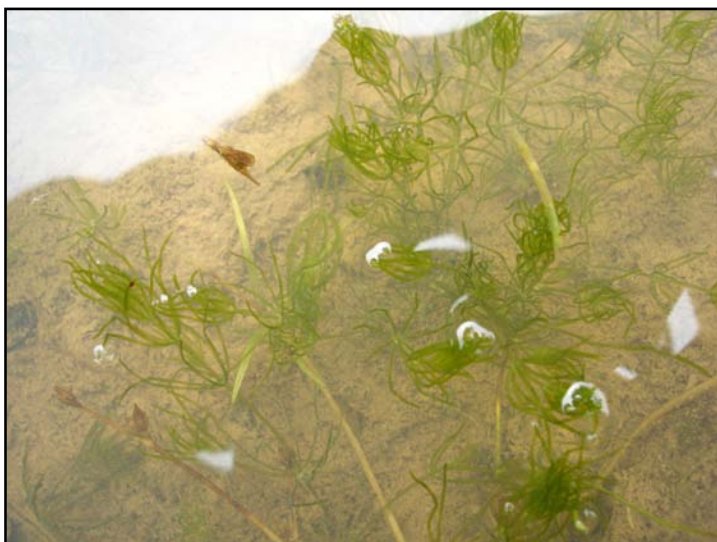
Aucune potentialité économique pour cet habitat

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J., LACOSTE J.P., GEHU J.M., GLEMAREC M. & BELLAN-SANTINI D., 2004. - *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats agropastoraux. La Documentation Française, Paris, 4, 445 p., 487 p.*
- MALCUIT G., 1929. *Contribution à l'étude phytosociologique des Vosges méridionales saônoises : les associations végétales de la vallée de la Lanterne. Mémoire de thèse de sciences naturelles, Université de Lille, 209 p. + annexes.*

Association phytosociologique :

Charion vulgaris (Krause ex Krause & Lang 1977) Krause 1981



TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL : mares localisées au sein de pâtures, étangs localisés en contexte forestier.

SUBSTRAT GEOLOGIQUE : grès, alluvions anciennes et nouvelles

HUMUS et TYPE DE SOL : sol argileux et limoneux

ETAGE : collinéen

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES : tapis plus ou moins denses de characées (*Chara globularis*, *Chara sp.*). Ces espèces sont accompagnées de Potamots (*Potamogeton natans*, *Potamogeton lucens*), d'herbier de lentilles d'eau (*Lemna minor*, *Riccia fluitans*) parfois ou encore d'espèces de roselière aquatiques (*Typha spp.*, *Equisetum fluviatile*, etc.). Ils sont localisés dans des étangs oligo à mésotrophes, souvent forestiers. On les trouve également dans quelques mares prairiales profondes.

COMPOSITION FLORISTIQUE (PRINCIPALES ESPECES INDICATRICES)

groupes écologiques discriminants et composition floristique:

-*Chara globularis*, *Chara sp.*

particularités floristiques, espèces patrimoniales :

aucune

HABITATS OU GROUPEMENTS PHYTOSOCIOLOGIQUES ASSOCIES :

Habitats de contact, avec des formes de transition :

- Herbier aquatiques à potamots (*Potamion pectinati*)
- Herbier à renoncule aquatique (*Ranunculon aquatilis*)
- Roselières (*Phragmition communis*)

PARTICULARITES, VARIABILITES LOCALES :

Pas de variabilités locales particulières

DYNAMIQUE :

Herbier de characées → herbier de potamots → roselières (*Typha*, *Equisetum fluviatile*)

ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) :

Cet habitat, peu développé dans un grand nombre de régions, est très diversifié de par la nature des plans d'eau nécessaires aux characées, leur profondeur, leur clarté, leur superficie, la qualité de l'eau et le caractère temporaire ou permanent des stations. Toutes les communautés doivent être préservées.

Risques potentiels de dégradation :

- Concurrence par des espèces exotiques
- Concurrence par des espèces indigènes sociales concurrentes (roseau, typha, etc.) dans les zones les moins profondes
- Diminution de la qualité de l'eau
- Piétinement des rives et des berges
- Vidange régulière des étangs
- Eutrophisation des étangs et des mares

Atteintes identifiées sur le site :

- Concurrence par des espèces compétitives (*Potamogeton natans*, *Typha spp.* et *Equisetum fluviatile*)
- Piétinement des abords de mares

	Etat de conservation	Surface	%
Cortège floristique typique bien présent. Très bonne représentation des espèces de charophytes. Herbier bien développé et dense.	bon	0.05	29
Cortège floristique typique présent mais moins bien représenté. Présence d'espèces concurrentes ou compétitives, début d'eutrophisation.	moyen	0.1	71
Quelques espèces typiques présentes mais rares. Herbiers relictuels. Présence importante d'espèces compétitives.	mauvais	0	0

PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

OBJECTIF : Conservation en l'état des plans d'eau et mares (préservation des berges, de la qualité de l'eau, absence de vidange trop répétitive, éviter le comblement du plan d'eau, éviter le piétinement des mares, éviter l'empoisonnement important).

POTENTIALITES ECONOMIQUES : pas de potentialités économiques directes de l'habitat si ce n'est la valorisation des mares prairiales comme abreuvoir pour le bétail et des étangs pour la pêche ou la chasse.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J., LACOSTE J.P., GEHU J.M., GLEMAREC M. & BELLAN-SANTINI D., 2004. - Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats agropastoraux. La Documentation Française, Paris, 4, 445 p., 487 p.
- MALCUIT G., 1929. Contribution à l'étude phytosociologique des Vosges méridionales saônoises : les associations végétales de la vallée de la Lanterne. Mémoire de thèse de sciences naturelles, Université de Lille, 209 p. + annexes.

Association phytosociologique :

Myriophylletum spicati Soó 1927, *Ceratophylletum demersi* Hild 1959, *Potamion pectinati* (W.Koch 1926) Libbert 1931

**REPRESENTATION SUR LE SITE :**

Communautés assez présentes sur le site au sein des étangs

4.5 ha, soit 0,03 % de la surface cartographiée

5,35 % des HIC aquatiques

TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL : étangs méso-eutrophes à eutrophes voire hypertrophes

SUBSTRAT GEOLOGIQUE : grès, alluvions anciennes et nouvelles

HUMUS et TYPE DE SOL : sol argileux et limoneux

ETAGE : collinéen

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES : Les groupements à myriophylle, à potamot et à cornifle dont plusieurs associations sont présentes colonisent les fonds vaseux sous forme de tapis plus ou moins denses et très recouvrants. Ils sont souvent en mélange avec les groupements à Nénuphars ou encore les voiles de lentilles d'eau.

COMPOSITION FLORISTIQUE (PRINCIPALES ESPECES INDICATRICES)

groupes écologiques discriminants et composition floristique: **hygrophytes**, espèces diversifiées de Potamots (*Potamogeton lucens*, *Potamogeton crispus*, *P. acutifolius*) et autres hydrophytes (*Ceratophyllum demersum*, *Myriophyllum spicatum*, *Myriophyllum verticillatum*)

- **particularités floristiques, espèces patrimoniales :** *Potamogeton acutifolius* (PR)

HABITATS OU GROUPEMENTS PHYTOSOCIOLOGIQUES ASSOCIES :

Habitats de contact, avec des formes de transition :

- Herbier aquatiques à lentilles d'eau (*Lemnion minorisi*)
- Roselières (*Phragmition communis*)
- Groupement de nénuphars (*Nymphaeion albae*)

PARTICULARITES, VARIABILITES LOCALES :

A noter la présence d'herbiers à *Potamogeton lucens* et *Potamogeton acutifolius*

DYNAMIQUE :

Herbier à myriophylle en épi et groupements de Potamots → envahissement par les *hélrophytes* (roselières, *magnocariçales*)

ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) :

États méso-eutrophes et eutrophes, avec une grande diversité spécifique, marquée par des mosaïques de groupements. La présence des Potamots allongé, à feuilles obtuses, graminée indique des conditions plutôt mésotrophes (à eutrophes).

Risques potentiels de dégradation :

- Concurrence par des espèces exotiques
- Concurrence par des espèces indigènes sociales concurrentes (roseau, typha, etc.) dans les zones les moins profondes

	Etat de conservation	Surface	%
Cortège floristique typique bien présent. Très bonne représentation du myriophylle en épi et des potamots. Herbiers bien développés, diversifiés et denses	bon	0.34	8
Cortège floristique typique présent mais plus épars colonisé par des espèces concurrentes ou exotiques. Début d'eutrophisation (présence d'algues eutrophes).	moyen	4.1	92
Quelques espèces typiques présentes mais rares. Herbiers relictuels. Présence importante d'espèces compétitives ou eutrophisation très poussée.	mauvais	0	0

PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

OBJECTIF : Amélioration de la qualité de l'eau des étangs. Diminution de l'empoisonnement de certains étangs. Conservation en l'état des plans d'eau présentant les plus beaux herbiers (préservation des berges, de la qualité

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J., LACOSTE J.P., GEHU J.M., GLEMAREC M. & BELLAN-SANTINI D., 2004. - *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats agropastoraux. La Documentation Française, Paris, 4, 445 p., 487 p.*
- MALCUIT G., 1929. *Contribution à l'étude phytosociologique des Vosges méridionales saônoises : les associations végétales de la vallée de la Lanterne. Mémoire de thèse de sciences naturelles, Université de Lille, 209 p. + annexes.*

Association phytosociologique :*Utricularietum neglectae* Müller et Görs 1960, *Ricciatum fluitantis* (Slavnic 1956) R. Tx. 1974**REPRESENTATION SUR LE SITE :**

Communautés peu représentées et localisées sur le site sur des étangs oligo-mésotrophes à méso-eutrophes
0,7 ha, soit 0,01 % de la surface cartographiée
0,86 % des HIC aquatiques

TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL : gouilles au sein de ceintures de végétation dans les étangs, bord de rives d'étangs

SUBSTRAT GEOLOGIQUE : grès, alluvions anciennes et nouvelles

HUMUS et TYPE DE SOL : sol argileux et limoneux, sol organique de type tourbeux

ETAGE : collinéen

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES : association à utriculaire australe : gouilles de un à plusieurs mètres carré localisées au sein de ceintures plus ou moins tourbeuses de végétation (roselières, magnocariçaies). Les gouilles sont composées principalement d'*Utricularia australis* accompagné souvent de sphaignes (*Sphagnum sp.*).

Association à *Riccia fluitans* : en herbier plus ou moins dense au sein de ceintures de végétation (typhaie, ceintures de prèles). Ces espèces sont accompagnées parfois d'autres espèces (*Carex rostrata*, *Potentilla palustris*, etc.)

COMPOSITION FLORISTIQUE (PRINCIPALES ESPECES INDICATRICES)

Groupes écologiques discriminants et composition floristique: *Utricularia australis*, *Sphagnum sp.* pour l'association à utriculaire. *Lemna minor*, *Riccia fluitans* pour l'association du *Ricciatum fluitantis*

Espèces accompagnatrices : divers hygrophytes : *Myriophyllum spicatum*, *Myriophyllum verticillatum*, ou hélophytes : *Carex rostrata*, *Equisetum fluviatile*, etc.

- particularités floristiques, espèces patrimoniales :
Riccia fluitans

HABITATS OU GROUPEMENTS PHYTOSOCIOLOGIQUES ASSOCIES :

Habitats de contact, avec des formes de transition :

- Herbier aquatiques à potamots (*Potamion pectinati*)
- Groupe de nénuphars (*Nymphaeion albae*)
- Roselières (*Phragmition communis*)

PARTICULARITES, VARIABILITES LOCALES :

Pas de particularités locales

ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) :

Les groupements méso-eutrophes, plus rares, et témoignant de systèmes non dégradés sont à privilégier par rapport aux groupements eutrophes à hypertrophes à Cératophylles (groupement fréquent à *Ceratophyllum demersum*, plus rare à *Ceratophyllum submersum*).

Risques potentiels de dégradation :

- Concurrence par des espèces exotiques
- Concurrence par des espèces indigènes sociales concurrentes (roseau, typha, etc.) dans les zones les moins profondes
- Diminution de la qualité de l'eau
- Piétinement des gouilles
- Vidange régulière des étangs
- Eutrophisation des étangs et des mares

atteintes identifiées sur le site :

- Diminution de la qualité de l'eau
- Evolution naturelle et envahissement par des graminées sociales (roselières)

	Etat de conservation	Surface	%
Cortège floristique typique bien présent. Très bonne représentation des associations Herbiers bien développés et denses.	bon	0,07	13
Cortège floristique typique présent mais moins consistant. Présence d'espèces concurrentes ou compétitives, début d'eutrophisation.	moyen	0,46	87
Quelques espèces typiques présentes mais rares. Herbiers relictuels. Présence importante d'espèces compétitives.	mauvais	0	0

PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

OBJECTIF : Conservation en l'état des plans d'eau (préservation des berges, de la qualité de l'eau, absence de vidange trop répétitive, éviter le comblement du plan d'eau, éviter le piétinement des mares, éviter l'empoissonnement important).

POTENTIALITES ECONOMIQUES : pas de potentialités économiques directes de l'habitat si ce n'est la valorisation des étangs pour la pêche ou la chasse.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J., LACOSTE J.P., GEHU J.M., GLEMAREC M. & BELLAN-SANTINI D., 2004. - *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats agropastoraux. La Documentation Française, Paris, 4, 445 p., 487 p.*
- MALCUIT G., 1929. *Contribution à l'étude phytosociologique des Vosges méridionales saônoises : les associations végétales de la vallée de la Lanterne. Mémoire de thèse de sciences naturelles, Université de Lille, 209 p. + annexes.*

Association phytosociologique :*Lemno minoris - Spirodeletum polyrhizae* (Kelhofer 1915) Koch 1954 em. Müller et Görs 1960**REPRESENTATION SUR LE SITE :**

Groupelements assez bien représentés sur le site, notamment pour les groupements plus eutrophes sur des étangs, bras mort et gravières
0.03 ha, soit 0,01 % de la surface cartographiée
0,03 % des HIC aquatiques

TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL : eaux méso-eutrophes de certaines mares**SUBSTRAT GEOLOGIQUE :** alluvions anciennes et nouvelles**HUMUS et TYPE DE SOL :** sol argileux et limoneux**ETAGE :** collinéen**CARACTERISTIQUES STATIONNELLES :** voiles plus ou moins denses de lentilles d'eau en situation plutôt ombragée en contexte de mares**COMPOSITION FLORISTIQUE (PRINCIPALES ESPECES INDICATRICES)**

- Lemna minor, Spirodela polyrhiza et espèces compagnes (*Potamogeton spp.*, *Typha spp.*, *Phragmites australis*, *Nymphaea alba*, *Callitriche spp.*)
- **particularités floristiques, espèces patrimoniales : Spirodela polyrhiza**

HABITATS OU GROUPEMENTS PHYTOSOCIOLOGIQUES ASSOCIES :

Habitats de contact, avec des formes de transition :

- Herbier aquatiques à potamots (*Potamion pectinati*)
- Groupement de nénuphars (*Nymphaeion albae*)

PARTICULARITES, VARIABILITES LOCALES ;

Plusieurs associations trophiques différentes suivant le niveau trophique. Du méso-eutrophes au plus eutrophes :

Lemnetum trisulcae → Lemnetum minoris → Lemneto-spirodeletum

L'association à Elodée du Canada se rencontre quant à elle dans des eaux méso-eutrophes à eutrophes

Dynamique : Les herbiers de lentille d'eau évoluent naturellement vers des groupements de magnocariçaies ou de roselières après atterrissement.

Dynamique observée sur le site :

ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) : Les états méso-eutrophes avec une végétation enracinée ou submergée flottante sont à privilégier. Tapis de végétation flottante formée par les Lentilles d'eau. Très fréquemment, des dominances d'une ou de quelques espèces très compétitives s'installent, se traduisant par une réduction de la biodiversité.

Risques potentiels de dégradation :

- Concurrence par des espèces exotiques
- Concurrence par des espèces indigènes sociales concurrentes (roseau, typha, etc.) dans les zones les moins profondes
- Diminution de la qualité de l'eau
- Vidange trop régulière des étangs
- Eutrophisation des étangs

atteintes identifiées sur le site :

- Eutrophisation de certains étangs pêchés
- Concurrence par des espèces sociales (roselières notamment)

	Etat de conservation	Surface	%
Cortège floristique typique bien présent. Très bonne représentation des espèces de l'association. Rareté des espèces d'autres groupements	bon	0	0
Cortège floristique typique présent mais moins bien représenté. Présence d'espèces compétitrices liées à d'autres groupements	moyen	0.03	100
Quelques espèces typiques présentes mais rares. Présence d'espèces concurrentielles importantes. Habitat en transition vers d'autres groupements.	mauvais	0	0

PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

OBJECTIF : Amélioration de la qualité de l'eau des étangs. Diminution de l'empoissonnement de certains étangs. Conservation en l'état des plans d'eau présentant les plus beaux herbiers (préservation des berges, de la qualité de l'eau, vidange mi-décennale, éviter le comblement du plan d'eau).

POTENTIALITES ECONOMIQUES : pas de potentialités économiques directes de l'habitat si ce n'est la valorisation des étangs pour la pêche ou la chasse.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J., LACOSTE J.P., GEHU J.M., GLEMAREC M. & BELLAN-SANTINI D., 2004. - *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats agropastoraux. La Documentation Française, Paris, 4, 445 p., 487 p.*
- MALCUIT G., 1929. *Contribution à l'étude phytosociologique des Vosges méridionales saônoises : les associations végétales de la vallée de la Lanterne. Mémoire de thèse de sciences naturelles, Université de Lille, 209 p. + annexes.*

Association phytosociologique :

Lemnetum minoris (Oberd. 57) Müller et Görs 60, *Lemnetum trisulcae* (Kehl 1915) Knapp et Stof. 1962, *Elodeetum canadensis* (Pign. 53) Soó 64



REPRESENTATION SUR LE SITE :

Groupeements assez bien représentés sur le site, notamment pour les groupeements plus eutrophes sur des étangs, bras mort et gravières
2.5 ha, soit 0,02 % de la surface cartographiée
2,9 % des HIC aquatiques



TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL : eaux méso-eutrophes à eutrophes voire hypertrophes des bras morts, bras secondaires, étangs, mares et gravières

SUBSTRAT GEOLOGIQUE : alluvions anciennes et nouvelles

HUMUS et TYPE DE SOL : sol argileux et limoneux

ETAGE : collinéen

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES : voiles plus ou moins denses de lentilles d'eau en situation plutôt ombragée en contexte de mares, d'étangs, de bras mort, ou encore de gravière.

COMPOSITION FLORISTIQUE (PRINCIPALES ESPECES INDICATRICES)

- *Lemna minor*, *Lemna trisulca*, *Elodea canadensis* et espèces compagnes (*Potamogeton spp.*, *typha spp.*, *Phragmites australis*, *Nymphaea alba*, *Callitriche spp.*)
- **particularités floristiques, espèces patrimoniales :** *Lemna trisulca*

HABITATS OU GROUPEMENTS PHYTOSOCIOLOGIQUES ASSOCIES :

Habitats de contact, avec des formes de transition :

- Herbier aquatiques à potamots (*Potamion pectinati*)
- Groupeement de nénuphars (*Nymphaeion albae*)
- Roselières (*Phragmition communis*)

PARTICULARITES, VARIABILITES LOCALES ;

Plusieurs associations trophiques différentes suivant le niveau trophique. Du méso-eutrophes au plus eutrophes : *Lemnetum trisulcae* → *Lemnetum minoris* → *Lemnato-spirodeletum*

L'association à Elodée du Canada se rencontre quant à elle dans des eaux méso-eutrophes à eutrophes

DYNAMIQUE : Les herbiers de lentille d'eau évoluent naturellement vers des groupeements de magnocariçaies ou de roselières après atterrissement.

Dynamique observée sur le site :

ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) : Les états méso-eutrophes avec une végétation enracinée ou submergée flottante sont à privilégier. Tapis de végétation flottante formée par les Lentilles d'eau. Très fréquemment, des dominances d'une ou de quelques espèces très compétitives s'installent, se traduisant par une réduction de la biodiversité.

Risques potentiels de dégradation :

- Concurrence par des espèces exotiques
- Concurrence par des espèces indigènes sociales concurrentes (roseau, typha, etc.) dans les zones les moins profondes
- Diminution de la qualité de l'eau
- Vidange trop régulière des étangs
- Eutrophisation des étangs

atteintes identifiées sur le site :

- Eutrophisation de certains étangs pêchés
- Concurrence par des espèces sociales (roselières notamment)

	Etat de conservation	Surface	%
Cortège floristique typique bien présent. Très bonne représentation des espèces de l'association. Rareté des espèces d'autres groupements	bon	2.3	91
Cortège floristique typique présent mais moins bien représenté. Présence d'espèces compétitrices liées à d'autres groupements	moyen	0.2	9
Quelques espèces typiques présentes mais rares. Présence d'espèces concurrentielles importantes. Habitat en transition vers d'autres groupements.	mauvais	0	0

PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

OBJECTIF : Amélioration de la qualité de l'eau des étangs. Diminution de l'empoisonnement de certains étangs. Conservation en l'état des plans d'eau présentant les plus beaux herbiers (préservation des berges, de la qualité de l'eau, vidange mi-décennale, éviter le comblement du plan d'eau).

POTENTIALITES ECONOMIQUES : pas de potentialités économiques directes de l'habitat si ce n'est la valorisation des étangs pour la pêche ou la chasse.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J., LACOSTE J.P., GEHU J.M., GLEMAREC M. & BELLAN-SANTINI D., 2004. - *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats agropastoraux. La Documentation Française, Paris, 4, 445 p., 487 p.*
- MALCUIT G., 1929. *Contribution à l'étude phytosociologique des Vosges méridionales saônoises : les associations végétales de la vallée de la Lanterne. Mémoire de thèse de sciences naturelles, Université de Lille, 209 p. + annexes.*

Association phytosociologique :

Sphagno - Utricularietum ochroleucae (Schumacher 1937) Oberd. 1957



REPRESENTATION SUR LE SITE :

Communautés présentes très ponctuellement au sein d'étang tourbeux
0.2 ha, soit 0,01 % de la surface cartographiée
0,24 % des HIC aquatiques

TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL : gouilles dystrophes au sein de tremblants de tourbières

SUBSTRAT GEOLOGIQUE : grès

HUMUS et TYPE DE SOL : sol tourbeux

ETAGE : collinéen

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES : gouilles de un à plusieurs mètres carré localisées au sein de ceintures plus ou moins tourbeuses de végétation (tremblants, radeaux) Les gouilles sont composées d'*Utricularia minor* accompagné souvent de sphaignes (*Sphagnum sp.*). Ces espèces sont accompagnées parfois d'autres espèces (*Riccia fluitans*, *Carex rostrata*, *Potentilla palustris*, etc.)

COMPOSITION FLORISTIQUE (PRINCIPALES ESPECES INDICATRICES)

groupes écologiques discriminants et composition floristique: *Utricularia minor*, *Sphagnum sp.*

- particularités floristiques, espèces patrimoniales :

Utricularia minor

HABITATS OU GROUPEMENTS PHYTOSOCIOLOGIQUES ASSOCIES :

Habitats de contact, avec des formes de transition :

-Tremblants et radeaux tourbeux (*sphagnion medii*, *Caricion lasiocarpae*, *Caricion rostratae*)

PARTICULARITES, VARIABILITES LOCALES :

Pas de particularités locales

DYNAMIQUE :

Gouille à *utriculaire minor* → radeaux et tremblants à sphaignes

ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) :

Compte tenu de sa rareté, cet habitat mérite d'être préservé dans son ensemble, avec toutes ses variantes.

Risques potentiels de dégradation :

- Concurrence par des espèces exotiques
- Evolution naturelle et comblement des gouilles
- Diminution de la qualité de l'eau
- Piétinement des gouilles
- Vidange régulière des étangs
- Eutrophisation des étangs et des mares

Atteintes identifiées sur le site :

- aucune

	Etat de conservation	Surface	%
Cortège floristique typique bien présent. Très bonne représentation de l' <i>Utricularia minor</i> . Herbier bien développé et dense.	bon	0.19	100
Cortège floristique typique présent mais moins consistant. Présence d'espèces concurrentes ou compétitives, début d'eutrophisation.	moyen	0	0
Quelques espèces typiques présentes mais rares. Herbiers relictuels. Présence importante d'espèces compétitives. Eutrophisation importante	mauvais	0	0

PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

OBJECTIF : Conservation en l'état les plans d'eau tourbeux existants (préservation des berges, de la qualité de l'eau, absence de vidange trop répétitive, éviter le comblement du plan d'eau, éviter le piétinement des mares, éviter l'empoisonnement important).

POTENTIALITES ECONOMIQUES : pas de potentialités économiques directes de l'habitat si ce n'est la valorisation des étangs pour la pêche ou la chasse.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J., LACOSTE J.P., GEHU J.M., GLEMAREC M. & BELLAN-SANTINI D., 2004. - *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats agropastoraux. La Documentation Française, Paris, 4, 445 p., 487 p.*
- MALCUIT G., 1929. *Contribution à l'étude phytosociologique des Vosges méridionales saônoises : les associations végétales de la vallée de la Lanterne. Mémoire de thèse de sciences naturelles, Université de Lille, 209 p. + annexes.*

Association phytosociologique :

Potamogetono perfoliati - Ranunculetum fluitantis Koch 26



REPRESENTATION SUR LE SITE :

Habitat bien présent sur la Lanterne et ses affluents (Combeauté, Semouse, Breuchin). Ainsi que de manière plus éparse ou fragmentaire dans les petits affluents

47 ha, soit 0,32 % de la surface cartographiée
56,6 % des HIC aquatiques

TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL : herbiers localisés au sein du lit mineur des cours d'eau

SUBSTRAT GEOLOGIQUE : alluvions sableuses,

HUMUS et TYPE DE SOL : lit limoneux, sableux, lit de galets

ETAGE : collinéen et submontagnard

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES : groupements végétaux localisés dans le lit mineur des cours d'eau bien oxygénés, rapides et bien ensoleillés sur les radiers le plus souvent.

COMPOSITION FLORISTIQUE (PRINCIPALES ESPECES INDICATRICES)

groupes écologiques discriminants et composition floristique: différentes espèces formant différents faciès : *Ranunculus fluitans*, *Ranunculus pennicillatus*, *Fontinalis antipyretica*, *Potamogeton perfoliatus*, *Callitriche hamulata*, *Elodea canadensis*, *Myriophyllum spicatum*

- particularités floristiques, espèces patrimoniales :

Aucune espèce patrimoniale identifiée.

HABITATS OU GROUPEMENTS PHYTOSOCIOLOGIQUES ASSOCIES :

Habitats de contact, avec des formes de transition :

-Saulaies riveraines et mégaphorbiaies riveraines

PARTICULARITES, VARIABILITES LOCALES

Différentes variations du groupement sont observables sur le site en fonction de plusieurs paramètres tels que la vitesse du courant, nature du fond, profondeur du lit, etc.

Faciès à Elodée du canada

Faciès à Potamogeton perfolié

Faciès à Callitriche hamulata, etc.

DYNAMIQUE :

Il s'agit d'une végétation présente une grande partie de l'année et à floraison abondante au printemps

ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) :

Les états à privilégier correspondent à des phytocénoses relativement courantes, avec des Renoncules en strate dominante, quelques bryophytes en strate dominée, et des populations de Berle pas trop envahissantes.

Risques potentiels de dégradation :

- Modification du lit mineur du cours d'eau (enrochement des berges, corsetage du cours d'eau)
- Diminution de la qualité de l'eau
- Piétinement des berges et traversée du cours d'eau

Atteintes identifiées sur le site :

Pas d'atteintes réelles observées sur le cours d'eau à l'heure actuelle, mais fluctue en fonction de la pluviométrie. Semble regagner du terrain sur certains secteurs anciennement dépourvus de ce groupement. Habitat globalement en bon état de conservation, mais difficile à évaluer

	Etat de conservation	Surface	%
Cortège floristique typique bien présent. Très bonne représentation des espèces de l'association. Herbier bien développé et dense.	bon	7.2	15
Cortège floristique typique présent mais moins consistant. Présence d'espèces exotiques ou compétitives, début d'eutrophisation.	moyen	0	0
Quelques espèces typiques présentes mais rares. Herbiers relictuels. Présence importante d'espèces compétitives.	mauvais	0	0
inconnu		39.8	85

PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

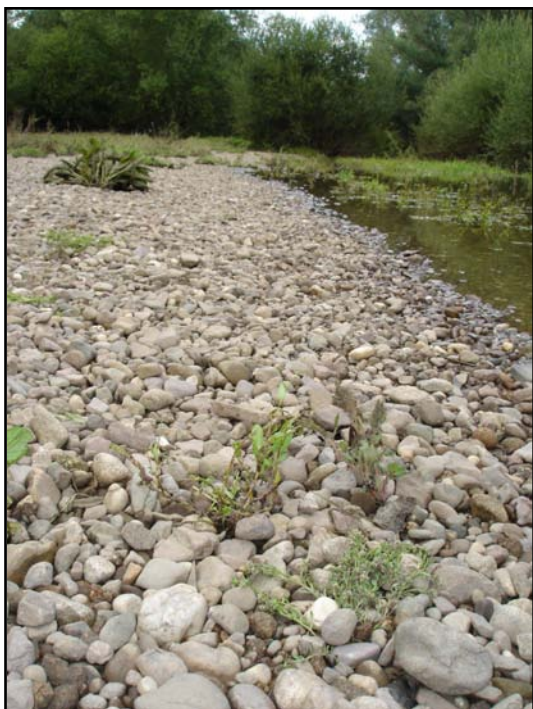
OBJECTIF : Conservation en l'état de la qualité physique des cours d'eau (conservation de la dynamique alluviale du cours d'eau). Conservation et amélioration de la qualité des eaux.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J., LACOSTE J.P., GEHU J.M., GLEMAREC M. & BELLAN-SANTINI D., 2004. - *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats agropastoraux. La Documentation Française, Paris, 4, 445 p., 487 p.*
- MALCUIT G., 1929. *Contribution à l'étude phytosociologique des Vosges méridionales saônoises : les associations végétales de la vallée de la Lanterne. Mémoire de thèse de sciences naturelles, Université de Lille, 209 p. + annexes.*

Association phytosociologique :

Chenopodio polyspermi var. *acutifolium* - *Corrigioletum littoralis* (Malcuit 29) Hülbusch & Tx 78 Tüxen in Tüxen 79



REPRESENTATION SUR LE SITE :

Habitat fragmentaire sur le site, localisé essentiellement sur la basse et la moyenne vallée de la lanterne au sein du lit mineur
7,46 ha, soit 0,05 % de la surface cartographiée
8,9 % des HIC aquatiques

TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL : lit mineur (bancs de cailloux exondées en période d'étiages)

SUBSTRAT GEOLOGIQUE : alluvions caillouteuses.

HUMUS et TYPE DE SOL : cailloux recouverts de particules argilo-sableuses qui permettent à quelques plantes de se développer.

COMPOSITION FLORISTIQUE (PRINCIPALES ESPECES INDICATRICES)

- **groupes écologiques discriminants et composition floristique:** Corrigiole des grèves (*Corrigiola littoralis*), Rorripe d'Islande (*Rorippa islandica*), Chénopode polysperme (*Chenopodium polyspermum*).
- **particularités floristiques, espèces patrimoniales :** Corrigiole des grèves (*Corrigiola littoralis*).

HABITATS OU GROUPEMENTS PHYTOSOCIOLOGIQUES ASSOCIES :

Habitats de contact :

- Saulaies arbustives riveraines ;
- friches riveraines.

DYNAMIQUE : .

Il s'agit d'une végétation pionnière sensible à la concurrence des roselières et saulaies arbustives. La dynamique fluviale est indispensable au maintien de l'habitat, les crues empêchant l'installation des plantes vivaces. Le piétinement (bétail, pêcheurs) peut également empêcher la colonisation par les plantes vivaces.

Dynamique observée sur le site : Année peu favorable à l'observation de l'habitat en raison d'un été pluvieux.

ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) : privilégier les bandes fugaces des cours d'eau.

Risques potentiels de dégradation :

- Régularisation artificielle du niveau d'eau (création de barrages, enrochement des berges) ;
- Curages du lit ;
- Envahissement par des plantes exotiques invasives (notamment les jussies).

Atteintes identifiées sur le site :

- Rien à signaler (année peu favorable à l'observation de l'habitat en raison d'un été pluvieux) ;

	Etat de conservation	Surface	%
Cortège floristique typique bien présent. Très bonne richesse floristique.	Excellent	0	0
Cortège floristique typique présent mais dégradés (présence de plantes vivaces des friches ou invasives).	Bon	0	0
Habitat très dégradé (présence de plantes invasives)	Mauvais	0	0
	inconnu	7	100

PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

OBJECTIF : Maintien de la dynamique fluviale et du maintien des fluctuations des niveaux d'eau, lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J., LACOSTE J.P., GEHU J.M., GLEMAREC M. & BELLAN-SANTINI D., 2004. - *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats agropastoraux. La Documentation Française, Paris, 4, 445 p., 487 p.*
- MALCUIT G., 1929. *Contribution à l'étude phytosociologique des Vosges méridionales saônoises : les associations végétales de la vallée de la Lanterne. Mémoire de thèse de sciences naturelles, Université de Lille, 209 p. + annexes.*

Association phytosociologique :*Onobrychido viciifoliae-Brometum erecti* (Scherrer 1925) Müller 1966**REPRESENTATION SUR LE SITE :**

Pelouses très localisées sur le site, uniquement sur
Bouligney
3 ha, soit 0,02 % de la surface cartographiée
0,25 % des HIC prairiaux

**TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL :** terrain en pente plus ou moins accusée**SUBSTRAT GEOLOGIQUE :** calcaires dolomitiques de Bouligney uniquement**HUMUS et TYPE DE SOL :** sol à granulométrie moyenne à grossière**ETAGE :** collinéen**COMPOSITION FLORISTIQUE (PRINCIPALES ESPECES INDICATRICES)**

- **groupes écologiques discriminants et composition floristique:** espèces mésophiles de pelouses : *Bromus erectus*, *Cirsium acaule*, *Pimpinella saxifraga*, *Potentilla neumanianna*, *Carex caryophyllea*, *Medicago lupulina*, *Briza media*, *Ononis spinosa ssp. maritima*, *Leontodon hispidus*, *Sanguisorba minor*, *Galium verum*, etc. Absence des espèces des prairies de fauche
- **particularités floristiques, espèces patrimoniales :**
pas d'espèce patrimoniale identifiée

HABITATS OU GROUPEMENTS PHYTOSOCIOLOGIQUES ASSOCIES :

Habitats de contact, avec des formes de transition :

- Prairies de fauches de l'arrhenatheretum elatioris
- Pâtures mésophiles du Cynosurion cristati

PARTICULARITES, VARIABILITES LOCALES :

Pas de variabilité locale observée ; le groupement observé n'est pas très typique

DYNAMIQUE : .

Dérive d'ourlets hérités de défrichement de la chênaie-charmaie à chêne pédonculé par fauche et amélioration trophique

L'abandon de la fauche ou du pâturage conduit à la formation d'un ourlet en nappe mésophile à méso-hygrophile piqueté de ligneux arbustifs. Un pâturage intensif conduit à un cynosurion. Une fertilisation excessive conduit à une prairie de fauche ou de pâture.

ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) :

Pelouse mi-rase à élevée ; cette structure est obtenue par un pâturage extensif bovin (plus rarement moutons ou chevaux, sauf chevaux lourds), sans fertilisation ni amendement complémentaires (Jura). Pelouse élevée fauchée, ni fertilisée, ni amendée de façon complémentaire. Pelouse mi-rase à élevée piquetée de broussailles (pré-bois), étage montagnard supérieur ; cette structure est obtenue par un pâturage intermittent.

Risques potentiels de dégradation :

- Pâturage intensif
- Retournement en cultures
- Fertilisation excessive
- Urbanisation
- Déprise agricole

atteintes identifiées sur le site :

- Pâturage intensif
- Retournement des prairies en cultures
- Fertilisation excessive
- Déprise agricole

	Etat de conservation	Surface	%
Cortège floristique typique bien présent. Très bonne représentation des espèces de prairies de fauche mésophiles et mésohygrophiles. Absence ou rareté des espèces liées à un pâturage ou à des ourlets.	bon	0	0
Cortège floristique typique présent mais moins bien représenté. Présence d'espèces liées à un pâturage ou à des ourlets présentes mais peu abondantes.	moyen	3	100
Quelques espèces typiques présentes mais rares. Présence d'espèces liées à un pâturage ou à des ourlets bien présentes. Habitat en transition vers d'autres groupements.	mauvais	0	0

PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

OBJECTIF : Conservation de pratiques extensives de fauche et de pâture. Limitation de l'enrichissement et de la fertilisation de ces prairies.

POTENTIALITES ECONOMIQUES : Production agricole dans les systèmes d'élevage (foin et/ou litière).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J., LACOSTE J.P., GEHU J.M., GLEMAREC M. & BELLAN-SANTINI D., 2004. - Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats agropastoraux. La Documentation Française, Paris, 4, 445 p., 487 p.
- MALCUIT G., 1929. Contribution à l'étude phytosociologique des Vosges méridionales saônoises : les associations végétales de la vallée de la Lanterne. Mémoire de thèse de sciences naturelles, Université de Lille, 209 p. + annexes.
- FERREZ Y., 2007. *Contribution à l'étude phytosociologique des prairies mésophiles de Franche-Comté. Les Nouvelles Archives de la Flore jurasienne*, 5, 2007, Société Botanique de Franche-Comté.
- ROYER J.M., 1987. les pelouses des *Festuco-Brometea*, d'un exemple régional à une vision eurosibérienne. Etude phytosociologique et phytogéographique. Thèse Université de Besançon. 424 p.

Associations phytosociologiques :

Junco conglomerati - *Scorzoneretum humilis* Trivaudey 1995, *Crepido paludosae* - *Juncetum acutiflori* Oberdorfer 57, *Junco acutiflori* - *Molinietum caerulea* Tx. et Preising 1951

**REPRESENTATION SUR LE SITE :**

Prairies assez bien représentées sur le site dans les hauts de vallée en contexte submontagnard. 144,8 ha, soit 0,97 % de la surface cartographiée 12,3 % des HIC prairiaux

TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL : haute vallée de la Lanterne, hauts de vallée des affluents (Breuchin, Semouse, Combeauté). Secteurs topographiques moyens à inférieurs, plus ou moins asphyxiants

SUBSTRAT GEOLOGIQUE : alluvions siliceuses et autre substrat des hautes vallées.

HUMUS et TYPE DE SOL : sols organiques des hauts de vallées et des ruisseaux afférents où l'alluvionnement est rare, sols asphyxiants des alluvions siliceuses

ETAGE : collinéen à submontagnard

COMPOSITION FLORISTIQUE (PRINCIPALES ESPECES INDICATRICES)

- **groupes écologiques discriminants et composition floristique:** espèces oligo à mésotrophes, acidiclinales à acidiphiles : Jonc acutiflore (*Juncus acutiflorus*), Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*), Scorzonère humble (*Scorzonera humilis*), Laïche noire (*Carex nigra*), Valériane dioïque (*Valeriana dioica*), Potentille érigée (*Potentilla erecta*), Laïche étoilée (*Carex echinata*), Crépide des marais (*Crepis paludosa*), Molinie bleue (*Molinia caerulea*), Lotier des marais (*Lotus uliginosus*)
- **particularités floristiques, espèces patrimoniales :** Hydrocotyle vulgaris (PR)

PARTICULARITES, VARIABILITES LOCALES :

Trivaudey signale quatre sous-associations pour le Junco-Scorzoneretum. Dans le cadre de ce travail, elles n'ont généralement pas été distinguées, l'identification a généralement été arrêtée au niveau de l'association.

Une autre association rattachée au même habitat élémentaire a également été identifiée : le pré marécageux à Jonc acutiflore (*Juncus acutiflorus*) et Crépide des marais (*Crepis paludosa*), appelé *Crepido paludosae* – *Juncetum acutiflori* Oberdorfer 1957. Il se distingue par une bonne représentation des espèces de mégaphorbiaies : *Crepis paludosa*, *Polygonum bistorta*, *Angelica silvestris*, *Caltha palustris*. Il repose normalement sur les sols organiques tourbeux moyennement filtrants des coteaux encaissés situés de la haute vallée de la Lanterne.

HABITATS OU GROUPEMENTS PHYTOSOCIOLOGIQUES ASSOCIES :

Habitats de contact, avec des formes de transition :

- Prairies de fauches submontagnardes (*Alchemillo-xanthochlorae arrhenatheretum*) ;
- Prés hygrophiles acidiphiles à joncs (*potentillon anserinae*, *Cynosurion*).

DYNAMIQUE :

Cet habitat élémentaire dérive d'ourlets hérités de défrichement des forêts marécageuses (aulnaie et bétulaie) et des forêts riveraines (aulnaie-frênaie à stellaire des bois).

L'abandon de la fauche conduit à la formation d'une mégaphorbiaie acidocline submontagnarde.

Pâturée, la prairie mésotrophe à joncs et scorzonère laisse place à un pré hygrophile acidiphile à joncs (*Junco acutiflori* - *Cynosuretum cristati* Sougnez 1957).

ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) : privilégier les formes naturelles, non enrichies en espèces prairiales banales.

Risques potentiels de dégradation :

- Pâturage intensif de ces prairies de fauche (changement de pratiques agricoles)
- Eutrophisation (accumulation de produit de fauche non exporté)
- Retournement des prairies en cultures (pour cultures du maïs notamment)
- Plantations de peupliers
- Déprise et évolution vers les mégaphorbiaies
- Drainage important et évolution vers des prairies plus sèches

Atteintes identifiées sur le site :

- pâturage plus ou moins important des prairies
- abandon de la fauche
- drainage des prairies

	Etat de conservation	Surface	%
Cortège floristique typique bien présent. Très bonne représentation des espèces oligo-mésotrophes acidiphiles hygrophiles. Rareté des espèces liées à un pâturage ou à des ourlets, et des espèces eutrophes.	bon	143	99
Cortège floristique typique présent mais moins bien représenté. Présence d'espèces liées à un pâturage ou à des ourlets présentes mais peu abondantes.	moyen		
Quelques espèces typiques présentes mais rares. Présence d'espèces liées à un pâturage ou à des ourlets bien présentes. Habitat en transition vers d'autres groupements.	mauvais		
	inconnu	1.5	1

PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

OBJECTIF : Conservation de pratiques extensives de fauche. Limitation de l'enrichissement et de la fertilisation de ces prairies. Limitation du drainage.

POTENTIALITES ECONOMIQUES : Utilisation agronomique pour les exploitations d'élevage (essentiellement litière).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J., LACOSTE J.P., GEHU J.M., GLEMAREC M. & BELLAN-SANTINI D., 2004. - *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats agropastoraux. La Documentation Française, Paris, 4, 445 p., 487 p.*
- TRIVAUDEY M.-J., 1989. *Les prairies longuement inondables de la vallée de la Saône*, Colloque phytosociologique, XVI « Phytosociologie et pastoralisme », Paris, p. 817-834
- TRIVAUDEY M.-J., 1995. *Contribution à l'étude phytosociologique des prairies alluviales de l'est de la France. Approche systémique. Thèse de l'Université de Franche-Comté, 220 p. + tableaux.*
- MALCUIT G., 1929. *Contribution à l'étude phytosociologique des Vosges méridionales saônoises : les associations végétales de la vallée de la Lanterne. Mémoire de thèse de sciences naturelles, Université de Lille, 209 p. + annexes.*

Association phytosociologique :*Filipendulo ulmariae - Cirsietum oleracei* Chouard 1926**REPRESENTATION SUR LE SITE :**

Habitat occupant de très faibles superficies, très diffus en lisière de ripisylves et au sein de dépressions prairiales non fauchées
6,4 ha, soit 0,04 % de la surface cartographiée
0,54 % des HIC prairiaux

TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL : secteurs difficilement accessible à la fauche (dépressions, lisières ou clairières intraforestières du lit majeur, bords de plans d'eau) dans la vallée de la Lanterne (basse à haute vallée) essentiellement, mais également dans la vallée de la Semouse.

SUBSTRAT GEOLOGIQUE : alluvions mixtes.

HUMUS et TYPE DE SOL : sols alluviaux organiques à gley profonds (environ 80 cm).

ETAGE : collinéen

COMPOSITION FLORISTIQUE (PRINCIPALES ESPECES INDICATRICES)

- **groupes écologiques discriminants et composition floristique:** présence du Cirse maraicher (*Cirsium oleraceum*) qui est une bonne caractéristique, autres espèces du cortège (Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), Cirse des marais (*Cirsium palustre*), Lysimaque vulgaire (*Lysimachia vulgaris*), Populage des marais (*Caltha palustris*)). à noter que le Cirse maraîcher se développe tardivement, et que le groupement apparaît alors sans cette espèce. Il se différencie des mégaphorbiaies nitropiles par l'absence des espèces plus eutrophes (ortie, Liseron des marais, Epilobe hirsute, etc.)
- **particularités floristiques, espèces patrimoniales :** pas d'espèce patrimoniale identifiée.

HABITATS OU GROUPEMENTS PHYTOSOCIOLOGIQUES ASSOCIES :

Habitats de contact :

- Saulaies riveraines ;
- Aulnaies riveraines.

DYNAMIQUE :

Les mégaphorbiaies dérivent de forêts alluviales détruites (ici l'aulnaie-frênaie à Stellaire des bois) anciennement par l'homme. Les pratiques pastorales (fauche et pâturage) les font disparaître au profit de prairies de fauche ou des prairies pâturées, humides à mésophiles. Inversement les prairies abandonnées évoluent transitoirement vers la mégaphorbiaie.

Dynamique observée sur le site :

Prairies du *Bromion racemosi* ou du *potentillio anserinae* → arrêt du pâturage ou de la fauche → mégaphorbiaies neutroclines → aulnaies, aulnaies-frênaies

ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) : mégaphorbiaies spatiales, mégaphorbiaies linéaires localisées du fait du passage à des prairies, mégaphorbiaies formant des ourlets forestiers.

Risques potentiels de dégradation :

- Fauche ou pâturage de la mégaphorbiaie qui évolue alors vers des prairies ;
- Modification du régime hydraulique du cours d'eau ;
- Implantation d'arbustes et d'arbres des forêts riveraines (saules notamment) ;
- En cas d'eutrophisation excessive, réduction du cortège floristique en faveur des espèces les plus neutrophiles (ortie).

Atteintes identifiées sur le site :

- Fauche ou pâturage en bordure des cours d'eau détruisant une partie de l'habitat qui ne subsiste qu'en liseré ;
- Plantations de peupliers ;
- Envahissement par les espèces invasives comme les Renouées asiatiques, le Solidage du Canada, l'Impatiente glanduleuse qui finissent par couvrir le sol.

	Etat de conservation	Surface	%
Cortège floristique typique bien présent. Très bonne richesse floristique.	Excellent	1.96	83
Cortège floristique typique présent mais présence soutenue des nitrophiles ou forte présence d'invasives.	Bon		
Cortège dominé par des espèces exotiques invasives. Habitat très dégradé par pâturage ou fauche. Habitat en transition vers d'autres groupements.	Mauvais		
	inconnu	0.4	17

PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

OBJECTIF : L'existence et le maintien de la mégaphorbiaie sont liés au maintien des crues temporaires et l'absence de pratiques agricoles ou d'entretien. Il s'agit toutefois d'un habitat transitoire (enrichissement naturel) et répandu qu'il n'est pas utile de maintenir artificiellement. La gestion consiste à laisser faire la dynamique naturelle, à veiller aux travaux effectués sur les berges des cours d'eau et plans d'eau (protection des rivières et de leur dynamique), à la lutte générale contre les plantes exotiques envahissantes.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J., LACOSTE J.P., GEHU J.M., GLEMAREC M. & BELLAN-SANTINI D., 2004. - *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats agropastoraux. La Documentation Française, Paris, 4, 445 p., 487 p.*
- TRIVAUDEY M.-J., 1989. *Les prairies longuement inondables de la vallée de la Saône*, Colloque phytosociologique, XVI « Phytosociologie et pastoralisme », Paris, p. 817-834
- TRIVAUDEY M.-J., 1995. *Contribution à l'étude phytosociologique des prairies alluviales de l'est de la France. Approche systémique. Thèse de l'Université de Franche-Comté, 220 p. + tableaux.*
- MALCUIT G., 1929. *Contribution à l'étude phytosociologique des Vosges méridionales saônoises : les associations végétales de la vallée de la Lanterne. Mémoire de thèse de sciences naturelles, Université de Lille, 209 p. + annexes.*

Association phytosociologique :*Polygono bistortae – Scirpetum silvatici* (Schwickerath 44) Oberdorfer 57**REPRESENTATION SUR LE SITE :**

Habitat occupant de très faibles superficies, très diffus en lisière de ripisylves et au sein de dépressions prairiales non fauchées en contexte submontagnard
35,85 ha, soit 0,24 % de la surface cartographiée
3,04 % des HIC prairiaux

TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL : secteurs difficilement accessible à la fauche (dépressions, lisières ou clairières intraforestières du lit majeur) dans la haute vallée de la Lanterne ; berges sableuses de la Lanterne.

SUBSTRAT GEOLOGIQUE : alluvions mixtes.

HUMUS et TYPE DE SOL : sols alluviaux organiques à gley profonds (environ 80 cm).

ETAGE : collinéen à submontagnard

COMPOSITION FLORISTIQUE (PRINCIPALES ESPECES INDICATRICES)

- **groupes écologiques discriminants et composition floristique:** espèces submontagnardes (Renouée bistorte (*Polygonum bistorta*), Crépis des marais (*Crepis paludosa*), Géranium des bois (*Geranium sylvaticum*), espèces acidiphiles : Jonc acutiflore (*Juncus acutiflorus*), Lotier des marais (*Lotus uliginosus*), Scirpe des bois (*Scirpus silvaticus*), Laîche vésiculeuse (*Carex vesicaria*)), d'autres espèces marquant fortement la physionomie du groupement présentes dans diverses mégaphorbiaies ((Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), Baldingère (*Phalaris arundinacea*), Angélique des bois (*Angelica sylvestris*), Lysimaque vulgaire (*Lysimachia vulgaris*), Cirse des marais (*Cirsium palustre*)). Absence des espèces basiphiles.
- **particularités floristiques, espèces patrimoniales :** pas d'espèce patrimoniale identifiée.

HABITATS OU GROUPEMENTS PHYTOSOCIOLOGIQUES ASSOCIES :

Habitats de contact :

- Saulaies riveraines ;
- Aulnaies riveraines.

DYNAMIQUE :

Les mégaphorbiaies dérivent de forêts alluviales détruites (ici l'aulnaie-frênaie à Stellaire des bois) anciennement par l'homme. Les pratiques pastorales (fauche et pâturage) les font disparaître au profit de prairies de fauche ou des prairies pâturées, humides à mésophiles. Inversement les prairies abandonnées évoluent transitoirement vers la mégaphorbiaie.

Dynamique observée sur le site :

Prairies du juncion acutiflori ou du potentillio anserinae → arrêt du pâturage ou de la fauche → mégaphorbiaies acidiclinales → aulnaies, aulnaies-frênaies

ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) : mégaphorbiaies spatiales, mégaphorbaies linéaires localisées du fait du passage à des prairies, mégaphorbaies formant des ourlets forestiers.

Risques potentiels de dégradation :

- Fauche ou pâturage de la mégaphorbiaie qui évolue alors vers des prairies ;
- Modification du régime hydraulique du cours d'eau ;
- Implantation d'arbustes et d'arbres des forêts riveraines (saules notamment) ;
- En cas d'eutrophisation excessive, réduction du cortège floristique en faveur des espèces les plus neutrophiles (ortie).

Atteintes identifiées sur le site :

- Fauche ou pâturage en bordure des cours d'eau détruisant une partie de l'habitat qui ne subsiste qu'en liseré ;
- Plantations de peupliers ;
- Envahissement par les espèces invasives comme les Renouées asiatiques, le Solidage du Canada, l'Impatiante glanduleuse qui finissent par couvrir le sol.

	Etat de conservation	Surface	%
Cortège floristique typique bien présent. Très bonne richesse floristique.	Excellent	4.9	13.6
Cortège floristique typique présent mais forte dominance des nitrophiles ou forte présence d'invasives.	Bon	0.62	1.7
Cortège dominé par des espèces exotiques invasives. Habitat très dégradé par pâturage ou fauche. Habitat en transition vers d'autres groupements.	Mauvais	0.39	1.1
	inconnu	30	83.6

PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

OBJECTIF : L'existence et le maintien de la mégaphorbiaie sont liés au maintien des crues temporaires et l'absence de pratiques agricoles ou d'entretien. Il s'agit toutefois d'un habitat transitoire (enrichissement naturel) et répandu qu'il n'est pas utile de maintenir artificiellement. La gestion consiste à laisser faire la dynamique naturelle, à veiller aux travaux effectués sur les berges des cours d'eau et plane d'eau (protection des rivières et de leur dynamique), à la lutte générale contre les plantes exotiques envahissantes.

POTENTIALITES ECONOMIQUES : Groupements herbacés dépourvus de valeur agronomique (dominance d'espèces non fourragères). Leur existence et leur pérennité sont liées à la non gestion (ni fauche, ni pâturage).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- BENSETTITI F., BIRET F., ROLAND J., LACOSTE J.P., GEHU J.M., GLEMAREC M. & BELLAN-SANTINI D., 2004. - Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats agropastoraux. La Documentation Française, Paris, 4, 445 p., 487 p.
- TRIVAUDEY M.-J., 1989. Les prairies longuement inondables de la vallée de la Saône, Colloque phytosociologique, XVI « Phytosociologie et pastoralisme », Paris, p. 817-834
- TRIVAUDEY M.-J., 1995. Contribution à l'étude phytosociologique des prairies alluviales de l'est de la France. Approche systémique. Thèse de l'Université de Franche-Comté, 220 p. + tableaux.
- MALCUIT G., 1929. Contribution à l'étude phytosociologique des Vosges méridionales saônoises : les associations végétales de la vallée de la Lanterne. Mémoire de thèse de sciences naturelles, Université de Lille, 209 p. + annexes.

Association phytosociologique : *Phalarido arundinaceae - Petasitetum hybridi* Schwick. 1933



REPRESENTATION SUR LE SITE :

Habitat représenté très ponctuellement et occupant une très faible superficie, très diffus en lisière de ripisylves et au sein de dépressions prairiales non fauchées

2.2 ha, soit 0,02 % de la surface cartographiée
0,19 % des HIC prairiaux

TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL : secteurs difficilement accessible à la fauche (dépressions, lisières ou clairières intraforestières du lit majeur, bords de plans d'eau) dans la haute vallée de la Lanterne.

SUBSTRAT GEOLOGIQUE : alluvions mixtes.

HUMUS et TYPE DE SOL : sols alluviaux organiques

ETAGE : collinéen à submontagnard

COMPOSITION FLORISTIQUE (PRINCIPALES ESPECES INDICATRICES)

- **groupes écologiques discriminants et composition floristique:** présence du Pétasite hybride (*Petasites hybridus*), de l'ortie dioïque (*Urtica dioica*), de la baldingère (*Phalaris arundinacea*), du Cirse maraicher (*Cirsium oleraceum*) et autres espèces du cortège :Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), Cirse des marais (*Cirsium palustre*), etc.
-
- **particularités floristiques, espèces patrimoniales :** pas d'espèce patrimoniale identifiée.

HABITATS OU GROUPEMENTS PHYTOSOCIOLOGIQUES ASSOCIES :

Habitats de contact :

- Saulaies riveraines ;
- Aulnaies riveraines.

DYNAMIQUE :

Les mégaphorbiaies dérivent de forêts alluviales détruites (ici l'aulnaie-frênaie à Stellaire des bois) anciennement par l'homme. Les pratiques pastorales (fauche et pâturage) les font disparaître au profit de prairies de fauche ou des prairies pâturées, humides à mésophiles. Inversement les prairies abandonnées évoluent transitoirement vers la mégaphorbiaie.

Dynamique observée sur le site :

Prairies humides fauchées ou pâturées → arrêt du pâturage ou de la fauche → mégaphorbiaies à Pétasite hybride → aulnaies, aulnaies-frênaies

ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) : mégaphorbiaies spatiales, mégaphorbaies linéaires localisées du fait du passage à des prairies, mégaphorbaies formant des ourlets forestiers.

Risques potentiels de dégradation :

- Fauche ou pâturage de la mégaphorbaie qui évolue alors vers des prairies ;
- Modification du régime hydraulique du cours d'eau ;
- Implantation d'arbustes et d'arbres des forêts riveraines (saules notamment) ;
- En cas d'eutrophisation excessive, réduction du cortège floristique en faveur des espèces les plus neutrophiles (ortie).

Atteintes identifiées sur le site :

- Envahissement par les espèces invasives comme les Renouées asiatiques et l'Impatiente glanduleuse qui finissent par couvrir le sol.

	Etat de conservation	Surface	%
Cortège floristique typique bien présent. Très bonne richesse floristique.	Excellent	0.93	41.5
Cortège floristique typique présent mais présence soutenue des nitrophiles ou forte présence d'invasives.	Bon	0	0
Cortège dominé par des espèces exotiques invasives. Habitat très dégradé par pâturage ou fauche. Habitat en transition vers d'autres groupements.	Mauvais	0	0
	inconnu	1.3	58.5

PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

OBJECTIF : L'existence et le maintien de la mégaphorbaie sont liés au maintien des crues temporaires et l'absence de pratiques agricoles ou d'entretien. Il s'agit toutefois d'un habitat transitoire (enrichissement naturel) et répandu qu'il n'est pas utile de maintenir artificiellement. La gestion consiste à laisser faire la dynamique naturelle, à veiller aux travaux effectués sur les berges des cours d'eau et plans d'eau (protection des rivières et de leur dynamique), à la lutte générale contre les plantes exotiques envahissantes.

POTENTIALITES ECONOMIQUES : Groupements herbacés dépourvus de valeur agronomique (dominance d'espèces non fourragères). Leur existence et leur pérennité sont liées à la non gestion (ni fauche, ni pâturage).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J., LACOSTE J.P., GEHU J.M., GLEMAREC M. & BELLAN-SANTINI D., 2004. - *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats agropastoraux. La Documentation Française, Paris, 4, 445 p., 487 p.*
- TRIVAUDEY M.-J., 1989. *Les prairies longuement inondables de la vallée de la Saône*, Colloque phytosociologique, XVI « Phytosociologie et pastoralisme », Paris, p. 817-834
- TRIVAUDEY M.-J., 1995. *Contribution à l'étude phytosociologique des prairies alluviales de l'est de la France. Approche systémique. Thèse de l'Université de Franche-Comté, 220 p. + tableaux.*
- MALCUIT G., 1929. *Contribution à l'étude phytosociologique des Vosges méridionales saônoises : les associations végétales de la vallée de la Lanterne. Mémoire de thèse de sciences naturelles, Université de Lille, 209 p. + annexes.*

Association phytosociologique :*Urtica dioica* – *Calystegietum sepium* Görs et Müller 1969**REPRESENTATION SUR LE SITE :**

Mégaphorbiaie dominante sur le site, présentes sur l'ensemble du site, mais couvrant une faible superficie (lisière clairières des forêts riveraines, liseré en bordure des cours d'eau, quelques prairies abandonnées)

66.7ha, soit 0,45 % de la surface cartographiée
5,65 % des HIC prairiaux

TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL : bords des eaux (rivières, ruisseaux, fossés, plans d'eau) chargées en nutriments. Habitat présent dans toute la vallée de la Lanterne (cours inférieur, moyen et supérieur) et affluents.

SUBSTRAT GEOLOGIQUE : alluvions limoneuses, argileuses ou sableuses.

HUMUS et TYPE DE SOL : sols eutrophes, sol aéré permettant une minéralisation rapide de la matière organique (

ETAGE : collinéen

-

-

DYNAMIQUE :

Les mégaphorbiaies dérivent de forêts alluviales détruites anciennement par l'homme. Les pratiques pastorales (fauche et pâturage) les font disparaître au profit de prairies de fauche ou des prairies pâturées, humides à mésophiles. Inversement, les prairies abandonnées humides évoluent au moins transitoirement vers des mégaphorbiaies.

Dynamique observée sur le site : L'eutrophisation des cours d'eau favorise sans doute l'expansion de la mégaphorbiaie nitrophile aux dépens des mégaphorbiaies mésotrophes.

Prairies du potentillion anserinae → arrêt du pâturage ou de la fauche → mégaphorbiaies nitrophiles → aulnaies, aulnaies-frênaies

ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) : mégaphorbiaies spatiales, mégaphorbiaies linéaires localisées du fait du passage à des prairies, mégaphorbiaies formant des ourlets forestiers.

Risques potentiels de dégradation :

- Fauche ou pâturage de la mégaphorbiaie qui évolue alors vers des prairies ;
- Modification du régime hydraulique du cours d'eau ;
- Implantation d'arbustes et d'arbres des forêts riveraines (saules notamment) ;
- En cas d'eutrophisation excessive, réduction du cortège floristique en faveur des espèces les plus neutrophiles (ortie).

Atteintes identifiées sur le site :

- Fauche ou pâturage en bordure des cours d'eau détruisant une partie de l'habitat qui ne subsiste qu'en liseré ;
- Plantations de peupliers ;
- Envahissement par les espèces invasives comme les Renouées asiatiques, le Solidage du Canada, l'Impatiante glanduleuse qui finissent par couvrir le sol.

	Etat de conservation	Surface	%
Cortège floristique typique bien présent. Très bonne richesse floristique.	Excellent	10.5	15.7
Cortège floristique typique présent mais forte dominance des quelques espèces nitrophiles ou forte présence d'invasives.	Bon	0	0
Cortège limitée à quelques espèces nitrophiles et/ ou invasives. Habitat très dégradé par pâturage ou fauche. Habitat en transition vers d'autres groupements.	Mauvais	14.6	21.9
	inconnu	41.6	62.4

PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

OBJECTIF : L'existence et le maintien de la mégaphorbiaie sont liées au maintien des crues temporaires et l'absence de pratiques agricoles ou d'entretien. Il s'agit toutefois d'un habitat transitoire (enrichissement naturel) et répandu qu'il n'est pas utile de maintenir artificiellement. La gestion consiste à laisser faire la dynamique naturelle, à veiller aux travaux effectués sur les berges des cours d'eau et plan d'eau (protection des rivières et de leur dynamique), à la lutte générale contre les plantes exotiques envahissantes.

POTENTIALITES ECONOMIQUES : Groupements herbacés dépourvus de valeur agronomique (dominance d'espèces non fourragères). Leur existence et leur pérennité sont liés à la non gestion (ni fauche, ni pâturage).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J., LACOSTE J.P., GEHU J.M., GLEMAREC M. & BELLAN-SANTINI D., 2004. - *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats agropastoraux. La Documentation Française, Paris, 4, 445 p., 487 p.*
- TRIVAUDEY M.-J., 1989. *Les prairies longuement inondables de la vallée de la Saône, Colloque phytosociologique, XVI « Phytosociologie et pastoralisme », Paris, p. 817-834*
- TRIVAUDEY M.-J., 1995. *Contribution à l'étude phytosociologique des prairies alluviales de l'est de la France. Approche systémique. Thèse de l'Université de Franche-Comté, 220 p. + tableaux.*
- MALCUIT G., 1929. *Contribution à l'étude phytosociologique des Vosges méridionales saônoises : les associations végétales de la vallée de la Lanterne. Mémoire de thèse de sciences naturelles, Université de Lille, 209 p. + annexes.*

Association phytosociologique :*Colchico autumnalis – Festucetum pratensis Duvignaeaud 58 em. Didier & Royer 89***REPRESENTATION SUR LE SITE :**

Prairies assez bien représentées sur le site
notamment sur les basses et les moyennes vallées
(Lanterne et affluents)
556 ha, soit 3,74 % de la surface cartographiée
47,21 % des HIC prairiaux

TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL : terrains drainés du lit majeur des cours d'eau principaux (lanterne) ou terrains inondables mais rapidement ressuyés sur le cours inférieur de la Lanterne. Bordures de berge sur les bourrelets à texture sableuse

SUBSTRAT GEOLOGIQUE : sables, graviers, avec matériaux alluvionnaires

HUMUS et TYPE DE SOL : sol alluvial à granulométrie moyenne à grossière (sols bruns alluviaux sablo-limoneux à sableux)

ETAGE : collinéen

COMPOSITION FLORISTIQUE (PRINCIPALES ESPECES INDICATRICES)

- **groupes écologiques discriminants et composition floristique:** espèces mésophiles de fauche (Fromental (*Arrhenatherum elatius*), Trisetre (*Trisetum flavescens*), grand boucage (*Pimpinella major*), , Avoine pubescente (*Avenula pubescens*), Salsifi des prés (*Tragopogon pratensis*), Crépis des prés (*Crepis biennis*), petite sanguisorbe (*Sanguisorba minor*) accompagnées d'espèces mésohygrophiles, (*Lychnis fleur-de-coucou* (*Lychnis flos-cuculi*), Colchique automnale (*Colchicum autumnalis*), Cardamine des prés (*Cardamine pratensis*), Vulpin des prés (*Alopecurus pratensis*, Lysimaque nummulaire (*Lysimachia nummularia*) neutrophiles à acidoclinales
- **particularités floristiques, espèces patrimoniales :** pas d'espèce patrimoniale identifiée pour le moment

HABITATS OU GROUPEMENTS PHYTOSOCIOLOGIQUES ASSOCIES :

Habitats de contact, avec des formes de transition :

- Prairies de fauches hygrophiles du Bromion racemosi
- Prairies de fauche eutrophes de l'Heracleo sphondylii – Brometum mollis
- Pâtures mésophiles du Cynosurion cristati

PARTICULARITES, VARIABILITES LOCALES :

2 sous-associations observées sur le site :

-une sous association mesotrophe : stachyetosum officinalis subass. nov. caractérisée par des espèces acidocline mésotrophes : Gaillet jaune (*Galium verum*) , Bétoine officinale (*Stachys officinalis*), Brize moyenne (*Briza media*), Luzule champêtre (*Luzula campestris*), Succise des prés (*Succisa pratensis*)

-une sous-association typique plus eutrophe : typicum subass. nov.

DYNAMIQUE :

Dérive d'ourlets hérités de défrichement de la chênaie-charmaie à chêne pédonculé par fauche et amélioration trophique

L'abandon de la fauche conduit à la formation d'un ourlet en nappe mésophile à méso-hygrophile piqueté de ligneux arbustifs.

Pâturée, l'arrhénathéraie alluviale laisse place à un pré mésophile neutrophile

Dynamique observée sur le site :

ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) : prairie typique à base d'espèces de prairies de fauche mésophiles et mésohygrophiles. Absence ou rareté des espèces liées à un pâturage et des espèces liées à un abandon des pratiques agricoles (espèces d'ourlets, espèces arbustives)

Risques potentiels de dégradation :

- Pâturage intensif de ces prairies de fauche
- Drainage
- Retournement des prairies en cultures
- Fertilisation excessive de ces prairies
- Urbanisation
- Déprise agricole

Atteintes identifiées sur le site :

- Pâturage intensif de ces prairies de fauche
- Drainage
- Retournement des prairies en cultures
- Fertilisation excessive de ces prairies
- urbanisation

	Etat de conservation	Surface	%
Cortège floristique typique bien présent. Très bonne représentation des espèces de prairies de fauche mésophiles et mésohygrophiles. Absence ou rareté des espèces liées à un pâturage ou à des ourlets.	bon	7	1.3
Cortège floristique typique présent mais moins bien représenté. Présence d'espèces liées à un pâturage ou à des ourlets présentes mais peu abondantes.	moyen	28.1	5.1
Quelques espèces typiques présentes mais rares. Présence d'espèces liées à un pâturage ou à des ourlets bien présentes. Habitat en transition vers d'autres groupements.	mauvais	521.1	93.7

PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

OBJECTIF : Conservation de pratiques extensives de fauche. Limitation de l'enrichissement et de la fertilisation de ces **PRAIRIES**.

POTENTIALITES ECONOMIQUES : Production agricole dans les systèmes d'élevage (foin et/ou litière).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J., LACOSTE J.P., GEHU J.M., GLEMAREC M. & BELLAN-SANTINI D., 2004. - *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats agropastoraux. La Documentation Française, Paris, 4, 445 p., 487 p.*
- TRIVAUEY M.-J., 1989. *Les prairies longuement inondables de la vallée de la Saône*, Colloque phytosociologique, XVI « Phytosociologie et pastoralisme », Paris, p. 817-834
- TRIVAUEY M.-J., 1995. *Contribution à l'étude phytosociologique des prairies alluviales de l'est de la France. Approche systémique. Thèse de l'Université de Franche-Comté*, 220 p. + tableaux.
- MALCUIT G., 1929. *Contribution à l'étude phytosociologique des Vosges méridionales saônoises : les associations végétales de la vallée de la Lanterne. Mémoire de thèse de sciences naturelles, Université de Lille*, 209 p. + annexes.
- FERREZ Y., 2007. *Contribution à l'étude phytosociologique des prairies mésophiles de Franche-Comté. Les Nouvelles Archives de la Flore jurasienne*, 5, 2007, Société Botanique de Franche-Comté.

Associations phytosociologiques : *Arrhenatheretum elatioris* Br.-Bl. ex Scherrer 1925 (collinéen) et *Alchemillo xanthochlorae* - *Arrhenatheretum elatioris* (Oberdorfer 1957) Souqnez et Limbourg 1963 (submontagnard)



REPRESENTATION SUR LE SITE :

Prairies assez bien représentées sur le site pour les prairies submontagnardes en haute vallée de la Lanterne et sur les têtes de bassin versant des affluents. Pour l'autre association, prairies assez éparpillées et localisées sur le site
340 ha, soit 2,29 % de la surface cartographiée
28,9 % des HIC prairiaux

TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL : terrains drainés du lit majeur des cours d'eau principaux (Lanterne) ou terrains inondables mais rapidement ressuyés sur le cours supérieur de la Lanterne

SUBSTRAT GEOLOGIQUE : sables, graviers, avec matériaux alluvionnaires

HUMUS et TYPE DE SOL : sol alluvial à granulométrie moyenne à grossière (sols bruns alluviaux sablo-limoneux à sableux)

ETAGE : collinéen et submontagnard

COMPOSITION FLORISTIQUE (PRINCIPALES ESPECES INDICATRICES)

- (Fromental (*Arrhenatherum elatius*), Colchique automnale (*Colchicum autumnale*), Alchémille vert jaunâtre (*Alchemilla xanthochlora*) ;
- **espèces montagnardes (uniquement pour l'association submontagnarde) :** Alchémille vert jaunâtre (*Alchemilla xanthochlora*), grand Boucage (*Pimpinella major*), Sanguisorbe officinale (*Sanguisorba officinalis*), Knautie à feuilles de cardère (*Knautia maxima*), Renouée bistorte (*Polygonum bistorta*).
- **espèces oligotrophes** (Thym serpolet (*Thymus gr. serpyllum*), Potentille tormentille (*Potentilla erecta*), petite sanguisorbe (*Sanguisorba minor*), Luzule des champs (*Luzula campestris*), Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*).
- **absence voire rareté des espèces mésohygrophiles des Agrostietea**, accompagnées d'espèces, (Lychnis fleur-de-coucou (*Silene flos-cuculi*), Lysimaque nummulaire (*Lysimachia nummularia*), Potentille rampante (*Potentilla reptans*), Fétuque élevée (*Festuca arundinacea*), Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*), Cardamine des prés (*Cardamine pratensis*), ...

Particularités floristiques, espèces patrimoniales : pas d'espèce patrimoniale identifiée.

PARTICULARITES, VARIABILITES LOCALES (POUR LE GROUPEMENT SUBMONTAGARD UNIQUEMENT) :

prairie fauchée mésophile submontagnarde à Alchémille vert-jaunâtre et Avoine élevée : *Alchemillo xanthochlorae* - *Arrhenatheretum elatioris*,

deux sous-associations ont été observées sur le site :

- une sous association mésotrophe : *stachyetosum officinalis* subass. nov. caractérisée par des espèces acidocline mésotrophes : Gaillet jaune (*Galium verum*) , Bétoine officinale (*Stachys officinalis*), Brize moyenne (*Briza media*), Luzule champêtre (*Luzula campestris*), Succise des prés (*Succisa pratensis*)
- une sous-association typique plus eutrophe : *typicum* subass. nov.

HABITATS OU GROUPEMENTS PHYTOSOCIOLOGIQUES ASSOCIES :

Habitats de contact, avec des formes de transition :

- Prairies de fauches hygrophiles du Bromion racemosi et mésohygrophiles du Colchico-Festucetum occupant les secteurs inondables et plus humides ;
- Prairies de fauche eutrophes de l'Heracleo sphondylii – Brometum mollis
- Pâtures mésophiles du Cynosurion cristati

DYNAMIQUE :

Dérive d'ourlets hérités de défrichement de la chênaie-charmaie à chêne pédonculé par fauche et amélioration trophique
 L'abandon de la fauche conduit à la formation d'un ourlet en nappe mésophile à méso-hygrophile piqueté de ligneux arbustifs.
 Pâturée, l'arrhénatéraie alluviale laisse place à un pré mésophile neutrophile.

Dynamique observée sur le site :**ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés**

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) : prairie typique à base d'espèces de prairies de fauche mésophiles et mésohygrophiles. Absence ou rareté des espèces liées à un pâturage et des espèces liées à un abandon des pratiques agricoles (espèces d'ourlets, espèces arbustives)

Risques potentiels de dégradation :

- Pâturage intensif de ces prairies de fauche
- Drainage
- Retournement des prairies en cultures
- Fertilisation excessive de ces prairies (entraînant une évolution vers des prairies de fauches eutrophes).
- Urbanisation
- Déprise agricole

atteintes identifiées sur le site :

- Pâturage intensif de ces prairies de fauche
- Drainage
- Retournement des prairies en cultures
- Fertilisation excessive
- urbanisation

	Etat de conservation	Surface	%
Cortège floristique typique bien présent. Très bonne représentation des espèces de prairies de fauche mésophiles et mésohygrophiles. Absence ou rareté des espèces liées à un pâturage ou à des ourlets.	bon	28.2	8.3
Cortège floristique typique présent mais moins bien représenté. Présence d'espèces liées à un pâturage ou à des ourlets présentes mais peu abondantes.	moyen	298	887.6
Quelques espèces typiques présentes mais rares. Présence d'espèces liées à un pâturage ou à des ourlets bien présentes. Habitat en transition vers d'autres groupements.	mauvais	14	4.1

PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

OBJECTIF : Conservation de pratiques extensives de fauche. Limitation de l'enrichissement et de la fertilisation de ces prairies.

POTENTIALITES ECONOMIQUES : Production agricole dans les systèmes d'élevage (foin et/ou litière).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- BENSETTITI F., BIRET F., ROLAND J., LACOSTE J.P., GEHU J.M., GLEMAREC M. & BELLAN-SANTINI D., 2004. - *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats agropastoraux. La Documentation Française, Paris, 4, 445 p., 487 p.*
- TRIVAUDEY M.-J., 1989. *Les prairies longuement inondables de la vallée de la Saône*, Colloque phytosociologique, XVI « Phytosociologie et pastoralisme », Paris, p. 817-834
- TRIVAUDEY M.-J., 1995. *Contribution à l'étude phytosociologique des prairies alluviales de l'est de la France. Approche systémique. Thèse de l'Université de Franche-Comté, 220 p. + tableaux.*
- MALCUIT G., 1929. *Contribution à l'étude phytosociologique des Vosges méridionales saônoises : les associations végétales de la vallée de la Lanterne. Mémoire de thèse de sciences naturelles, Université de Lille, 209 p. + annexes.*
- FERREZ Y., 2007. *Contribution à l'étude phytosociologique des prairies mésophiles de Franche-Comté. Les Nouvelles Archives de la Flore jurassienne, 5, 2007, Société Botanique de Franche-Comté.*

Association phytosociologique :*Heracleo sphondylii - Brometum mollis* de Foucault 1989**REPRESENTATION SUR LE SITE :**

Prairies peu représentées sur le site et disséminées
sur l'ensemble du site
22.6 ha, soit 0,15 % de la surface cartographiée
1,92 % des HIC prairiaux

TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL : terrains drainés du lit majeur des cours d'eau principaux ou terrains inondables mais rapidement réessuyés sur le cours inférieur de la Lanterne. Bordures de berge sur les bourrelets à texture sableuse

SUBSTRAT GEOLOGIQUE : substrat varié, alluvial ou non

HUMUS et TYPE DE SOL : sol alluvial à granulométrie moyenne à grossière (sols bruns alluviaux sablo-limoneux à sableux)

ETAGE : collinéen à base du montagnard

COMPOSITION FLORISTIQUE (PRINCIPALES ESPECES INDICATRICES)

- **Espèces prairiales eutrophes et résistantes :** Pâturin commun (*Poa trivialis*), Pissenlit officinal (*Taraxacum officinale*), Brome mou (*Bromus hordeaceus*) ;
- **Espèces de friches et prairies nitrato-philes :** Oseille crêpue (*Rumex crispus*) , Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*) ; **Cirse des champs (*Cirsium arvense*)**
- **Disparition totale ou forte réduction des espèces oligotrophes et mésotrophes** des pelouses du Festuco-Brometea et celles des Nardetea ;
- **Faible représentation des espèces caractéristiques des pâtures** comme la Crételle (*Cynosurus cristatus*), la Pâquerette (*Bellis perennis*), la Brunelle vulgaire (*Prunella vulgaris*), la Véronique à feuilles de Serpolet (*Veronica serpyllifolia*), le Plantain majeur (*Plantago major* subsp. *major*) ;
- **particularités floristiques, espèces patrimoniales :** physionomie particulièrement terne. pas d'espèce patrimoniale identifiée.

HABITATS OU GROUPEMENTS PHYTOSOCIOLOGIQUES ASSOCIES :

Habitats de contact, avec des formes de transition :

- Prairies de fauches hygrophiles du Bromion racemosi et méso-hygrophiles du Colchico-Festucetum occupant les secteurs inondables et plus humides
- Prairies de fauche mésotrophes (Arrhenatheretum elatioris et Alchemillo xanthochlorae - Arrhenatheretum elatioris) ;
- Pâtures mésophiles du Cynosurion cristati.

DYNAMIQUE :

Les prairies de fauches dérivent d'ourlets hérités de défrichement de la chênaie-charmaie à chêne pédonculé par fauche et amélioration trophique. L'abandon de la fauche conduit à un ourlet en nappe piqueté de ligneux arbustifs.

Les prairies eutrophes dérivent de prairies mésophiles sous l'effet d'apport d'engrais. Pâturée, la prairie de fauche eutrophe laisse place au pré pâturé eutrophe à Crételle et Ivraie vivace (*Lolium perennis* – *Cynosuretum cristati*).

Dynamique observée sur le site :

Prairies mésotrophes de l'Arrhenaterion → fertilisation → prairies de l'*Heracleo sphondylii - Brometum mollis*

ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) : Les prairies de fauche eutrophes ne semblent guère menacées et pourraient même être localement en augmentation sous l'effet de la fertilisation au détriment des prairies de fauches mésotrophes (cf. fiches 31). Les prairies de fauche eutrophes présentent un moindre intérêt écologique : malgré leur reconnaissance comme habitat d'intérêt européen dans le cadre de la directive Habitats, ce type de prairie est dégradé car très simplifié du point de vue de sa composition floristique. Leur restauration en prairies mésotrophes peut être une orientation à privilégier par baisse du niveau de fertilisation. Cependant cela entraîne une diminution de la production de foin et la nécessité de trouver d'autres parcelles pour l'épandage du lisier.

Risques potentiels de dégradation :

- Pâturage intensif de ces prairies de fauche
- Drainage
- Retournement des prairies en cultures
- Transformation en prairies temporaires
- Urbanisation
- Fertilisation encore plus poussée conduisant à une friche à Oseilles (*Rumex* sp) ;

Atteintes identifiées sur le site :

- Pâturage intensif de ces prairies de fauche
- Drainage
- Retournement des prairies en cultures
- Transformation en prairies temporaires
- Urbanisation

	Etat de conservation	Surface	%
Cortège floristique typique bien présent. Très bonne représentation des espèces de prairies de fauche eutrophes. Absence ou rareté des espèces liées à un pâturage ou à des ourlets.	Excellent	21.3	94
Cortège floristique typique présent mais moins bien représenté. Présence d'espèces liées à un pâturage ou à des ourlets présentes mais peu abondantes.	bon	1.3	6
Quelques espèces typiques présentes mais rares. Présence d'espèces liées à un pâturage ou à des ourlets bien présentes. Habitat en transition vers d'autres groupements.	mauvais	0	0

PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

OBJECTIF : Maintien de la fauche. Un retour à des pratiques plus extensives (baisse de la fertilisation) est souhaitable afin de revenir à des prairies mésotrophes. Toutefois cela n'est pas toujours compatible avec les objectifs agronomiques (cf. ci-dessous).

POTENTIALITES ECONOMIQUES : Production agricole dans les systèmes d'élevage (foin) et zones d'épandage de lisier. Ce type de prairie constitue généralement une amélioration agronomique de divers types de prairies mésotrophes. Le maintien ou la restauration de prairies de fauche mésotrophes nécessitent donc des indemnités compensatoires afin de compenser le manque à gagner.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- BENSETTITI F., BIRET F., ROLAND J., LACOSTE J.P., GEHU J.M., GLEMAREC M. & BELLAN-SANTINI D., 2004. - *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats agropastoraux. La Documentation Française, Paris, 4, 445 p., 487 p.*
- TRIVAUDEY M.-J., 1989. *Les prairies longuement inondables de la vallée de la Saône*, Colloque phytosociologique, XVI « Phytosociologie et pastoralisme », Paris, p. 817-834
- TRIVAUDEY M.-J., 1995. *Contribution à l'étude phytosociologique des prairies alluviales de l'est de la France. Approche systémique. Thèse de l'Université de Franche-Comté, 220 p. + tableaux.*
- MALCUIT G., 1929. *Contribution à l'étude phytosociologique des Vosges méridionales saônoises : les associations végétales de la vallée de la Lanterne. Mémoire de thèse de sciences naturelles, Université de Lille, 209 p. + annexes.*
- FERREZ Y., 2007. *Contribution à l'étude phytosociologique des prairies mésophiles de Franche-Comté. Les Nouvelles Archives de la Flore jurassienne. 5. 2007. Société Botanique de Franche-Comté.*

Association phytosociologique :

Caricetum limosae Br. - Bl. 1921 , *Sphagnetum magellanici* (Malcuit 1929) Kästn. et Flössn. 1933 typicum



REPRESENTATION SUR LE SITE

Communautés végétales tourbeuses
présentes très ponctuellement au sein
d'étang tourbeux
7,7 ha, soit 0,05 % de la surface
cartographiée
9,3 % des HIC aquatiques

TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL : tremblants de tourbière et buttes de sphaignes constituant une tourbière localisée en queue d'étang

SUBSTRAT GEOLOGIQUE : grès

HUMUS et TYPE DE SOL : sol tourbeux

ETAGE : collinéen

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES : buttes de sphaignes à canneberge (*Vaccinium oxycoccos*) et linaigrette engainante (*Eriophorum vaginatum*) en complexe avec des tremblants à laîche des boubiers (*Carex limosa*).

COMPOSITION FLORISTIQUE (PRINCIPALES espèces indicatrices)

Buttes de sphaignes : *Eriophorum vaginatum*, *Vaccinium oxycoccos*, *Sphagnum* sp., *Polytrich commune*,
Accompagné de bouleau pubescent notamment dans les faciès en cours de boisement

Tremblants à *Carex limosa*, *Potentilla palustris*, *Sphagnum* sp., *Rhynchospora alba* accompagné d'hygrophytes
turficoles : *Menyanthes trifoliata*, *Carex rostrata*,

- particularités floristiques, espèces patrimoniales :

Vaccinium oxycoccos (PN), *Carex limosa* (PN)

HABITATS OU GROUPEMENTS PHYTOSOCIOLOGIQUES ASSOCIES :

Habitats de contact, avec des formes de transition :

-gouille à utriculaire (sphagno-Utricularietum neglectae)

-dépressions cicatricielle à *Rhynchospora alba* et *Drosera rotundifolia*

PARTICULARITES, VARIABILITES LOCALES :

2 groupements peuvent être mis en évidence ici :

Le sphagnon medii non défini plus précisément encore pour les buttes à *Eriophorum vaginatum* et *Vaccinium oxycoccos*

Le *Caricetum limosae* à confirmer pour les tremblants et les gouilles localisées entre les buttes de sphaignes à *Carex limosa*

DYNAMIQUE :

Radeaux flottants → tremblants → buttes de sphaignes des tourbières acides

ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) :

Privilégier les communautés de tourbières hautes actives dans leurs formes typiques, caractérisées par le complexe actif buttes/gouilles, où le cortège d'espèces caractéristiques (cf. liste des espèces « indicatrices ») est riche et diversifié. Privilégier ainsi la juxtaposition spatiale de communautés diversifiées en favorisant à la fois l'hétérogénéité structurale (et notamment verticale) et dynamique (des stades initiaux aquatiques aux landes et boisements terminaux) de la végétation. Que l'habitat se trouve sous sa forme typique ou fragmentaire, privilégier autant que faire se peut les stades actifs en termes de Il est important de garder en mémoire le fait que cet habitat, notamment ses formes typiques, se compose de sous-habitats, de « compartiments », étroitement imbriqués et que la juxtaposition de ces sous-habitats doit être privilégiée car Privilégier les mosaïques, éviter les approches favorisant la dissociation des éléments fonctionnels de l'habitat.

Risques potentiels de dégradation :

- Concurrence par des espèces exotiques
- Evolution naturelle et comblement des gouilles
- Diminution de la qualité de l'eau
- Piétinements excessifs des gouilles et tremblants
- Vidange des étangs
-

Atteintes identifiées sur le site :

- aucune

	Etat de conservation	Surface	%
Cortège floristique typique bien présent. Très bonne représentation des différents stades. Rareté des espèces sociales concurrentes (roseau)	bon	5.3	47.3
Cortège floristique typique présent mais moins consistant. Présence d'espèces concurrentes ou compétitives, début d'eutrophisation.	moyen	0	0
Quelques espèces typiques présentes mais rares. Espèces caractéristiques relictuelles Présence importante d'espèces compétitives. Eutrophisation importante	mauvais	0	0
	inconnu	5.9	52.7

PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

OBJECTIF : Conservation en l'état des 3 plans d'eau tourbeux existants (préservation des berges, de la qualité de l'eau, absence de vidange).

POTENTIALITES ECONOMIQUES : pas de potentialités économiques directes de l'habitat si ce n'est la valorisation des de ces étangs pour la pêche et la chasse.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- BENSETTITI F., BIRET F., ROLAND J., LACOSTE J.P., GEHU J.M., GLEMAREC M. & BELLAN-SANTINI D., 2004. - *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats agropastoraux. La Documentation Française, Paris, 4, 445 p., 487 p.*
- MALCUIT G., 1929. *Contribution à l'étude phytosociologique des Vosges méridionales saônoises : les associations végétales de la vallée de la Lanterne. Mémoire de thèse de sciences naturelles, Université de Lille, 209 p. + annexes.*

Association phytosociologique :
Caricetum rostratae Rübel 1912 ex Osvold 1923



REPRESENTATION SUR LE SITE

Communautés végétales tourbeuses assez éparées sur le site mais assez bien représentées dans les plans d'eau oligo à mésotrophes à vidange peu fréquente 9,1 ha, soit 0,06 % de la surface cartographiée 10.93 % des HIC aquatiques



TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL : radeaux flottants en bordure d'étangs, tremblants au sein de tourbières

SUBSTRAT GEOLOGIQUE : grès

HUMUS et TYPE DE SOL : sol tourbeux

ETAGE : collinéen à submontagnard

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES : Communautés végétales tourbeuses présentes sous la forme de radeaux flottants à laïches en bordure d'étangs essentiellement et tremblants plus rares au sein de tourbières.

COMPOSITION FLORISTIQUE (PRINCIPALES ESPECES INDICATRICES)

Espèces amphibies souvent turficoles : *Menyanthes trifoliata*, *Potentilla palustris*, de laïches (*Carex rostrata*, *Carex lasiocarpa*, *Carex limosa*), ainsi que de sphaignes

- particularités floristiques, espèces patrimoniales :

Carex limosa, *Carex lasiocarpa*, *Hydrocotyle vulgaris*, *Caldesia parnassifolia*, *Ranunculus lingua*, *Carex pseudocyperus*

HABITATS OU GROUPEMENTS PHYTOSOCIOLOGIQUES ASSOCIES :

Habitats de contact, avec des formes de transition :

- gouille à utriculaire (sphagno-Utricularietum neglectae)
- dépressions cicatricielles à *Rhynchospora alba* et *Drosera rotundifolia*
- buttes de sphaignes (sphagnion medii)

PARTICULARITES, VARIABILITES LOCALES :

2 groupements rattachés à une association : le *Caricetum rostratae* ont pu être mise en évidence :

- un groupement de queue d'étang acide à niveau stable définit par la présence de tremblants de *Carex lasiocarpa* accompagné plus ou moins par *Equisetum fluviatile* et *Potentilla palustris*, sans sphaignes ;
- un groupement en bordure tourbeuse d'étang oligotrophiques avec *Carex rostrata*, *Carex vesicaria*, *Peucedanum palustre* et *Potentilla palustris* accompagné de sphaignes ;

DYNAMIQUE :

Radeaux flottants → tremblants → buttes de sphaignes des tourbières acides

ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) :

Tous les états sont à protéger. Privilégier, lorsque cela est possible, les successions végétales en favorisant l'expression de différents stades dynamiques (depuis les stades aquatiques jusqu'aux buttes de Sphaignes ombrotrophes). Il n'y a pas de stade à privilégier a priori, mais on cherchera, dès que cela est possible, à préférer les gradients à la fois d'humidité, d'acidité et de niveau trophique.

Risques potentiels de dégradation :

- Diminution de la qualité de l'eau (eutrophisation)
- Piétinement des gouilles
- Vidange régulière des étangs
- Concurrence par des espèces exotiques
- Evolution naturelle et comblement

Atteintes identifiées sur le site :

- Piétinement des bordures assez épars
- Pas d'atteintes particulières identifiées

	Etat de conservation	Surface	%
Cortège floristique typique bien présent. Absence ou rareté d'espèces liées à des stades supérieurs ou plus eutrophes	bon	5.9	64.5
Cortège floristique typique présent mais moins consistant. Présence d'espèces concurrentes ou compétitives, ou arbustives, début d'eutrophisation.	moyen	0	0
Quelques espèces typiques présentes mais rares. Herbiers relictuels. Présence importante d'espèces compétitives. Eutrophisation importante	mauvais	0	0
	inconnu	3.2	35.5

PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

OBJECTIF : Conservation en l'état les plans d'eau tourbeux existants (préservation des berges, de la qualité de l'eau, absence de vidange trop répétitive, éviter le comblement du plan d'eau, éviter le piétinement des mares, éviter l'empoissonnement important).

Potentialités économiques : pas de potentialités économiques directes de l'habitat si ce n'est la valorisation des étangs pour la pêche ou la chasse.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J., LACOSTE J.P., GEHU J.M., GLEMAREC M. & BELLAN-SANTINI D., 2004. - *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats agropastoraux. La Documentation Française, Paris, 4, 445 p., 487 p.*
- MALCUIT G., 1929. *Contribution à l'étude phytosociologique des Vosges méridionales saônoises : les associations végétales de la vallée de la Lanterne. Mémoire de thèse de sciences naturelles, Université de Lille, 209 p. + annexes.*

Association phytosociologique :*Drosero intermediae - Rhynchosporetum alba* (All. et Denis 1923) All. 1926**REPRESENTATION SUR LE SITE**

Communautés végétales tourbeuses assez éparées sur le site mais assez bien représentées dans les plans d'eau oligo à mésotrophes à vidange peu fréquente 0.06 ha, soit 0,01 % de la surface cartographiée 0,07 % des HIC aquatiques

TOPOGRAPHIE, SITUATION SUR PROFIL : dépressions tourbeuse sur tremblants au sein de tourbières

SUBSTRAT GEOLOGIQUE : grès

HUMUS et TYPE DE SOL : sol tourbeux

ETAGE : collinéen à submontagnard

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES : Communautés végétales tourbeuses recolonisant des zones de tourbe dénudées au sein de tourbières.

COMPOSITION FLORISTIQUE (PRINCIPALES ESPECES INDICATRICES)

Espèces turfiques : *Rhynchospora alba*, *Drosera rotundifolia*, *Eriophorum angustifolium*, accompagné de laïches (*Carex rostrata*), ainsi que de sphaignes. Deux espèces caractéristiques n'ont pas été observées sur la zone mais sont potentielles : *Drosera intermedia* et *Lycopodiella inundata*

- particularités floristiques, espèces patrimoniales :

Drosera rotundifolia

HABITATS OU GROUPEMENTS PHYTOSOCIOLOGIQUES ASSOCIES :

Habitats de contact, avec des formes de transition :

-tremblants à *Carex limosa* (caricetum limosae)

-buttes de sphaignes (sphagnion medii)

PARTICULARITES, VARIABILITES LOCALES :

Le groupement décrit, assez fragmentaire et appauvri en caractéristique a été rattaché au *Drosero intermediae - Rhynchosporetum alba* (All. et Denis 1923) All. 1926

DYNAMIQUE :

radeaux flottants → tremblants → mise à nu de la tourbe (piétinement, sangliers) → dépression du *Rhynchosporion*

ETAT DE CONSERVATION – état lié à la gestion et risques identifiés

Etat à privilégier (cahiers d'habitat) :

Privilégier les stades ouverts sur substrat humide dans lesquels le recouvrement de la végétation, notamment des Sphaignes, est faible, et où des plages de sol nu permettent aux espèces caractéristiques du Rhynchosporion de s'exprimer pleinement. Des faciès plus évolués, préfigurant l'évolution de l'habitat vers la végétation des tourbières ou des landes humides, sont moins favorables mais un retour aux conditions optimales est possible à tout moment. Les substrats asséchés, induisant une minéralisation de la matière organique, ne permettent pas au Rhynchosporion de se développer et favorisent des espèces plus ubiquistes (Molinie, diverses Laiches Carex spp., Bruyère...).

Risques potentiels de dégradation :

- Diminution de la qualité de l'eau (eutrophisation)
- Surpiétinement de la zone
- Vidange régulière des étangs
- Concurrence par des espèces exotiques
- Evolution naturelle et comblement

Atteintes identifiées sur le site :

- Pas d'atteintes particulières identifiées

	Etat de conservation	Surface	%
Cortège floristique typique bien présent. Présence visible de plages de tourbes à nu. Absence ou rareté d'espèces liées à des stades supérieurs	bon	0.06	100
Cortège floristique typique présent mais moins consistant. Présence d'espèces concurrentes ou compétitives.	moyen	0	0
Quelques espèces typiques présentes mais rares. Présence importante d'espèces compétitives, et des stades supérieurs. Refermeture du tapis végétal	mauvais	0	0

PRINCIPALES REGLES DE GESTION :

OBJECTIF : Conservation en l'état de la tourbière, rajeunissement de la zone par piétinement

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J., LACOSTE J.P., GEHU J.M., GLEMAREC M. & BELLAN-SANTINI D., 2004. - *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats agropastoraux. La Documentation Française, Paris, 4, 445 p., 487 p.*
- MALCUIT G., 1929. *Contribution à l'étude phytosociologique des Vosges méridionales saônoises : les associations végétales de la vallée de la Lanterne. Mémoire de thèse de sciences naturelles, Université de Lille, 209 p. + annexes.*

Annexe 4 : Diagnostic agricole du site Natura 2000 Vallée de la Lanterne « FR 4301344 – FR 4312015 »



Diagnostic agricole du site Natura 2000 Vallée de la Lanterne
« FR 4301344 – FR 4312015 »



Avril 2009

SOMMAIRE

Introduction.....	2
I. L'activité agricole dans le site Natura 2000 Vallée de la Lanterne.....	2
A. Taille des exploitations agricoles.....	2
B. Cartographie du nombre d'exploitations par commune.....	3
C. Pression de l'élevage bovins et ovins/caprins dans le site Natura 2000.....	3
D. Part de la SAU des exploitations incluse dans le site Natura 2000 Vallée de la Lanterne (données 2007).....	7
E. Impact de Natura 2000 Vallée de la Lanterne pour les exploitations.....	8
F. Engagement des exploitations dans les signes de qualité.....	8
G. Engagements dans des mesures agri-environnementales : PHAE.....	9
II. Le diagnostic des pratiques agricoles au sein des habitats.....	9
A. Bilan des réunions.....	12
□ participation des exploitations.....	12
□ Aperçu des exploitations présentes aux réunions.....	13
B. Analyse des pratiques agricoles.....	14
1. Constat général.....	14
2. Analyse des pratiques par habitats.....	15
a) Mode d'exploitation des surfaces.....	16
b) Niveau d'intensification des pratiques.....	16
III. Proposition de mesures de gestion en adéquation avec le site Natura 2000 Vallée de la Lanterne	20
IV. Synthèse et conclusion.....	22

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Tableau des données des exploitations par commune
- Annexe 2 : Tableau des exploitations concernées par le périmètre Natura 2000
- Annexe 3 : Carte n°5
- Annexe 4 : Courriers d'envoi aux exploitations
Diaporama de présentation de l'opération
Liste des exploitations invitées aux réunions et liste d'émargement
Cartes de présentation des îlots concernés
Tableau d'enquête
- Annexe 5 : Liste des exploitations enquêtées

Introduction

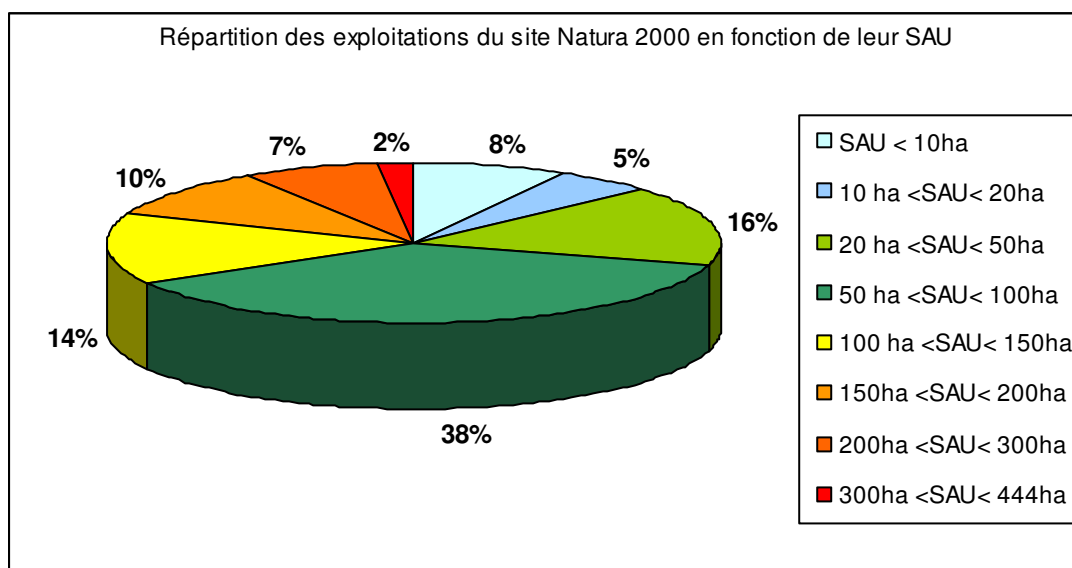
Le site de la Vallée de la Lanterne a été désigné comme site Natura 2000 en avril 2006, par arrêté ministériel. Il comprend 24 000 ha répartis sur 64 communes de Haute-Saône. Des habitats remarquables qui abritent une faune et une flore riches et diversifiées, ont été désignés d'intérêt communautaire. Ils sont situés à la fois en milieu forestier et en milieu ouvert dont les parcelles agricoles font partie intégrante. Le document d'objectifs qui comprend le diagnostic du site, les enjeux et le plan d'actions permet d'aboutir à des contrats et des mesures de gestion pour la préservation des habitats remarquables. Le diagnostic agricole, réalisé pour le compte de l'EPTB Saône Doubs, s'inscrit totalement dans la démarche d'élaboration et de mise en œuvre du document d'objectifs.

Le diagnostic a donc, dans un premier temps, apporté une vision de l'agriculture du secteur grâce à la collecte de nombreuses informations donnant les traits principaux de l'activité agricole. Dans un second temps, il a également permis d'engager la phase d'animation auprès des exploitants agricoles et ainsi de faciliter l'élaboration des mesures de gestion qui leurs seront proposées par la suite.

I. L'activité agricole dans le site Natura 2000 Vallée de la Lanterne

A. Taille des exploitations agricoles

(données PAC 2007, l'agriculture haut-saônoise/canton rga 2000)



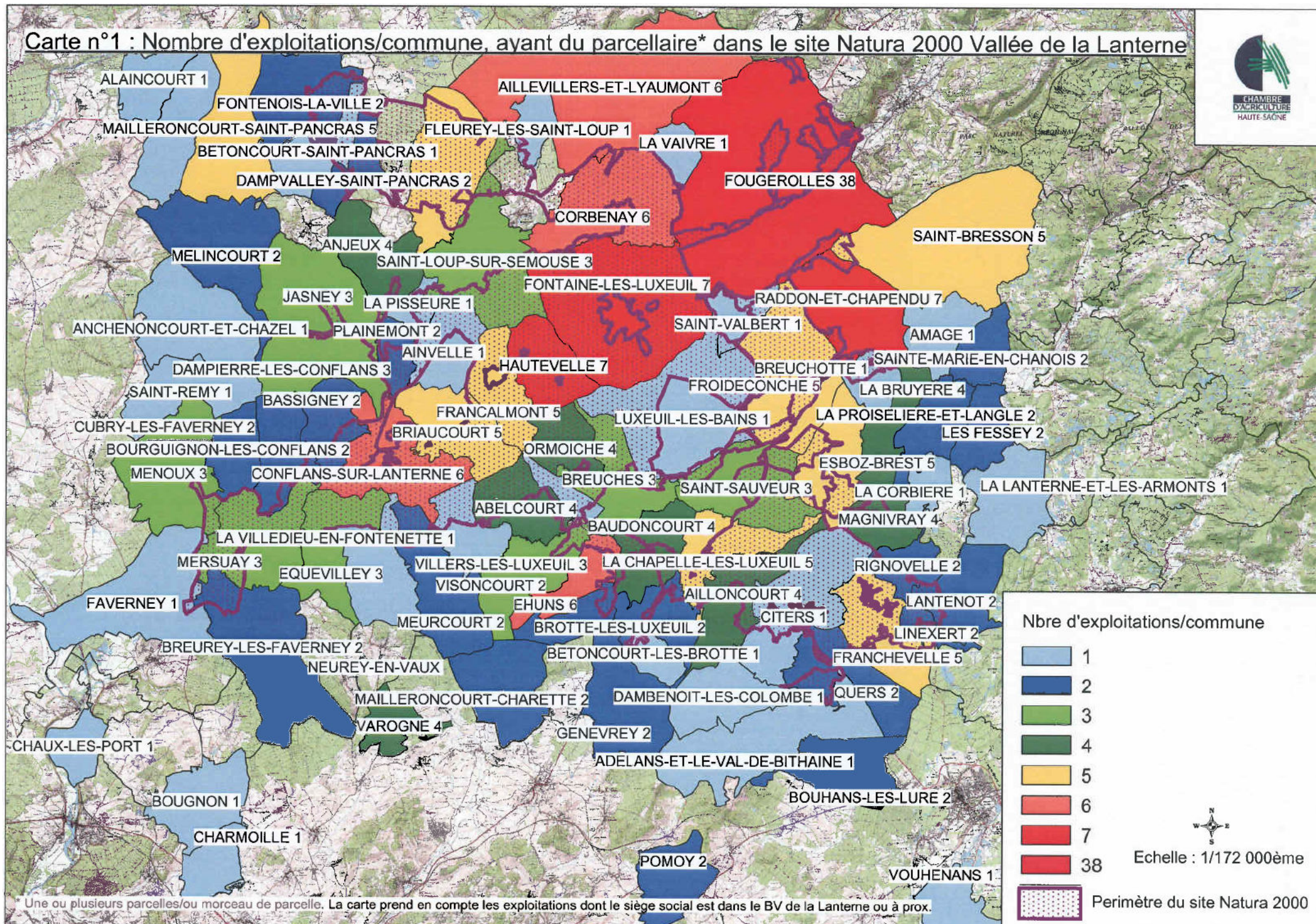
Au total, 262 exploitations agricoles exploitent des terrains dans le périmètre du site. La SAU moyenne de ces exploitations est de 94 ha.

Globalement, les exploitations agricoles présentes sur le site Natura 2000 de la Vallée de la Lanterne sont de taille réduite comparativement à la SAU moyenne des exploitations (professionnelles) en Haute-Saône qui est de 125 ha (source : Agreste Franche-comté 2008) : 38% des exploitations ont entre 50 et 100 ha et 67% ont moins de 100 ha de SAU.

C'est sur le Nord Ouest du site Natura 2000 que l'on trouve les exploitations les plus petites de Haute-Saône (cantons de Saint-Loup-sur-Semouse et de Faucogney). Les exploitations plus en aval sont de taille plus importante (cantons de Luxeuil, Lure, Saulx) mais également sur le canton de Vauvillers (Bouligney) dont la SAU moyenne a considérablement augmentée.

Notons toutefois que 33% des exploitations agricoles du site ont plus de 100 ha de SAU et exploitent jusqu'à 444 ha.

Carte n°1 : Nombre d'exploitations/commune, ayant du parcellaire* dans le site Natura 2000 Vallée de la Lanterne



Le tableau (*en annexe 1*) présente les données par exploitation et par commune : nombre d'exploitations concernées par le site Natura 2000, SAU des exploitations (SAU moyenne, SAU mini. et maxi.), SAU des exploitations incluse dans le site Natura 2000 (SAU moyenne, SAU mini. et maxi.), pourcentage de la SAU des exploitations incluse dans le site Natura 2000 par rapport à la SAU de l'exploitation (% moyen de la SAU). Les données sont datées de la déclaration PAC de mai 2007.

B. Cartographie du nombre d'exploitations par commune

(données PAC 2007)

Sur les 262 exploitations qui exploitent des terres agricoles dans le site, 222 exploitations ont leur siège dans l'une des 64 communes du site Natura, 40 exploitations ont leur siège en dehors du site.

La carte n°1 représente, le nombre d'exploitations par commune¹ ayant des terrains dans le site Natura 2000 Vallée de la Lanterne (voir le tableau en annexe 1). Certaines communes, assez éloignées du site, ne sont pas situées sur la carte. Il s'agit des communes de Cognières, Plancher-Bas et Senargent Mignafans. On peut supposer que les exploitations (3) réalisent des échanges de terrain avec des exploitants plus proches des terrains afin de limiter les déplacements. En effet, pour ces exploitations, la surface agricole dans le site représente de 0.01% à 12% de leur SAU totale soit entre 0.03 ha et 9 ha. Les exploitations agricoles sont nombreuses sur une vaste commune : Fougerolles qui compte 38 agriculteurs concernés par Natura. Dans les communes de Aillevillers-et-Lyaumont, Corbenay, Fontaine les Luxeuil, Hautevelle, et Raddon et Chapendu, 6 à 7 exploitations sont présentes comme à Conflans-sur-Lanterne et Ehuns.

c. Pression de l'élevage bovins et ovins/caprins dans le site Natura 2000

(Sources : Arsoe 2008, étude diagnostic des exploitations d'élevage BV de la Lanterne de 2008, rga2000)

La carte n°2 représente la pression liée aux élevages bovins dans le site. Le nombre d'UGB (bovins) a été cartographié pour chaque commune. D'après la carte, trois communes ont plus de 900 UGB sur le territoire : Fougerolles (avec 2524 UGB) Saint Bresson (1036 UGB) situé au Nord du site et Ehuns (980 UGB). En ce qui concerne Fougerolles et Saint Bresson, les communes possèdent une surface agricole très étendue ainsi que de très nombreux et petits élevages comme on l'a vu précédemment (répartis dans de nombreux hameaux). La commune de Ehuns possède au contraire des élevages assez importants (de l'ordre de 200 à 400 bêtes).

Sur les 64 communes concernées par le site Natura 2000, 5 communes ont un nombre d'UGB compris entre 400 et 900 UGB. Il s'agit des communes situées également au Nord du site : Aillevillers et Lyaumont, Raddon et Chapendu, Bouligney ainsi que Conflans-sur-Lanterne et Ailloncourt.

La pression au niveau de l'élevage bovin est donc plus importante sur le Nord du site Natura 2000 ainsi que localement sur la moyenne Lanterne (Conflans-sur-Lanterne) et la Lanterne amont.

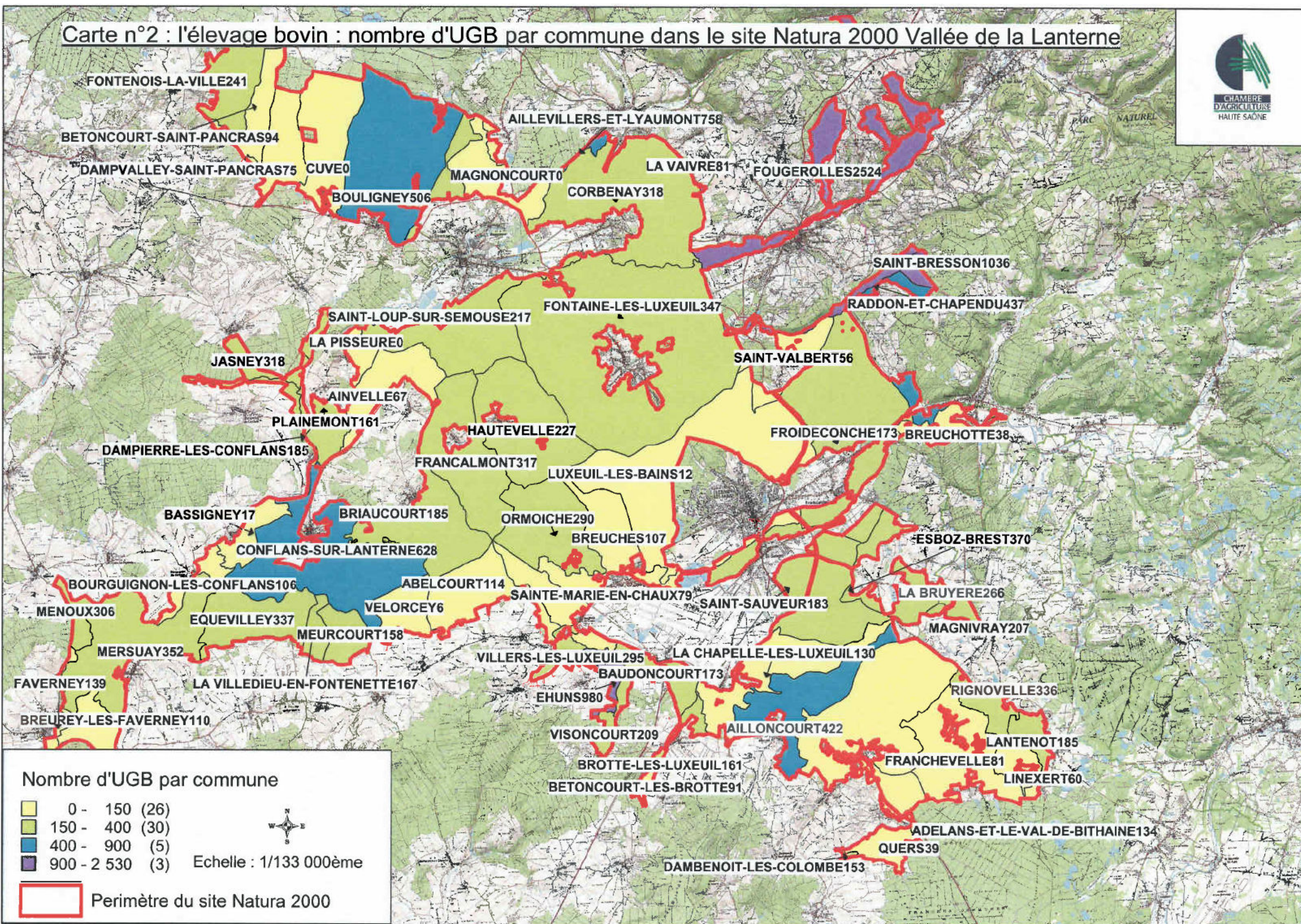
Inversement sur le site, 3 communes n'ont pas de bovin recensé sur le territoire de leur commune (Cuve, Magnoncourt et La Pisseure).

En ce qui concerne l'orientation technico-économique des exploitations, il y a plus d'élevages laitiers au Nord-Est du site qu'ailleurs : 79.2% des exploitations produisent du lait sur le canton de Faucogney, 66% sur Saint-Loup-sur-Semouse contre 47.1% sur Vauvillers ou 55% sur le canton de Luxeuil et Lure (chiffres de 2000).

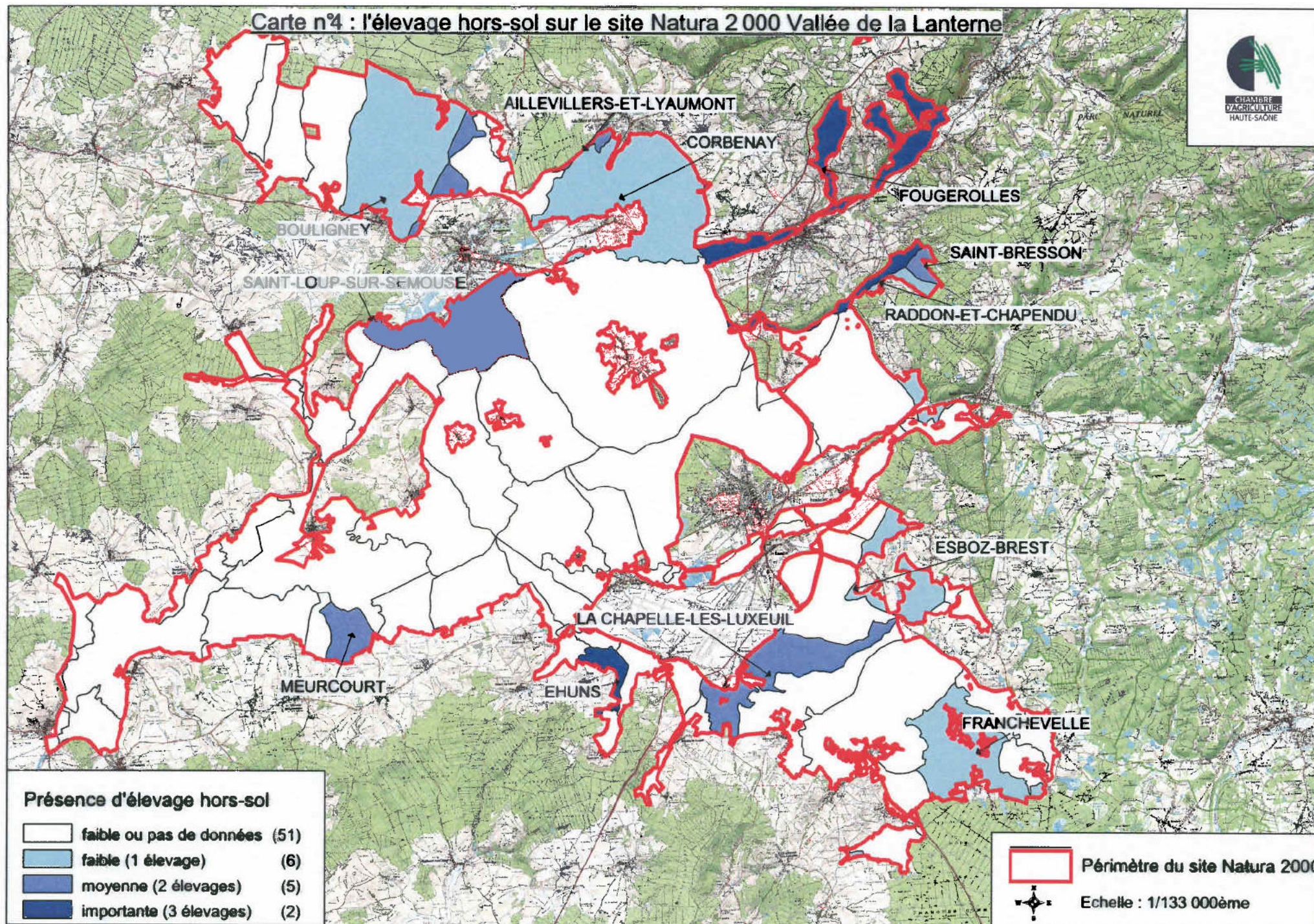
La carte n°3 représente la pression liée aux élevages ovins/caprins dans le site grâce au nombre d'UGB par commune (ovin ou caprin d'au moins 1 an = 0.15UGB).

¹ Dont le siège se situe dans la commune

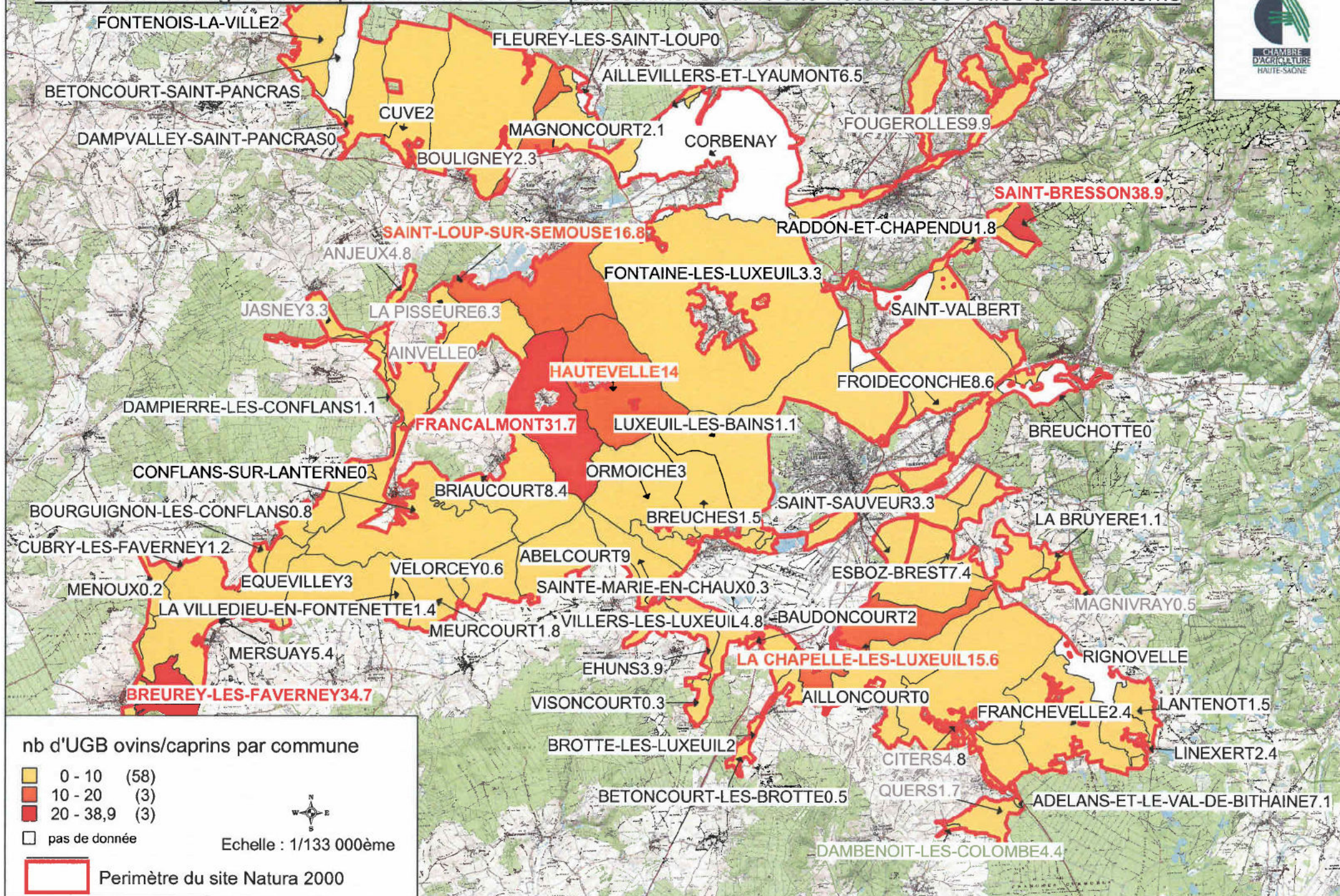
Carte n°2 : l'élevage bovin : nombre d'UGB par commune dans le site Natura 2000 Vallée de la Lanterne



Carte n°4 : l'élevage hors-sol sur le site Natura 2000 Vallée de la Lanterne



Carte n°3 : l'élevage ovins/caprins : nombre d'UGB par commune sur le site Natura 2000 Vallée de la Lanterne



Les 3 communes ayant le plus grand nombre d'ovins et de caprins sont réparties sur tout le périmètre du site Natura 2000 : Saint-Bresson, Francalmont et au Sud-Ouest Breurey les Faverey. L'effectif représente (en nombre de brebis ou caprins > 1 an) entre 210 et 260 bêtes.

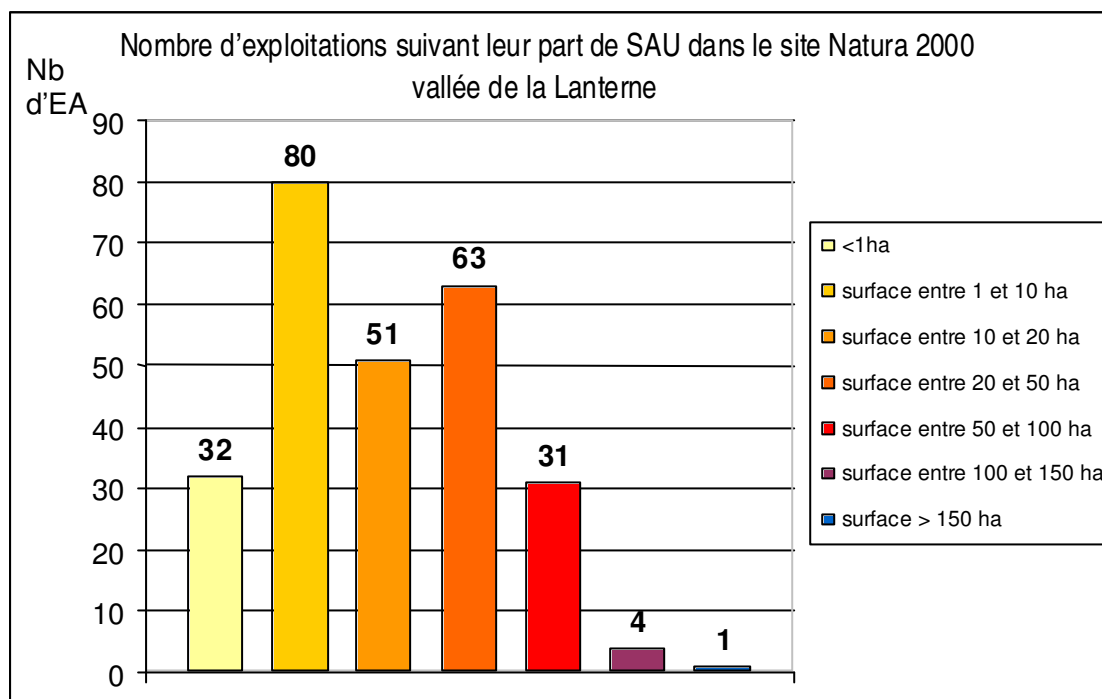
Les autres communes ayant un nombre important d'ovins/caprins sur le territoire se situent autour de Francalmont : Hauteville et Saint Loup sur Semouse, ainsi que La Chapelle les Luxeuil.

L'élevage ovins/caprins sur le site Natura 2000 Vallée de la Lanterne se situe essentiellement sur le secteur de Saint Loup sur Semouse.

Globalement la pression liée à élevage ovin est faible sur le site.

En ce qui concerne l'élevage hors-sol (volailles et porcs - carte 4), il est disséminé sur les pourtours du site Natura 2000. Il est présent de manière plus importante sur le Nord du site principalement dans la Vallée de la Combeauté : Saint-Loup-sur-Semouse, Ailevillers-et-Lyaumont, Saint-Bresson, Fougerolles mais également dans d'autres communes comme Ehuns (3 élevages), La-Chapelle-lès-Luxeuil et Meurcourt.

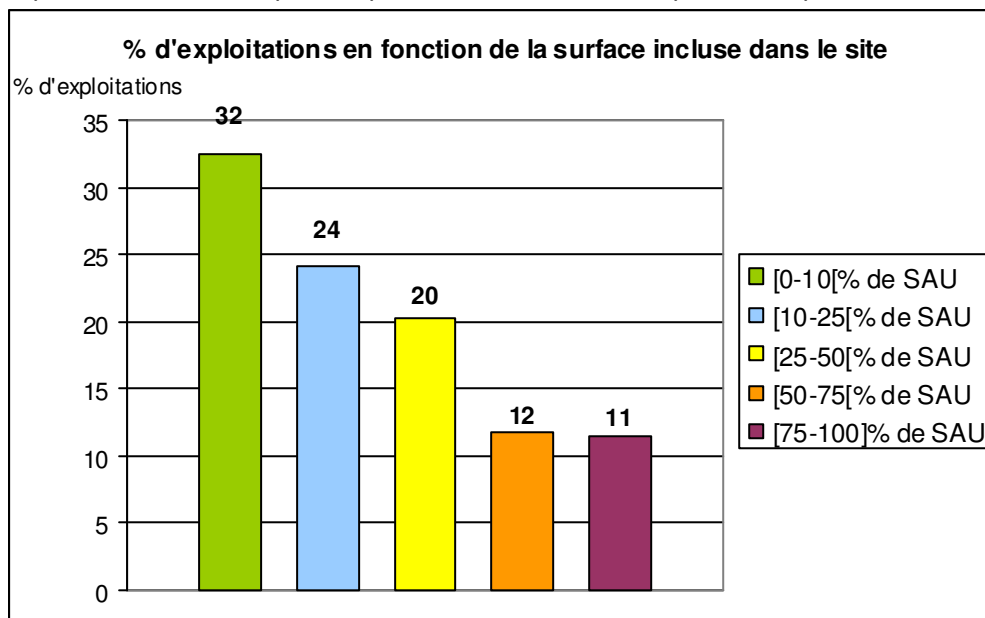
D. Part de la SAU des exploitations incluse dans le site Natura 2000 Vallée de la Lanterne (données 2007)



Le graphique ci-dessus représente la SAU des exploitations incluse dans le site Natura 2000. 32 exploitations possèdent moins de 1 ha dans le site Natura 2000 tandis que la majorité des exploitations (80 EA soit 30%) exploitent de 10 à 20 ha dans le site. En moyenne, les exploitations possèdent 23 ha de SAU dans le site (*en annexe 2 : tableau des exploitations concernées par le périmètre Natura 2000*). Les exploitations ayant des surfaces importantes dans le site (soit plus de 50 ha) sont au nombre de 36 dont une exploitation ayant plus de 150 ha. Elles représentent 224 ha.

E. Impact de Natura 2000 Vallée de la Lanterne pour les exploitations

Les 262 exploitations n'exploitent pas toutes l'ensemble de leurs terrains agricoles dans le site Natura 2000. L'appréciation du pourcentage de la SAU classée en Natura 2000 par rapport à la SAU totale de l'exploitation permet d'évaluer l'impact du périmètre de Natura 2000 pour les exploitations.



En moyenne, 30% de la SAU des exploitations concernées sont compris dans le site Natura 2000 Vallée de la Lanterne.

56% des exploitations agricoles possèdent plus d'un quart de leurs terrains agricoles dans le site Natura 2000 Vallée de la Lanterne.

Les exploitations ayant la majorité (> 50%) de leur SAU dans le site Natura 2000 sont au nombre de 60 soit 33% des exploitations et la SAU de 3 exploitations est en intégralité située dans le site.

F. Engagement des exploitations dans les signes de qualité

On trouve dans le périmètre du site Natura 2000 Vallée de la Lanterne, des exploitations engagées dans différents signes de qualité en 2009.

8 exploitations agricoles ayant des terrains dans le site Natura sont engagées en agriculture biologique.

COMMUNE	nb d'exploitations bio	SAU totale	SAU dans site Natura 2000	spécialités
BOURGUIGNON LES CONFLANS	1	143	1	lait céréales
BREUREY LES FAVERNEY	1	170	4	bovins viande
EQUEVILLEY	1	76	7	lait
JASNEY	2	259	55	lait céréales
LA BRUYERE	1	58	1	lait
LA CHAPELLE LES LUXEUIL	1	62	45	lait
MENOUX	1	212	17	céréales

En ce qui concerne le réseau FARRE (Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement), aucune exploitation agricole sur le secteur n'est qualifiée au titre de l'Agriculture Raisonnée. De manière générale, très peu d'exploitations agricoles sont qualifiées en Haute-Saône.

La Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage s'adresse aux éleveurs de bovins lait et viande, nombreux sur le secteur de la Lanterne. Il s'agit d'un engagement des éleveurs vis-à-vis de bonnes pratiques de production, l'objectif étant de renforcer les liens et de retrouver une relation de confiance entre consommateurs et éleveurs.

L'éleveur, en signant cette charte, s'engage sur plusieurs grands points :

- L'identification des animaux : animaux correctement identifiés et documents d'identification à jour.
- Qualification sanitaire : surveillance de l'état de santé du troupeau, prophylaxies obligatoires...
- Traitements sanitaires : suivi et marquage des animaux en traitement, enregistrements des traitements, stockage approprié des médicaments...
- Alimentation : bon état des bovins, stockage et distribution sécurisés (aliments séparés espèce par espèce, séparés des produits comme les phytosanitaires...), pas d'activateur de croissance, eau propre...
- Hygiène et production laitière : entretiens réguliers des différents matériels de traite, laiterie et salle de traite propre, contrôle annuel...
- Bien-être des animaux : logement et manipulations dans de bonnes conditions, propreté des animaux et absence de lésions.
- Environnement et accès à l'élevage : enregistrement des pratiques d'épandage, accès stabilisé à l'élevage et entretien des abords.

Sur le site Natura 2000, 106 exploitations agricoles (dont 6 en agriculture biologique) ont signé la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage soit environ 40% des exploitations présentes sur le périmètre.

Signalons que la zone d'appellation de l'AOC/AOP Munster Géromé s'étend sur une partie du département de la Haute-Saône, dont 12 communes dans le site Natura 2000 Vallée de la Lanterne. Il s'agit des communes de : Ailevillers-et-Lyaumont, Betoncourt-Saint-Pancras, Bouligney, Breuchotte, La Bruyère, Cuve, Dampvalley-Saint-Pancras, Fleurey-lès-Saint-Loup, Fontenois-la-Ville, Fougerolles, Raddon-et-Chapendu, Saint-Bresson.

Pour avoir la dénomination de Munster, la production du lait de vache, la fabrication et l'affinage des fromages doivent être effectués dans la zone d'appellation. Cette zone s'étend également dans le Territoire de Belfort, en Moselle, en Meurthe-et-Moselle, et dans les Vosges pour la Lorraine et dans les deux départements alsaciens.

Le diagnostic agricole n'a pas permis d'identifier les exploitations agricoles produisant du Munster dans le site.

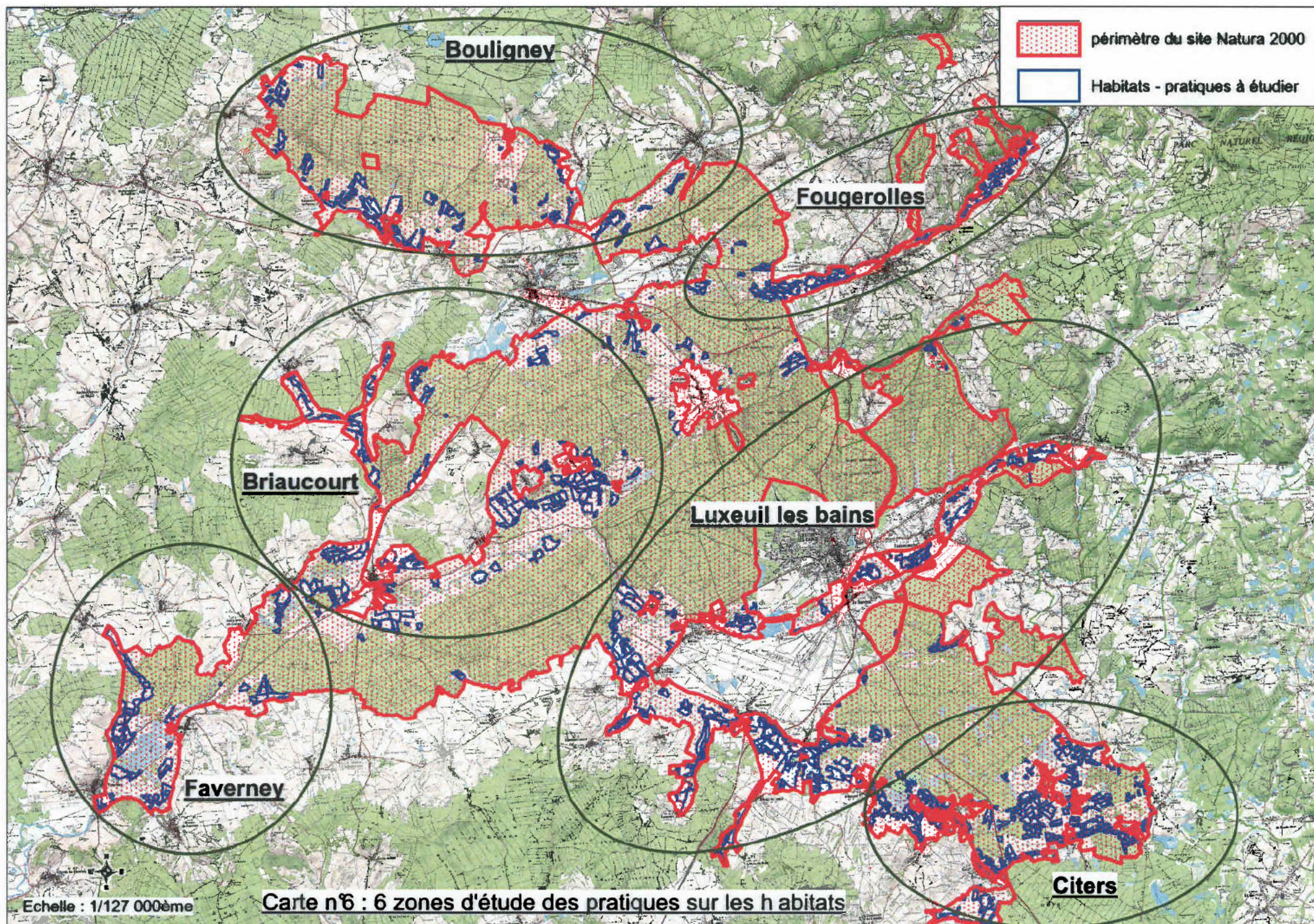
G. Engagements dans des mesures agri-environnementales : PHAE

Informations sur la PHAE 2 non disponibles pour le moment.

II. Le diagnostic des pratiques agricoles au sein des habitats

Les habitats qui concernent des terrains agricoles et pour lesquels le diagnostic agricole a été engagé sont de plusieurs types :

- les moliniaies acidiphiles (code Natura 2000 de l'habitat : 6410-13 voir tableau ci-dessous)
- les mégaphorbiaies (4 types de mégaphorbiaies de 6410-1 à 6410-4)
- les prairies de fauche (6510-4, 6510-5, 6510-7)



code habitat	intitulé de l'habitat
6410-13	Moliniaies acidiphiles sub-atlantiques à pré-continentales
6430-1	Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes
6430-2	Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes
6430-3	Mégaphorbiaies à Pétasie hybride
6430-4	Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces
6510-4	Prairies de fauche collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles
6510-5	Prairies de fauche collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques
6510-7	Prairies de fauche collinéennes à submontagnardes eutrophiques
	Habitats d'espèces

Les pratiques ont également été étudiées sur les habitats susceptibles d'abriter certaines espèces comme le cuivré des marais (papillon), l'agrion de mercure (libellule) ou encore certaines espèces d'oiseaux.

Le diagnostic agricole a donc été engagé sur les îlots agricoles où ces différents habitats ont été observés d'après la carte transmise par l'EPTB Saône Doubs (*Carte 5 en annexe 3*).

Les pratiques ont été examinées sur les îlots déclarés à la PAC (de 2007) et éventuellement sur d'autres îlots supplémentaires signalés par les agriculteurs (îlots non déclarés à la PAC et plus couramment nouveaux îlots repris récemment).

L'ensemble des habitats de l'étude représente une surface d'environ 1900 ha de surface agricole sur 262 exploitations agricoles.

Le but du diagnostic est de :

- Communiquer auprès des agriculteurs sur les objectifs de Natura 2000 et les caractéristiques du site Natura 2000 Vallée de la Lanterne.
- Recenser les pratiques agricoles (pratiques de fauche, de fertilisation...) afin de construire des mesures de gestion appropriées au site Vallée de la Lanterne.

Des réunions ont été organisées avec les exploitants agricoles sur le site Natura 2000 Vallée de la Lanterne d'après la méthode suivante.

Dans un premier temps, les habitats à étudier ont été regroupés en 6 grandes zones sur le site Natura 2000 Vallée de la Lanterne afin d'organiser 6 réunions (*Carte 6*). Dans chaque zone, les exploitants agricoles, concernés par un ou plusieurs habitats, ont été identifiés (grâce à leur déclaration PAC). Les îlots abritant un ou plusieurs habitats ont également été recensés par exploitation ainsi que leur surface. L'objectif des réunions étant d'examiner les pratiques individuelles de chaque exploitant présent, tous les agriculteurs n'ont pas pu être invités aux réunions. En effet, dans certaines zones (non remembrées) le nombre d'exploitants concernés peut atteindre 76 personnes.

Un tri des exploitations a été effectué en fonction du nombre d'îlots et de la surface moyenne/îlot dans un habitat. Les exploitations invitées en réunion sont celles qui sont concernées par plus de 3 à 4 ha, avec un nombre d'îlots peu important (variable selon les réunions) mais avec une surface moyenne/îlot supérieure à 1 ha/îlot (de préférence).

Les exploitations invitées en réunion couvrent une surface de 69% de la surface en habitats à étudier ; 86 exploitations agricoles ont été invitées par courrier. Des relances téléphoniques ont été réalisées pour certaines réunions.

Les réunions ont eu lieu sur 3 semaines de fin janvier pour la première réunion au 19 février dans les communes de Bouligney, Favorney, Briaucourt, Fougerolles, Luxeuil et Citeurs.

En annexe 4 se trouvent les documents relatifs aux réunions : le diaporama de présentation de l'opération, les listes d'invités et la lettre d'invitation, les listes d'émargement, les cartes générales par zone (pour situer les parcelles en habitats par exploitation) ainsi que le tableau servant à l'enquête des pratiques.

A. Bilan des réunions

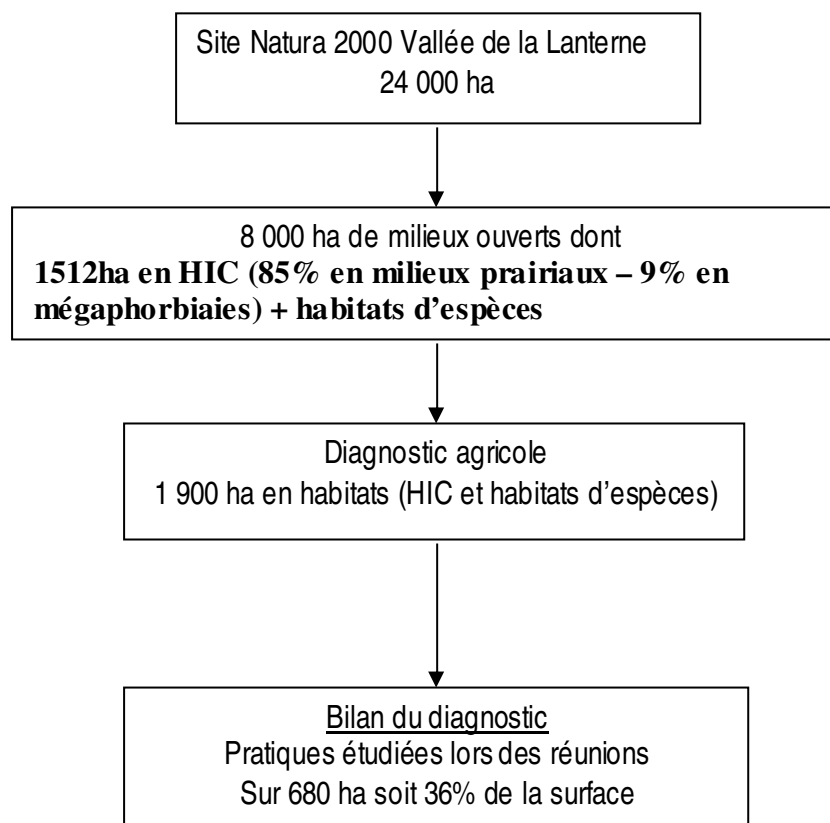
❖ participation des exploitations

	Bouligney	Favorney	Briaucourt	Fougerolles	Luxeuil	Citeurs	Total
nb d'invités	12	11	16	12	17	18	86
nb d'exploitations présentes	2	6	12	3	7	7	37
Taux de réponse/réunion	16,7	54,5	75	25	41,2	38,9	42

Le nombre de participants aux réunions est variable selon la zone, de 17% pour Bouligney à 75% de taux de participation pour Briaucourt. En moyenne, le taux de participation est de 42%. Ce pourcentage est considéré comme correct d'après l'expérience de la Chambre d'Agriculture, organisatrice d'un nombre important de réunions auprès des agriculteurs.

Des visites individuelles ont par la suite été effectuées dans 5 exploitations agricoles, ayant des surfaces importantes dans des habitats Natura 2000 (de 17 à 49ha). Un agriculteur a également été enquêté par téléphone. Le taux de collecte des informations après les enquêtes individuelles est de 50% (*liste des personnes enquêtées en annexe 5*).

En ce qui concerne les surfaces en habitats, les pratiques ont été examinées sur environ 680ha de SAU soit 36% de la SAU totale du site à étudier (voir diagramme ci-dessous).



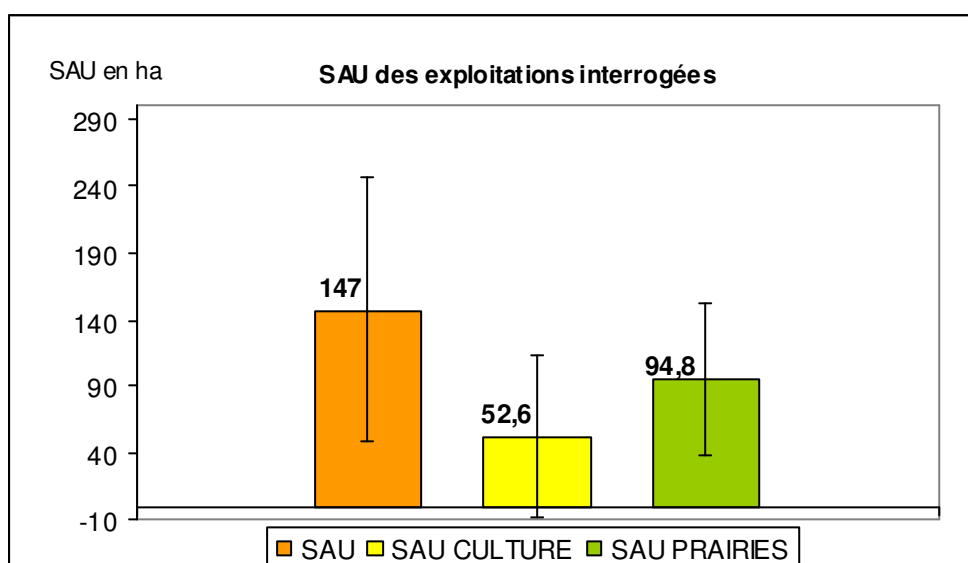
❖ **Aperçu des exploitations présentes aux réunions**

Les exploitations présentes en réunion, sont de taille très variable.

	SAU	SAU CULTURE	SAU PRAIRIES
moyenne	147	52,6	94,8
mini	42,8	0	11,5
max	444,1	296	319

SAU des exploitations agricoles présentes aux réunions

En effet, la SAU moyenne des exploitations soit de 147 ha mais l'écart type est très important (= trait noir dans le graphique ci-dessous) la plus petite exploitation ayant une SAU de 43 ha et la plus importante de 444 ha. Il en est de même pour la surface en cultures et en prairies.



Ceci peut être expliqué par le fait que les exploitations n'ont pas toutes la même orientation (lait, viande, céréales...).

Les exploitations rencontrées sur la Vallée de la Lanterne sont spécialisées de la manière suivante :

- Des exploitations avec une seule production principale axée sur le lait ou la viande (bovins).
- Des exploitations mixtes qui combinent deux ou 3 productions : lait et/ou bovins viande et/ou céréales.
- Des exploitations plus atypiques comme une exploitation lait et production de cerise à kirsch sur Fougerolles, une exploitation en lait et poules pondeuses, ou encore bisons et Highlands et bovins porcs.

Les exploitations produisant du lait sont majoritaires (66.6%) suivies de celles produisant de la viande bovine. Parmi les exploitations produisant du lait, 15 exploitations en font leur unique production, 9 font également de la viande (dont 1 en production ovine), 2 exploitations sont spécialisées en bovins viande et céréales et 2 exploitations combinent production de lait avec cerises ou poules pondeuses.

En ce qui concerne la PHAE, 57% des exploitations interrogées en bénéficient. Cette prime herbagère agroenvironnementale, sur une durée de 5 ans, a été reconduite en mai 2008. Les exploitations concernées ont par conséquent un taux de surface en herbe, aussi appelé taux de spécialisation herbagère, assez important (prairies permanentes et temporaires). En effet pour être éligible, ce taux doit être supérieur ou égal à 65%. On peut donc dire que 57% des exploitations privilégient le système fourrager herbe sur leur exploitation, mais il ne s'agit pas pour autant d'exploitations « extensives ».

B. Analyse des pratiques agricoles

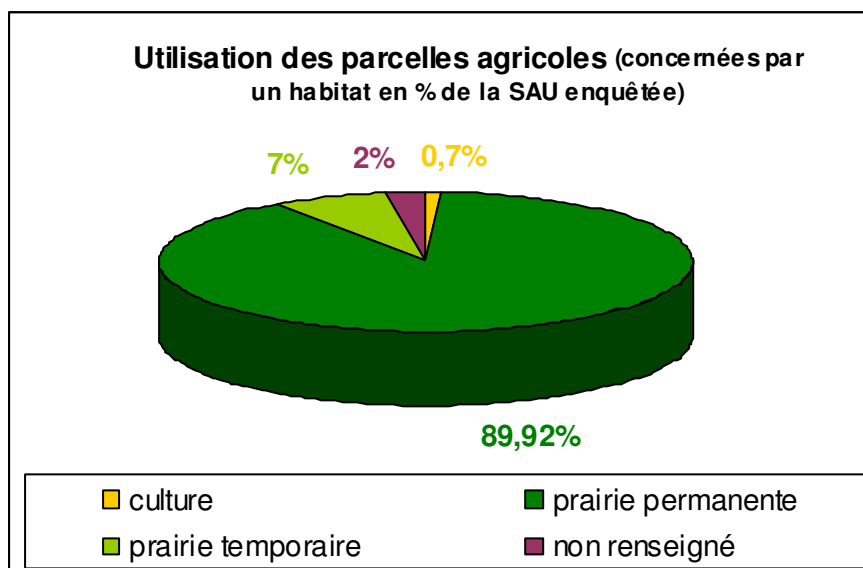
Les pratiques ont été examinées de manière précise à l'échelle des îlots d'exploitation. Lorsqu'on a recensé des pratiques différentes au sein d'un même îlot (par exemple fauche exclusive sur une moitié et fauche suivie de pâturage sur l'autre moitié) l'îlot a été redécoupé.

Méthode de croisement des habitats avec les pratiques agricoles : lorsque sur un secteur homogène donné (= polygone de la table « surface étude Chambre d'agriculture » transmise par l'EPTB), plusieurs habitats sont recensés, seul l'habitat majoritaire (pourcentage le plus grand) a été conservé afin de permettre le croisement des données entre habitats et pratiques agricoles.

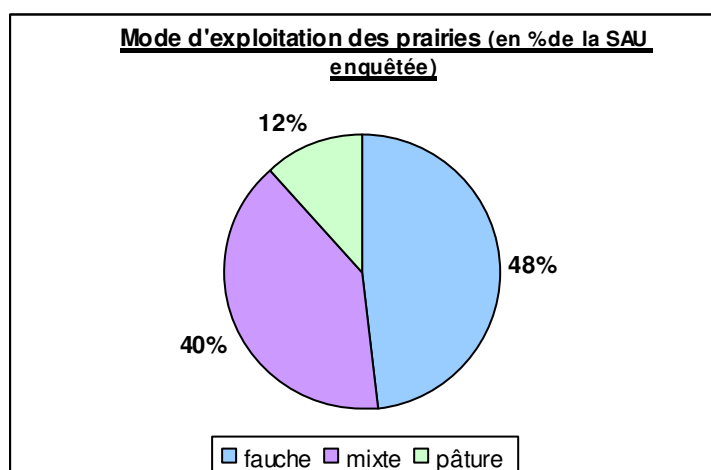
Les pratiques sur les îlots (des exploitations enquêtées) ont été reliées aux habitats concernés dans la table « croisement_pratiquesEThabitats » afin d'en faire la synthèse.

Dans un premier temps, les pratiques des agriculteurs enquêtés ont été examinées de manière générale. A l'échelle des îlots d'exploitation, cela représente environ 680 ha de SAU.

1. Constat général



D'après le graphique, la grande majorité des parcelles agricoles concernées par un ou plusieurs habitats sont des prairies permanentes (90%). Les prairies temporaires abritent également dans une moindre mesure des habitats d'intérêt communautaire (faunistique et floristique), probablement lorsqu'elles sont semées depuis plusieurs années.



Les prairies sont, pour moitié, exploitées exclusivement en prairies de fauche tandis que 40% des prairies sont mixtes c'est à dire fauchées puis pâturées.

Les pâtures sont, du point de vue écologique, moins intéressantes et représentent ici 12% des prairies classées en habitats.

2. Analyse des pratiques par habitats

habitats	surface recensée	sau déclarée (pac)	% sau avec examen des pratiques
6410-13	143	107	26
6430-1	6,4	0,47	83
6430-2	35	5	21
6430-3	2,2	0,01	95
6430-4	66,7	10	55
6510-4	556	509	36
6510-5	340	251	15
6510-7	22,6	28	51
espèce	-	992	42

Surface recensée pour chaque habitat et % de SAU examiné par rapport à la SAU déclarée

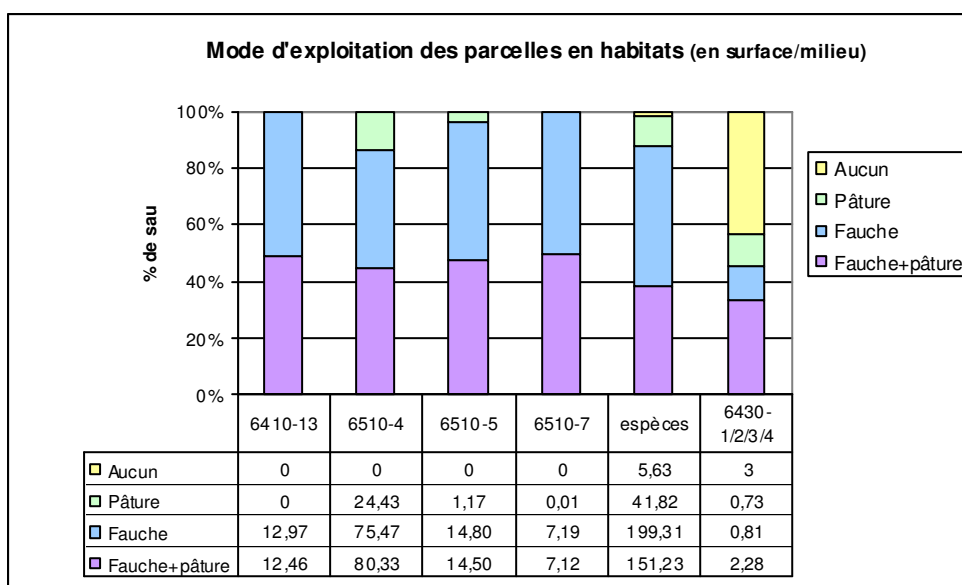
Les surfaces examinées grâce au diagnostic sont variables d'un habitat à un autre. En ce qui concerne les mégaphorbiaies, peu de surfaces ont été étudiées. Cela s'explique par la dispersion de ce type d'habitats dans le site. De plus, les pratiques agricoles sur les mégaphorbiaies se limitent à une fauche occasionnelle du fait de leur situation en bord de parcelles ou le long des cours d'eau.

code habitat	intitulé de l'habitat	pratiques agri. étudiées sur surface de (en ha)
6410-13	Moliniaies acidiphiles sub-atlantiques à pré-continentales	27
6430-1	Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	0,4
6430-2	Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	1,2
6430-3	Mégaphorbiaies à Pétasie hybride	0,01
6430-4	Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	5,7
6510-4	Prairies de fauche collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles	184
6510-5	Prairies de fauche collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques	38
6510-7	Prairies de fauche collinéennes à submontagnardes eutrophiques	14
	Habitats d'espèces	415

SAU examinée (en ha) pour chaque habitat

L'étude des pratiques agricoles est donc principalement réalisée sur les habitats prairiaux de type moliniaies acidiphiles, prairies de fauche (236 ha au total) et habitats d'espèces. Les différents types de mégaphorbiaies sont regroupés par la suite, du fait des faibles surfaces étudiées.

a) Mode d'exploitation des surfaces

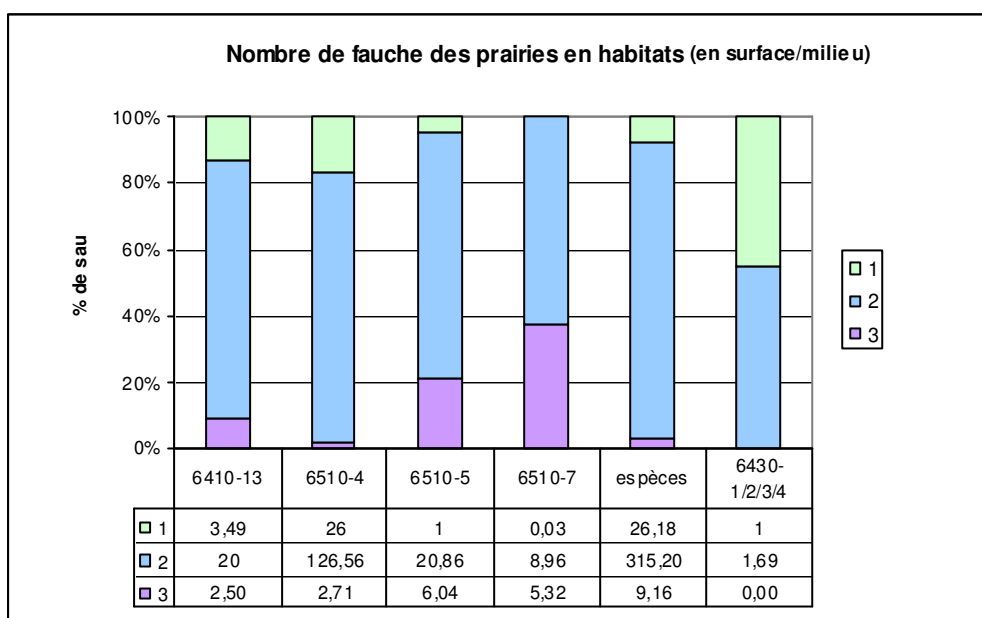


Mode d'exploitation des prairies par habitat, en % de SAU et tableau des surfaces correspondantes (en ha)

Les modes d'exploitation sont peu différents d'un habitat à un autre, on distingue seulement que les prairies acides et les prairies eutrophes ne sont jamais exclusivement pâturées. **La fauche + pâture est la pratique privilégiée par les exploitations**. Sur une partie importante des mégaphorbiaies, aucune pratique n'a été recensée.

b) Niveau d'intensification des pratiques

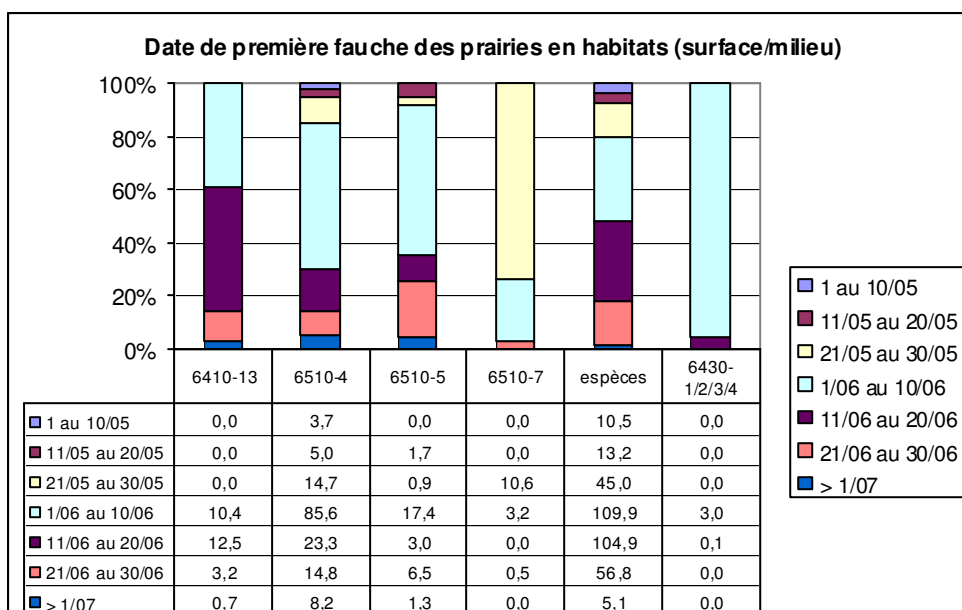
❖ Nombre de fauche



Nombre de fauche des prairies par habitat, en % de SAU et tableau des surfaces fauchées (en ha)

85% des prairies sont fauchées 2 fois quelque soit l'habitat. Les prairies eutrophes conduites de manière intensive sont les plus souvent fauchées. Les prairies humides acides sont, malgré leur degré d'humidité, majoritairement fauchées 2 fois.

❖ Date de fauche



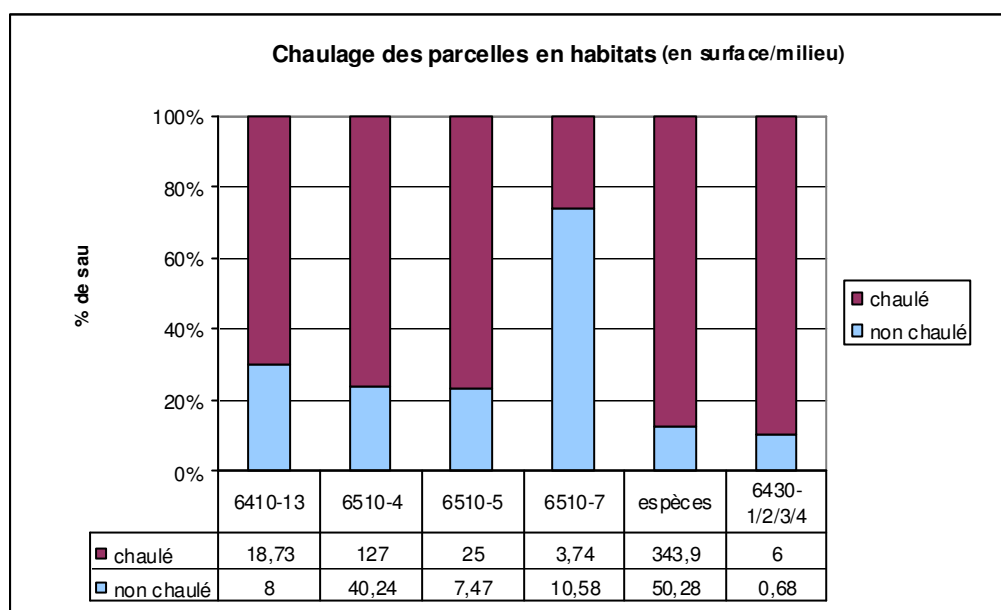
Date de première fauche des prairies par habitat, en % de SAU par date et tableau des surfaces (en ha)

97% des prairies de fauche eutrophes sont fauchées au 10 juin ce qui correspond à une conduite intensive des prairies. Les prairies humides acides sont fauchées plus tardivement que les autres : majoritairement entre le 1 et le 20 juin. En ce qui concerne les habitats d'espèces, la date de la première coupe est variable car ils englobent différents types de milieux.

Les prairies sont fauchées globalement entre le 1 et le 10 juin (40% des prairies tous habitats confondus). Les prairies fauchées avant le 1^{er} juin représentent 18% des surfaces en prairies.

=> **58% des prairies sont donc fauchées avant le 10 juin et 80% avant le 20 juin** ce qui est assez précoce sur le secteur. Les dates de fauche sont également indépendantes (d'après les surfaces examinées) de la localisation géographique dans le site Natura 2000.

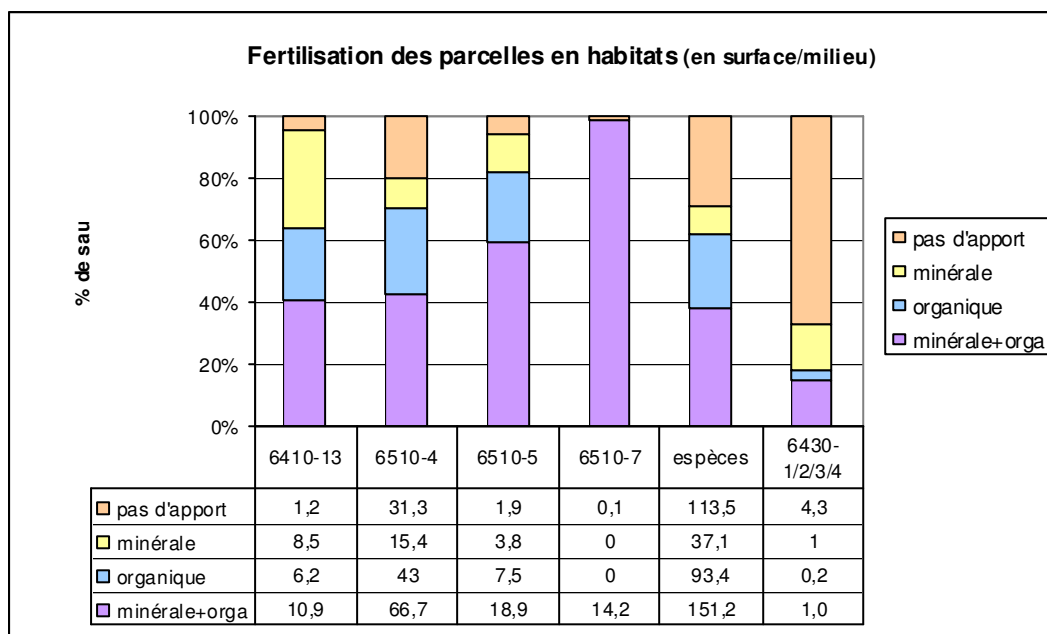
❖ Chaulage



Chaulage des parcelles en % de SAU et tableau des surfaces (en ha)

=> **82% des surfaces agricoles en habitats sont chaulées** grâce à des épandages de chaux sur la parcelle mais à des fréquences très diverses (tous les ans à tous les 5 ans) : les parcelles chaulées tous les ans représentent 20% des surfaces chaulées. Les prairies de fauche eutrophes sont les moins chaulées.

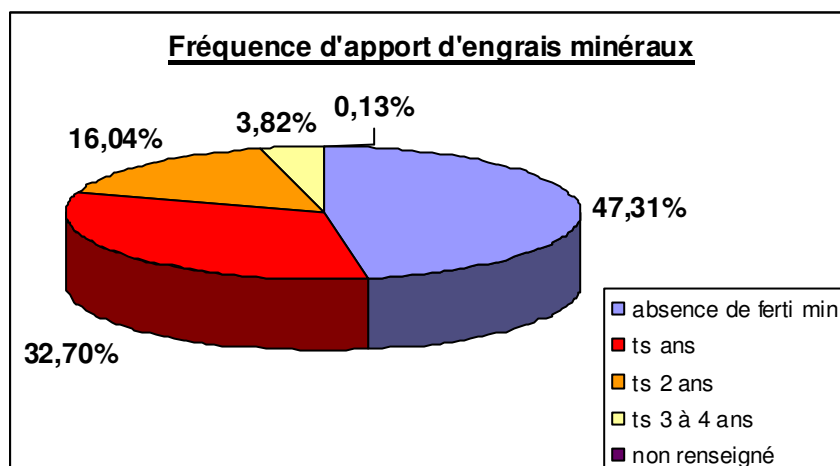
❖ Type de fertilisation



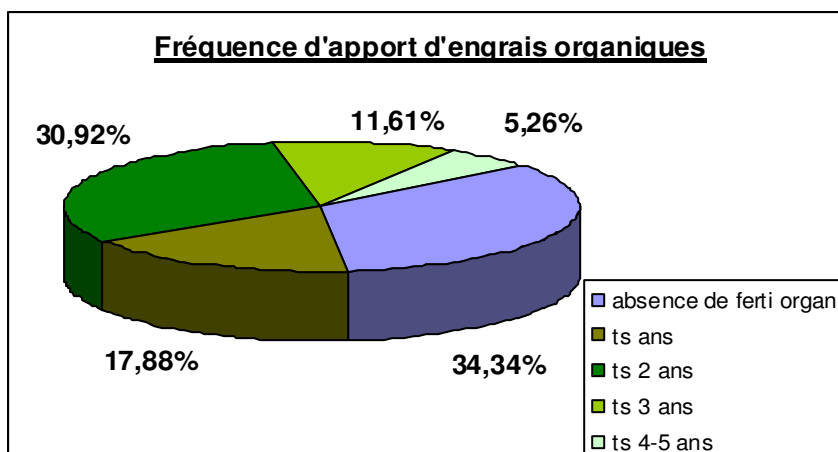
Surfaces fertilisées (en % de SAU) par habitats (indépendamment de la fréquence d'apport) et tableau des surfaces (en ha)

=> **24% des surfaces ne reçoivent aucune fertilisation** (apport par pâturage exclu). **La fertilisation organo-minérale est la plus répandue** tous habitats confondus (milieu 6430 exclu), elle concerne 41% des surfaces ; 10% des surfaces sont uniquement fertilisées avec de l'engrais minéral et 24% avec des matières organiques. Les mégaphorbiaies sont globalement peu fertilisées. En revanche, il est surprenant de voir que 95% des prairies humides acides sont fertilisées mais ce pourcentage est relatif car ne tenant pas compte des fréquences d'apport.

❖ Fréquence d'apport



Fréquence des apports minéraux en % de la SAU (avec ou sans fertilisation organique)



Fréquence des apports organiques en % de la SAU (avec ou sans fertilisation minérale)

=> 33% des prairies sont fertilisées tous les ans avec de l'engrais minéral, et la moitié ne reçoivent pas de fumure minérale.

En ce qui concerne la fertilisation organique, la pratique la plus courante est l'apport tous les 2 ans. 34% des surfaces ne sont jamais amendées.

❖ Dose d'apport azoté

	6410-13	6510-4	6510-5	6510-7	espèces	6430-1/2/3/4
jusqu'à 30U	3	10	8	0	28	0
jusqu'à 50U	0	11	6	0	63	1
jusqu'à 70U	0	7	0	0	9	0
jusqu'à 90U	0	11	0	0	4	0
jusqu'à 120U	0	6	0	0	24	0

Surfaces (en ha) fertilisées en engrais minéral (en U de N/ha/an) par habitat

=> **La fertilisation minérale est très peu fréquente annuellement, elle ne concerne que 190 ha sur les 680 ha étudiés. Elle est également peu intensive** : 63% des surfaces fertilisées annuellement le sont à une dose ne dépassant pas 50 U de N. Des quantités maximales de 120 U de N/ha/an ont été observées sur quelques hectares seulement sur l'ensemble du site.

Indépendamment du type d'habitat, les parcelles agricoles sont fertilisées avec de l'engrais minéral à une dose moyenne de 42 U de N/ha (toutes fréquences d'apport confondues).

habitat	6410-13	6510-4	6510-5	6510-7	espèces	6430-1/2/3/4
apport en tonnes/ha	20	24	19	19	19	22

Dose d'apport moyenne (en tonne/ha) en engrais organique (lorsque l'apport est réalisé de façon régulière : tous les 1 à 2 ans, en accompagnement de la fertilisation minérale)

=> **En ce qui concerne la fertilisation organique** et lorsque les pratiques sont les plus intensives (= apports organiques tous les 1 à 2 ans combinés à des apports minéraux) **la dose d'apport moyenne est de 20 tonnes/ha** ce qui équivaut à un apport de 55* à 110 U de N/ha. Cette dose ne concerne que 190 ha sur les 680 ha étudiées (soit 28%). La dose est peu variable d'un habitat à un autre.

La matière organique utilisée est du fumier ou de fumier composté mais aussi de lisier et plus rarement de purin. Quelques apports de boues compostées peuvent avoir lieu tous les 3 ans sur 14 ha environ.

* La dose d'azote apportée par un fumier est en moyenne 5.5 U/tonne, cette dose est toutefois très variable car il existe une grande diversité de fumier suivant les conditions d'hébergement des animaux (pailleux, composté, très pâteux..) et le stockage des déjections.

Globalement, les pratiques de fertilisation sont peu intensives tant au niveau des quantités apportées, que des fréquences d'apport et des surfaces fertilisées.

III. Proposition de mesures de gestion en adéquation avec le site Natura 2000 Vallée de la Lanterne

La comparaison entre les pratiques agricoles et les préconisations des cahiers de l'habitat permet de proposer des premières mesures en fonction des types d'habitat :

- **6410-13 - Prairies de fauche humides acidoclinales à joncs et scorzonère** : ces prairies sont toutes en bon état de conservation dans la Vallée de la Lanterne. L'objectif pour ce milieu est le maintien de pratiques extensives de pâturage/fauche et une fertilisation limitée.

La fertilisation minérale et organique de ces prairies est peu intensive et peu fréquente.

Il pourra être proposé l'absence de fumure minérale et organique. Il sera conseillé l'enlèvement des produits de fauche et de broyage car ce milieu est sensible à l'eutrophisation et également à l'assèchement : le drainage pourra être interdit.

=> HERBE_03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables

- **6510-4 - Prairies de fauche mésohygrophiles : l'Arrhénathéraie alluviale à colchique** : ces prairies sont globalement en mauvais état de conservation.

La plupart de ces prairies sont fauchées précocement (70% des prairies fauchées au 10 juin). La fertilisation organo-minérale est très variable.

Pour ce type de milieu la fauche devra être retardée à une date propice à l'espèce à protéger et devra donc être déterminée en concertation avec les naturalistes. La fertilisation devra également être limitée.

=> HERBE_02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables à une quantité à déterminer

=> HERBE_06 : Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables (date à préciser)

- **6510-5 - Prairies de fauche mésophiles et mésotrophiques collinéennes et submontagnardes** : ces prairies sont dans un état de conservation moyen.

Il est conseillé de faucher de préférence après le 15 juin.

En pratique, d'après le diagnostic, 65% des prairies sont déjà fauchées au 10 juin.

Les apports de chaux seront déconseillés pour ce type d'habitat. La fertilisation organo-minérale sera limitée et la fauche retardée.

=> HERBE_02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables à une quantité maximale de 30 U de N/ha/an. Apports de 30U/ha/an de P et K maximum.

=> HERBE_06 : Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables au 20 juin.

- **6510-7 - Prairies de fauche eutrophiques collinéennes et submontagnardes** : ces prairies ne présentent pas un grand intérêt écologique du fait de leur intensification.

L'apport sur ces prairies (lorsqu'elles sont fertilisées annuellement) est de 19 tonnes/ha/an en moyenne de fumier et les apports en engrais minéral sont occasionnels (pas tous les ans). La fertilisation devra être limitée et la fauche précoce évitée.

=> HERBE_02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables à une quantité maximale à déterminer.

=> HERBE_06 : Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables au 20 juin

Sur la Vallée de la Lanterne, la reconversion des cultures peut être une mesure à proposer : cette mesure de gestion peut être envisagée sur des secteurs déterminés au préalable, pour lesquels la remise en herbe est un enjeu particulier : le long des cours d'eau, à proximité de zones de captage....

IV. Synthèse et conclusion

Le périmètre de Natura 2000 Vallée de la Lanterne concerne 262 exploitations agricoles. Ces exploitations sont de taille assez réduite (>100 ha de SAU) pour la plupart d'entre elles, mais le site englobe également de grosses exploitations. La Vallée de la Lanterne est une zone agricole caractérisée par des élevages essentiellement de type bovins (lait et viande), la pression liée aux élevages ovins étant globalement faible et les élevages hors sol peu nombreux.

Le diagnostic agricole a permis de faire connaître la démarche Natura 2000 sur la Vallée de la Lanterne aux agriculteurs. Un peu moins de la moitié des exploitations invitées ont assisté aux réunions, le diagnostic a par conséquent couvert environ 680 ha de SAU sur les 1900 ha de surface agricole du site. Globalement les habitats d'intérêt communautaire sont situés sur des prairies permanentes exploitées en fauche seule ou en fauche et pâture. En ce qui concerne les pratiques de fauche, elles sont traditionnelles : la grande majorité des prairies sont fauchées 2 fois quelque soit le type d'habitats. Les exploitations agricoles peuvent également pratiquer 3 coupes sur les prairies les plus productives. La fauche est assez précoce puisque un peu moins de 2/3 des prairies sont fauchées au 10 juin. La fertilisation la plus courante est la fertilisation organo-minérale. Elle est dans l'ensemble peu intensive : les apports sont assez peu fréquents, les doses modérées et pour une partie des surfaces il n'y a aucune fertilisation. La Vallée de la Lanterne étant très étendue, elle présente des différences climatiques. Néanmoins les pratiques agricoles semblent plus dépendantes des modes d'exploitation que de la localisation dans le site.

D'après la cartographie des habitats, certains milieux d'intérêt communautaire sont en mauvais état de conservation, d'autres sont globalement bien conservés. En fonction des habitats, les mesures agro-environnementales territorialisées seront construites autour des dates de fauches et du niveau de fertilisation afin de maintenir et de restaurer les milieux remarquables et favorables aux espèces animales.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAU DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS ET SAU(s) PAR COMMUNE

COMMUNE	Données	Somme
ABELCOURT	NB d'exploitations	4
	Moyenne de la SAU des exploitations	34,93
	SAU mini. des exploitations	15,06
	SAU max. des exploitations	69,51
	SAU moyenne des exploitations dans le site	2,486562
	SAU mini. des exploitations dans le site	0,298474
	SAU max. des exploitations dans le site	5,418223
	% moyen de la SAU ds le site	8,655781186
ADELANS ET LE VAL DE BITHAINE	NB d'exploitations	1
	Moyenne de la SAU des exploitations	146,01
	SAU mini. des exploitations	146,01
	SAU max. des exploitations	146,01
	SAU moyenne des exploitations dans le site	11,999836
	SAU mini. des exploitations dans le site	11,999836
	SAU max. des exploitations dans le site	11,999836
	% moyen de la SAU ds le site	8,218502842
AILLEVILLERS ET LYAUMONT	NB d'exploitations	6
	Moyenne de la SAU des exploitations	136,2266667
	SAU mini. des exploitations	78,27
	SAU max. des exploitations	207,04
	SAU moyenne des exploitations dans le site	17,35839333
	SAU mini. des exploitations dans le site	4,94
	SAU max. des exploitations dans le site	36,94559
	% moyen de la SAU ds le site	13,04087883
AILLONCOURT	NB d'exploitations	4
	Moyenne de la SAU des exploitations	148,85
	SAU mini. des exploitations	37,53
	SAU max. des exploitations	236,42
	SAU moyenne des exploitations dans le site	61,46895725
	SAU mini. des exploitations dans le site	19,187459
	SAU max. des exploitations dans le site	105,846109
	% moyen de la SAU ds le site	42,53200189
AINVELLE	NB d'exploitations	1
	Moyenne de la SAU des exploitations	78,88
	SAU mini. des exploitations	78,88
	SAU max. des exploitations	78,88
	SAU moyenne des exploitations dans le site	7,4
	SAU mini. des exploitations dans le site	7,4
	SAU max. des exploitations dans le site	7,4
	% moyen de la SAU ds le site	9,381338742
ALAINCOURT	NB d'exploitations	1
	Moyenne de la SAU des exploitations	152,32
	SAU mini. des exploitations	152,32
	SAU max. des exploitations	152,32
	SAU moyenne des exploitations dans le site	17,93
	SAU mini. des exploitations dans le site	17,93
	SAU max. des exploitations dans le site	17,93
	% moyen de la SAU ds le site	11,77127101
AMAGE	NB d'exploitations	1
	Moyenne de la SAU des exploitations	69,83
	SAU mini. des exploitations	69,83
	SAU max. des exploitations	69,83
	SAU moyenne des exploitations dans le site	0,689804
	SAU mini. des exploitations dans le site	0,689804
	SAU max. des exploitations dans le site	0,689804
	% moyen de la SAU ds le site	0,987833309
ANCHENONCOURT ET CHAZEL	NB d'exploitations	1
	Moyenne de la SAU des exploitations	261,9
	SAU mini. des exploitations	261,9
	SAU max. des exploitations	261,9
	SAU moyenne des exploitations dans le site	0,843788

COMMUNE	Données	Somme
ANCHENONCOURT ET CHAZEL	SAU mini. des exploitations dans le site	0,843788
	SAU max. des exploitations dans le site	0,843788
	% moyen de la SAU ds le site	0,322179458
ANJEUX	NB d'exploitations	4
	Moyenne de la SAU des exploitations	93,5975
	SAU mini. des exploitations	46,33
	SAU max. des exploitations	185,16
	SAU moyenne des exploitations dans le site	10,6075415
	SAU mini. des exploitations dans le site	3,095274
	SAU max. des exploitations dans le site	24,246152
BASSIGNEY	% moyen de la SAU ds le site	16,03344583
	NB d'exploitations	2
	Moyenne de la SAU des exploitations	21,37
	SAU mini. des exploitations	3,66
	SAU max. des exploitations	39,08
	SAU moyenne des exploitations dans le site	12,346664
	SAU mini. des exploitations dans le site	0,340108
BAUDONCOURT	SAU max. des exploitations dans le site	24,35322
	% moyen de la SAU ds le site	35,8044469
	NB d'exploitations	4
	Moyenne de la SAU des exploitations	66,96
	SAU mini. des exploitations	37,67
	SAU max. des exploitations	86,04
	SAU moyenne des exploitations dans le site	31,71803575
BETONCOURT LES BROTTÉ	SAU mini. des exploitations dans le site	29,601772
	SAU max. des exploitations dans le site	34,765342
	% moyen de la SAU ds le site	51,96308627
	NB d'exploitations	1
	Moyenne de la SAU des exploitations	169,17
	SAU mini. des exploitations	169,17
	SAU max. des exploitations	169,17
BETONCOURT ST PANCRAIS	SAU moyenne des exploitations dans le site	57,640676
	SAU mini. des exploitations dans le site	57,640676
	SAU max. des exploitations dans le site	57,640676
	% moyen de la SAU ds le site	34,07263463
	NB d'exploitations	1
	Moyenne de la SAU des exploitations	139,58
	SAU mini. des exploitations	139,58
BOUGNON	SAU max. des exploitations	139,58
	SAU moyenne des exploitations dans le site	0,74
	SAU mini. des exploitations dans le site	0,74
	SAU max. des exploitations dans le site	0,74
	% moyen de la SAU ds le site	0,530161914
	NB d'exploitations	1
	Moyenne de la SAU des exploitations	65,41
BOUHANS LES LURE	SAU mini. des exploitations	65,41
	SAU max. des exploitations	65,41
	SAU moyenne des exploitations dans le site	4,89
	SAU mini. des exploitations dans le site	4,89
	SAU max. des exploitations dans le site	4,89
	% moyen de la SAU ds le site	7,475921113
	NB d'exploitations	2
BOULIGNEY	Moyenne de la SAU des exploitations	86,565
	SAU mini. des exploitations	15,39
	SAU max. des exploitations	157,74
	SAU moyenne des exploitations dans le site	26,044223
	SAU mini. des exploitations dans le site	3,67
	SAU max. des exploitations dans le site	48,418446
	% moyen de la SAU ds le site	27,27087533
BOULIGNEY	NB d'exploitations	5
	Moyenne de la SAU des exploitations	134,304
	SAU mini. des exploitations	80,56
	SAU max. des exploitations	247,37

COMMUNE	Données	Somme
BOULIGNEY	SAU moyenne des exploitations dans le site	67,8197732
	SAU mini. des exploitations dans le site	32,238948
	SAU max. des exploitations dans le site	113,859281
	% moyen de la SAU ds le site	50,34097303
BOURGUIGNON LES CONFLANS	NB d'exploitations	2
	Moyenne de la SAU des exploitations	193,205
	SAU mini. des exploitations	141,84
	SAU max. des exploitations	244,57
	SAU moyenne des exploitations dans le site	13,437959
	SAU mini. des exploitations dans le site	0,77
	SAU max. des exploitations dans le site	26,105918
	% moyen de la SAU ds le site	5,608538132
BREUCHES	NB d'exploitations	3
	Moyenne de la SAU des exploitations	31,31333333
	SAU mini. des exploitations	2,99
	SAU max. des exploitations	63,89
	SAU moyenne des exploitations dans le site	16,45064833
	SAU mini. des exploitations dans le site	2,89907
	SAU max. des exploitations dans le site	34,633165
	% moyen de la SAU ds le site	64,94866338
BREUCHOTTE	NB d'exploitations	1
	Moyenne de la SAU des exploitations	43,86
	SAU mini. des exploitations	43,86
	SAU max. des exploitations	43,86
	SAU moyenne des exploitations dans le site	27,062346
	SAU mini. des exploitations dans le site	27,062346
	SAU max. des exploitations dans le site	27,062346
	% moyen de la SAU ds le site	61,70165527
BREUREY LES FAVERNEY	NB d'exploitations	2
	Moyenne de la SAU des exploitations	113,135
	SAU mini. des exploitations	58,16
	SAU max. des exploitations	168,11
	SAU moyenne des exploitations dans le site	7,8827935
	SAU mini. des exploitations dans le site	3,865887
	SAU max. des exploitations dans le site	11,8997
	% moyen de la SAU ds le site	11,37994975
BRIAUCOURT	NB d'exploitations	5
	Moyenne de la SAU des exploitations	57,316
	SAU mini. des exploitations	3,83
	SAU max. des exploitations	95,09
	SAU moyenne des exploitations dans le site	24,1566806
	SAU mini. des exploitations dans le site	1,13805
	SAU max. des exploitations dans le site	69,57571
	% moyen de la SAU ds le site	42,8542894
BROTTE LES LUXEUIL	NB d'exploitations	2
	Moyenne de la SAU des exploitations	87,655
	SAU mini. des exploitations	7,74
	SAU max. des exploitations	167,57
	SAU moyenne des exploitations dans le site	14,306369
	SAU mini. des exploitations dans le site	0,67
	SAU max. des exploitations dans le site	27,942738
	% moyen de la SAU ds le site	12,66579681
CHARMOILLE	NB d'exploitations	1
	Moyenne de la SAU des exploitations	128,21
	SAU mini. des exploitations	128,21
	SAU max. des exploitations	128,21
	SAU moyenne des exploitations dans le site	10,8
	SAU mini. des exploitations dans le site	10,8
	SAU max. des exploitations dans le site	10,8
	% moyen de la SAU ds le site	8,4236799
CHAUX LES PORT	NB d'exploitations	1
	Moyenne de la SAU des exploitations	87,11
	SAU mini. des exploitations	87,11

COMMUNE	Données	Somme
CHAUX LES PORT	SAU max. des exploitations	87,11
	SAU moyenne des exploitations dans le site	20,89
	SAU mini. des exploitations dans le site	20,89
	SAU max. des exploitations dans le site	20,89
	% moyen de la SAU ds le site	23,98117323
CITERS	NB d'exploitations	1
	Moyenne de la SAU des exploitations	146,9
	SAU mini. des exploitations	146,9
	SAU max. des exploitations	146,9
	SAU moyenne des exploitations dans le site	27,557883
	SAU mini. des exploitations dans le site	27,557883
	SAU max. des exploitations dans le site	27,557883
	% moyen de la SAU ds le site	18,75962083
COGNIERES	NB d'exploitations	1
	Moyenne de la SAU des exploitations	74,21
	SAU mini. des exploitations	74,21
	SAU max. des exploitations	74,21
	SAU moyenne des exploitations dans le site	9,134877
	SAU mini. des exploitations dans le site	9,134877
	SAU max. des exploitations dans le site	9,134877
	% moyen de la SAU ds le site	12,30949602
CONFLANS SUR LANTERNE	NB d'exploitations	6
	Moyenne de la SAU des exploitations	169,6583333
	SAU mini. des exploitations	110,27
	SAU max. des exploitations	302,15
	SAU moyenne des exploitations dans le site	85,01749783
	SAU mini. des exploitations dans le site	31,441804
	SAU max. des exploitations dans le site	224,763717
	% moyen de la SAU ds le site	47,34387895
CORBENAY	NB d'exploitations	6
	Moyenne de la SAU des exploitations	63,47
	SAU mini. des exploitations	17,04
	SAU max. des exploitations	104,74
	SAU moyenne des exploitations dans le site	37,6873745
	SAU mini. des exploitations dans le site	14,8
	SAU max. des exploitations dans le site	57,92855
	% moyen de la SAU ds le site	64,80897694
CUBRY LES FAVERNEY	NB d'exploitations	2
	Moyenne de la SAU des exploitations	194,95
	SAU mini. des exploitations	183,33
	SAU max. des exploitations	206,57
	SAU moyenne des exploitations dans le site	10,46239
	SAU mini. des exploitations dans le site	7,300861
	SAU max. des exploitations dans le site	13,623919
	% moyen de la SAU ds le site	5,288831998
DAMBENOIT LES COLOMBÉ	NB d'exploitations	1
	Moyenne de la SAU des exploitations	2,72
	SAU mini. des exploitations	2,72
	SAU max. des exploitations	2,72
	SAU moyenne des exploitations dans le site	2,05
	SAU mini. des exploitations dans le site	2,05
	SAU max. des exploitations dans le site	2,05
	% moyen de la SAU ds le site	75,36764706
DAMPIERRE LES CONFLANS	NB d'exploitations	3
	Moyenne de la SAU des exploitations	87,43
	SAU mini. des exploitations	79,42
	SAU max. des exploitations	102,7
	SAU moyenne des exploitations dans le site	5,391565333
	SAU mini. des exploitations dans le site	0,999811
	SAU max. des exploitations dans le site	11,3312
	% moyen de la SAU ds le site	6,41906215
DAMPVALLEY ST PANCRAS	NB d'exploitations	2
	Moyenne de la SAU des exploitations	58,275

COMMUNE	Données	Somme
DAMPVALLEY ST PANCRAIS	SAU mini. des exploitations SAU max. des exploitations SAU moyenne des exploitations dans le site SAu mini. des exploitations dans le site SAU max. des exploitations dans le site % moyen de la SAU ds le site	45,63 70,92 28,396127 22,164653 34,627601 48,70051133
EHUNS	NB d'exploitations Moyenne de la SAU des exploitations SAU mini. des exploitations SAU max. des exploitations SAU moyenne des exploitations dans le site SAu mini. des exploitations dans le site SAU max. des exploitations dans le site % moyen de la SAU ds le site	6 190,7616667 95,63 294,92 38,49031883 11,05944 66,169123 21,84321287
EQUEVILLEY	NB d'exploitations Moyenne de la SAU des exploitations SAU mini. des exploitations SAU max. des exploitations SAU moyenne des exploitations dans le site SAu mini. des exploitations dans le site SAU max. des exploitations dans le site % moyen de la SAU ds le site	3 164,4 85,2 298,12 10,52099 0,157743 24,0362 5,618414768
ESBOZ BREST	NB d'exploitations Moyenne de la SAU des exploitations SAU mini. des exploitations SAU max. des exploitations SAU moyenne des exploitations dans le site SAu mini. des exploitations dans le site SAU max. des exploitations dans le site % moyen de la SAU ds le site	5 66,74 6,48 139,34 8,9919388 0,107652 29,515309 9,523259102
FAVERNEY	NB d'exploitations Moyenne de la SAU des exploitations SAU mini. des exploitations SAU max. des exploitations SAU moyenne des exploitations dans le site SAu mini. des exploitations dans le site SAU max. des exploitations dans le site % moyen de la SAU ds le site	1 97,24 97,24 97,24 12,3162 12,3162 12,3162 12,6657754
FLEUREY LES ST LOUP	NB d'exploitations Moyenne de la SAU des exploitations SAU mini. des exploitations SAU max. des exploitations SAU moyenne des exploitations dans le site SAu mini. des exploitations dans le site SAU max. des exploitations dans le site % moyen de la SAU ds le site	1 3,16 3,16 3,16 0,058642 0,058642 0,058642 1,855759494
FONTAINE LES LUXEUIL	NB d'exploitations Moyenne de la SAU des exploitations SAU mini. des exploitations SAU max. des exploitations SAU moyenne des exploitations dans le site SAu mini. des exploitations dans le site SAU max. des exploitations dans le site % moyen de la SAU ds le site	7 69,27285714 4,55 211,72 51,02055729 3,687723 143,807097 73,40944114
FONTENOIS LA VILLE	NB d'exploitations Moyenne de la SAU des exploitations SAU mini. des exploitations SAU max. des exploitations SAU moyenne des exploitations dans le site SAu mini. des exploitations dans le site SAU max. des exploitations dans le site % moyen de la SAU ds le site	2 119,86 63,12 176,6 19,6742 6,61 32,7384 14,50514097
FOUGEROLLES	NB d'exploitations	38

COMMUNE	Données	Somme
FOUGEROLLES	Moyenne de la SAU des exploitations	54,63657895
	SAU mini. des exploitations	3,72
	SAU max. des exploitations	104,18
	SAU moyenne des exploitations dans le site	9,180429
	SAU mini. des exploitations dans le site	0,136777
	SAU max. des exploitations dans le site	40,564772
	% moyen de la SAU ds le site	15,07432664
FRANCALMONT	NB d'exploitations	5
	Moyenne de la SAU des exploitations	100,472
	SAU mini. des exploitations	52,5
	SAU max. des exploitations	149,23
	SAU moyenne des exploitations dans le site	78,8919522
	SAU mini. des exploitations dans le site	43,696477
	SAU max. des exploitations dans le site	121,019227
	% moyen de la SAU ds le site	79,78317149
FRANCHEVELLE	NB d'exploitations	5
	Moyenne de la SAU des exploitations	34,868
	SAU mini. des exploitations	8,55
	SAU max. des exploitations	71,54
	SAU moyenne des exploitations dans le site	33,680008
	SAU mini. des exploitations dans le site	7,887042
	SAU max. des exploitations dans le site	69,561854
	% moyen de la SAU ds le site	95,8002713
FROIDECONCHE	NB d'exploitations	5
	Moyenne de la SAU des exploitations	44,576
	SAU mini. des exploitations	2,57
	SAU max. des exploitations	96,08
	SAU moyenne des exploitations dans le site	19,334065
	SAU mini. des exploitations dans le site	1,893849
	SAU max. des exploitations dans le site	55,097476
	% moyen de la SAU ds le site	49,4225028
GENEVREY	NB d'exploitations	2
	Moyenne de la SAU des exploitations	88,24
	SAU mini. des exploitations	86,29
	SAU max. des exploitations	90,19
	SAU moyenne des exploitations dans le site	9,982441
	SAU mini. des exploitations dans le site	2,57958
	SAU max. des exploitations dans le site	17,385302
	% moyen de la SAU ds le site	11,13286939
HAUTEVELLE	NB d'exploitations	7
	Moyenne de la SAU des exploitations	46,86285714
	SAU mini. des exploitations	7,29
	SAU max. des exploitations	105
	SAU moyenne des exploitations dans le site	38,52626243
	SAU mini. des exploitations dans le site	5,30081
	SAU max. des exploitations dans le site	86,946443
	% moyen de la SAU ds le site	82,46331059
JASNEY	NB d'exploitations	3
	Moyenne de la SAU des exploitations	136,26
	SAU mini. des exploitations	119,45
	SAU max. des exploitations	150,03
	SAU moyenne des exploitations dans le site	25,46759133
	SAU mini. des exploitations dans le site	8,03058
	SAU max. des exploitations dans le site	46,74918
	% moyen de la SAU ds le site	19,77148052
LA BRUYERE	NB d'exploitations	4
	Moyenne de la SAU des exploitations	80,44
	SAU mini. des exploitations	57,59
	SAU max. des exploitations	110,6
	SAU moyenne des exploitations dans le site	4,963966
	SAU mini. des exploitations dans le site	1,43182
	SAU max. des exploitations dans le site	7,126154
	% moyen de la SAU ds le site	5,944965436

COMMUNE	Données	Somme
LA CHAPELLE LES LUXEUIL	NB d'exploitations	5
	Moyenne de la SAU des exploitations	25,704
	SAU mini. des exploitations	3
	SAU max. des exploitations	64,27
	SAU moyenne des exploitations dans le site	14,4438348
	SAU mini. des exploitations dans le site	1,527301
	SAU max. des exploitations dans le site	44,821067
	% moyen de la SAU ds le site	55,79455939
LA CORBIERE	NB d'exploitations	1
	Moyenne de la SAU des exploitations	69,1
	SAU mini. des exploitations	69,1
	SAU max. des exploitations	69,1
	SAU moyenne des exploitations dans le site	0,713926
	SAU mini. des exploitations dans le site	0,713926
	SAU max. des exploitations dans le site	0,713926
	% moyen de la SAU ds le site	1,033178003
LA LANTERNE ET LES ARMONT	NB d'exploitations	1
	Moyenne de la SAU des exploitations	158,04
	SAU mini. des exploitations	158,04
	SAU max. des exploitations	158,04
	SAU moyenne des exploitations dans le site	0,511849
	SAU mini. des exploitations dans le site	0,511849
	SAU max. des exploitations dans le site	0,511849
	% moyen de la SAU ds le site	0,32387307
LA PISSEURE	NB d'exploitations	1
	Moyenne de la SAU des exploitations	7,17
	SAU mini. des exploitations	7,17
	SAU max. des exploitations	7,17
	SAU moyenne des exploitations dans le site	4,10792
	SAU mini. des exploitations dans le site	4,10792
	SAU max. des exploitations dans le site	4,10792
	% moyen de la SAU ds le site	57,29316597
LA PROISELIERE ET LANGLE	NB d'exploitations	2
	Moyenne de la SAU des exploitations	127,96
	SAU mini. des exploitations	98,16
	SAU max. des exploitations	157,76
	SAU moyenne des exploitations dans le site	10,064369
	SAU mini. des exploitations dans le site	6,088738
	SAU max. des exploitations dans le site	14,04
	% moyen de la SAU ds le site	9,081336326
LA VAIVRE	NB d'exploitations	1
	Moyenne de la SAU des exploitations	65,2
	SAU mini. des exploitations	65,2
	SAU max. des exploitations	65,2
	SAU moyenne des exploitations dans le site	0,389479
	SAU mini. des exploitations dans le site	0,389479
	SAU max. des exploitations dans le site	0,389479
	% moyen de la SAU ds le site	0,597360429
LA VILLEDIEU EN FONTENETT	NB d'exploitations	1
	Moyenne de la SAU des exploitations	367,16
	SAU mini. des exploitations	367,16
	SAU max. des exploitations	367,16
	SAU moyenne des exploitations dans le site	2,895374
	SAU mini. des exploitations dans le site	2,895374
	SAU max. des exploitations dans le site	2,895374
	% moyen de la SAU ds le site	0,788586447
LANTENOT	NB d'exploitations	2
	Moyenne de la SAU des exploitations	102,945
	SAU mini. des exploitations	75,88
	SAU max. des exploitations	130,01
	SAU moyenne des exploitations dans le site	14,8392175
	SAU mini. des exploitations dans le site	10,394705
	SAU max. des exploitations dans le site	19,28373

COMMUNE	Données	Somme
LANTENOT	% moyen de la SAU ds le site	14,26568536
LES AYNANS	NB d'exploitations	1
	Moyenne de la SAU des exploitations	71,39
	SAU mini. des exploitations	71,39
	SAU max. des exploitations	71,39
	SAU moyenne des exploitations dans le site	4,16
	SAU mini. des exploitations dans le site	4,16
	SAU max. des exploitations dans le site	4,16
	% moyen de la SAU ds le site	5,827146659
LES FESSEY	NB d'exploitations	2
	Moyenne de la SAU des exploitations	39,655
	SAU mini. des exploitations	35,74
	SAU max. des exploitations	43,57
	SAU moyenne des exploitations dans le site	4,393265
	SAU mini. des exploitations dans le site	4,31
	SAU max. des exploitations dans le site	4,47653
	% moyen de la SAU ds le site	11,16682872
LINEXERT	NB d'exploitations	2
	Moyenne de la SAU des exploitations	49,6
	SAU mini. des exploitations	45,05
	SAU max. des exploitations	54,15
	SAU moyenne des exploitations dans le site	44,4613785
	SAU mini. des exploitations dans le site	41,536823
	SAU max. des exploitations dans le site	47,385934
	% moyen de la SAU ds le site	89,85512746
LUXEUIL LES BAINS	NB d'exploitations	1
	Moyenne de la SAU des exploitations	14,29
	SAU mini. des exploitations	14,29
	SAU max. des exploitations	14,29
	SAU moyenne des exploitations dans le site	11,88085
	SAU mini. des exploitations dans le site	11,88085
	SAU max. des exploitations dans le site	11,88085
	% moyen de la SAU ds le site	83,1410077
MAGNIVRAY	NB d'exploitations	4
	Moyenne de la SAU des exploitations	57,4575
	SAU mini. des exploitations	9,39
	SAU max. des exploitations	131,27
	SAU moyenne des exploitations dans le site	16,1671665
	SAU mini. des exploitations dans le site	0,042203
	SAU max. des exploitations dans le site	47,963728
	% moyen de la SAU ds le site	16,20108128
MAILLERONCOURT CHARETTE	NB d'exploitations	2
	Moyenne de la SAU des exploitations	99,45
	SAU mini. des exploitations	82,11
	SAU max. des exploitations	116,79
	SAU moyenne des exploitations dans le site	9,279222
	SAU mini. des exploitations dans le site	2,478444
	SAU max. des exploitations dans le site	16,08
	% moyen de la SAU ds le site	10,85281137
MAILLERONCOURT ST PANCRAS	NB d'exploitations	5
	Moyenne de la SAU des exploitations	207,682
	SAU mini. des exploitations	124,65
	SAU max. des exploitations	418,69
	SAU moyenne des exploitations dans le site	11,9355554
	SAU mini. des exploitations dans le site	0,318902
	SAU max. des exploitations dans le site	23,27842
	% moyen de la SAU ds le site	7,399718491
MELINCOURT	NB d'exploitations	2
	Moyenne de la SAU des exploitations	153,06
	SAU mini. des exploitations	96,74
	SAU max. des exploitations	209,38
	SAU moyenne des exploitations dans le site	6,3743
	SAU mini. des exploitations dans le site	1,41

COMMUNE	Données	Somme
MELINCOURT	SAU max. des exploitations dans le site % moyen de la SAU ds le site	11,3386 3,436418207
MENOUX	NB d'exploitations Moyenne de la SAU des exploitations SAU mini. des exploitations SAU max. des exploitations SAU moyenne des exploitations dans le site SAU mini. des exploitations dans le site SAU max. des exploitations dans le site % moyen de la SAU ds le site	3 190,72 66,92 293,2 14,022993 12,534688 16,811481 10,33286556
MERSUAY	NB d'exploitations Moyenne de la SAU des exploitations SAU mini. des exploitations SAU max. des exploitations SAU moyenne des exploitations dans le site SAU mini. des exploitations dans le site SAU max. des exploitations dans le site % moyen de la SAU ds le site	3 151,92 8,61 231,75 54,264488 8,61 87,2518 56,46261595
MEURCOURT	NB d'exploitations Moyenne de la SAU des exploitations SAU mini. des exploitations SAU max. des exploitations SAU moyenne des exploitations dans le site SAU mini. des exploitations dans le site SAU max. des exploitations dans le site % moyen de la SAU ds le site	2 89,64 83,74 95,54 0,6766375 0,044917 1,308358 0,711536718
ORMOICHE	NB d'exploitations Moyenne de la SAU des exploitations SAU mini. des exploitations SAU max. des exploitations SAU moyenne des exploitations dans le site SAU mini. des exploitations dans le site SAU max. des exploitations dans le site % moyen de la SAU ds le site	4 68,46 13,65 148,13 38,373126 11,806642 89,964933 69,24806846
PLAINEMONT	NB d'exploitations Moyenne de la SAU des exploitations SAU mini. des exploitations SAU max. des exploitations SAU moyenne des exploitations dans le site SAU mini. des exploitations dans le site SAU max. des exploitations dans le site % moyen de la SAU ds le site	2 165,41 152,18 178,64 43,984596 36,189841 51,779351 26,38312524
PLANCHER BAS	NB d'exploitations Moyenne de la SAU des exploitations SAU mini. des exploitations SAU max. des exploitations SAU moyenne des exploitations dans le site SAU mini. des exploitations dans le site SAU max. des exploitations dans le site % moyen de la SAU ds le site	1 49,36 49,36 49,36 0,031389 0,031389 0,031389 0,063591977
POMOY	NB d'exploitations Moyenne de la SAU des exploitations SAU mini. des exploitations SAU max. des exploitations SAU moyenne des exploitations dans le site SAU mini. des exploitations dans le site SAU max. des exploitations dans le site % moyen de la SAU ds le site	2 94,895 90,68 99,11 6,7836035 0,89 12,677207 6,886260317
QUERS	NB d'exploitations Moyenne de la SAU des exploitations SAU mini. des exploitations SAU max. des exploitations SAU moyenne des exploitations dans le site	2 47,83 25,2 70,46 13,797403

COMMUNE	Données	Somme
QUERS	SAU mini. des exploitations dans le site	10,877329
	SAU max. des exploitations dans le site	16,717477
	% moyen de la SAU ds le site	33,44509949
RADDON ET CHAPENDU	NB d'exploitations	7
	Moyenne de la SAU des exploitations	90,97571429
	SAU mini. des exploitations	8,59
	SAU max. des exploitations	228,39
	SAU moyenne des exploitations dans le site	23,83833386
	SAu mini. des exploitations dans le site	2,400921
	SAU max. des exploitations dans le site	82,64564
	% moyen de la SAU ds le site	23,80103283
RIGNOVELLE	NB d'exploitations	2
	Moyenne de la SAU des exploitations	182,08
	SAU mini. des exploitations	50
	SAU max. des exploitations	314,16
	SAU moyenne des exploitations dans le site	36,3498375
	SAu mini. des exploitations dans le site	7,884099
	SAU max. des exploitations dans le site	64,815576
	% moyen de la SAU ds le site	18,19979419
SENARGENT MIGNAFANS	NB d'exploitations	1
	Moyenne de la SAU des exploitations	45,72
	SAU mini. des exploitations	45,72
	SAU max. des exploitations	45,72
	SAU moyenne des exploitations dans le site	2
	SAu mini. des exploitations dans le site	2
	SAU max. des exploitations dans le site	2
	% moyen de la SAU ds le site	4,374453193
ST BRESSON	NB d'exploitations	5
	Moyenne de la SAU des exploitations	55,178
	SAU mini. des exploitations	14,94
	SAU max. des exploitations	77,66
	SAU moyenne des exploitations dans le site	1,6777252
	SAu mini. des exploitations dans le site	0,147964
	SAU max. des exploitations dans le site	2,65
	% moyen de la SAU ds le site	4,604186886
ST LOUP SUR SEMOUSE	NB d'exploitations	3
	Moyenne de la SAU des exploitations	73,12333333
	SAU mini. des exploitations	29,73
	SAU max. des exploitations	156,29
	SAU moyenne des exploitations dans le site	20,72528067
	SAu mini. des exploitations dans le site	7,058104
	SAU max. des exploitations dans le site	47,280128
	% moyen de la SAU ds le site	25,925966
ST REMY	NB d'exploitations	1
	Moyenne de la SAU des exploitations	155,47
	SAU mini. des exploitations	155,47
	SAU max. des exploitations	155,47
	SAU moyenne des exploitations dans le site	14,249963
	SAu mini. des exploitations dans le site	14,249963
	SAU max. des exploitations dans le site	14,249963
	% moyen de la SAU ds le site	9,165731652
ST SAUVEUR	NB d'exploitations	3
	Moyenne de la SAU des exploitations	89,18666667
	SAU mini. des exploitations	1,41
	SAU max. des exploitations	144,07
	SAU moyenne des exploitations dans le site	27,710037
	SAu mini. des exploitations dans le site	1,40917
	SAU max. des exploitations dans le site	59,032271
	% moyen de la SAU ds le site	53,16697756
ST VALBERT	NB d'exploitations	1
	Moyenne de la SAU des exploitations	51,39
	SAU mini. des exploitations	51,39
	SAU max. des exploitations	51,39

COMMUNE	Données	Somme
ST VALBERT	SAU moyenne des exploitations dans le site	13,888761
	SAU mini. des exploitations dans le site	13,888761
	SAU max. des exploitations dans le site	13,888761
	% moyen de la SAU ds le site	27,02619381
STE MARIE EN CHANOIS	NB d'exploitations	2
	Moyenne de la SAU des exploitations	45,185
	SAU mini. des exploitations	11,52
	SAU max. des exploitations	78,85
	SAU moyenne des exploitations dans le site	20,600066
	SAU mini. des exploitations dans le site	2,28185
	SAU max. des exploitations dans le site	38,918282
	% moyen de la SAU ds le site	34,58254516
STE MARIE EN CHAUX	NB d'exploitations	1
	Moyenne de la SAU des exploitations	127,7
	SAU mini. des exploitations	127,7
	SAU max. des exploitations	127,7
	SAU moyenne des exploitations dans le site	72,066626
	SAU mini. des exploitations dans le site	72,066626
	SAU max. des exploitations dans le site	72,066626
	% moyen de la SAU ds le site	56,4343195
VAROGNE	NB d'exploitations	4
	Moyenne de la SAU des exploitations	275,03
	SAU mini. des exploitations	187,42
	SAU max. des exploitations	444,07
	SAU moyenne des exploitations dans le site	24,92017275
	SAU mini. des exploitations dans le site	3,977031
	SAU max. des exploitations dans le site	73,88366
	% moyen de la SAU ds le site	9,782861832
VAUVILLERS	NB d'exploitations	1
	Moyenne de la SAU des exploitations	145,41
	SAU mini. des exploitations	145,41
	SAU max. des exploitations	145,41
	SAU moyenne des exploitations dans le site	0,015421
	SAU mini. des exploitations dans le site	0,015421
	SAU max. des exploitations dans le site	0,015421
	% moyen de la SAU ds le site	0,010605185
VELORCEY	NB d'exploitations	1
	Moyenne de la SAU des exploitations	81,39
	SAU mini. des exploitations	81,39
	SAU max. des exploitations	81,39
	SAU moyenne des exploitations dans le site	25,292657
	SAU mini. des exploitations dans le site	25,292657
	SAU max. des exploitations dans le site	25,292657
	% moyen de la SAU ds le site	31,07587787
VILLERS LES LUXEUIL	NB d'exploitations	3
	Moyenne de la SAU des exploitations	111,94
	SAU mini. des exploitations	97,28
	SAU max. des exploitations	125,77
	SAU moyenne des exploitations dans le site	26,448264
	SAU mini. des exploitations dans le site	15,188619
	SAU max. des exploitations dans le site	37,87555
	% moyen de la SAU ds le site	23,53301498
VISONCOURT	NB d'exploitations	2
	Moyenne de la SAU des exploitations	139,035
	SAU mini. des exploitations	93,01
	SAU max. des exploitations	185,06
	SAU moyenne des exploitations dans le site	52,4676685
	SAU mini. des exploitations dans le site	27,09465
	SAU max. des exploitations dans le site	77,840687
	% moyen de la SAU ds le site	35,59665253
VOUHENANS	NB d'exploitations	1
	Moyenne de la SAU des exploitations	122,15
	SAU mini. des exploitations	122,15

COMMUNE	Données	Somme
VOUHENANS	SAU max. des exploitations	122,15
	SAU moyenne des exploitations dans le site	0,508865
	SAU mini. des exploitations dans le site	0,508865
	SAU max. des exploitations dans le site	0,508865
	% moyen de la SAU ds le site	0,416590258
Total NB d'exploitations		262
Total Moyenne de la SAU des exploitations		94,38969466
Total SAU mini. des exploitations		1,41
Total SAU max. des exploitations		444,07
Total SAU moyenne des exploitations dans le site		23,13849552
Total SAU mini. des exploitations dans le site		0,015421
Total SAU max. des exploitations dans le site		224,763717
Total % moyen de la SAU ds le site		30,03586373